491

Enregistré suivant la loi, à Ottawa, au bureau du ministre de l'agriculture, en 1883, par C. A. M. Globensky.

agri-

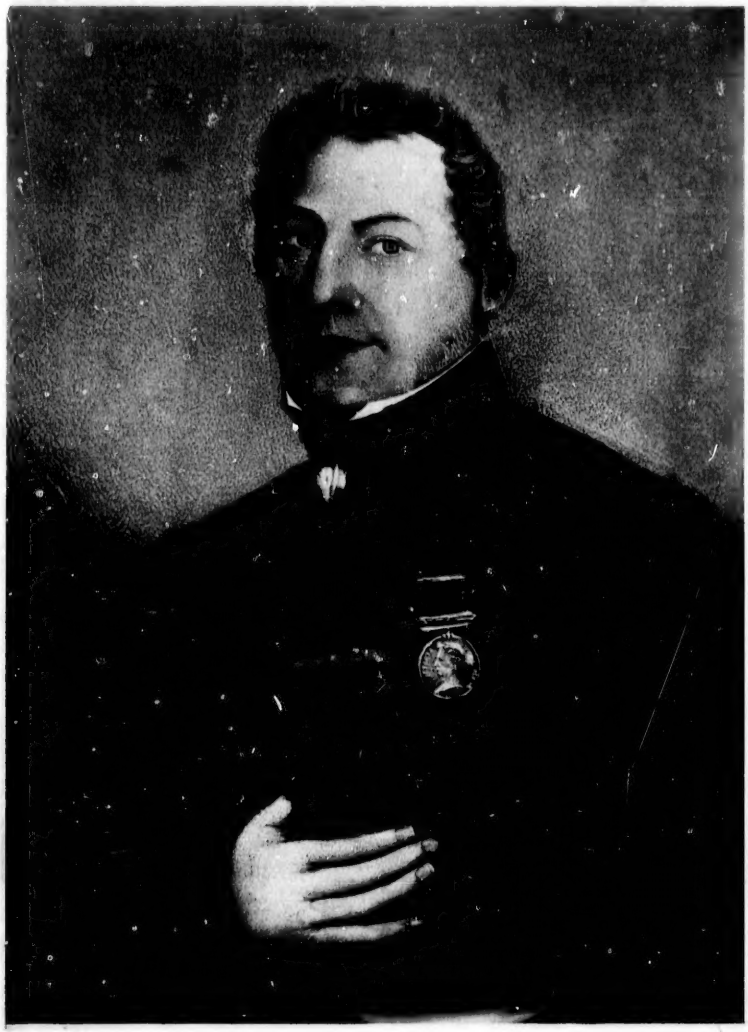

LIEUT. MAXIMILIEN GLOBENSKY,

VOLTIGEUR DE 1812-1815.

LA
RÉBELLION DE 1837
A
SAINT-EUSTACHE

PRÉCÉDÉ D'UN EXPOSÉ DE LA SITUATION POLITIQUE DU BAS-CANADA DEPUIS LA CESSION

QUÉBEC
IMPRIMERIE A. COTÉ ET Cie

1883

491

A LA MÉMOIRE DE

MON PÈRE

AVANT-PROPOS

Quelle est la cause qui a pu provoquer chez moi l'idée d'écrire les mémoires qui vont suivre?

Je n'y aurais jamais songé, si je n'avais pas été attaqué et frappé dans mes affections !... Mais personne ne doit ignorer, au moins dans cette partie du pays, que, en 1875, j'ai été on ne peut plus maltraité par certains écrivains animés d'un zèle passionné et outré pour leur parti ; et pourquoi ? Parce que je commettais alors le *crime* de me laisser élire, contre mon gré, le député du comté des Deux-Montagnes pour la Chambre des Communes.

N'ayant rien à me reprocher personnellement, mes opposants crurent faire un acte de haute vaillance en m'attaquant dans la mémoire de mon père, et cela à propos de la part qu'il a prise aux événements de 1837.

Puisque, après *quarante* ans du fait accompli, le fanatisme politique a la délicatesse d'aller fouiller jusque

dans la tombe, afin d'essayer à y trouver une pâture ou un sujet de critique, je veux une fois pour toutes y mettre le hola ! Je veux enlever aux journalistes trop partisans le plaisir de faire de l'histoire de fantaisie.

Après m'avoir attaqué injustement, on attaquerait sans doute plus tard mes enfants, qui, comme moi, sont solidaires et fiers des actes de mon père. Conséquemment, je ne puis plus permettre que l'on travestisse un passé que l'on n'a pas connu et que l'on s'écarte des principes sacrés de la vérité, pour me déconsidérer et déconsidérer ma famille dans l'opinion publique.

ORIGINES DE LA RÉBELLION

—

Il faut remonter jusqu'à l'époque de la cession du Canada à l'Angleterre pour trouver les causes premières de la rébellion de 1837. Dans certains endroits de mon récit, je reproduirai textuellement les commentaires et appréciations des auteurs contemporains.

La race canadienne-française, l'élite d'un grand peuple, après maints combats héroïques et désespérés, abandonnée par la France, mère ingrate et oublieuse, tombait épuisée et sanglante dans la bataille de géants que se livrèrent Montcalm et Wolfe sur les plaines d'Abraham. L'histoire nous dit que Louis XV, roi faible et viveur, céda honteusement le Canada par le traité de Paris, en 1763.

La colonie ne comptait lors de la capitulation, en 1760, que 65,000 âmes, mais elle conserva néanmoins par le traité de paix le libre exercice de sa religion.

Abandonné à lui-même, ce noble débris d'une phalange de héros, qui avait juré d'implanter au Canada les bienfaits du christianisme et de la civilisation, et qui

voulait faire de ce continent une nouvelle France, se vit tout-à-coup privé du fruit de tous ses sacrifices. Oublié, tout meurtri, après avoir versé le sang généreux de ses preux sans peur comme sans reproche, et après avoir fécondé le sol canadien de son sang comme de ses labeurs, il lui fallut contre son gré passer sous la domination Britannique. Quand on a été un peuple libre, quand on a vécu sous la douce égide de ses propres lois, de sa langue, de sa religion, et que tout-à-coup le sort des armes vous fait passer sous une domination étrangère, la transition est terrible. Oui, quand après avoir été une nation libre, il faut se soumettre aux exigences, aux lois et aux caprices d'un conquérant altier dont les traditions, la langue et la religion nous sont hostiles, l'on doit s'attendre à bien des maux, à bien des humiliations ! Oui, voilà la pénible destinée qui échoit aux vaincus !

Si le Canada eût alors fait partie de l'Europe, s'il n'en eût pas été séparé par l'Océan, et s'il se fût trouvé à proximité de l'Angleterre, son nouveau souverain l'aurait sans doute traité avec des égards et aurait eu la grandeur d'âme de ne pas laisser blesser l'honneur national des Canadiens-Français, en tentant de les réduire à l'état de servage. Mais les Canadiens avaient combattu comme des lions pour ne pas tomber sous la domination anglaise, et ceux qui furent envoyés et choisis dans la colonie pour commander et exercer l'autorité souveraine, abusant du pouvoir, leur tinrent rancune de leur attachement à la France et ils essayèrent de le leur faire sentir en les traitant avec arrogance et quelquefois avec la plus grande injustice.

Ces gens étaient des parvenus ou des fanatiques qui, pour la plupart, abusèrent de la prérogative royale et se liguèrent avec les francophobes fraîchement arrivés dans ce pays, pour humilier et essayer à effacer tout ce qui était intimement lié aux traditions françaises sur ce continent. Ces hommes n'étaient point les interprètes des sentiments vrais de la famille royale et de la chevalerie anglaise ; car ils étaient mûs par des sentiments tellement désordonnés qu'on aurait pu les prendre pour des félons, et non pour des membres de la noblesse bretonne, puisque dans bien des cas ils firent plus que les valets du diable !.....

Voilà le malheur qui échoit à des sujets, quand ils ne sont pas gouvernés par leur roi, et qu'ils sont soumis à la gouverne d'hommes gagés pour faire le bien, mais que leur basse arrogance, leur haine comme leurs instincts, portent à commettre des actes dignes de réprobation. Conséquemment, l'on serait injuste si l'on tenait la Grande Bretagne responsable de tous les abus de confiance ou des pratiques condamnables dont ses représentants se rendirent coupables ; excès et abus que je vais signaler.

Quoique restés français de cœur, les Canadiens prêtèrent le serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre et lui furent dans la suite d'une loyauté à toute épreuve ; ce qui n'empêcha point qu'ils furent gouvernés parfois par des despotes, qui voulaient les priver de leurs coutumes, de leurs lois et, qui plus est, de leur croyance religieuse en voulant les forcer à prêter le serment du *test*. Nous n'avons qu'à consulter l'histoire de

l'administration anglaise entre 1764 et 1773, pour trouver la preuve que les Canadiens-français étaient fort mal vus par leurs conquérants.

Heureusement pour eux, la Grande Bretagne voyant le Canada menacé par l'envahissement des troupes américaines, voulut, soit par générosité soit par une savante politique, essayer à s'attacher les Canadiens et s'en faire des défenseurs ; aussi, le despotisme et l'arbitraire disparurent momentanément et l'Angleterre se décida à octroyer, en 1774, le bienfait d'une charte par laquelle les Canadiens conserveraient le libre exercice de leur religion, de leurs lois civiles et de leur droit légitime de citoyens dans les affaires administratives.

En retour de cette sage mesure, les Canadiens oublièrent leurs griefs.

Ils refusèrent toutes les promesses séduisantes qui leur étaient faites par les Américains, afin de les entraîner à marcher avec eux ; car ils connaissaient le peu de valeur, le peu d'importance qu'ils devaient attacher aux promesses trompeuses et intéressées des Américains, qui venaient justement de blâmer l'Angleterre d'avoir accordé à ses colons français le libre exercice de leur religion et des prérogatives attachées à la sanction royale.

Les Canadiens oubliant avec générosité le passé et les persécutions auxquelles ils avaient été en butte, volèrent au secours des armées anglaises et contribuèrent puissamment à repousser et chasser du sol canadien les troupes américaines qui, en 1775, avaient décidé de s'emparer du Canada. Et si l'Angleterre a pu conserver en 1775 ses possessions du Canada, elle le doit certaine-

ment au dévouement de ses nombreux colons français qui, conseillés et guidés par leur noble clergé, ne craignirent point de verser leur sang en combattant les armées américaines.

Mais en retour de l'assistance que les Canadiens prêtèrent si généreusement aux Anglais pour conserver le Canada à leur métropole, ils étaient en droit d'attendre qu'ils seraient à l'avenir respectés et bien vus par leurs alliés ; malheureusement l'histoire nous dit le contraire. Les colons anglais qui en 1775 avaient dissimulé leur ancienne animosité pour capter les secours des Canadiens, eurent l'ingratitude de la faire renaître avec plus de passion et d'intensité. Animés comme auparavant des mêmes sentiments de haine, de jalousie et de dépit, ils voulurent éliminer tout l'élément français de l'administration des affaires ; aussi, les Canadiens eurent-ils à endurer des abus vexatoires, humiliants qui excitèrent le mécontentement général.

Ces dissensions élevées par des sentiments d'intérêts contraires, de rivalité perpétuelle de races, au milieu de la colonie, firent réfléchir l'Angleterre qui crut prudent de lui accorder un gouvernement constitutionnel.

Par l'obtention de cette nouvelle constitution et la division du Canada en deux provinces, dont chacune devait avoir son gouvernement respectif, les Canadiens crurent inaugurer une ère nouvelle remplie de promesses favorables ; car, par la charte de 1791, on promettait encore une fois aux colons français la conservation de leurs lois françaises et le libre exercice de leur religion.

Les bienfaits qu'attendaient les Canadiens de cette Sanction Royale de 1791, ne furent qu'éphémères ou de courte durée, parce que les Anglais qui se trouvaient en minorité dans la Province du Bas-Canada, eux qui avaient toujours dominé et qui craignaient que la prééminence du sang et de la position qu'ils avaient toujours fait valoir, ne leur fût enlevée par la majorité canadienne-française, accueillirent avec un très mauvais vouloir cette nouvelle constitution. Pourtant, la majorité Haut-Canadienne qui était anglaise dans son gouvernement avait la même prérogative du nombre sur les colons français. Conséquemment les Anglais ne pouvaient prétexter deux poids et deux mesures, car cet acte du parlement d'Angleterre avait pour but de faire disparaître les rivalités, les animosités qui existaient entre les deux races, et de leur donner simultanément une majorité marquante dans leur province respective ou dans leur gouvernement particulier.

Néanmoins cette forme de gouvernement était antipathique à la population anglaise et afin d'en paralyser les effets, elle forma une ligue offensive et défensive pour exercer, si faire se pouvait, une domination absolue sur les Canadiens ; mais les Canadiens qui étaient en majorité dans la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas-Canada, conservèrent leur supériorité représentative et provoquèrent involontairement des dissensions bien vives entre les deux races.

Si, d'un côté, les Canadiens commandaient dans la Chambre Législative, d'un autre côté, les Anglais dominaient au Conseil Législatif, qui était resté omnipotent et

tout dévoué à l'élément anglais ; aussi, il s'ensuivit une lutte à mort entre ces deux branches de la législature. Le Conseil Législatif et le gouverneur, qui n'étaient pas responsables vis-à-vis du peuple, voulaient garder le pouvoir administratif et gouverner, tandis que la Chambre d'Assemblée, qui représentait la nation, s'y opposait énergiquement. Des combats oratoires a charnés s'engagèrent dans les Parlements, spécialement à la première session où les Anglais voulaient nommer un des leurs à la présidence et, qui plus est, voulaien. exclure la langue française dans le Parlement. Les Canadiens étaient alors isolés, on voulait même les angliciser, parce qu'on disait qu'ils voulaient secouer le joug de l'Angleterre, et on ne leur permettait pas même de faire venir des livres de France. M. de Larochefoucault-Liancourt étant venu, en 1795, au Canada, on refusa à ce savant voyageur l'entrée du Bas-Canada et il ne put visiter que le Haut-Canada, le gouvernement donnant pour raison que des espions, des séditieux voulaient soustraire les Canadiens à la domination anglaise. Ce projet d'anglicisation étant enraciné chez les Anglais, les Canadiens étaient mal vus et avaient toutes les difficultés du monde à obtenir des concessions du bureau des terres, qui était au pouvoir du Conseil Exécutif, tandis que les Américains en obtenaient à volonté. Jusqu'en 1806, la liberté de la presse fut inconnue au Canada. Ce ne fut qu'à cette époque de 1806 que le journal *Le Canadien* fut fondé dans les intérêts de la population canadienne-française.

L'oligarchie semblait donc dominer alors en reine souveraine. Le Conseil Exécutif, la majorité du Conseil Lé-

gislatif, les juges et les employés de la Couronne, qui siégeaient dans la Chambre d'Assemblée et au Conseil, composaient le pouvoir.

En 1808, la Chambre d'Assemblée essaya à faire passer une résolution dans laquelle il était dit "que les juges ne pourraient siéger ni voter dans la Chambre." Mais cette mesure ne fut pas adoptée par la Chambre à cette date. Cependant un écrivain de cette époque dit que la Chambre d'Assemblée se rendait alors coupable de mesures violentes et de discours passionnés, qui occasionnèrent une grande perte de temps et indisposèrent fortement le chef de l'administration. Aussi, il n'y a qu'à lire les fragments suivants empruntés au discours que le gouverneur Craig prononça en terminant le cinquième parlement, pour se convaincre de son irritation et de la position du moment : "Vous avez manifesté, dans tous vos procédés, une violence si peu mesurée, et montré un défaut d'attention si prolongé et si peu respectueux envers les autres branches de la législature, que quelque modération et quelque indulgence qu'on leur suppose, je ne pense compter sur une bonne intelligence générale sans avoir recours à une nouvelle Assemblée."

En 1810, le gouverneur Craig dit à la Chambre que d'après les instructions qu'il avait reçues d'Angleterre, il donnerait l'assentiment royal à un bill pour rendre les juges inhabiles à siéger dans l'assemblée. Ce bill fut sanctionné par la Chambre d'Assemblée ; mais le Conseil législatif y introduisit une clause par laquelle ce bill ne pourrait devenir en force qu'au prochain parlement. Les représentants ne voulurent point patienter et déci-

dèrent, sans consulter les autres branches de la législature et sur une simple résolution, d'expulser les juges de la Chambre. Les historiens taxent ce procédé comme arbitraire et violent ; car il mettait les affaires dans un état critique et le gouverneur dans un étrange et humiliant embarras, en recourant à la dissolution du parlement. Cet acte de la Chambre fut la cause de grands troubles. MM. Bédard, Taschereau, Blanchet, propriétaires et correspondants du *Canadien*, furent incarcérés pour avoir écrit et publié des écrits séditieux. Le journal fut suspendu et l'imprimerie confisquée. Mais ce qu'il y a de fort étrange dans tout cela, c'est qu'à cette même date où la Chambre d'Assemblée condamnait et censurait le gouverneur Craig ainsi que le Conseil, elle présentait une adresse au roi pour lui exprimer emphatiquement son contentement, sa reconnaissance, et voici cette adresse :

" Qu'il nous soit permis d'exprimer à votre Majesté *la vive reconnaissance* que nous inspire *le souvenir de vos bienfaits* et la vue de l'état *de prospérité* auquel s'est élevée cette province, *sous le gouvernement paternel* de votre Majesté et sous la constitution heureuse que nous tenons *de votre libéralité* et de celle de votre parlement. Cet état de prospérité *est devenu tel*, qu'il nous a rendu capables de nous charger, dans cette session de notre législature, *des dépenses civiles de notre gouvernement*, jusqu'ici soutenu, *en grande partie*, par votre Majesté, et cet effet *de notre prospérité* nous cause *une satisfaction d'autant plus grande*, que votre peuple de la Grande

Bretagne est chargé, depuis tant d'années, des frais d'une guerre dispendieuse pour la protection de toutes les parties de votre vaste empire. *Dans ces circonstances,* VOTRE PEUPLE du Bas-Canada *s'estime heureux* d'avoir pu s'acquitter d'une *obligation* que lui imposaient *le devoir* et *la reconnaissance.*"

Il y a dans cette adresse une triste anomalie bien difficile à comprendre ; car les sentiments que la Chambre d'Assemblée y exprime sont en désaccord, en opposition flagrante avec ses actes, d'autant plus qu'on s'attendait alors à une rébellion ; mais le clergé, comme toujours, prêcha la soumission et le respect aux autorités constituées. Le gouverneur publiait alors une proclamation dans laquelle il disait : " Canadiens, rapportez-vous en à ceux que vous consultiez autrefois avec attention et respect, aux chefs de votre église, qui ont occasion de me connaître : ce sont là des hommes d'honneur et de connaissances."

Enfin, il accusait ouvertement certains membres de s'être rendus coupables de trahison ou de sédition. Il priait les curés de faire " les plus grands efforts pour empêcher les mauvais effets des actes incendiaires et traîtres ; et il enjoignait strictement à tous les magistrats, capitaines de milice, officiers de paix et autres bons sujets de sa Majesté de chercher diligemment à découvrir, tant les auteurs que les éditeurs et dissiminateurs d'écrits méchants, séditieux et traîtres, et de nouvelles fausses, tendant à enflammer les esprits et troubler la paix et la tranquillité publique."

Voilà dans quelle position singulière et difficile se trouvait la province de Québec. C'est alors qu'éclata la guerre de 1812.

Tout le monde connaît les traits de bravoure et d'héroïsme de cette guerre et surtout la victoire éclatante et incroyable que 300 Canadiens commandés par le colonel de Salaberry, remportèrent à Chateauguay où ils culbutèrent plusieurs milliers d'Américains placés sous le commandement du général Hampton.

Nouveaux Spartiates aux Thermopyles et gloire de la nation, quand est-ce que vos enfants ingrats et sans mémoire vous élèveront un mausolée ? Ces mêmes fils, qu'ils soient nés dans une chaumière ou dans un palais, se font gloire et honneur de publier et de redire au coin du feu ce combat glorieux à leurs arrière-petits-enfants. Puisqu'il en est ainsi et à l'exemple de Sparte, élèvons donc enfin un monument à la mémoire du Léonidas canadien, le brave colonel de Salaberry et à celle de ses 300 Spartiates.

L'auteur de cet ouvrage historique étant lui-même le fils de l'un des Voltigeurs, ces braves de 1812, a cru ne tirer aucune vanité personnelle, en reproduisant ici la nécrologie qui va suivre, écrite en 1866 par *La Minerve*, fait qui prouve que lorsque l'occasion se présente, le journalisme, guidé par un sentiment noble et élevé, s'empresse toujours de signaler ceux qui ont pris part à la glorieuse bataille de Chateauguay :

" Nous regrettons d'apprendre la mort du lieutenant-

colonel Maximilien Globensky, arrivé à St-Eustache le 16 juin courant, à l'âge de 74 ans et deux mois.

" Né le 15 avril 1792, il avait par conséquent 20 ans lorsqu'il entra au service comme lieutenant dans le bataillon des "Voltigeurs Canadiens" en 1812, sous le commandement du colonel de Salaberry. Il assista à plusieurs batailles, entre autres à celles d'Ormstown, Lacolle et Chateauguay où il se distingua toujours par sa bravoure.

" Le lendemain de la bataille de Chateauguay, il fut envoyé en députation auprès du général Hampton, commandant de l'armée américaine, à qui il apprit, au grand étonnement de celui-ci, la nationalité et le petit nombre de ceux qui, la veille, avaient mis les Américains en déroute. Il était décoré de deux médailles et il reçut la demi-paie jusqu'à sa mort. Il conserva l'ardeur militaire jusqu'à sa mort et offrit ses services au gouverneur-général pour lever un bataillon, d'abord lors de l'affaire du Trent, et *tout dernièrement encore*, lorsqu'au mois de mars dernier, on s'attendait à une invasion fénienne.

" Ses funérailles ont eu lieu le 19 courant, au milieu d'un grand concours de personnes qui s'y étaient rendues, malgré le mauvais temps, en si grand nombre que l'église était litéralement remplie.

" Le colonel Globenski est mort après une maladie de quelques semaines seulement, soufferte avec les sentiments de résignation la plus chrétienne.

" Nous avons perdu en lui le dernier survivant des braves Voltigeurs de 1812."

tache le

t 20 ans
dans le
sous le
ssista à
mstown,
jours par

ay, il fut
on, com-
au grand
nombre
cains en
l reçut la
eur mili-
verneur-
l'affaire
mois de
enne.
u milieu
rendues,
e l'église

aladie de
les senti-

vant des

Artotypie, Brevetée. G. E. Desbarats & Cie

LIEUT. COLONEL MAXIMILIEN GLOBENSKY

ÂGÉ DE 72 ANS.

m
m

at
de
de
de
so
di
n'
D
gu
n'
gu
av
ap
dé
liv
de
de
co

ne

jug

---

*
Cha

Cette nécrologie n'eût jamais été reproduite, si la mémoire de mon père n'eût pas été plus tard injustement attaquée.

Mon père fut en 1812, comme plus tard, dévoué et attaché au colonel de Salaberry, car pour lui le vainqueur de Chateauguay était un second Napoléon, une espèce de dieu. Il fut toujours aussi, dans la suite, l'ami intime de sa famille. Combien de fois n'a-t-il pas manifesté son vif mécontentement contre l'ingratitude des Canadiens et des autorités gouvernementales, parce qu'ils n'élevaient point un monument au colonel de Salaberry. Dans un moment où il parlait de la bataille de Chateauguay devant plusieurs personnes, il ajouta : "Si ceux qui n'étaient pas nés lorsque nous nous battions à Chateauguay, et qui sont aujourd'hui au timon des affaires, avaient assez de grandeur d'âme et de patriotisme pour apprécier le dévouement de 300 soldats, qui étaient décidés de se faire tuer jusqu'au dernier plutôt que de livrer le chemin à l'armée américaine, ils auraient honte de leur apathie, et ils élèveraient un monument au héros de Chateauguay et une pierre commémorative à ses compagnons d'armes." *

Après cette courte digression, je reviendrai à l'enchainement de mon récit.

En 1814, un bill pour rendre les juges en chef et les juges du Banc du Roi inhabile à siéger au Conseil

---

* Depuis que ce qui précède a été écrit, un monument a été élevé à Chambly.

Législatif, fut pour la première fois introduit dans l'Assemblée et adopté. Le Conseil refusa de le prendre en considération "parce qu'il était imparlementaire, sans exemple, une usurpation de la prérogative de la Couronne et une infraction des droits et privilèges de la Chambre-Haute."

En 1815, M. Louis-Joseph Papineau fut élu Orateur.

En 1819, la Chambre prétendait qu'elle avait sur le gouvernement le droit indubitable de déterminer l'appropriation et la distribution des deniers nécessaires au maintien des officiers publics. Quelques membres auraient voulu que les subsides fussent votés par chapitre, laissant au gouvernement la latitude de distribuer l'argent aux officiers ; mais les partisans du vote par *item* l'emportèrent.

Il y avait donc encore en 1819 des dissensions continuelles entre la Chambre-Haute et la Chambre-Basse du Parlement ? Preuve, c'est que la Chambre-Haute adopta la résolution suivante : "Que le Conseil Légirlatif a incontestablement le droit constitutionnel d'avoir une voix dans tout Bill d'aides ou de subsides, etc.—"Que le dit droit s'étend à l'adoption ou au sujet de tout Bill de subsides, et qu'aucune appropriation ne peut être faite légalement sans le concours du Conseil Législatif. —"Que le Conseil Législatif ne procédera sur aucun Bill faisant des appropriations d'argent qui n'auront pas été recommandées par le Représentant du Roi.—"Que le Conseil Législatif ne procédera sur aucun Bill d'appropriation de la liste civile, contenant des spécifications

par chapitres, ou par item, ni à moins qu'elle ne soit accordée pour le temps de la vie du roi."

En 1822, l'Angleterre crut que le seul remède à apporter au mal dont se plaignaient tous les partis opposés, tant du Bas-Canada que du Haut-Canada, était l'Union des deux Provinces en un seul gouvernement. Les Anglais de Montréal prévoyant à l'aide de ce moyen (l'Union) l'anglicisation des Canadiens, accueillirent favorablement ce projet ; mais les Canadiens, craignant que leurs institutions, leurs lois et leur langue fussent menacées, s'y opposèrent énergiquement. MM. L. J. Papineau et John Neilson furent chargés d'aller porter en Angleterre la pétition des seigneurs, magistrats, membres du clergé, officiers de milice, etc., etc., contre l'Union. M. J. Stuart porta celle des fauteurs de ce projet. Le parlement provincial fut réuni en 1823 sous la présidence de M. Vallières de Saint-Réal, qui remplaça M. Papineau partant pour l'Angleterre.

Cette Union projetée fut rejetée presqu'unanimement par l'Assemblée, et par le Conseil Législatif avec une majorité de 4 voix seulement. Ce projet d'acte d'Union, après avoir été discuté en Angleterre, fut rejeté même avant la présentation des Requêtes, et MM. Papineau et Neilson revinrent immédiatement au Canada. Dans ce même Parlement de 1823, la Chambre guidée et entraînée par M. Papineau, fut sur le point de refuser de voter le Bill des subsides. L'historien Bibaud dit que M. P pineau fit le discours le plus virulent peut-être qui eût été prononcé dans l'enceinte de l'Assemblée depuis qu'elle

était en existence. L'Orateur, M. Vallières de Saint-Réal, s'éleva énergiquement,éloquemment et avec succès contre une proposition si imprudente Et ce Bill des subsides fut adopté à la majorité d'une seule voix, voix prépondérante de l'Orateur.

En 1824, les élections furent favorables au parti de M. Papineau, qui était opposé au gouvernement impérial et à l'administration coloniale.

En 1825, M. Papineau fut réélu Orateur contre M. Vallières. En cette année de 1825, le Bill des subsides fut voté, et chacun croyait que les dissensions qui existaient entre la Chambre d'Assemblée et le gouvernement allaient disparaître, mais elles reparurent avec beaucoup plus d'intensité en 1826.

N'ayant pas la prétention de faire ici un cours d'histoire, je ne parlerai point de toutes les difficultés et animosités que firent surgir le Bill des subsides et celui de la milice, dissensions qui provoquèrent une charge à fond par lord Dalhousie contre la Chambre d'Assemblée, parce qu'elle refusa en 1826 de voter de nouveaux subsides. Cette sortie violente du gouverneur contre l'Assemblée indisposa on ne peut plus la majeure partie de ses membres, et irrita davantage tous ces hommes déjà trop prévenus et mécontents. Le pays était très agité et on s'attendait à un soulèvement, à une rébellion. Bibaud, dans son histoire du Canada, dit que la presse française se porta à des excès, à des violences injustifiables ; entre autres remarques, il fait celle-ci : " Si l'on y transcrivait des propositions évi-

demment vraies, c'était pour et au moyen de commentaires amphigouriques, les faire regarder comme fausses ou inapplicables au Canada ; si quelques écrits lumineux, ou pour mieux dire raisonnables paraissaient quelque part, comme à la dérobée, ou s'efforçait aussitôt d'en accabler les auteurs sous le poids de grands mots vides de sens, de phrases inintelligibles, ou exclamations ridicules, des épithètes injurieuses." Plus loin il ajoute : " A force de répétitions non contredites, on devait réussir à faire regarder comme vrais des principes faux, vus comme tels, au premier coup d'œil. On put par ces moyens parvenir à faire regarder l'agitation bruyante et tumultueuse de l'été de 1827 comme nécessaire, et cela pour soutenir les prétentions insoutenables de la majorité de la Chambre d'Assemblée, c'est-à-dire de faire intervenir le peuple pour décider des questions dont il ne pouvait ni individuellement, ni collectivement être le juge compétent. Il n'appartient nullement à la masse du peuple de décider sommairement, et sans examen préalable, des questions abstraites de droits légaux, de principes constitutionnels, de priviléges et de prérogatives, dont souvent la décision demande l'étude, la réflexion et la lumière des plus habiles gens de loi. Si un corps constitué par le peuple s'est mis dans le tort, c'est vainement, selon nous, qu'il appelle le peuple à son aide, pour le mettre dans le droit. Quoi qu'il en soit, l'agitation de 1827 fut telle, ou plutôt, les gazettes canadiennes la firent paraître telle, qu'on put lire dans les journaux des Etats-Unis des articles intitulés : " Troubles en

Canada," et qu'on y crut les Canadiens prêts à se rebeller." Le même historien ajoute : " Des jeunes gens bien intentionnés sans doute, épris de l'amour de leur patrie et de leurs compatriotes ; mais encore sans expérience, s'étaient jetés à corps perdu dans la carrière politique. Dans leur enthousiasme patriotique, ils devaient, en passant les bornes de la modération et de la prudence, se fourvoyer et égarer ou mener trop loin, ceux qui les voulurent suivre."

Une pétition rédigée par la Chambre d'Assemblée et signée par les mécontents, dans laquelle on accusait Lord Dalhousie et son gouvernement, fut déposée au pied du trône. Des pétitions opposées furent aussi signées et expédiées en Angleterre. Ces pétitions diverses partirent à la fin de janvier 1828, mais l'agitation entretenue par la presse ne cessa de continuer, dit Bibaud :

" Des orateurs,ou des journalistes comme ceux qui alors étonnèrent nos oreilles, ou éblouirent nos regards, auraient pu mettre en feu toute la Grèce. Pour réprimer, régler l'enthousiasme des jeunes gens, diminuer la violence des partis, les hommes modérés n'avaient point d'organe public ; presque partout l'exaltation politique avait *gagné les devants* et comme dit un auteur modéré : " Lorsque la presse est livrée à la folie des partis, il y a *despotisme sur la pensée :* alors la médiocrité haineuse et violente usurpe la place du talent, et le génie qui n'est plus compris, abandonne le sceptre de l'éloquence aux déclamations populaires et au lieux communs des sectaires." M. Bibaud ajoute : " Le gouverneur avait

reçu et continuait à recevoir, de différents endroits, des adresses approbatrices de sa conduite, et désapprobatrices de celle de la majorité de la Chambre d'Assemb'ée. Il était dit dans celle de Berthier : " que si les avantages nombreux que la province aurait dû retirer de la sagesse de l'administration de Son Excellence, ne s'étaient pas réalisés, il fallait l'attribuer aux prétentions insoutenables de la Chambre d'Assemblée, et à sa persévérance dans une marche opposée à la prérogative de la Couronne, ainsi qu'au caractère et à la dignité de son propre corps."

Dans le Bas-Canada, dit le même historien, la licence de la presse, aidée de celle de la parole, avait donné lieu à quelques voies de fait, particulièrement dans le comté des Deux-Montagnes.

La réponse aux pétitions adressées en Angleterre fut que Sa Majesté ordonnait de prendre sans délai les mesures propres à s'enquérir sur le sujet auquel il était fait allusion dans les pétitions.

Le Secrétaire d'Etat pour les colonies introduisit dans la Chambre des Communes la question des pétitions, et je citerai quelques fragments du discours du ministre des colonies, prononcé à ce sujet : " Il n'est pas nécessaire d'exposer de quelle manière et sous quelles circonstances il s'est élevé des différends entre la législature locale et le gouvernement de la colonie. La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada réclame le droit d'approprier le revenu permanent *item* par *item*, c'est-à-dire le droit de décider quelles branches du service public ou des établissements

judiciaires seront rémunérées et quelles portions de ce fonds les fonctionnaires recevront.

" De l'autre côté, on maintient et, selon moi, d'une manière incontestable en loi, que la couronne possède sur ce revenu le pouvoir discrétionnaire d'en faire les distributions, pourvu que ce soit pour les fins prévues par le Statut. Les prétentions de la Chambre d'Assemblée sont déraisonnables ; car c'est ainsi qu'il les faut appeler en autant qu'elles sont contraires à la loi, et subversives de tous les principes d'un gouvernement constitutionnel, et elle a manqué en refusant d'approprier une partie quelconque du revenu considérable dont elle a le contrôle, à moins que l'appropriation du revenu permanent de la Couronne ne lui fût aussi concédée. Tel est l'état du différend, entre le gouvernement et la Chambre d'Assemblée. Une de ses conséquences malheureuses, a été la nécessité où s'est trouvé le représentant du Roi d'approprier des fonds pour les services nécessaires de la Colonie, sans la sanction de la législature coloniale, et il n'est pas étonnant que, pressé par la nécessité, un gouverneur prenne tous les moyens qui dépendent de lui pour maintenir la tranquillité du pays commis à ses soins. Il n'a été approprié, de cette manière irrégulière, que ce qui était absolument nécessaire pour le maintien du gouvernement. Toutes les améliorations ont été arrêtées.... et si le pays n'est pas tombé dans un état d'anarchie, c'est que le représentant du Roi a su soutenir convenablement son gouvernement. Le temps est venu d'appeler l'intervention du parlement

pour faire cesser ces dissensions. Tout le monde doit être persuadé qu'il ne convient nullement que le représentant du Roi et l'établissement judiciaire pour l'administration de la justice criminelle, dépendent, quant à leurs salaires, des jugements variables d'une assemblée populaire. Le système que voudrait établir la Chambre d'Assemblée canadienne est incompatible avec l'indépendance et la dignité du représentant du Roi et des juges criminels. La liste civile établie, le reste serait laissé à la disposition libre de la législature locale."

Un comité spécial fut nommé pour s'enquérir de l'état du gouvernement civil du Bas-Canada et faire rapport à la Chambre.

Le comité spécial dans son rapport aux communes, avec la majorité d'une seule voix, exprima l'opinion : " Que les Canadiens d'extraction française ne doivent être aucunement troublés dans la jouissance de leur religion, de leurs lois et de leurs privilèges. Que puisque le droit d'approprier le revenu provenant de l'acte de 1774, appartenait à la Couronne, le comité était préparé à dire que les vrais intérêts des provinces seraient mieux consultés, si la recette et la dépense de tout le revenu public étaient placées sous le contrôle de la Chambre d'Assemblée. Que la majorité des membres du Conseil Législatif ne soit pas composée de personnes en place sous le bon plaisir du gouvernement ; quant aux juges, *à l'exception du juge en chef seul*, il aurait mieux valu pour eux de ne pas s'être immiscés dans les affaires de la Chambre."

Ce rapport ne fut ni rejeté, ni adopté par la Chambre des Communes, mais on promit aux pétitionnaires que les suggestions seraient prises en considération et mises à effet aussitôt que possible.

MM. Neilson, Viger et Cuvillier écrivirent alors au Canada pour laisser savoir aux pétitionnaires que le rapport était favorable aux intérêts des Canadiens-Français, mais de ne pas se réjouir et de ne pas heurter les sentiments de personne.

Cependant les accusations portées contre Lord Dalhousie n'avaient pas été approuvées par le roi, et ses ministres firent savoir que les prétentions de la Chambre d'Assemblée étaient insoutenables.

Dans les commentaires de Bibaud, il est dit : " S'il y avait des Canadiens qui pouvaient se réjouir, c'étaient ceux qui auraient peut-être signé la pétition de Québec par rapport aux abus réels, dont elle demandait la réforme, mais qui avaient refusé de signer celle de Montréal : ceux-là (les Canadiens de Québec) n'avaient jamais été persuadés que c'était avec des assertions vagues, des résolutions tranchantes, encore moins au moyen d'une agitation populaire, qu'il fallait lutter contre les ministres britanniques et leurs jurisconsultes, qui raisonnaient, qui invoquaient, citaient et expliquaient la loi, de la *lettre* de laquelle il n'est pas permis de s'écarter, sous le système anglais de jurisprudence ; ils n'avaient pas demandé que Lord Dalhousie fût disgracié par son souverain, pour avoir exécuté ses ordres et obéi à ses instructions ; ils ne s'étaient pas attendus que le gouverne-

ment de la métropole concèderait à notre Chambre d'Assemblée le contrôle absolu de tout le revenu provincial, avec la faculté d'en empêcher l'appropriation sans se réserver une liste civile, permanente ou quelque chose d'équivalent, pour assurer à ses employés dans la colonie une rénumération régulière ; ils croyaient que le rapport du comité spécial des communes n'a été ce qu'il était qu'à la majorité d'une voix. Dans ces sortes de contestations, ce n'est pas le nombre de voix ou des signatures qui doit l'emporter, mais la solidité des raisons."

A cette même époque, il s'était élevé de vives altercations entre Lord Dalhousie et la Chambre d'Assemblée, à propos des lois de milice, qui provoquaient d'un côté des désobéissances et de l'autre des censures.

Lord Dalhousie ayant été plus tard nommé au commandement en chef dans les Indes, il fut remplacé par Sir James Kempt.

Des adresses signées par le clergé, par les citoyens de Montréal, Sorel, Trois-Rivières et Québec furent présentées à l'occasion du départ du gouverneur, félicitant son Excellence et exposant les torts de la Chambre d'Assemblée.

Sir James Kempt arriva au Canada en septembre 1828, époque où les mécontentements commençaient à se calmer. M. Perrault disait alors : " qu'on s'était démené, qu'on avait harangué, résolu, pétitionné *plus violemment* que *les circonstances ne l'exigeaint.*" Les jour-

naux prêchaient alors la modération et prirent un ton plus convenable, quoiqu'il restât un germe d'animosité entre les deux partis.

A l'ouverture du parlement en novembre 1828, le secrétaire de son Excellence disait entre autres choses dans son message, " que les statuts passés dans les 14e et 31e année du règne de Sa Majesté ont imposé aux lords commissaires de la trésorerie de Sa Majesté, le devoir d'approprier les produits du revenu accordé à Sa Majesté par le premier de ses statuts ; et que tant que la loi n'aura pas été changée par la même autorité par laquelle elle a été passée, Sa Majesté n'est pas autorisée à mettre le revenu sous le contrôle de la législature."

La Chambre en réponse à cette partie du message, adopta la résolution suivante : " Que cette Chambre a remarqué avec peine, qu'il est possible d'inférer de la partie de ce message qui a rapport à l'appropriation du revenu, que l'on semblerait persister *dans les prétentions* annoncées au commencement de la dernière administration, quant à la disposition d'une grande partie du revenu de cette province, etc., etc...."

Dans une note de M. Bibaud, contenant cette résolution, il est dit : " Ceux qui s'exprimaient d'une manière si inconvenante devaient savoir que l'acte de la 14e année de Geo. III, chap. 88, avait été déclaré être en force par toutes les autorités de la métropole ; ils venaient d'être informés que cet acte n'avait pas été révoqué dans la dernière session du parlement impérial, et ils n'auraient jamais dû ignorer que la constitution, ou la législation

Britannique ne permet à personne, pas même au roi, d'aller à l'encontre de la lettre de la loi. "

Sur diverses demandes réitérées, faites par la Chambre au gouvernement pour obtenir des informations ou ses secrets, le même historien dit : " On aurait pu croire que cette réponse (du gouvernement) mettrait fin à la disposition *inquisitive*, ou curieuse de la Chambre. La session de 1829 fut plus exttaordinaire peut-être que toutes celles qui l'avaient précédée, par les airs qu'elle se donna, par les pouvoirs qu'elle s'arrogea et par l'esprit qui l'anima.

" Que la détermination était toujours prise d'avance ; que la modération et la conciliation furent toujours dans la minorité, quoique la minorité ne fût pas toujours modérée, on comprendra que l'esprit dont nous parlons est l'esprit de parti. La session de 1829 fut une session d'enquêtes partiales et vindicatives. M. Papineau déclama quelquefois aussi longuement qu'inutilement."

En parlant de la session de 1830, le même historien dit : " La session de 1830 fut moins bruyante que sa devancière. Quand nous disons moins bruyante que celle de 1829, nous entendons qu'il ne résulta pas au dehors un aussi grand éclat de bruit qu'elle put faire au dedans, car, dans le fait, l'esprit de parti et de vengeance y fit preuve d'expérience et de progrès : flamboyant dans les paroles du docteur Labrie, il parut chaud et véhément dans les discours de M. Viger et sa chaleur porta M. Papineau à déclamer plus chaudement et plus fréquemment que jamais contre la dernière administration,

contre le pouvoir exécutif, et contre le pouvoir judiciaire quels qu'ils soient, tellement que ses plus constants admirateurs ne purent s'empêcher de lui en faire des reproches. La virulence des discours de M. Papineau, leur fréquence commençait à déplaire aux plus chauds partisans de la toute-puissance populaire."

Le même historien, en terminant son histoire du Canada qui comprend le récit des événements qui sont arrivés jusqu'à l'année 1830 inclusivement, fait la remarque qui suit : "Notre beau pays avait été troublé, une partie de notre intéressante jeunesse avait été détournée d'occupations utiles, de l'application aux études nécessaires à son avenir par une malheureuse question de finances qui, de quelque manière qu'elle fût décidée, ne devait faire ni perdre ni gagner annuellement un denier à chacun des individus de la Province."

Lord Aylmer fut celui qui en octobre 1830 remplaça le gouverneur Kempt, c'est-à-dire dans un temps où il était fort difficile de concilier les esprits et de faire disparaître les dissensions qui existaient alors entre la Chambre d'Assemblée, le Conseil Législatif et le pouvoir exécutif.

Afin d'abréger mon travail et de ne pas fatiguer le lecteur en lui présentant des faits historiques qu'il connaît peut-être mieux que moi-même, je ne citerai que les plus importants qui se passèrent entre 1830 et 1837 et tels qu'ils sont racontés par l'historien Garneau. J'analyserai donc bien brièvement, afin d'arriver aussitôt que possible aux événements de St-Eustache en 1837.

EXTRAITS EMPRUNTÉS

A

L'HISTOIRE DU CANADA

PAR GARNEAU

Lord Aylmer ouvrit les Chambres à la fin de janvier 1831, et les informa que les ministres, sur la question des subsides, abandonnaient le contrôle de tous les revenus, excepté le revenu casuel et territorial, c'est-à-dire composé des biens des jésuites, des postes du roi, des forges St-Maurice, du quai du roi, des droits de quint, des lods et ventes, des terres et des bois. Le tout ne se montait qu'à environ £7,000 par année, et le gouvernement se le réservait, parce qu'il ne provenait point des taxes, mais directement des douanes de la Couronne, pour une liste civile de £19,000 votée pour la vie du roi.

Cette réserve loin d'être exorbitante, paraissait assez raisonnable, elle devait diminuer d'importance de jour en jour par suite du progrès du pays et de l'augmentation de ses richesses. Cependant la Chambre refusa de l'accepter.

Le lendemain, M. Bourdages, secondé par M. Lafon-

taine, proposa de refuser les subsides jusqu'à ce que tous les revenus publics, sans exception, fussent mis sous le contrôle de la Chambre ; les juges exclus du Conseil ; le Conseil Législatif et l'Exécutif entièrement réformés, et les terres de la Couronne concédées en franc-alleu roturier et régies par les lois françaises. Mais cette proposition parut prématurée et fut rejetée par 50 voix contre 19.

La loi des juges avait été adoptée par la Chambre et transmise au Conseil. Le gouverneur pria la Chambre de voter le salaire du chef du gouvernement, du secrétaire civil, du secrétaire provincial, du procureur et du solliciteur général. Ces salaires, ceux des juges, avec quelques pensions et d'autres petites sommes, formaient une liste civile de £19,000. Cette demande fut discutée en comité général ; le comité se leva sans adopter de résolution, ce qui équivalait à un rejet. Jamais, comme on l'a dit, la Chambre n'avait fait une faute aussi grave. Mais déjà une influence funeste l'emportait au-delà des bornes de la prudence. Les dernières élections avaient changé le caractère de ce corps. Un grand nombre de jeunes gens avaient été élus. Ils portèrent dans la législature leurs idées exagérées et excitèrent encore les chefs, qui avaient plutôt besoin d'être retenus, après la longue lutte qu'ils venaient de soutenir, que d'être poussés vers d'autres hasards.

Malgré certaines concessions, l'excitation ne discontinuait point.

C'est au milieu de ces discordes qu'eut lieu à Montréal l'élection d'un membre. Il y eut des rixes ; les troupes

tirèrent sur le peuple, tuèrent trois hommes et en blessèrent deux.

On tint des assemblées publiques en différents endroits de la province La paroisse St-Charles, qui paraissait s'être attr[illegible]atiative dans cette nouvelle manière de discuter les questions politiques, donna l'exemple. On voulait imiter, disait-on, l'Irlande ; mais une fois en mouvement, il fut impossible de s'arrêter. Le parti anglais eut aussi des assemblées, et passa des résolutions d'une tendance contraire à celles de St-Charles. Lord Aylmer était alors tout-à-fait soulevé contre la Chambre et les Canadiens.

Le gouverneur parla avec modération aux Chambres, lorsqu'elles se réunirent de nouveau en 1832 et il passa en revue les sujets qui devaient les occuper.

Il fut résolu par la Chambre, après un mois de délibération et une division de 34 contre 26, de présenter une nouvelle adresse au roi pour le prier de rendre le Conseil Législatif électif. Le Conseil Législatif, ne pouvant plus se contenir devant les attaques de l'Assemblée, vota à son tour une adresse à l'Angleterre en opposition à celle des représentants du peuple.

Les Chambres furent prorogées le 4 avril, après une session de près de 5 mois.

M. Nelson, voyant l'entraînement de la majorité des représentants, s'était séparé de M. Papineau. Plusieurs Canadiens influents et membres de la Chambre en avaient fait autant, comme MM. Quesnel, Cuvillier et quelques autres. Ces hommes éclairés, dont l'expérience et le jugement avaient un grand poids, reconnaissaient toute

la justice des droits réclamés par la majorité, mais ils craignaient de risquer dans une lutte passionnée ce qui avait déjà été obtenu. Lord Goderich avait fait des concessions et des réformes dont il fallait lui tenir compte.

M. Papineau, en se séparant de tant d'hommes sages pour se lancer dans une lutte contre l'Angletetre, se chargeait d'une bien grande responsabilité.

Le Parlement s'assembla de nouveau le 7 janvier 1834. Le gouverneur pria l'Assemblée de reprendre la question des finances sans délai, afin que l'Angleterre pût s'occuper de ce qu'elle aurait à faire.

Plusieurs membres voulaient cesser tout commerce avec le Conseil Exécutif et passer sur le champ à la considération de l'état de la Province. M. Bourdages, toujours à la tête des hommes les plus avancés, fit en vain une proposition dans ce sens.

Cependant, le jour qu'on avait fixé pour la considération de l'état de la Province arrivait : c'était pour cette occasion que M. Papineau avait préparé le tableau des griefs dont nous avons parlé tout à l'heure. En arrivant à la Chambre, il l'avait communiqué aux membres de son parti. On s'était réuni à diverses reprises chez M. Bédard, député du comté de Montmorency, afin de les discuter et d'y faire les changements jugés nécessaires. Un autre député, M. Morin, avait été ensuite chargé de les mettre sous forme de résolutions. Dans la dernière session, M. Bédard et quelques-uns de ses amis avaient paru vouloir se détacher de M. Papineau.

Pour ramener le parti de Québec à ses vues, celui-ci consentit à modifier quelques-unes des résolutions, et

pour flatter l'amour-propre de M. Bédard, à les laisser proposer par lui. Les débats durèrent plusieurs jours. M. Papineau fit un discours dans lequel il s'abandonna à un enthousiasme républicain.

M. Nelson proposa en amendement aux résolutions de M. Bédard, « que comme la dépêche du ministre des colonies du 9 juillet 1831, en réponse aux adresses de la chambre du 17 mars précédent, contenait une promesse solennelle du ministre de coopérer avec la chambre au redressement des principaux abus, c'était le devoir de la chambre de travailler dans l'esprit de cette dépêche, à la paix, au bien-être et au bon gouvernement du pays suivant la constitution ; que la dépêche du bureau colonial communiquée le 14 janvier dernier, confirmait les mêmes dispositions ; que l'on devrait s'occuper de l'amélioration du pays, de l'occupation des terres, des lois de propriété, de l'indépendance des juges, de l'administration de la justice, de la responsabilité des fonctionnaires, des comptes publics et de la réduction de toutes les charges inutiles. »

« Les résolutions de M. Bédard portent atteinte, dit M. Nelson, à l'existence du conseil législatif, d'un corps constitué comme l'assemblée par l'acte de 1791, elles mettent en accusation le gouverneur en chef, qui forme une autre branche de la législature, elles refusent de subvenir aux dépenses de la Province, et comportent un acte injurieux contre la mère-patrie, c'est-à-dire contre son secrétaire colonial. Il n'est pas nécessaire de dire que je ne puis voter pour ces résolutions."

" Je crains, ajouta M. Quesnel, qu'en nous adressant

à l'Angleterre pour demander un changement à notre constitution, nous ne l'obtenions pas et que notre démarche n'entraîne des conséquences désastreuses pour le pays. En Angleterre on n'a jamais voulu convenir des vices de notre constitution ; pense-t-on qu'aujourd'hui on soit plus facile ? Je ne le crois pas.

" J'ignore où ces résolutions peuvent nous conduire. Si elles n'excitent pas de trop grands troubles, il en résultera au moins une grande réaction. Je souhaite sincèrement que mes prévisions ne s'accomplissent point ; je désire me tromper. Quoique je ne partage point l'opinion de la majorité de cette Chambre, si elle obtient le bien réel et durable du pays par les moyens qu'elle emploie aujourd'hui, je me réjouirai de ses succès avec les hommes éclairés qui auront formé la majorité. Je regretterai de n'avoir pas eu, comme eux, assez d'énergie pour braver le péril et pour entreprendre une chose que je regarde comme dangereuse ou du moins comme très incertaine. Si au contraire mes craintes se réalisent, si la Chambre succombe, je partagerai avec les autres les maux qui pourront peser sur ma patrie. Je dirai : Ce sont sans doute les meilleures intentions qui ont guidé la majorité de la Chambre. Et l'on ne me verra point m'unir avec ses ennemis pour lui reprocher d'avoir eu de mauvais desseins. Voilà ce qui fera ma consolation."

L'amendement de M. Nelson fut rejeté par 36 voix contre 24. MM. Cuvillier, Quesnel et plusieurs autres Canadiens firent partie de la minorité. Après des débats prolongés et très ardents, les résolutions qui ont

porté depuis le nom de "92 résolutions" furent passées à une grande majorité.

M. Morin fut chargé d'aller remettre à M. Viger, à Londres, les pétitions basées sur ces résolutions et adressées au Parlement Impérial.

Le Conseil Législatif vota des adresses contraires à celles de l'Assemblée, et pria l'Angleterre de maintenir la constitution intacte.

Après avoir voté des fonds pour l'éducation, les institutions charitables, les chemins et les améliorations intérieures, les représentants, laissant de côté la liste civile, commençèrent à s'en retourner chez eux. Le gouverneur ne les voyant plus en nombre dans la Chambre, prorogea la session en disant que puisqu'on en avait appelé au parlement Impérial, chaque parti devait se soumettre à son autorité suprême ; qu'il croyait nécessaire de déclarer que le langage des 92 résolutions était si contraire à l'urbanité et à la modération bien connues des Canadiens, que ceux qui savaient le véritable état des choses, ne pourraient s'empêcher de croire qu'elles ne fussent le fruit d'une excitation extraordinaire et générale.

Les 92 résolutions et l'ajournement prématuré des Chambres ne laissèrent plus de doute sur la gravité de la situation.

Pendant que l'on débattait toutes ces questions en Angleterre, les comités de district siégeaient toujours en Canada ; ils correspondaient en même temps avec nos agents et passaient résolutions sur résolutions pour

exciter le peuple à prendre une attitude qui pût imposer Le comité central de Montréal reçut une lettre de M. Roebuck, où il était dit : Il vaut mieux, j'en conviens, combattre que de perdre toute chance de se gouverner soi-même ; mais nous devons assurément essayer tous les moyens avant de prendre la résolution de recourir aux armes.

Il conseillait ensuite de réveiller le peuple, de ne point reculer d'un pas devant les principes, et déclarait qu'on n'aurait de bon gouvernement que quand on se gouvernerait soi-même et qu'on se serait défait du Conseil Législatif.

La suite des événements fera voir si ces conseils étaient bien sages.

Les Anglais, joints à quelques Canadiens, avec M. Nelson et M. Walker à leur tête, formaient alors à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières, des associations constitutionnelles par opposition aux comités des partisans de la Chambre. Ces associations signèrent des pétitions au roi, et elles chargèrent MM. Nelson et Walker d'aller les déposer au pied du trône. La 1ère chose que fit la Chambre en se réunissant le 21 février 1835, fut de protester contre les remarques que le gouverneur avait faites en ajournant la dernière session, et de faire biffer son discours du procès-verbal. C'était proclamer les hostilités.

Le gouverneur n'avait rien de décisif à communiquer sur les affaires. La Chambre siégea deux fois par jour pour finir la session plutôt. Les débats furent la répé-

tition de ce qu'on avait déjà dit tant de fois. La Chambre continua M. Roebuck dans sa mission d'agent, et vota une adresse après de longues discussions. C'est au sujet de cette adresse que la majorité se divisa une seconde fois.

M. Bédard, qui ne suivait depuis deux ans la majorité qu'à *contre-cœur*, osa dire enfin que l'adresse contenait un refus péremptoire de tout ce que le gouverneur demandait, et qu'il ne pouvait l'appuyer.

M. Bédard proposa divers amendements, qui furent soutenus par un tiers de la Chambre. Cette scission dans la majorité devait s'agrandir de jour en jour. Elle fut regardée dès le premier instant par les hommes extrêmes comme une défection. Enfin, le gouvernement impérial décida d'envoyer plusieurs commissaires au Canada pour faire une enquête sur les lieux.

Leurs instructions disaient, d'après Garneau, que le Conseil Législatif ne pouvait être changé, et ordonnait à la commission de refuser formellement la proposition de la Chambre de renvoyer cette question à des conventions du peuple.

Quant aux subsides, les revenus de la Couronne ne pouvaient être abandonnés sans une liste civile suffisante pour le soutien de l'Etat. L'administration des terres de la Couronne resterait entre les mains du Conseil Exécutif. Les juges accusés subiraient leurs procès devant le Conseil Législatif, ou devant le roi aidé du comité judiciaire du Conseil Privé. La commission était chargée de faire rapport sur la tenure des terres, sur les biens du Séminaire de St-Sulpice, sur l'éducation, sur la distribu-

tion des droits de douane entre les deux Canadas. Elle pouvait interroger des témoins et des documents écrits. Elle allait au Canada pour remplir une mission de conciliation et de paix, il fallait donc qu'elle évitât de paraître user d'un pouvoir odieux et nouveau.

En recevant les plaintes de tous les partis, la politesse, l'urbanité et le respect devaient caractériser sa conduite envers toutes les classes ; elle devait se mettre en relation avec elles, exprimer ses propres opinions avec bienveillance, observer les actes des assemblées publiques et les relations sociales ordinaires, étudier les écrits politiques et la littérature périodique, faire des enquêtes en différents endroits du pays et garder le plus grand secret sur ses conclusions.

La commission arriva à Québec à la fin d'août. Le Conseil de Ville, qui n'avait pas voulu présenter ses hommages le jour de l'an 1834 à Lord Aylmer, et que celui-ci avait à son tour refusé de recevoir l'année suivante, présenta une adresse aux commissaires. Lord Gosford reçut chez lui quelques jours après et se montra très gracieux, mais chacun était sur ses gardes. Les membres libéraux du Conseil et de la Chambre se réunirent au commencement de septembre aux Trois-Rivières pour s'entendre sur la conduite à suivre devant la commission. Ceux du district de Québec ne jugèrent pas à propos d'y aller. La division entre ce district et ceux des Trois-Rivières et de Montréal devenait plus grande de jour en jour. Gosford chercha par tous les moyens à captiver la bienveillance des Canadiens. Il invita MM. Papineau et Viger à dîner chez lui ; il visita

les classes du Séminaire, et laissa tout le monde enchanté de sa politesse. Il donna un grand bal le jour de la Ste-Catherine, anniversaire fêté par les Canadiens, et ses prévenances pour Mme Bédard attirèrent tous les yeux et indiquèrent avec quel zèle il remplissait le rôle dont l'Angleterre l'avait chargé. Le 1er septembre 1836, il donna une nouvelle commission de juges de paix et y ajouta beaucoup de Canadiens. Le Conseil Législatif, qui comptait déjà parmi ses membres plusieurs Canadiens marquants, comme MM. Joliette, de Rocheblave, Debarttz, Viger, Malhiot, et autres, fut augmenté par MM. Hertel, de Rouville, de Salaberry, Dionne, Harwood, Lacroix, de Bleury et autres. Cette nouvelle nomination avait été faite par Lord Gosford, afin d'apaiser l'anarchie et faire acte de bonne volonté et d'estime envers les Canadiens. Enfin, la place du juge Kerr destitué, parut destinée à M. Bédard, celui-là même qui avait proposé les 92 résolutions. Ces faits, ces bruits portés, grossis de bouche en bouche augmentaient les espérances, lorsque les Chambres s'ouvrirent le 27 octobre. L'Association constitutionnelle de Québec avait présenté une adresse au gouverneur la veille, pour le prier de ne pas avancer d'argent sans le consentement des trois branches de la Législature. C'était recommander au gouverneur de ne rien payer sur l'ordre seul des représentants.

Lord Gosford adressa un long discours aux Chambres. Après avoir parlé de beaucoup de choses, il finit par déclarer que les Canadiens pouvaient être assurés qu'on ne toucherait point à leurs institutions sociales et ajouta : « Je dirai aux Canadiens, observait-il, à ceux qui sont

d'origine française comme à ceux d'origine britannique : Considérez le bonheur dont vous pourriez jouir sans vos dissensions. Issus des deux premières nations du monde, vous occupez un beau et vaste pays, possédant un sol fertile, un climat salubre et l'un des plus grands fleuves du monde, qui amène jusqu'à votre ville les navires de la mer la plus éloignée. »

En réponse au discours du trône, la Chambre refusa de reconnaître la Commission. Les discours qui furent prononcés dans cette circonstance, ne furent qu'un écho ou une interprétation des 92 résolutions.

Les choses allaient de mal en pis et un journal disait à cette époque : « Ce n'est qu'avec des idées et des principes d'égalité que l'on peut aujourd'hui gouverner en Amérique. » Si les réformes que les Canadiens demandaient n'étaient pas accordées, fallait-il se les faire donner de vive force, en levant l'étendard de l'insurrection, ou fallait-il négocier ? Ils auraient alors comparé leurs forces à celles de l'Angleterre et pesé les chances de succès.

Mais, malheureusement, le chef du parti de Québec allait recevoir une charge de juge de Lord Gosford, qui laissait entrevoir d'autres faveurs aux Canadiens. Cette nomination fut regardée, dans l'agitation où étaient déjà les esprits, comme un appât pour corrompre et pervertir les cœurs. La majorité de la Chambre fut entraînée par l'influence de M. Papineau. La nomination de M. Bédard, formellement annoncée, excita les esprits.

La dernière lutte entre le Conseil Exécutif et l'Assemblée eut lieu au sujet des subsides. Les débats durèrent deux jours. La plupart des membres prirent la parole.

M. Morin proposa d'accorder des subsides pour six mois. M. Vanfelson proposa en amendement douze mois avec les arrérages ; MM. Papineau, Lafontaine, Taschereau, Drolet, Rodier, Berthelot parlèrent contre l'amendement ; MM. Viger, Caron, de Bleury l'appuyèrent.

L'amendement de M. Vanfelson fut rejeté par 40 voix contre 27. Le Conseil rejeta la liste civile de six mois, ce qui amena presqu'aussitôt la prorogation du Parlement. Lord Gosford qui était extrêmement blessé du peu de succès de sa mission, dit qu'il ne voulait pas prédire toutes les conséquences qui résulteraient de cette conduite.

Ce dénouement porta l'effervescence des esprits au plus haut degré, et on s'ajourna.

L'agitation devenait sérieuse dans beaucoup de comtés ; elle finit par inquiéter le gouverneur qui publia une proclamation dans le mois de juin 1837, pour mettre le peuple en garde contre les écrits et les discours propres à séduire. Sans se laisser intimider par cet avertissement, M. Papineau descendit jusqu'à Kamouraska, en compagnie de MM. Girouard, Lafontaine et Morin ; il fit des discours à l'Islet et à St-Thomas, où le Dr. Taché, alors partisan exalté, avait monté quelques têtes parmi les cultivateurs. Quelques temps après on pendit le gouverneur en effigie, et des bandes d'hommes armés rôdèrent dans le comté du Lac des Deux-Montagnes.

Partout enfin l'on s'agita pour appuyer ou les 92 résolutions ou le gouvernement, dont les amis se réunirent à leur tour pour lui promettre leur appui et pour s'opposer au parti du mouvement.

Les associations constitutionnelles de Québec et de Montréal tinrent des assemblées très nombreuses ; beaucoup de gens s'y étaient ralliés parce qu'ils étaient convaincus qu'il y avait folie à lutter contre l'Angleterre.

Malgré les troubles qui éclatèrent, les Chambres furent convoquées pour le 10 août. Lorsqu'elles s'assemblèrent, le gouverneur pria les représentants du peuple de faire eux-mêmes l'assignation du revenu, que la métropole ferait sans doute sans eux s'ils s'obstinaient dans leurs premières résolutions. Cette nouvelle tentative ne put ébranler la majorité des membres qui, dans leur obstination fatale, votèrent une adresse pour protester contre les recommandations contenues dans le rapport des commissaires.

Cette adresse fut présentée au gouverneur le 26 août. Le parlement fut prorogé aussitôt après par une proclamation, dont M. Papineau trouva une copie sur son siége à son retour dans la salle des séances. Ces faits avaient achevé de convaincre Lord Gosford que les partisans de ce chef populaire voulaient une république, et qu'ils se servaient de l'animosité créée chez les Canadiens par les attaques violentes et injustifiables de la minorité, pour maintenir leur influence.

Personne n'ignore les événements qui arrivèrent après la prorogation des Chambres. Des assemblées, des discours révolutionnaires se succédèrent sans interruption dans les villes et les campagnes, pour faire appel aux armes. Partout on fit des préparatifs de guerre.

Les têtes exaltées de Montréal résolurent de s'adresser aussi au congrès des Etats-Unis pour demander le com-

merce libre. Petit à petit les hommes du mouvement augmentèrent ainsi de hardiesse jusqu'à inquiéter les gens paisibles qui crurent devoir faire des démonstrations en sens contraire. Le colonel Hertel, qui commandait un bataillon de milice de 1500 hommes dans le comté des Deux-Montagnes même, ce centre d'agitation, écrivit au gouvernement que ses soldats étaient pleins de loyauté et prêts à obéir à ses ordres au premier appel qui serait fait ; mais le grand nombre, ne voyant pas encore de véritables dangers, désirait laisser le gouvernement se tirer comme il le pourrait de ces difficultés. Lorsqu'ils apprirent cependant qu'il y avait eu résistance ouverte à St-Denis et à St-Charles, ils sortirent de leur neutralité pour appuyer le gouvernement, et les Canadiens à Québec, à Montréal, à Berthier, à la Rivière-Ouelle, à Kamouraska, à Lotbinière, à Portneuf, à Champlain, aux Trois-Rivières et dans presque tous les comtés du pays, lui présentèrent des adresses et se rallièrent à lui.

Les menaces qui furent faites en différents endroits, engagèrent le pouvoir à donner des armes aux hommes faibles, afin d'assurer le maintien de l'ordre.

Ce fut alors que l'évêque de Montréal, monseigneur Lartigue, adressa un mandement dont il sera parlé plus loin, mandement qui eut un grand retentissement dans le pays, mais qui n'eut cependant pas l'effet de modérer l'enthousiasme outré des chefs de la rébellion.

Un corps de troupes anglaises, sous le commandement du colonel Gore, qui devait faire sa jonction à St-Charles avec le colonel Witherall, fut arrêté à St-Denis

le 22 novembre 1837 par le Dr Nelson. M. Papineau se trouvait là.

Le succès de la bataille qui allait s'engager était si incertain, que le Dr Nelson engagea M. Papineau à ne pas y prendre part : " Ce n'est pas ici, lui dit-il, que vous serez le plus utile, nous aurons besoin de vous plus tard. " Aussi M. Papineau ne parut pas dans cette bataille.

M. Carrier dans son ouvrage sur l'insurrection du Bas-Canada publie la note suivante touchant la présence de M. Papineau à St-Denis :

" Maintes fois on a discuté la question de savoir si M. Papineau s'est enfui du camp de bataille, de son propre mouvement ou sur l'ordre de M. Nelson. Les difficultés survenus plus tard entre ces deux chefs ont fait avancer des assertions contradictoires ; mais si les renseignements que nous tenons d'un partisan dévoué de M. Papineau, qui a subi la peine de la déportation, sont vrais, il n'y a point de doute que M. Papineau s'est enfui de la demeure du Dr Nelson qui, tout en voulant conserver les jours de M. Papineau, lui avait enjoint de rester dans sa maison où il ne courrait aucun danger. "

Le colonel Witherall, qui n'avait pas opéré sa jonction avec le colonel Gore, fut la cause de la retraite de ce dernier qui abandonna le champ de bataille aux insurgés. La marche du détachement du colonel Witherall avait été retardée par le mauvais état des chemins et parce que les ponts sur les rivières avaient été coupés. Cette colonne, qui venait de Chambly, était composée de 330 hommes, de 2 pièces de canon et de

quelques cavaliers. Ne trouvant pas le colonel Gore au lieu fixé, il continua sa route et atteignit les retranchements des insurgés le 20 novembre. Ils étaient défendus par plusieurs centaines d'hommes, la plus part sans armes, dit Garneau, et ils étaient commandés par T. S. Brown qui prit la fuite avant l'attaque.

Les insurgés avaient deux pièces de canon. Les rebelles répondirent avec vigueur au feu des troupes ; mais ils ne purent résister, et l'infanterie anglaise massacra un grand nombre d'insurgés. Le nombre des morts dépasse 100, celui des blessés fut considérable.

L'INSURRECTION A ST-EUSTACHE

La rébellion était donc étouffée dans le sud, et le district de Montréal, qui comprenait alors le comté des Deux-Montagnes, fut mis sous la loi martiale. Le peuple, dit Garneau, commença enfin à s'assembler dans les comtés, dans les villes et dans les paroisses, pour protester contre l'insurrection. Un dernier parti, venant des Etats-Unis, avait été pris ou dispersé à Four Corners, sur la frontière, près du lac Champlain. Il ne restait plus qu'un point à soumettre sur les rives gauches du St-Laurent, c.-à.-d. St-Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes.

Après avoir donné un aperçu des griefs justes et exagérés, vrais et supposés que les représentants du peuple eurent à reprocher, en maintes circonstances, aux autorités gouvernementales, je reproduirai en entier l'ouvrage historique du feu Messire Jacques Paquin, ancien curé de St-Eustache, qui fut le témoin oculaire de tous les événements douloureux dont le village de St-Eustache a été le théâtre.

Avec la bienveillante permission des membres les plus rapprochés de la famille Paquin, j'ai cru être agréable et utile à mes lecteurs, en l'insérant littéralement et fidèlement, dans toute sa forme et teneur, d'autant plus que cet ouvrage est aujourd'hui peu connu, fort rare et très précieux au point de vue de l'histoire. Il est intitulé comme suit :

Pagine de I a LX = La pagination en chiffres arabes reprend comme [illegible]

I

JOURNAL HISTORIQUE

DES ÉVÉNEMENS ARRIVÉS

A

SAINT EUSTACHE,

PENDANT LA RÉBELLION DU COMTÉ DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

Depuis les soulèvemens commencés à la fin de novembre, jusqu'au moment où la tranquillité fut parfaitement rétablie.

Deus ultionem Libere egit,
Super ipsos in cœlis tonubit,
In malitia eorum disperdet eos.

PAR UN TÉMOIN OCULAIRE.

Messire Jacques Taquin
Pr p. mémoire

MONTRÉAL:
PUBLIÉ PAR JOHN JONES.

1838.

H

AVANT-PROPOS.

Ce petit journal à l'époque où les rebelles des paroisses voisines commencèrent à se montrer à St-Eustache, renferme les divers événemens qui s'y passèrent pendant que les rebelles tinrent leur camp dans ce village et ceux qui eurent lieu jusqu'au moment où la tranquillité fut parfaitement rétablie dans le comté du Lac des Deux Montagnes.

On trouvera dans ce journal un grand nombre de faits intéressans inconnus jusqu'ici au public ; la plupart de ces faits sont de nature à prouver que les habitans de St-Eustache ne sont pas aussi coupables qu'on a pu généralement le supposer, et que l'esprit de rébellion est loin d'être aussi fortement enraciné dans le cœur des Canadiens en général, que certaines personnes ont voulu le faire croire.

Ces faits offrent aussi des preuves frappantes de la conduite noble et généreuse de Sir John Colborne et des soins bienfaisans de Son Excellence et de ses délégués pour rétablir la paix.

Enfin ce petit journal jettera de la clarté sur bien des sujets sur lesquels le public n'a pu former que des conjectures et n'a entendu que des bruits vagues, et l'auteur espère qu'il ne sera pas sans utilité pour ses compatriotes.

TY

V

JOURNAL HISTORIQUE, &c.

Dimanche 26 novembre. — C'est au 26 novembre 1837 que l'on peut fixer le commencement des troubles sérieux ; jusqu'à cette époque il n'y avait eu que des bruits vagues, des menaces sourdes et des essais inutiles de soulèvement. Ce jour-là, pendant la grand'messe, des courriers arrivés en toute hâte de Ste-Scholastique vinrent jeter l'épouvante parmi les constitutionnels de St-Eustache, dont plusieurs prirent la fuite à l'instant même et allèrent se réfugier à Montréal, où ils semèrent l'épouvante qui s'était emparée d'eux et où ils répandirent les bruits les plus effrayans. Plusieurs d'entre eux assurèrent qu'une armée considérable de rebelles s'avançait sur la Rivière du Chêne pour s'emparer du village et de là marcher sur Montréal. Ces nouvelles qui recevaient une teinte assez forte de probabilité de la conduite des gens du sud et de la disposition bien connue des habitans de St-Benoît et des environs, portèrent le trouble dans la ville alors peu rassurée, et tinrent ses habitans dans des alertes continuelles.

Les 27 et 28.—Pendant ces deux journées, les insurgés s'occupèrent à parcourir les côtes de Ste-Scholastique et St-Eustache, pour épouvanter ceux qui n'étaient point de leur parti, désarmer les uns et forcer les autres par la crainte à marcher avec eux. Le village de St-Eustache fut pendant ces deux journées dans des alarmes continuelles ; à chaque instant quelqu'un venait annoncer que les rebelles, nombreux et en armes, arrivaient au village pour en prendre possession et forcer et piller les maisons de ceux qui leur étaient opposés.

Le 29.—Le mercredi, pendant que M. le curé de St-Eustache était à table dans son presbytère où M. Tur-

cotte, curé de Ste-Rose, venait d'arriver, plusieurs personnes se précipitèrent toutes effarées dans la maison, pour prévenir les prêtres qu'un courrier vena d'arriver à toute bride, et qu'il assurait que les rebelles le suivaient de près, se dirigeant sur le village et désarmant sur leur route tous ceux qu'ils soupçonnaient de n'être pas favorables à leurs projets. Ce courrier était M. Eustache M'Kay, du Petit Chicot, concession de St-Eustache. Partout sur son passage il avait donné l'alarme et il jeta une telle épouvante dans le village que dans un instant les rues se remplirent d'une foule curieuse et effrayée ; chacun s'interrogeait, se consultait, se questionnait, et au milieu de ce trouble et de cette confusion, les nouvelles grossissaient rapidement et avec elles la terreur. Dans l'instant même plusieurs familles entières partirent pour la ville, fermant leurs maisons et les abandonnant toutes meublées, pour mettre leurs personnes en sûreté. D'autres constitutionnels allèrent se cacher dans les paroisses voisines.

Au milieu de la confusion qui régnait dans le village, arrivèrent deux émissaires du Grand Brûlé, et leur arrivée augmenta encore le désordre. Ces deux émissaires étaient MM. Féréol Peltier, avocat, de Montréal, et Camille Dumouchel, de St-Benoît. Ils ne parurent faire aucune attention au mouvement qui se faisait dans le village ; cet état de choses leur semblait sans doute naturel ; ils s'arrêtèrent un instant chez M. W. H. Scott, M. P. P., et de là gagnèrent tranquillement la demeure du Dr. Chénier. M. Eustache M'Kay se rendit bientôt au presbytère et vint y répéter lui-même les nouvelles qu'il avait déjà répandues dans le village. Il était pâle et agité. Sa figure témoignait une violente colère. Il était armé d'un sabre et de deux pistolets, qu'il nous montra en disant qu'avec ces amis-là il se souciait peu des patriotes ; il partit aussitôt pour Montréal où il entra dans les rangs des volontaires qui plus tard accompagnèrent les troupes à St-Eustache, dans l'expédition du nord.

Sur le soir, en effet, une partie des bandes dont M. M'-Kay avait annoncé l'arrivée, entra dans le village et se répandit dans les tavernes. Les insurgés s'y enivrèrent bruyamment, et cette nuit-là même, suivis des gens de St-Eustache qui partageaient leurs opinions, ils se rendirent dans les diverses côtes de la paroisse de St-Eustache, frappèrent à toutes les portes, et arrachèrent les habitans à leur sommeil paisible et les forcèrent à les suivre sans leur dire même où ils voulaient les conduire.

Le 30.—Le lendemain, à la pointe du jour, ils se trouvèrent ainsi réunis auprès de la montagne du Lac, au nombre de trois ou quatre cents, la plupart d'entre eux tous déconcertés et se demandant mutuellement ce qu'on voulait faire d'eux.

Les chefs principaux de ces premiers mouvemens étaient le Dr. Chénier, du village de St-Eustache, depuis longtemps bien connu par son patriotisme outré, par ses emportemens et la véhémence extraordinaire des harangues révolutionnaires qu'il prononçait à chaque assemblée, et un M. Girod, venu de l'isle Ste-Thérèse, vis-à-vis Varennes, au comté du Lac des Deux-Montagnes pour travailler au soulèvement. C'est ici peut-être le lieu de dire quelques mots sur cet individu. Amury Girod, se disant né en Suisse, arriva dans le pays, il y a environ dix ans. Il prétendait avoir passé une partie de sa jeunesse dans une école modèle d'agriculture, et être ensuite entré au service mexicain où il avait, dit-il, occupé le grade de lieutenant-colonel de cavalerie. Il parlait assez couramment l'espagnol, l'anglais, l'italien, le français et l'allemand. A Québec, il fut accueilli par M. Perrault, protonotaire, qui lui confia une de ses terres pour y établir une ferme modèle : Girod n'y fit rien que des dettes et en partit bientôt débiteur insolvable et ingrat de son bienfaiteur. En sortant de Québec, il chercha à s'établir sur les propriétés de M. Debartzch, à St-Charles ; mais celui-ci ne se soucia pas d'un pareil hôte. Girod se rendit à Varennes, y fut accueilli comme patriote par le Dr. Duchesnois, et après quelque temps de séjour, épousa

la belle-sœur de celui-ci, fille de M. Ainse, seigneur de l'Isle de Ste-Thérèse. Depuis lors, il a toujours vécu sur la terre de son beau-père, située dans l'isle. Là, il s'est occupé continuellement à travailler à divers ouvrages politiques, à composer des discours pour les assemblées du comité central, etc. Il s'était imposé comme un fardeau à tous les chefs patriotes qui le haïssaient, mais n'osaient le brusquer. Lui-même haïssait cordialement Papineau et la plupart de ses amis ; souvent en secret il écrivit contre eux ; mais il les flattait au dehors parce qu'il espérait qu'ils feraient une révolution et qu'il comptait alors se procurer une place avantageuse. Il était d'un caractère à la fois haut et rampant, dur, brutal même dans ses paroles ; sans cesse en querelle avec tous ses voisins, et n'ayant aucun ami. Dans les derniers temps il prit une part fort active dans les troubles. Voyant qu'il ne pouvait soulever Varennes où il n'avait aucune influence, il entreprit de soulever la paroisse de la Pointe-aux-Trembles où il se rendait régulièrement deux fois par semaine pour haranguer les jeunes gens et les dresser aux exercices militaires. Il se trouvait à Montréal le jour du conflit entre les enfans de la Liberté et le Doric Club. Il fut un des auteurs de l'assemblée et un des plus prompts à se sauver lorsqu'on en vint aux coups. Lorsque les arrestations commencèrent, et que Papineau quitta Montréal, pour se sauver dans le sud, il passa par l'isle Ste-Thérèse et y vit Girod. Sans doute il le chargea d'aller dans le nord seconder les efforts que d'autres allaient faire dans le sud, car immédiatement Girod se rendit au comté du Lac des Deux-Montagnes, y prit le titre de général en chef, et contribua beaucoup par son audace et ses mensonges à décider les mouvemens qui eurent lieu. Les lecteurs excuseront sans doute cette courte digression sur le génl. Girod ; l'auteur a cru devoir tracer cette petite esquisse, quoique bien imparfaite, sur un homme qui a joué un rôle important dans cette histoire. Revenons aux faits du 30 novembre.

Girod et Chénier conduisirent les individus qu'ils avaient ainsi ramassés jusqu'au fort des sauvages, à la mission du lac. Là ils visitèrent les magasins du gouvernement, en enlevèrent de force des munitions et des fusils. Ensuite ils se rendirent à la maison de la mission, entrèrent dans la cour et les appartemens, et malgré la vive résistance de Messire Dufresne, supérieur de la mission, ils enlevèrent un canon appartenant aux missionnaires, et transportèrent toutes leurs prises à St-Benoît.

Girod et Chénier firent de vains efforts pour engager les sauvages à prendre parti pour eux et à leur livrer deux canons et d'autres armes qui se trouvaient en leur possession et qui leur appartiennent ; les sauvages se montrèrent si bien déterminés à défendre leurs propriétés que les insurgés n'osèrent les attaquer. Girod eut une longue entrevue avec le chef sauvage, et il s'établit entre eux un dialogue fort curieux, dans lequel le sang-froid et le bon sens de l'enfant de la nature triomphèrent des ruses et de la violence du chef rebelle.

Le 1er décembre.—Le vendredi, premier jour de décembre, le Dr. Chénier, accompagné d'un nommé François Guérin, se rendit au presbytère de St-Eustache et demanda hardiment à Messire Paquin, curé de la paroisse, s'il voulait lui livrer les clefs du couvent nouvellement construit auprès de l'église, et qui n'était pas encore occupé par les sœurs. M. Paquin s'y refusa, en disant que l'honneur et son devoir lui défendaient également de le faire ; le Dr. s'emporta alors, s'empara par violence des clefs du couvent et y établit le camp des insurgés composé de quelques individus de la paroisse et d'un grand nombre d'étrangers.

Le 2 déc. — Pendant toute cette journée et celle du lendemain, les insurgés s'occupèrent à visiter et à fouiller les maisons du village et des environs, et en enlevèrent tout ce qu'ils purent y trouver de munitions, d'armes et de provisions pour nourrir les individus du camp. Dans la soirée du 2, il pouvait se trouver au

camp environ 60 personnes ; W. H. Scott, M. P. P., s'y rendit, accompagné de M. Emery Féré. Depuis long temps M. Scott cherchait à s'éloigner du parti de la violence, et à ramener les individus à un patriotisme plus modéré ; il parla ce jour-là avec tant de sens et de vérité que presque tous ceux qui se trouvaient au camp, les armes à la main, se retirèrent. Il n'y resta que les plus violens, et ceux-ci étaient tellement irrités contre M. Scott parce qu'il avait occasionné cette désertion, qu'ils le menaçèrent de le tuer s'il ne voulait pas se mettre à leur tête. M. Scott s'y refusa absolument. Les insurgés envoyèrent alors chercher du secours au Grand Brûlé et s'emparèrent, cette nuit même, de M. Emery Féré, qu'ils constituèrent leur prisonnier ; ils lui permirent cependant de se retirer au presbytère jusqu'au lendemain.

Le 3.—Le trois décembre, après la grand'messe, on convoqua une assemblée au couvent ; M. Scott y fut amené de force ; on l'obligea de se prononcer sur ses opinions et ses intentions ; quoiqu'il fût effrayé par les menaces qu'on lui avait déjà faites et celles qu'il entendait murmurer autour de lui, il persista avec fermeté dans ses sentimens de la veille. Quelques personnes de l'assemblée vinrent au presbytère demander des conseils. Elles reçurent celui de suivre l'avis de M. Scott, de se retirer paisiblement chez elles et d'obéir à un ordre du commandant général Sir John Colborne, dont on venait d'afficher la proclamation à la porte de l'église, promettant protection à tous ceux qui ne prendraient pas les armes et qui demeureraient paisibles chez eux. M. Desèves, vicaire de St-Eustache, fit la lecture de cette proclamation à quelques habitans qui se trouvaient à la porte de l'église. Tous ces divers incidens firent une grande sensation sur les esprits. Il se trouvait alors à St-Eustache quelques jeunes gens venus de Montréal pour soulever les habitans du nord, et qui y travaillaient de toutes leurs forces ; ces agitateurs étaient messieurs Richard Hubert et Féréol Peltier, Jean Bap-

tiste Brien et deux frères du nom de Lorimier. Les deux premiers étaient venus aussitôt après la première affaire qui eut lieu dans le sud entre les troupes et les insurgés, annoncer que les patriotes étaient vainqueurs, que les troupes étaient en déroute sur tous les points et presque entièrement détruites, et qu'il n'en restait aucune pour venir attaquer le nord.

Ces quatre jeunes gens firent tous leurs efforts pour dissiper l'impression produite par la lecture de la proclamation, les conseils du curé et le discours de M. Scott, et pour retenir dans le camp tous ceux qu'ils y avaient réunis. Mais ils ne purent y réussir ; malgré tous leurs efforts, tous leurs discours incendiaires, le camp se vida si bien que le soir il n'y restait pour le garder qu'un jeune homme de seize à dix-sept ans. On voulut le faire sortir du couvent pour en fermer les portes, mais il s'y refusa, en disant que les gens du Grand-Brûlé devaient venir ce soir-là même occuper le camp, ce qui eut lieu en effet ainsi qu'il l'avait annoncé.

Le soir, après vêpres, M. Turcotte, curé de Ste-Rose, vint souper au presbytère. Il y donna des nouvelles du massacre et de la dispersion des rebelles dans le sud. MM. Paquin et Desèves, de concert avec M. Turcotte, croyant cette occasion favorable pour engager le Dr. Chénier à se désister de son entreprise, le firent prier de se rendre au presbytère. Il y vint aussitôt. Dans ce moment s'y trouvaient aussi M. W. H. Scott, son frère, M. Neil Scott, de Ste-Thérèse, et M. Emery Féré, beau-frère de Messire Paquin.

Lorsque le Dr. Chénier fut entré, Messire Paquin lui annonça la nouvelle de la défaite de ses partisans dans le sud ; il le pressa de renoncer à ses desseins dangereux ; tous les messieurs présens, ecclésiastiques et séculiers, se joignirent à M. Paquin pour lui faire la même prière, mais il demeura inébranlable. Il prétendit que les nouvelles apportées par M. Turcotte étaient fausses, qu'il venait d'apprendre par un courrier arrivé du Grand Brûlé que les patriotes étaient vainqueurs dans le sud. Il

ajouta que pour lui, sa résolution était invariable, qu'il était déterminé à mourir les armes à la main plutôt que de se rendre ; il alla jusqu'à dire : " qu'autant valait essayer de prendre la lune avec les dents que de chercher à ébranler sa résolution." Malgré toute son opiniâtreté, cependant le Dr. Chénier ne put surmonter une profonde émotion qui s'empara de lui, car de temps en temps de grosses larmes s'échappaient de ses yeux et coulaient malgré ses efforts pour les retenir.

M. Paquin s'étant convaincu qu'il n'y avait rien à gagner avec le Dr. Chénier, prit la résolution de se rendre à Montréal le lendemain avec son beau-frère M. Féré, afin de faire connaître aux autorités les dispositions actuelles des habitans dont le premier feu s'était ralenti et afin de prévenir s'il se pouvait les désordres inévitables, si on en venait à une bataille.

4 décembre.—D'après cette résolution, le lendemain matin, Messire Paquin se disposa à se mettre en route pour Montréal, mais au moment même de son départ on vint lui dire qu'il lui serait impossible de sortir du village. Le Dr. Chénier avait employé toute la nuit à envoyer des émissaires dans les différentes côtes et à ramasser les plus déterminés de ses partisans pour garder le camp qu'il avait établi dans le village. Il avait établi des sentinelles à tous les passages, en sorte que personne ne pouvait sortir du village ni des environs sans un permis signé de sa main. M. Paquin lui demanda un permis de ce genre ; mais il lui fut nettement refusé. Le Dr. se rendit au presbytère, l'épée à la main, pour accompagner son refus de quelques explications, et dit qu'il se croyait obligé de s'opposer à ce voyage qu'il croyait devoir être nuisible à sa cause. M. Paquin eut alors avec lui une conversation longue et animée dans laquelle il insista fortement sur la folie de la conduite du Docteur ; il lui représenta tous les malheurs qu'il allait attirer sur la paroisse : le village serait brûlé et pillé, toute la paroisse saccagée, etc, etc. Après avoir fait une peinture touchante des maux qui allaient fondre sur St-

Eustache, M. Paquin ajouta avec émotion : " Je vous accuse devant Dieu et devant les hommes de tous ces malheurs ! " " C'est vous, M. le curé, que j'en accuse à mon tour (répondit le Docteur), vous nous avez nui extraordinairement ; vous êtes la cause du refroidissement qu'éprouve la paroisse en ce moment-ci. Vous devriez être à notre tête quand nous irons combattre, pour nous donner l'absolution."

" Nous, faire une semblable action (reprit M. Paquin), non jamais, ne l'espérez pas ; ce serait agir contre notre propre conscience, contre les décisions de l'église, et contre les intérêts du gouvernement et du pays. Cette absolution vous damnerait en nous perdant nous-mêmes. "

Cette conversation eut lieu en présence de M. Desèves, du Dr. Brien, de St-Martin, et de plusieurs habitans de la paroisse. M. le curé finit en disant qu'il saurait bien se rendre à Montréal et que personne ne l'arrêterait. " Eh bien, répondit le Dr. Chénier, s'il n'y a personne d'assez brave pour le faire, moi-même je vous arrêterai."

Il fallut bien alors renoncer au voyage de Montréal, et se résigner à attendre au milieu de la plus vive inquiétude ce qu'il plairait à la providence d'ordonner sur le sort de St-Eustache. Le Dr. Chénier alla immédiatement rejoindre ses gens et les aider dans leurs efforts pour réunir des partisans et ramasser des provisions pour les attirer.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de donner ici une copie des passes ou permis donnés par le Dr. Chénier à ceux qui voulaient sortir de la paroisse. En voici une qui fut donnée à un honnête homme, menuisier du village, lorsqu'il se retira à Montréal pour se dérober aux vexations journalières que sa loyauté connue lui faisait éprouver. Elle est mot à mot conforme à l'original.

" Passe à Fleury Tison.

" 4 décembre 1837.

" J. O. Chénier, commandant."

Le 5.—Le lendemain 5 décembre on annonça que des troupes étaient en marche pour venir attaquer les rebelles à la Rivière du Chêne,et qu'elles étaient déjà arrivées à St-Martin. Cette nouvelle jeta l'alarme et ceux qui tenaient le camp au village mirent tout en œuvre pour réunir des partisans. L'on reçut au presbytère la visite de Messire Ducharme, curé de Ste-Thérèse, dans le moment où tout était bouleversé dans la maison et où l'on essayait de sauver tout ce qu'il était possible de sauver.

A une heure après midi, les trois prêtres étaient à table, lorsqu'on sonna le tocsin d'alarme pour avertir tous les insurgés de se réunir. Le bruit s'était répandu que les troupes allaient arriver. Il n'y avait alors dans le camp de la Rivière du Chêne guère plus de 60 hommes, qui se réunirent sur la place qui est devant l'église. Tous ces hommes étaient horriblement pâles et leur figure annonçait une crainte profonde. Messire Ducharme reprit aussitôt le chemin de sa paroisse ; MM. Paquin et Desèves montèrent en voiture pour s'éloigner aussi. En traversant la place devant l'église, ils furent arrêtés, mais cependant on leur permit de continuer leur route lorsqu'ils eurent donné leur parole qu'ils ne sortiraient pas des limites de la paroisse. Ces messieurs se retirèrent alors dans une ferme de M. Paquin située au domaine de M. Dumont, à 40 arpens du village.

L'alarme qu'avaient donnée les cloches avait fait réunir un assez bon nombre d'hommes. M. Girod était arrivé du Grand Brûlé et avait pris le commandement en chef. Il parut fort irrité de ce que l'on avait permis aux deux prêtres de quitter le presbytère, et il députa immédiatement trois de ses gens pour les ramener, leur enjoignant expressément de les tuer s'ils refusaient de revenir. Ces trois hommes étaient le fils de Jean-Baptiste Traversis, de la Grande Frenière, et François et Benjamin Cabanna, ses voisins. Ils arrivèrent au domaine, vers neuf heures et demie du soir, armés de fusils et de faulx qu'ils avaient transformées en épées. Ils se présentèrent

hardiment devant MM. Paquin et Desèves, et leur transmirent impérieusement les ordres du général Girod. M. Paquin à qui cette visite était loin d'être agréable, répondit qu'il ne reconnaissait pas l'autorité de M. Girod et ne se rendrait pas à ses ordres ; les émissaires insistèrent fortement pour emmener ces messieurs ; mais ils se refusèrent absolument à les suivre, et les gendarmes de Girod furent obligés de retourner seuls auprès de leur général, qui les reçut fort mal, les accabla de reproches et d'injures et leur ordonna de repartir sur le champ et de *tuer les deux prêtres* s'ils refusaient de venir. Les trois émissaires refusèrent d'obéir à cet ordre.

5 décembre.—La visite des gendarmes de Girod causa aux deux prêtres une forte impression de terreur, et sans la parole qu'ils avaient donnée, ils se seraient éloignés d'un lieu où ils ne se croyaient pas en sûreté. Ils se rassurèrent cependant un peu en pensant que ces hommes armés n'étaient venus à la ferme que pour chercher M. Féré son beau-frère qu'on y croyait caché. Mais le lendemain leurs inquiétudes devinrent bien plus fortes lorsqu'ils apprirent de source certaine que les émissaires de Girod avaient ordre de les tuer s'ils refusaient de marcher, et qu'ils ne devaient leur vie qu'à un reste de respect que ces hommes conservaient pour leur caractère de prêtre. MM. Paquin et Desèves firent alors demander la permission de passer à Ste-Rose ; mais elle leur fut refusée durement et absolument, et ils durent se résoudre à demeurer dans la ferme du domaine.

Le 6.—Ce jour fut marqué par l'expédition des insurgés qui coupèrent le pont qui se trouve sur la rivière des Mille-Isles, près Ste-Rose, et qui appartient à M. Porteous. Ce pont fut coupé par vingt-cinq hommes envoyés par Girod ; l'intention de ce chef de rebelles, en commettant cet acte de violence, était d'empêcher ou de retarder au moins le passage des troupes qui se trouvaient à St-Martin et qu'on disait devoir marcher immédiatement sur St-Eustache. Le bruit courut aussi à St-Eustache et dans les environs que les émissaires

de Girod avaient aussi coupé le beau pont de l'Abord à Plouffe, appartenant à M. Lachapelle, mais ce bruit était semé à dessein par Girod pour rassurer ses partisans. Il eut bien désiré sans doute couper cette voie de communication, mais ses gens n'osèrent avancer jusques-là ; car ils surent que le pont était gardé par des troupes de Montréal et que les habitans de St-Martin prêteraient main forte à ces troupes. Ce jour-là, un nommé Xavier Grignon, habitant du Grand-Brûlé, concession de St-Eustache, se rendit à la ferme de M. Paquin et rassura les deux prêtres sur ce qui les concernait personnellement.

Le 7 déc. — Le sept, M. Paquin qui avait été fortement indisposé la veille, ne se trouva pas encore en état de se rendre au village. M. Désèves y alla seul pour dire la Ste. messe ; il fut surpris de voir que les gens, loin de l'insulter ou de chercher à le mortifier aucunement, se rendaient en foule à l'église pour y assister au St. Office. Il y avait alors grand nombre de personnes réunies au village. A l'issue de la messe, M. Desèves s'étant rendu au presbytère y reçut la visite de M. Girod, qu'il ne connaissait pas encore et auquel, par conséquent, il fit peu d'attention alors. Le presbytère était rempli d'individus qui venaient sans cérémonie s'y faire servir à manger aux dépens de M. le curé dont on avait saisi toutes les provisions. Quelqu'un des habitans avertit M. Desèves qu'il avait devant lui le général Girod ; celui-ci s'avança alors, et se présentant avec toute la politesse dont il était capable, engagea la conversation avec M. Desèves. Il s'informa de la santé de M. Paquin et annonça son intention de lui rendre visite.

En effet, quelques instans après, il se rendit à la ferme de M. Paquin avec M. Desèves et le Dr Masson, de St-Benoît. Il s'y présenta fort poliment et commença par faire des excuses sur la grossièreté de *quelques-uns de ses gens* qui étaient venus chercher MM. Paquin et Desèves pendant la nuit. Il ignorait sans doute que les deux prêtres étaient informés qu'en cette occasion l'on

avait agi d'après ses ordres, et qu'il avait même ordonné de tirer sur eux s'ils faisaient résistance ; car il rejeta cette violence sur la confusion inséparable d'un rassemblement d'hommes indisciplinés et assura qu'il n'y avait pris aucune part. Cette visite eut pour effet cependant de rassurer parfaitement M. Paquin et son vicaire.

Le 8.—Le lendemain, jour de la conception de la Vierge et fête d'obligation parmi les catholiques, M. Paquin se trouvant mieux, les deux prêtres se rendirent ensemble au presbytère. La grand'messe fut chantée comme à l'ordinaire, et un grand nombre de personnes y assistèrent. Depuis la veille, il y avait au moins 1500 hommes au village, et à chaque instant il en arrivait de nouveaux, de tous côtés. L'office de l'après-midi eut lieu aussi à l'heure accoutumée et un nombre considérable remplissait l'église. A partir de ce jour-là, les deux prêtres se rendirent régulièrement au village, y dirent la messe, y passèrent la journée sans être nullement inquiétés, et le soir ils quittaient le village pour se rendre à la ferme de M. Paquin.

Le 9.—Les insurgés faisaient alors du pillage leur principale occupation ; ils allaient dans toutes les fermes, mettaient à contribution tous ceux qui ne marchaient pas avec eux, et de gré ou de force, s'emparaient de ce qu'ils avaient de mieux en bétail, chevaux, voitures, etc. Le neuf décembre, ils prirent *vingt-six bœufs* chez un seul habitant, M. Kempton, de Ste-Thérèse. En allant à cette expédition, ils s'arrêtèrent chez un habitant de la Grande Côte de la Rivière du Chêne et exigèrent qu'il leur prêtât ses chevaux pour amener leur butin ; cet homme, nommé Benjamin Lefebvre, craignant que ses chevaux ne fussent maltraités, voulut les suivre et les conduire lui-même. Sa présence à cet acte de pillage fut la cause que plus tard il fut emprisonné.

Le 10.—Le dix était un dimanche ; les offices Divins eurent lieu comme à l'ordinaire ; l'église et ses ministres ne reçurent aucune insulte, mais on ne vit guère aux offices que les individus qui formaient le camp de St-

Eustache ; les autres n'osaient paraître au village, car dès qu'ils y paraissaient, ils étaient saisis et retenus de force pour augmenter le camp. Déjà, à cette époque, un grand nombre d'habitans de la paroisse de la Rivière du Chêne avaient pris la fuite et s'étaient retirés dans les bois où ils restaient de peur d'être emmenés de force au camp de St-Eustache. En certains endroits, ils étaient jusqu'à 50 ou 60 réunis ensemble, et se cachant des insurgés pour ne pas prendre part à leurs excès.

Ce dimanche-là, à l'issue de la messe, Girod fit à *ses gens* un discours véhément dans lequel il s'éleva avec beaucoup de force contre les désordres que commettaient ses troupes. Ces désordres étaient en effet extrêmes. La plupart de ces soldats de nouvelle fabrique ne reconnaissaient d'autre loi que leurs désirs, s'emparaient des boissons fortes qu'ils trouvaient chez les marchands et s'enivraient du matin au soir ; souvent même ils ne se contentaient point de piller des boissons, ils enlevaient les meubles et tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance, et lorsqu'ils étaient dans l'ivresse, ils accompagnaient le pillage des insultes les plus grossières. Le *Général* Girod s'éleva avec fureur contre ces désordres ; il fit emprisonner trois des plus coupables, les menaça de les faire fusiller et les livra à une cour martiale. Il défendit expressément de rien prendre sans son ordre. Comme quelques-uns de ses gens murmuraient et semblaient dire qu'ils avaient le même droit de piller que lui, il entreprit de justifier les pillages qu'il ordonnait lui-même ; il dit que ce qu'il faisait était nécessaire dans les circonstances actuelles, que sa situation de général l'autorisait à prendre ce que le service exigeait, mais que tout serait payé par la suite. Il défendit de rien prendre à l'avenir sans un billet signé par les autorités patriotiques. En effet, depuis cette époque, lorsque les chefs envoyaient piller, ils avaient coutume de donner un reçu ou reconnaissance, valable lorsque le gouvernement provisoire serait définitivement établi.

Les efforts du général Girod pour établir la discipline

parmi ses soldats de nouvelle fabrique eurent peu d'effets. Ces hommes ne reconnaissaient aucune règle, et se croyaient maîtres de faire tout ce qui leur plaisait. C'est ainsi qu'ils entendaient la liberté du patriotisme ; souvent on les voyait passer dans le village en petites bandes de cinq ou six, portant sur l'épaule de vieux fusils rouillés et en mauvais ordre, coiffés d'un bonnet bleu qui leur tombait au milieu du dos, ayant à la bouche un vieux tronçon de pipe noir et enfumé et jetant d'énormes bouffées de tabac. Ils avaient ordinairement de grosses mitaines de cuir, étaient habillés d'étoffe et marchaient lourdement, et souvent chancelaient par l'effet de la boisson. Jamais leurs chefs ne cherchèrent à leur apprendre aucune évolution militaire, jamais ils ne leur firent faire aucun exercice pendant qu'ils restèrent au camp de St-Eustache. Ces gens étaient toujours dans l'oisiveté et ne s'occupaient qu'à piller, boire, manger, danser et se quereller. Les chefs, sachant que l'abondance et la bonne chair étaient les seuls moyens de les retenir, avaient amassé des provisions considérables, et l'on assure que ces provisions étaient suffisantes pour les nourrir pendant tout l'hyver.

Tous ces malheureux étaient dans la sécurité la plus complète et ne s'attendaient nullement à être attaqués dans leur camp. Les chefs avaient soin de les entretenir dans leur erreur, en leur assurant qu'on n'oserait venir leur faire la guerre, que les insurgés du sud étaient victorieux sur tous les points, et que ces soldats de St-Martin n'étaient que des volontaires auxquels on avait fait endosser l'habit militaire pour effrayer les habitans. Ils leur disaient chaque jour que, dès que les insurgés se montreraient, ils remporteraient la victoire et prendraient Montréal sans tirer un seul coup de fusil. Par ces contes et mille autres semblables, ils attiraient à leur camp un grand nombre d'habitans, qui, ne redoutant aucun danger, venaient jouir de la bonne vie que le camp leur offrait ; car pour les garder à St-Eustache on les gorgeait de viandes et de boissons, et en outre on donnait

tous les jours à chaque homme une livre de bœuf qu'il pouvait envoyer à sa famille. Les soldats du nouveau camp s'habillaient et se chaussaient aussi par le pillage, dévastant pour cela les magasins de tous les marchands et en enlevant tout ce qui pouvait leur être utile. Outre tous ces avantages, les chefs promettaient encore à leurs soldats de leur donner bientôt le choix des plus belles terres ; ils leur promettaient aussi l'abolition des dîmes et des rentes seigneuriales.

Ces promesses et la vie que l'on menait au camp avaient attiré un grand nombre d'habitans de Ste-Thérèse et de St-Jérôme ; il n'y en avait là qu'un très petit nombre de St-Eustache, et ceux de St-Benoît n'y venaient qu'en passant, ayant chez eux aussi un autre camp qu'ils gardaient ; ils n'étaient restés à St-Eustache que le temps nécessaire pour forcer les habitans des environs à se mettre sous les ordres de Girod, et dès qu'ils virent celui-ci entouré d'un nombre suffisant de soldats ils retournèrent chez eux. La politique des chefs du Grand Brulé en engageant leurs co-paroissiens à ne point rester à St-Eustache était aussi égoïste que cruelle ; ils avaient calculé que cette paroisse d'après sa position entre la ville et St-Benoît recevrait le premier choc de l'armée du gouvernement, et ils se dirent alors qu'il fallait envoyer les habitans des paroisses voisines se battre à St-Eustache, que les gens de St-Benoît verraient quel serait leur succès et agiraient ensuite en conséquence. Leur affreux calcul n'était que trop juste et la malheureuse paroisse de St-Eustache où l'on comptait un grand nombre de loyaux a été le théâtre des plus affreux massacres.

Ce soir-là, dix décembre, M. Turcotte, curé de Ste-Rose, vint rendre visite à M. Paquin ; il passa au milieu des avant-postes et de tous les patriotes sans être arrêté ni insulté. Les prêtres de St-Eustache étaient depuis plusieurs jours privés de toutes nouvelles, toutes les communications étant interceptées. M. Turcotte leur apprit que le nombre de troupes stationnées à St-Mar-

tin se grossissait, qu'il s'y faisait de grands préparatifs et que tout annonçait que bientôt on allait marcher sur les rebelles. M. Turcotte retourna chez lui le même soir sans difficulté, vu qu'il était porteur d'un permis d'un des chefs patriotes.

Le 11.—Le lundi, sur les trois heures après midi, l'alarme fut donnée pour la seconde fois. Quelques-uns des insurgés vinrent annoncer que l'on apercevait de l'autre côté de la rivière à l'endroit où se trouve la traverse, des troupes arrivant de St-Martin. C'était un petit détachement commandé par le capt. Glascow, de l'artillerie royale, et envoyé vis-à-vis St-Eustache pour examiner la glace et voir s'il était possible de faire traverser les troupes.

Dès que les rebelles aperçurent ce détachement, ils s'imaginèrent que c'était l'armée royale qui venait les attaquer, et ils crurent que le moment décisif était venu. Il se fit parmi eux un grand mouvement, le tocsin sonna pour appeler tous les habitans, et les guerriers de M. Girod se rassemblèrent devant l'église, autour de la maison de M. Dumont qui domine la rivière et fait face au presbytère. Les insurgés poussèrent de grands cris et voyant enfin que le détachement n'était que de quelques hommes, une partie d'entr'eux se mit à leur poursuite ; mais les éclaireurs du capt. Glascow disparurent promptement et retournèrent à St-Martin. MM. Paquin et Desèves qui étaient au presbytère lorsque l'alarme fut donnée, se hâtèrent de se rendre à la ferme du domaine. En passant devant l'église, ils ne purent s'empêcher de remarquer tout le ridicule de la défense que voulaient tenter ces soldats de nouvelle date. Grand nombre d'entr'eux étaient là sans armes, ayant à la main des pierres et des bâtons, d'autres de petits morceaux de bois ferrés, quelques-uns des fusils sans batterie ; presque tous manquaient de munitions et on les entendait demander de la poudre et se plaindre de n'en pas avoir.

Lorsque cette seconde alarme fut donnée, il pouvait y

avoir au village environ 400 hommes ; car leurs forces avaient considérablement diminué depuis que la glace était prise. Tous les jours des bandes considérables d'entre eux traversaient pour aller à St-Martin ou ailleurs se mettre à l'abri de l'attaque sur St-Eustache qu'ils commençaient à prévoir. M. Girod ne voulut plus permettre à MM. Paquin et LeSèves de sortir du village. Il est difficile de dire quels étaient en cela ses motifs, mais il est certain qu'il eut bien mieux valu pour lui de laisser éloigner ces messieurs, car leur présence ne faisait que nuire à sa cause ; grand nombre d'habitans qui venaient au village, voyant combien leurs prêtres réprouvaient toutes les démarches des chefs patriotes, et s'apercevant des violences commises sur ces messieurs, se hâtaient de retourner chez eux aussitôt qu'ils en trouvaient l'occasion. Plusieurs habitans allaient se plaindre à ces messieurs de ce qu'ils étaient amenés au camp malgré eux, et voici la réponse qu'ils recevaient invariablement : " Souvenez-vous qu'il y a un proverbe anglais qui dit qu'on peut bien conduire un cheval jusqu'au bord de la rivière, mais qu'on ne peut le faire boire malgré lui. " Il est certain cependant qu'un grand nombre de ceux qui étaient au camp y avaient été amenés de force. Lorsque ces pauvres habitans refusaient de se rendre au village de bon gré, on les menaçait de les piller, de brûler leurs propriétés et même de les tuer ; plus d'une fois une partie de ces menaces ont été mises à exécution. Plusieurs habitans riches qui ne voulaient pas se joindre à eux, voyaient leurs maisons pillées et saccagées : les insurgés allèrent jusqu'à tirer sur quelques-uns plusieurs décharges de coups de fusils, et ils en retinrent d'autres prisonniers au milieu d'eux ; parmi ces derniers on peut citer le neveu de M. le curé de St-Eustache, M. Félix Paquin, et M. Montigny, marchand de St-Jérôme. Il y en a eu nombre d'autres, mais ceux-ci ont été gardés plus longtemps et plus étroitement et n'ont pu s'évader qu'au moment de la bataille.

Le 12.—Le mardi matin, on reçut au presbytère de

St.-Eustache la visite de M. Chartier, curé de St-Benoît, et un des plus violens chefs d'insurgés dans sa paroisse. C'était la première fois qu'il se montrait à la Rivière du Chêne, depuis que la sédition y avait éclaté. M. Paquin lui montra une lettre qu'il avait reçue de l'évêque de Montréal, dans laquelle ce supérieur ecclésiastique blâmait fortement la conduite de M. Chartier ; celui-ci lut la lettre, mais cette lettre n'abattit en rien son enthousiasme patriotique. M. Chartier prit sa part du petit repas du presbytère qui, grâce aux fréquentes visites des patriotes, était loin d'être somptueux.

M. le curé de St-Benoît se rendit ensuite au camp visiter *ses braves* et après leur avoir donné des encouragemens, il repartit pour sa paroisse.

Ce jour-là même, quelques-uns du camp eurent une nouvelle alerte un peu vive dans le village de Ste-Rose. Vingt-cinq d'entr'eux, comptant sur la réputation de patriotisme des habitans de Ste-Rose, partirent armés pour aller faire une assemblée dans cette paroisse et y recruter des forces. Ils avaient été engagés à cette mesure par un ou deux exaltés de Ste-Rose. Mais les habitans ayant été informés de leur prochaine arrivée et craignant qu'ils ne commissent dans leur paroisse les excès qu'ils avaient commis ailleurs, se réunirent environ 40, armés pour les repousser. Ils les laissèrent avancer jusqu'à l'église et dépêchèrent un courrier à St-Martin, pour prévenir les troupes, qui se mirent aussitôt en marche avec de l'artillerie, pensant trouver à Ste-Rose le corps de l'armée rebelle. Les insurgés de St-Eustache reçurent avis de l'arrivée des troupes à temps pour s'esquiver, et ils commencèrent à détaler sans trompettes et avec toute la rapidité possible. Une quarantaine d'hommes de Ste-Rose se mirent à leur poursuite, résolus de les arrêter ; mais les fugitifs avaient trop d'avance sur eux, et ils ne purent les atteindre. Ils se pressèrent tellement que plusieurs se heurtèrent et se blessèrent même en sautant à la hâte et tous ensemble dans leurs voitures ; ils ne ralentirent leur course que quand ils furent au mi-

lieu des leurs à St-Eustache, et là même ils croyaient encore avoir l'ennemi à leurs trousses.

La conduite des habitans de Ste-Rose, qui avaient toujours cependant suivi le parti patriote, prouve assez que tous les patriotes canadiens n'approuvaient pas l'insurrection. Les habitans de Ste-Rose et de St-Eustache avaient toujours vécu ensemble dans la plus grande harmonie et jusqu'au moment où ceux de St-Eustache levèrent l'étendard de la rébellion, ils avaient toujours marché ensemble en politique.

Cependant les chefs du camp de St-Eustache parlaient de faire une attaque sur St-Martin ; on assurait même que cette attaque devait avoir lieu dès la nuit suivante ; mais une assemblée d'état-major décida que les préparatifs n'étaient pas suffisans et que l'expédition serait remise. Il y avait long-temps cependant que les insurgés demandaient à leurs chefs de les faire marcher sur St-Martin. Un jour qu'ils étaient réunis au nombre de près de 1,500, ils voulaient absolument se mettre en marche et furent sur le point de partir malgré leurs chefs ; heureusement cependant pour les habitans de St-Martin, Girod et ses officiers vinrent à bout de les contenir, en leur promettant de les y conduire bientôt ; nous disons heureusement, car il n'y avait alors à St-Martin qu'un faible détachement de troupes, dont la majeure partie était occupée à garder le pont de M. Lachapelle.

On a tout lieu de s'étonner de l'insouciance et de l'incroyable sécurité dans laquelle les insurgés réunis à St-Eustache, continuaient à vivre. Malgré l'alarme du lundi, ils n'avaient pris aucune précaution et n'avaient élevé aucune fortification pour défendre l'approche de leur village. Tout ce qu'ils firent fut d'envoyer une garde de 50 hommes se poster de l'autre côté de la rivière, à l'entrée du bois, à l'endroit où se croisent les deux chemins qui mènent à Ste-Rose et à St-Martin. Ils s'emparèrent d'une auberge appartenant à un nommé Misac Cyr, située aux quatre fourches du chemin, et y établirent leur corps de garde.

Le lendemain, vers midi, ces cinquante braves revinrent au village sous la conduite de leur chef le Dr. Chénier qui marchait en tête, le sabre à la main.

Leur retour et le rapport qu'ils firent que tout était parfaitement tranquille de l'autre côté de la rivière, augmentèrent la sécurité du camp. Les gardes dans tous les postes se firent avec moins d'exactitude que par le passé ; ils conservèrent cependant leur corps de garde dans l'auberge de Cyr, mais les hommes y restaient à peine la nuit, et revenaient dès le matin. Girod, plus que tous les autres, semblait être assuré du succès immanquable de la révolution ; il se vantait hautement d'être maître de Montréal avant trois jours et disait souvent : « Je serais content qu'on vînt nous attaquer ici, car je suis certain que douze heures après le premier boulet lancé contre nous, Montréal serait pris." Dans cette confiance, ils ne faisaient aucun préparatif, et au lieu d'employer leur temps à se mettre en état de défense, ils le passaient dans l'oisiveté et l'ivresse ; il semblait que plus ils approchaient du dénouement de ce drame, plus les chefs et les soldats s'aveuglaient et perdaient le bon sens et la prudence nécessaires à leur entreprise ou à leur conservation.

13 décembre.—Le lendemain, de fort bonne heure, Messire Chartier était de retour au camp de St-Eustache ; ce jour-là M. Paquin était indisposé et demeura au domaine ; M. Desèves se rendit seul au village pour y dire la messe. M. Chartier déjeûna au camp avec l'état-major ; puis, sur les onze heures, il se rendit au presbytère avec le général Girod, sous prétexte de rendre visite à M. Desèves, mais dans le vrai but de l'espionner et de l'inquiéter ; de là ils se rendirent à la ferme où se trouvait M. Paquin, et où, malgré ses répugnances, il dut recevoir ces hôtes importuns, qui ce jour-là lui refusèrent encore expressément la permission de se rendre ni à Ste-Thérèse ni à Ste-Rose.

Lorsque MM. Girod et Chartier furent de retour de la ferme de M. Paquin, tous les insurgés furent rassemblés sur

la place de l'église avec leurs armes, comme s'il se fût agi d'une revue ou du départ pour une expédition. Ils étaient au nombre de huit cents, ou environ, armés et équipés de la manière la plus pitoyable et la plus grotesque, tel que nous l'avons dit plus haut. Girod se présenta et leur adressa la parole avec sa violence et son effronterie ordinaires ; il leur répéta tous les mensonges qu'il leur avait déjà faits si souvent et les excita à s'enflammer d'une nouvelle ardeur. Après qu'il eut terminé sa harangue, M. Chartier monta sur la galerie et parla pendant une vingtaine de minutes ; ses paroles se ressentaient peu de son ministère. Nous n'entrerons dans aucun détail sur ce discours et nous jetterons un voile sur cette circonstance bien déplorable, sans droit en elle-même, mais qui ne peut faire aucun tort au clergé canadien ; car M. Chartier n'a pas eu d'imitateur parmi ses confrères.

Pendant que M. Chartier prononçait sa bouillante harangue, M. Girod s'apercevant que M. Desèves cherchait à s'éloigner par crainte de se compromettre, il se hâta d'entamer avec lui la conversation. En la terminant il lui dit : « J'espère, monsieur, que vous prierez pour nous pendant que nous irons combattre pour la patrie ; vous n'êtes pas nos ennemis, sans doute. » « Vous ne devez pas ignorer, monsieur, lui dit M. Désèves, que les prêtres ne sont ennemis de personne. » « Oh ! répondit le général, je connais bien votre politique à vous autres, messieurs, vous ne me ferez pas prendre un X pour un U. "

Comme M. Desèves se disposait à répondre, M. Chartier entra tout essoufflé des efforts qu'il avait faits en prononçant son discours : « Eh bien, dit-il en entrant, me voilà maintenant en butte à l'autorité ecclésiastique ; il me faudra donc double courage. »

Tous les soldats avaient quitté la place et s'étaient retirés dans le camp ; M. Chartier et le général Girod repartirent pour St-Benoît. On apprit alors qu'il s'était tenu un conseil de guerre où tout l'état-major avait été appelé. Il s'y était agi de décider si l'on avancerait sur St-Martin ce jour-là, ou si l'on attendrait encore quelques

jours. Une partie de l'état-major opinait pour faire l'attaque dès la nuit suivante ; mais la majorité s'opposa à ce projet, et il fut résolu que l'on attendrait jusqu'à la nuit du lendemain. Des courriers furent immédiatement expédiés dans toutes les directions pour réunir le plus de monde possible pour cette expédition. Sur le soir, toutes les forces furent réunies de nouveau et l'armée entière, forte de mille hommes environ, parada dans les rues du village, au son des tambours et des violons, sans doute pour faire montre de sa force. Les rebelles n'avaient aucune connaissance de ce qui se passait à St-Martin, et ne se doutaient nullement que les troupes s'y réunissaient pour venir les attaquer le lendemain.

M. Chartier revint sur le soir à la ferme de M. Paquin, où sa visite était peu agréable. Le curé de St-Eustache eut avec lui une longue discussion, dans laquelle il chercha à lui faire sentir toute la responsabilité dont il se chargeait ; il lui reprocha de prendre part aux excès commis par les rebelles, etc. M. Chartier termina la discussion en disant à MM. Paquin et Desèves : " Consolez-vous, messieurs, ces gens-là (les insurgés) vous incommodent grandement, mais vous en serez bientôt délivrés." Il était bien loin, sans doute, de prévoir qu'il prophétisait aussi juste.

14 décembre.—Le lendemain, de bonne heure, les trois prêtres se rendirent au presbytère ; M. Desèves fut le seul qui dit la messe. Quelques personnes ont avancé que ce jour-là et d'autres jours, on avait chanté une grand'-messe pour les rebelles, mais cela est faux ; il y eut effectivement deux messes solennelles chantées une quinzaine de jours auparavant, mais c'était pour le rétablissement de la paix et de la tranquillité.

A onze heures et un quart, on vint donner l'alarme ; c'était la troisième alarme depuis quelques jours. Les sentinelles placées de l'autre côté de la rivière se replièrent sur le village et vinrent annoncer l'arrivée des troupes. Aussitôt tout le village fut en émoi, on sonna le tocsin et les guerriers se rassemblèrent au nombre de cinq ou six

cents, pour se préparer au combat. Il y avait alors la moitié de l'armée absente, car ne s'attendant nullement à être attaqués ce jour-là, les soldats de Girod s'étaient répandus dans les diverses côtes pour aller piller ou chercher des renforts, pour l'attaque projetée sur St-Martin, pour la nuit suivante.

C'est ici le lieu de dire que, dans les paroisses voisines et à Montréal, on avait toujours évalué les forces des insurgés bien au-dessus de ce qu'elles étaient réellement ; on les portait parfois jusqu'à six mille hommes, et jamais il n'y eut au camp plus de mille hommes. On se trompait fort aussi sur leurs moyens de défense ; on les croyait bien armés, fournis de munitions, et même munis de nombre de canons de bois de chêne cerclés en fer. Tout cela était faux ou grossièrement exagéré ; il n'y eut jamais qu'un canon de bois commencé à St-Benoît, et il ne put être achevé. Le seul canon qu'eussent les rebelles était celui qu'ils avaient volé à la mission du lac, et ce canon resta toujours à St-Benoît. Quant aux armes des insurgés, on a vu plus haut ce que c'était. Ces fausses idées venaient sans doute des précautions que les patriotes insurgés avaient prises pour intercepter toutes les communications, et pour ne laisser sortir de la paroisse de St-Eustache personne qui pût donner des renseignemens exacts.

L'alarme donnée cette fois n'était pas une fausse alarme. Les troupes s'avançaient en effet, sous le commandement de sir John Colborne lui-même. L'armée royale se composait de deux mille hommes au moins. Elle avait huit pièces d'artillerie de campagne, et une pièce à rockets ; il y avait environ 120 hommes de cavalerie, des dragons légers de la reine, ou de la cavalerie de Montréal. A la suite de l'armée venaient un nombre immense de voitures chargées de munitions, de bagages, de provisions, de bois, d'outils et d'ouvriers de toute sorte, pour construire au besoin des ponts, couper ou abattre des obstacles, etc. Tout avait été organisé avec une prévoyance et une sagesse dignes d'un général expé-

rimenté. Outre les volontaires de Montréal, il y avait avec l'armée royale une compagnie de volontaires de St-Eustache, forte de 83 hommes et commandée par le Capt. Maxime Globenski, de la Rivière du Chêne.

MM. Paquin et Desèves se trouvaient au village lorsque l'alarme fut donnée ; ils aperçurent les bayonettes qui brillaient au soleil, à une assez grande distance encore, et firent de derniers efforts pour essayer de détourner les insurgés d'aller au devant des troupes ou de les attendre ; mais on ne les écouta point, et lorsqu'ils se furent convaincus qu'ils ne pouvaient être d'aucune utilité, ils demandèrent une voiture et s'éloignèrent aussi promptement que possible, et gagnèrent la ferme, en répétant une chanson d'à-propos qu'on leur avait apprise dernièrement ; la voici :

AIR DE CARA : *Rien de mieux que cela, etc.*

Coco, prends ta lunette,
Ne vois-tu pas, dis-moi,
L'orage qui s'apprête
Et qui gronde sur toi !
Abandonnons Paris,
Et gagnons du pays.
Mettons notre ménage
A l'abri de l'orage
Dans un petit village
Ou dans quelque hameau.
Coco, coco, sauvons-nous au plustôt.

Les prêtres se rendirent tranquillement à la ferme, pensant que cette alarme ne serait pas plus sérieuse que les autres et que les troupes que l'on voyait au loin, venaient seulement à la découverte ; mais à peine furent-ils arrivés qu'ils entendirent gronder le canon, et un fuyard vint leur apprendre que l'attaque était commencée.

Avant de raconter l'attaque et la prise du village, il est bon de dire quelque chose de la marche des troupes et de la manière dont elles se distribuèrent. Partie de St-Martin à six heures et demie, l'armée ne prit point le

chemin droit de St-Martin à St-Eustache. Le général savait que ses forces étaient attendues par cette route, que les ponts étaient coupés et le chemin obstrué de plusieurs embarras. En outre, il craignait d'exposer ses hommes à être inutilement massacrés, sans qu'ils pussent se défendre, en traversant le long bois de St-Martin à St-Eustache. L'armée se dirigea donc par la concession appelée le Petit Ste-Rose. Les troupes arrivèrent à la rivière, environ à mi-chemin entre St-Eustache et Ste-Rose, et traversèrent dans un endroit où la rivière est fort large et s'étend entre nombre de petites isles. La glace n'était pas forte ; une pièce d'artillerie et plusieurs chevaux passèrent à travers, mais on parvint à les retirer ; on fut obligé de dételer les chevaux qui traînaient les canons et de les tirer de loin à force de bras. La cavalerie marchait en file simple, les chevaux à 10 pieds de distance l'un de l'autre, et l'infanterie prit aussi de grandes précautions ; enfin les troupes gagnèrent heureusement l'autre bord, et s'étant reformées en bon ordre, se mirent en marche sur le village en suivant le côté nord de la rivière.

La compagnie de volontaires de M. Globensky avait pris un chemin plus court de St-Martin à St-Eustache et arriva vis-à-vis St-Eustache avant les troupes dont la traverse avait beaucoup retardé la marche. M. Globensky fit arrêter ses hommes aux quatre fourches du chemin, résolu d'attendre que le reste de l'armée fût en vue avant de se mettre en marche pour traverser.

C'était cette compagnie seulement que les insurgés avaient aperçue d'abord ; plusieurs rebelles s'approchèrent d'eux assez pour les reconnaître. Le gén. Girod partit lui-même à cheval pour aller les examiner : il revint et rapporta qu'ils ne pouvaient être plus de 80. Il fit alors appel aux plus braves de ses guerriers et demanda qui voulait aller les attaquer. 150 hommes se présentèrent sous le commandement du docteur Chénier ; ils partirent pour aller les attaquer, croyant de bonne foi que c'était là toute la force dirigée contre eux.

Mais ils furent bientôt tirés de leur erreur. Un coup de canon chargé à mitraille, tiré sur eux du côté nord de la rivière leur fit jeter les yeux de ce côté-là, et ils aperçurent l'armée, infanterie, cavalerie et artillerie, s'avançant en ordre et occupant un espace de deux milles au moins. A cette vue, leur courage les abandonna, le désordre se mit dans leurs rangs, et ils se sauvèrent à toutes jambes, les uns chez eux à travers les bois, les autres du côté du village, repassant sur la glace au travers de la mitraille qui en blessa quelques-uns.

L'artillerie s'était alors arrêtée avec le reste de l'armée sur la Grande Côte, dans une position qui domine entièrement le village, et commençait à en foudroyer les principaux édifices. En ce moment où les boulets se suivaient sans interruption, un jeune homme de dix-sept ans au service de M. Paquin, était resté seul devant le presbytère qui était vivement exposé et frappé à chaque instant. Son père l'ayant vu, lui cria : " Que fais-tu donc là, malheureux, pourquoi ne te sauves-tu pas ? ne vois-tu pas les boulets passer autour de ta tête ?" " Je ne puis partir, repartit le simple jeune homme, M. le curé m'a dit de garder le presbytère." Son père le décida pourtant à fuir, et tous deux se rendirent à leur demeure où ils furent arrêtés plus tard ; mais le lendemain ils furent mis en liberté sur la recommandation du capt. Globensky et de M. Desèves, qui affirmèrent que ni l'un ni l'autre n'avaient pris aucune part à la rébellion.

Cependant le général Girod et le major Chénier ramassèrent le plus de monde qu'ils purent dans le village, et les engagèrent ou les forcèrent l'épée à la main à entrer dans l'église ; ils barricadèrent les portes avec les poëles et les bancs, et firent briser les vitres afin que leurs soldats pussent tirer par les fenêtres. Le Dr. Chénier se renferma dans l'église avec 60 ou 80 hommes. D'autres troupes furent postées dans le presbytère, dans le couvent, dans la maison de M. Dumont et dans celle de M. W. H. Scott M. P. P. Mais le plus grand nombre prit la fuite à travers les champs et les bois. D'après les informations les plus

exactes, il paraît certain qu'il n'en resta pas plus de 200 à 250 pour se défendre, et encore parmi ce nombre plusieurs avaient voulu fuir, mais ne l'avaient pu, parce qu'ils étaient enfermés dans l'église. Plusieurs de ceux qui étaient ainsi enfermés n'avaient pas d'armes, et comme ils s'en plaignaient, le Dr. Chénier leur répondit bien froidement : " Soyez tranquilles, il y en aura de tués et vous prendrez leurs fusils. "

M. Chartier qui se trouvait alors au village, fut tellement pressé de se sauver dès qu'il eut entendu quelques coups de canon, qu'il n'eut pas le temps de prendre sa voiture qui était chez le Dr. Chénier, et qu'il se sauva à pied. A quelque distance du village il se jeta dans une traîne qui passait avec deux femmes et cinq ou six enfants en bas âge ; mais bientôt, trouvant que cette traîne n'allait pas assez vite, il se remit à courir de plus belle et courut ainsi pendant une demi-heure au moins avec une foule de fuyards, ne le cédant à personne en agilité. Enfin, à la concession du Petit Chicot, il prit une voiture et se rendit en toute hâte au Grand Brûlé porter la nouvelle de ce qui se passait à Saint-Eustache. (*)

Le brave général Girod, après avoir fait tout son possible pour placer ses guerriers dans les divers postes, et en avoir même frappé plusieurs du plat de son sabre pour les empêcher de fuir, crut qu'il était temps de songer à sa propre sûreté. Sans doute il avait donné toute sa dose de courage à ses troupes, car il ne lui en resta pas assez pour demeurer avec elles. Girod qui avait eu des renseignemens positifs sur le nombre des troupes qui s'avançaient, savait très-bien qu'il ne pouvait leur résister. Abandonnant donc les malheureux

(*) M. Chartier fut interdit par Mgr Lartigue, év. de Montréal, après une enquête en forme faite publiquement à St-Benoît par Mgr Bourget, év. de Telmesse et coadjuteur. Il fut ensuite proscrit par lord Durham, et se réfugia aux Etats-Unis, où il exerça le ministère dans le diocèse de Vincennes. Il avait alors 71 ans. Il parlait bien, dit l'abbé Paquin dans ses mémoires inédits, et accompagnait souvent les évêques dans leurs visites pastorales.—C. A. M. G.

qu'il avait soulevés à leur sort, il s'empara d'un fort bon cheval appartenant à un riche habitant de la petite rivière du Chêne (Jean-Bte Proulx dit Clément), et se mit en devoir de se sauver à toute bride. Il s'arrêta un instant à la maison de M. Eugène Globensky, où il avait eu son logement, pour y prendre quelque chose qu'il avait oublié. Dans ce moment un habitant de la côte St-Joseph de St-Eustache voulut le tuer ; mais ceux qui étaient là l'empêchèrent. Cet homme fut tellement irrité de ne pouvoir mettre son projet à exécution que, de rage, il brisa son fusil contre la maison, en disant que, puisque les chefs se sauvaient ainsi, il ne tirerait pas un coup et que son fusil ne servirait à personne. Un autre habitant nommé Marcel Charbonneau, du Petit Brûlé, concession de St-Benoît, brûla trois amorces en voulant faire feu sur le général fuyard. " Il faut que je lui flambe la cervelle, disait-il, car il nous a dit assez souvent de faire feu sur lui, s'il reculait d'un seul pas et s'il n'était pas toujours à notre tête. " Le fusil partit avec la quatrième amorce, mais le coup avait été mal dirigé. Girod tournait en ce moment l'extrémité du village pour prendre la route qui conduit à St-Benoît. Il se sauva à toute bride et sans laisser prendre haleine à son cheval, jusqu'à trois lieues de St-Eustache. Là, son coursier n'en pouvant plus et refusant d'avancer, il fut forcé de s'arrêter à une auberge tenue par un M. Inglis. M. Inglis était absent. Girod dit à sa dame que ses gens étaient victorieux, et qu'il allait à St-Benoît chercher du renfort pour achever de détruire les troupes. " Mais, lui dit la dame, si vous êtes vainqueurs, pourquoi donc le feu a-t-il été mis au village ? " Car alors la clarté de l'incendie se montrait clairement. " Ce n'est rien, dit l'intrépide général, nous avons été obligés pendant la bataille, en repoussant les troupes, de mettre le feu à quelques maisons. " Il se fit donner un énorme verre de boisson forte, puis reprit à toute bride le chemin du Grand-Brûlé.

Féréol Peltier, Hubert, les Lorimier et les autres chefs,

suivirent l'exemple du vaillant Girod et se sauvèrent aussi rapidement que possible.

Les troupes s'avançaient par le côté nord de la rivière ; à onze heures et trois-quarts, elles étaient environ à un mille du village, en face de la demeure de Pierre Lefèvre, habitant de la Grande Côte, sur le bord de la rivière des Mille-Isles. Ce fut de là que partit le premier coup de canon, tiré sur Chénier et sa troupe lorsqu'ils traversaient pour aller à la rencontre des volontaires de M. Globensky. Quelques coups de canon furent ensuite tirés vis-à-vis la maison de J.-Bte. Poirier, voisin de Pierre Lefèvre ; enfin l'artillerie vint se poster devant la maison de M. Félix Paquin, neveu du curé, qui est la troisième terre hors du village, et de là elle canonna longtemps le village. Pendant que l'artillerie assiégeait les forts des rebelles, la cavalerie et l'infanterie s'étendaient autour du village pour les cerner. Quelques-uns des régimens volontaires et la cavalerie passèrent derrière le village, du côté nord, hors la portée du fusil, et remontèrent jusqu'au point où la petite rivière du Chêne partage le village en deux ; là, les troupes se divisèrent en plusieurs pelotons, descendirent dans le village, s'emparèrent à la fois de toutes les issues et se portèrent jusque dans le centre du village. Les volontaires de M. Globensky s'étaient avancés sur la glace, les carabiniers volontaires s'y étaient rendus aussi, et une autre partie des troupes entrait dans le village par le côté sud. En sorte que les insurgés se trouvèrent entièrement cernés et hors d'état de s'échapper.

Lorsque le village fut ainsi cerné, un détachement d'artillerie vint se placer vis-à-vis la maison de M. Scott, en face de l'église, et très près de cet édifice, qu'il commença à battre. Mais un feu bien nourri des insurgés qui se trouvaient dans l'église, ayant blessé quelques canonniers, ils se retirèrent à une position plus éloignée, et allèrent se mettre vis-à-vis du bureau de poste, à l'endroit où la grande rue fait un coude. Dans le même moment, l'artillerie qui grondait devant la maison de

M. Félix Paquin, vint se placer à l'entrée du village et tous les canons ensemble commencèrent à foudroyer l'église avec une étonnante rapidité. L'ouvrage de maçonnerie était extrêmement solide et résista à un immense nombre de boulets qui furent tirés sans interruption. Les portes seulement furent brisées.

Après une canonnade de deux heures environ la fusillade commença ; les carabiniers volontaires commandés par le capit. Leclère, le 32e régiment et les royaux s'étaient approchés et commencèrent sur tous les édifices occupés par les rebelles un feu terrible, auquel ceux-ci répondirent d'abord assez vigoureusement. Bientôt toutes les maisons occupées par les insurgés furent prises par les troupes. Un nombre considérable de rebelles fut tué. Le presbytère fut enfoncé, et tout fut mis en pièces. Un gros poële qui se trouvait au milieu de la grande salle ayant été renversé, le feu qu'il contenait se communiqua à des paillasses étendues au milieu de la place : dans un instant tout fut en flamme. Le presbytère fut immédiatement consumé : plusieurs individus qui s'étaient cachés dans les caves furent brûlés ou étouffés. M. Félix Paquin, neveu du curé, s'était échappé des mains des insurgés au commencement de la fusillade et s'était sauvé au presbytère et caché dans une cave où il se croyait bien en sûreté. Il eut le bonheur de pouvoir sortir, à moitié grillé ; mais dès qu'il fut dehors il reçut une décharge de balles dont une le blessa et le renversa ; il fut fait prisonnier, mais il fut relâché bientôt après, lorsque les volontaires l'eurent reconnu. Sa blessure était à la jambe. M. De Montigny qui se trouvait prisonnier avec lui eut le bonheur de s'échapper sans accident.

Les soldats s'emparèrent successivement de la maison seigneuriale et du couvent qui bientôt se trouvèrent embrasés aussi, et dont tous les insurgés furent délogés par la fusillade ou par le feu, puis ils entourèrent l'église et se resserrèrent autour d'elle pour achever d'en déloger Chénier et ceux de ses gens qui étaient enfermés avec lui. Ce fut alors que M. B. Gugy fut dangereusement

blessé, en entrant dans le chemin couvert qui conduit à l'église. (*)

Cependant la position des insurgés dans l'église était des plus critiques et de moment en moment devenait plus affreuse. De leur poste ils avaient pu voir prendre les divers postes où s'étaient placés leurs amis ; ils avaient vu la défaite de tous ceux-ci, la mort de plusieurs d'entr'eux ; ils voyaient la maison de M. Scott, le presbytère, le couvent et la maison seigneuriale, dévorés par les flammes qui s'approchaient d'eux aussi, et menaçaient de consumer leur dernière forteresse. Ils songèrent alors à la fuite ; mais elle n'était plus possible ; les troupes avaient entièrement cerné l'église et ne leur laissaient aucune issue pour se dérober à leur malheureux sort. Quelques-uns tentèrent de s'évader par derrière ; mais à peine se montrèrent-ils qu'ils furent frappés à mort. Plusieurs d'entr'eux s'étaient cachés dans les jubés et y demeurèrent quelque temps, témoins de tout ce qui se passait dans l'église ; mais bientôt les flammes vinrent les obliger de fuir ; la fuite était difficile pour eux, car les escaliers des jubés étaient coupés, et ils n'eurent d'autre ressource que de sauter par les fenêtres pour éviter d'être brûlés ; quelques-uns d'entr'eux même ne purent le fa re, et plus tard on trouva leurs corps entièrement brûlés et calcinés.

Le Dr. Chénier, voyant que tout espoir était perdu et qu'il ne pouvait plus songer à se défendre dans l'église, qui était devenue entièrement la proie des flammes, réunit quelques-uns de ses gens et sauta avec eux par les fenêtres du côté du couvent. Il voulait essayer de se faire jour au travers des assaillans et de s'enfuir, mais il ne put sortir du cimetière, et bientôt atteint d'un coup de feu, il tomba et expira presque immédiatement. Ce ne fut plus alors qu'une scène horrible de massacres ; les malheureux soldats de Chénier sautaient par les fenêtres pour échapper aux flammes et tombaient bientôt sous le

---

(*) C'est cet incident qui a fait dire tant de fois que M. Gugy était entré à cheval dans l'église de St-Eustache.—C. A. M. G.

plomb meurtrier. Quelques-uns d'entre eux parvinrent, quoiqu'à demi brûlés, à se sauver assez loin, mais les carabiniers ou les détachemens postés en dehors du village, les atteignirent et les tuèrent. On vit quelques-uns de ces malheureux sautant par le derrière de l'église, se sauver à toutes jambes sur la glace, passer au travers de plusieurs centaines de balles dirigées sur eux par un gros de troupes qui étaient postées sur le pont, puis au moment d'échapper aux vainqueurs, tomber sous un dernier coup.

A quatre heures et demie, les troupes avaient pris pleine possession du village ; le bruit terrible de la canonnade et de la fusillade avait cessé ; de temps en temps seulement on entendait au loin le bruit de quelques coups de feu dirigés sur un fuyard, ou de l'écroulement de quelque édifice consumé par l'incendie, qui faisait d'horrible progrès dans le village. La fumée épaisse qui s'élevait de l'église, du couvent, du presbytère, et que le vent chassait du côté de la glace, fut favorable à plusieurs des infortunés insurgés, qu'elle déroba dans leur fuite à la vue des soldats ; quelques-uns de ceux qui avaient échappé au massacre furent faits prisonniers à une certaine distance du village par les volontaires qui s'y étaient répandus. Parmi eux, on en saisit un dont l'histoire mérite d'être citée et fera connaître la simplicité de ces pauvres gens qu'on avait voulu forcer à se battre. Lorsque ce malheureux fut atteint à une assez grande distance du vi lage, il avait les armes à la main. Il se jeta à genoux et conjura ceux qui l'arrêtaient d'épargner sa vie, leur jurant qu'il n'avait fait aucun mal à personne, et qu'il n'avait été parmi les rebelles que par force. On n'eut pas de peine à se persuader qu'il n'avait fait aucun mal, car en examinant son fusil, on s'aperçut qu'il n'avait pas de platine. Le canon était plein de cartouches jusqu'à la bouche, et le prisonnier dit qu'il avait été forcé de faire semblant de tirer et de mettre à chaque fois une cartouche dans son fusil, sans quoi les rebelles eussent tiré sur lui ; le pauvre diable fut immédiatement relâ-

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

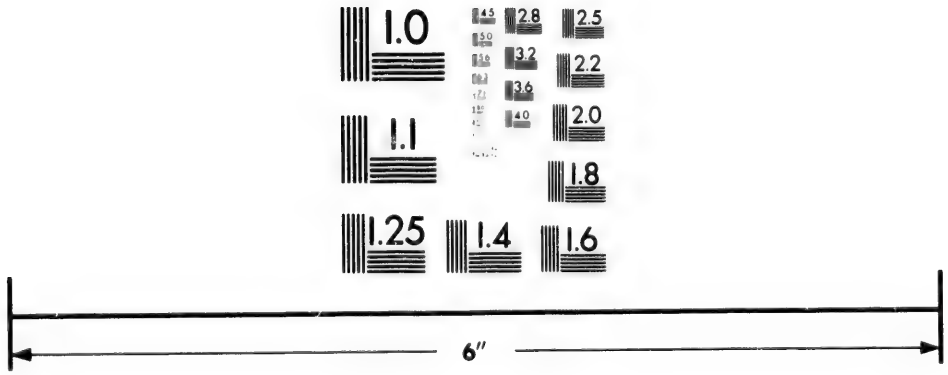

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
2.2
2.0
1.0

ché par ceux qui l'avaient pris et qui rirent de bon cœur de sa simplicité.

Le nombre des morts tués ou brûlés du côté des insurgés n'a pas été moindre que 70, dans cette journée. Celui des troupes a été de trois morts et quelques blessés. Presque tous ceux qui ont été tués étaient des habitans de Ste-Scholastique et de St-Jérôme. Plusieurs de ceux qui furent retrouvés morts n'avaient reçu aucune blessure et avaient péri étouffés ou brûlés. D'autres étaient entièrement calcinés.

Après la fin de la bataille, les troupes se répandirent dans le village et le pillèrent presque entièrement. Dans la maison de M. Dorion, vis-à-vis l'église, on trouva une énorme quantité de bœuf et de porc fraîchement tué et mis en dépôt en cet endroit pour la provision du camp des insurgés. Les soldats et les volontaires en prirent ce qu'il leur fallait pour leur dîner du jour, et le reste fut plus tard conduit à Montréal.

Le corps du Dr. Chénier fut trouvé vers six heures, et porté dans l'auberge de M. Addison. Les docteurs l'ouvrirent pour s'assurer de la cause de sa mort, mais il est faux qu'on lui ait arraché le cœur, et qu'on en ait fait un objet de curiosité. La plus grande décence fut observée par les officiers de santé. Ce fut aussi dans cette maison que furent apportés les blessés au nombre de 15, et ce fut là qu'ils reçurent des divers chirurgiens des troupes les soins les plus empressés. L'incendie continuait toujours et dura toute la nuit ; il consuma la plus belle partie du village. C'est ici le lieu de dire quelque chose de ce village. St-Eustache ou la Rivière du Chêne passait pour un des plus beaux villages du district de Montréal, et méritait cette réputation par son site et sa construction. Le village était considérable et bien mieux bâti que ne le sont ordinairement les villages de campagne. Séparé en deux parties par la petite rivière du Chêne qui le traversait en serpentant et venait se perdre dans la rivière des Mille-Isles, le village s'étendait en partie sur les belles rives de cette dernière rivière. Le presbytère, grande et belle

bâtisse de 72 pieds de long, se trouvait précisément au confluent des deux rivières ; l'église placée près du presbytère, sur une belle pointe qui s'avançait dans la rivière des Mille-Isles, offrait un beau coup-d'œil, soit de la rive opposée, soit du village dont elle terminait la grande et belle rue à laquelle elle offrait son imposante façade de pierres de taille d'une construction élevée, solide et dégagée des ordres Dorique et Ionique ; de chaque côté de la façade s'élevaient deux superbes clochers à deux lanternes, couverts en fer-blanc, et dont les flèches hardies et brillantes annonçaient au loin le temple du Seigneur. Une de ces tours était décorée d'un bel et bon cadran en bois, ouvrage de M. Vaillancourt, excellent ouvrier de Ste-Scholastique. L'intérieur de l'église était très bien orné de riches sculptures et de beaux tableaux. La sculpture et les colonnades étaient richement dorées. Lorsque l'on entrait dans l'église, on était d'abord frappé par l'aspect d'une statue de St-Eustache, de grandeur d'homme, placée derrière le maître autel qu'elle dominait. Le coup d'œil qu'offrait cette statue dorée à l'antique, la colonnade qui entourait le chœur, et les tableaux qui l'ornaient, firent une profonde impression sur les premières personnes de l'armée qui entrèrent dans cette église. Plusieurs officiers s'arrêtèrent frappés d'étonnement et saisis à la vue du contraste de ce beau travail, que les boulets semblaient avoir épargné ; car ils avaient frappé tous les murs à l'entour et s'étaient abattus près de l'autel. Un d'entre eux, M Ormeby, des royaux, a exprimé lui-même la profonde sensation qu'il avait éprouvée à cette vue.

M. Paquin avait beaucoup contribué à l'ornement et à l'embellissement de l'église ; c'est lui qui avait fait construire les deux tours et le portail et qui en avait conduit et surveillé les travaux.

A quatre-vingt-dix pieds de l'église s'élevait le couvent, qu'un mur de pierres haut de six pieds y joignait. Ce couvent construit aux frais de M. Paquin, avait 55 pieds de long sur 36 de profondeur. La bâtisse était en pierres piquées. Il venait justement d'être achevé et allait être

ouvert à l'éducation de la jeunesse du sexe. Les appartemens étaient prêts à recevoir les institutrices qui devaient être des sœurs de la congrégation. Cet édifice avait deux étages très bien disposés, des mansardes propres à former un troisième étage, et des dépendances fort commodes.

A quelque distance de là, faisant face au presbytère, se trouvait la maison seigneuriale, bâtie en pierres de taille, à deux étages et très élevée par sa position. Elle dominait la rivière des Mille-Isles, ainsi que le couvent et l'église. Devant cette maison se trouvait un joli parterre. Tout le terrain qui se trouvait entre ce parterre et le presbytère, devant l'église et le couvent, formait une jolie promenade fort bien pavée et toujours propre. En face de l'église, à l'un des angles de la grande rue, se trouvait la demeure de M. Dorion. Cette maison et les dépendances, en bois, mais fort bien peintes et remarquables par leur propreté, ne déparaient en rien cette jolie place. A l'angle opposé de la rue était l'ancienne maison seigneuriale devant laquelle se trouvaient de fort beaux arbres. Dans la grande rue qui traverse tout le village se trouvaient, surtout dans la partie qui avoisine l'église et qui a été consumée, un grand nombre de fort jolies bâtisses, parmi lesquelles se distinguait surtout celle de W. H. Scott, M.P.P., belle maison en pierres, à deux étages, ornée d'un superbe portique, construite il y a quelques années par le Dr. Labrie. Sur une pointe parallèle à celle où l'église est construite, en face du jardin du presbytère, se trouvait la maison du Dr Chénier, autrefois le pensionnat de demoiselles si célèbre, établi par le Docteur Labrie ; c'était une vaste construction en bois, environnée d'une galerie couverte et placée dans un site fort agréable ; le confluent des deux rivières est précisément à quelques pas de la porte.

Un beau pont très solide, à deux arches, joint ensemble la partie du village où se trouve l'église et celle où était la maison du Dr. Chénier.

Le lendemain, toute la belle partie du village dont nous venons de parler, n'était plus qu'un amas de ruines

fumantes, parmi lesquelles on trouvait ça et là des cadavres défigurés, sanglans, à demi brûlés. On trouvait dans les bâtisses des lambeaux des cadavres à demi brûlés, des ossemens de crânes attestant que quelque malheureux avait péri. L'église était entièrement réduite en cendres, et la pierre de sa bâtisse était calcinée par le feu et criblée par les boulets sans nombre qu'on trouvait devant la porte ou dans l'intérieur. Une grande partie des meubles de M. Paquin périt dans l'incendie du presbytère, avec ceux de M. Scott, M.P.P., que ce monsieur y avait fait transporter quelques jours auparavant lorsqu'il se sauva à Ste-Rose, et qui étaient des meubles fort riches. Le curé de St-Eustache perdit aussi ses animaux et ses grains qui furent brûlés et ses voitures qui furent volées. La perte de M. Dumont, le seigneur, a été fort considérable aussi.

Le nombre des maisons brûlées dans le village s'élève à environ 60, et c'étaient à peu près les plus belles. Ceux qui avaient vu quelques jours auparavant ce riche et joli village, ne pouvaient retenir leurs larmes, en n'y trouvant plus que des ruines saccagées et des décombres sanglans. Les maisons même que le feu n'avait pas détruites, offraient un pitoyable spectacle, car elles avaient presque toutes été pillées et plus ou moins endommagées. Tout dans cette scène de désolation rappelait le carnage et la vengeance.

L'incendie n'avait pas été entièrement restreint au village ; à un mille de l'église, sur les bords de la rivière, la belle maison de M. Bellanger avait été aussi réduite en cendres avec toutes ses dépendances. M. Bellanger était un riche habitant ; toutes ses récoltes furent brûlées dans ses bâtimens, et lui-même expie en prison le tort d'avoir été un des plus chauds partisans du Dr. Chénier.

St-Eustache était tout en ruines, et ses cendres fumaient encore, et cependant il y avait des gens assez barbares pour achever de détruire ce que le feu avait épargné. D'autres s'occupaient à piller avec une incroyable activité. Non seulement ils dépouillaient les morts et les laissaient

entièrement nus, mais ils enlevaient tout ce qu'ils pouvaient déterrer dans les décombres. Des morceaux même de la cloche devinrent la proie de ces ravisseurs.

Le 15.—Le lendemain matin, un nombre considérable de personnes de la ville et des villages voisins était accouru à St-Eustache pour contempler le tableau de la vengeance terrible d'un gouvernement justement irrité. MM. Paquin et Desèves vinrent aussi au village. M. Desèves y vint le premier. Le spectacle qui s'offrit à ses yeux le navra de douleur ; il se rendit immédiatement au presbytère et à l'église, et il eut le bonheur d'y trouver, avec le secours de quelques habitans, et de retirer du milieu des cendres, deux coffres-forts encore tout rouges ; l'un était ouvert et on en tira un grand nombre de sous et de pièces d'argent à moitié fondues ou rougies. L'autre de fonte et extrêmement fort n'était nullement endommagé ; il renfermait en espèces £250 déposés au coffre de la paroisse par une riche veuve de la paroisse.

On fit de vaines recherches dans la sacristie et ailleurs pour retrouver les vases sacrés et l'argenterie ; tout avait disparu. Plus tard on retrouva quelques ornemens d'église ; mais c'étaient les moins bons et on en avait enlevé tout ce qu'ils pouvaient avoir de précieux. Par la suite, quelques pièces d'argenterie ont été rendues par des volontaires, mais en bien petit nombre.

Un des premiers soins de M. Desèves fut de s'informer du lieu où étaient les blessés pour les visiter. Ayant obtenu la permission de les confesser, il les entendit avec patience et se fit un plaisir de se pencher sur leurs grabats au milieu des cris de douleur et des larmes de ces infortunés pour leur donner les saintes consolations du ministère évangélique.

Déjà, la veille, M. Turcotte, curé de Ste-Rose, avait rendu ce service à quelques-uns d'entre eux. M. Turcotte avait suivi les troupes, et dès le soir de la bataille, il se rendit dans les divers endroits où se trouvaient des blessés et jusque sur la glace pour entendre la confession de quelques-uns d'entre eux qui n'auraient pu supporter

d'être transportés. Le zèle de M. Turcotte fut bien utile et ses secours arrivèrent bien à propos, car le matin quelques-uns de ces hommes étaient morts.

Lorsque M. Paquin se rendit au village, il y trouva MM. Desèves et Turcotte. Les officiers reçurent ces messieurs avec politesse et bonté. Les trois prêtres eurent la permission de visiter les prisonniers, et M. Paquin leur adressa quelques paroles de consolation ; il obtint aussi l'élargissement de quelques-uns d'entre eux. MM. Turcotte et Desèves prirent leurs noms ; ils étaient 112, des différentes paroisses de St-Eustache, St-Benoît, St-Jérôme et Ste-Scholastique. Plusieurs d'entre eux avaient été arrêtés la veille dans leurs demeures.

Cependant le général vainqueur avait résolu de ne point se borner à la conquête de St-Eustache et de marcher immédiatement sur St-Benoît. A neuf heures, Sir John Colborne fit sonner la trompette du départ, et les troupes royales se mirent en marche pour le Grand Brûlé, laissant la garde du village de St-Eustache aux volontaires du capt. Globensky.

St-Benoît avait toujours été considéré comme le fort imprenable des rebelles; c'est là qu'on disait qu'ils avaient concentré toutes leurs forces ; c'est là que se trouvaient presque tous les chefs les plus violens, et d'ailleurs St-Benoît s'était fait de tout temps remarquer par l'emportement patriotique de tous ses habitans et les violences commises contre les loyaux sujets du gouvernement.

La renommée avait rapporté que le village de St-Benoît était entouré d'excellentes fortifications, qu'il s'y trouvait une garnison de plusieurs milliers d'hommes et qu'il y avait des vivres et des munitions pour plusieurs mois ; aussi s'attendait-on à trouver à St-Benoît la résistance la plus opiniâtre. Mais la renommée avait beaucoup exagéré tous ces bruits, et il n'y avait rien de vrai dans tout cela. St-Benoît n'avait presque aucune sorte de fortifications, il n'avait pas plus de munitions que St-Eustache, et les événemens de la veille avaient produit un terrible effet sur sa vaillante garnison.

Dès que la première nouvelle des désastres de St-Eustache y était parvenue, tous les chefs avaient pris la fuite et avaient songé à se mettre en sûreté. Le général Girod donna l'exemple en se sauvant le premier. Sa mauvaise étoile semblait le poursuivre, car plusieurs fois dans sa fuite il fut sur le point d'être arrêté par ses ex-partisans qui voulaient le livrer à Son Excellence ; mais sa facilité à improviser des mensonges de toute sorte le tira d'affaires et lui permit de s'évader. Tous ses aides-de-camp et officiers de toute classe suivirent son exemple. MM. Girouard, Dumouchelle père et fils, Dr. Masson, Ferréol Peltier, Hubert, deux Lorimier, Benjamin Papineau, M. P. P., et Dr. Brien, ces deux derniers de St-Martin, prirent la fuite en toute hâte dans la nuit qui suivit la bataille de St.-Eustache. Nous donnerons plus tard quelques détails sur ce que devinrent ces différens individus.

Les troupes avançaient vers St-Benoît ; toutes les difficultés qu'elles rencontrèrent sur leur route furent, en un endroit, quelques branches d'arbres entassées, dans un autre, une espèce de retranchement de branches sèches de la hauteur de 3 à 4 pieds et de 2 de large, et un ou deux fossés qui furent pontés en quelques minutes. Mais avant que les troupes eussent rencontré tous ces obstacles, au moment même où elles sortaient de St-Eustache, une députation de St-Benoît vint au devant de l'armée. Elle se composait de 14 habitans de St-Benoît qui étaient venus, d'après le conseil de M. Dufresne, supérieur de la Mission du Lac, faire leur soumission et demander la paix. Sir John Colborne les reçut au milieu de la rue, en présence des troupes, et leur demanda où étaient leurs chefs. Lorsqu'il eut appris que tous avaient pris la fuite, il renvoya les députés à St-Benoît, leur ordonnant de faire déposer les armes à tous leurs concitoyens, et les prévenant que tout serait mis à feu et à sang s'il y avait un seul coup de fusil tiré de leur côté, puis les troupes continuèrent tranquillement leur marche vers le Grand Brûlé.

Les députés retournèrent en toute hâte porter à leurs amis les ordres du général. Ils retrouvèrent au village environ trois cents hommes qui ne demandaient pas mieux que de se rendre à discrétion ; la fuite des chefs avait découragé leur parti, le plus grand nombre s'était enfui et les trois cents qui restaient ne demandaient que d'avoir la vie sauve. Lorsque les troupes arrivèrent, ils rendirent tous leurs armes et se remirent à la discrétion de sir John Colborne, qui bientôt après les renvoya chez eux, contrits et tremblans à la vue des forces immenses qui s'étaient avancées contre eux.

Les troupes furent renforcées au Grand Brûlé par un fort détachement de troupes régulières et volontaires commandées par le major Townshend, qui avait reçu ordre du général en chef de marcher sur St-Benoît et de venir opérer sa jonction avec lui dans ce village le 15 au matin. Toutes ces troupes se logèrent dans le village. Sir John prit pour logement la maison de J. J. Girouard, M. P. P. Dans la soirée et la nuit on arrêta diverses personnes qui s'étaient cachées aux environs du village et qui furent mises sous garde.

Le 16.—Le lendemain, de grand matin, le général partit pour Montréal, après avoir, dit-on, donné ordre de brûler seulement les maisons des chefs, et d'épargner le reste du village. Les maisons désignées étaient celles de MM. Girouard, Dumouchelle et Masson. Malheureusement ces ordres ne furent point respectés et tout le village fut réduit en cendres. L'église, le presbytère et toutes les maisons du village furent consumés avec leurs dépendances ; il ne resta debout que trois ou quatre chétives masures qu'on ne trouva pas dignes d'être incendiées.

L'incendie ne se borna pas au village de St-Benoît ; trois ou quatre maisons des fermes de M. Dumouchelle dans la Grande Frenière furent aussi brûlées, ainsi que la belle maison de pierre d'un nommé Perrier, habitant riche et respectable : cet homme avait toujours été paisible et n'avait pris aucune part à la révolte ; mais il

fut victime de la noirceur d'une femme de mauvais caractère, qui, pour assouvir une haine qu'elle avait contre lui, indiqua aux volontaires sa maison comme appartenant à M. Dumouchelle.

M. Dumouchelle s'était sauvé de la montagne du Lac ; mais il n'échappa pas longtemps aux recherches ; il fut arrêté chez un habitant de la côte St-Joseph, de l'autre côté de la montagne, et vint immédiatement se remettre entre les mains de la garde de St-Eustache. Il est bon, peut-être, de dire ici quelques mots des autres chefs : Dans la nuit du 14 au 15, dès que la nouvelle du désastre de St-Eustache leur était parvenue, tous ces braves avaient pris la fuite. MM. Girouard, Dumouchelle père et fils, le Dr. Masson, Féréol Peltier, Hubert, les Lorimier, O. Brien, B. Papineau et le révérend Messire Chartier s'étaient sauvés en toute hâte, chacun du côté qui lui semblait le plus sûr. Le général Girod ne fut pas le dernier à faire usage de ses jambes, mais sa mauvaise étoile semblait le poursuivre ; plusieurs fois il fut sur le point d'être arrêté par des habitans irrités de la lâcheté de celui qui les avait trompés ; mais sa facilité à improviser des mensonges le sauva et le tira des mains de ceux qui voulaient en faire justice et le livrer à Sir John Colborne. Girod, après avoir erré toute la journée du vendredi et du samedi, se rendit le dimanche chez un de ses ex-amis et partisans de la rivière des Prairies nommé Turcotte. Celui-ci ne se souciant point de le recevoir, crainte de se compromettre, Girod s'aperçut de sa froideur et partit de sa maison pour se rendre à la Pointe-aux-Trembles chez un ami intime nommé Laporte. Turcotte partit aussitôt pour Montréal dans l'intention de dénoncer l'endroit où se trouvait Girod ; il fut rencontré par les volontaires de la Longue Pointe, qui obtinrent de lui les renseignemens qu'il portait en ville, et se mirent à la recherche du fugitif pour l'arrestation duquel £500 étaient offerts. La maison de M. Laporte fut fouillée, mais Girod en était parti ; les volontaires le trouvèrent cependant à quelque distance du village, et

Girod se voyant cerné et sur le point d'être pris, se fit sauter la cervelle avec un pistolet qu'il avait en main. Son corps fut transporté en ville et enterré sur la côte à Barron, à l'endroit où les 4 chemins se croisent. Ainsi périt cet homme dont les antécédens sont encore une énigme, et dont la vie en Canada fut une suite d'intrigues, d'agitation et de forfaits politiques.

Le révérend Chartier, les Lorimier et le Dr. O. Brien, prirent leur route par les concessions éloignées, se dirigeant sur Berthier. Ils traversèrent le fleuve à Sorel, ils se rendirent dans le Township du côté de Drummondville, et après bien des traverses, après avoir été même arrêtés trois fois et s'être heureusement évadés, ils parvinrent à se rendre sur le sol américain. Féréol Peltier s'y rendit aussi ; mais on ne sait par quelle voie. Tous les autres chefs furent arrêtés et conduits dans les prisons de Montréal.

Presque toute la paroisse de St-Benoît eut à souffrir considérablement du pillage ; les ornemens de l'église étaient riches et nombreux ; ils furent tous enlevés ; par la suite cependant on en a retrouvé quelques-uns ; mais la majeure partie est demeurée en mains étrangères. On a accusé les volontaires de St-André de la plus grande partie des désastres ; on dit qu'ils conservaient rancune aux habitans de St-Benoît, à cause de leurs querelles réitérées dans toutes les élections et surtout dans celle de 1834. Quoi qu'il en soit, il est un fait certain, c'est que le village de St-Benoît n'est plus qu'un amas de ruines.

Après la destruction de St-Benoît, la grande partie des troupes revint immédiatement à St-Eustache, et un détachement se rendit à Ste-Scholastique avec les volontaires de St-André. Sur la route ils réduisirent en cendres la maison de M. Jacob Barsallou et celles de M. Major, de la Belle Rivière.

Le village de Ste-Scholastique était dans la terreur, tous les habitans étaient dans des angoisses difficiles à peindre ; ils s'attendaient à voir leur village éprouver le sort de St-Benoît, car ils n'avaient que trop secondé les

vues des chefs rebelles de celui-ci. Cependant le village fut épargné, à la sollicitation des loyaux de l'endroit, et les troupes, après s'être bien assurées que rien n'était plus à craindre de la part des rebelles, retournèrent à Montréal, laissant le comté du Lac des Deux Montagnes aussi calme et aussi épouvanté que, trois jours avant, il était agité et audacieux.

Son Excellence Sir John Colborne, à son retour du Grand Brûlé, ne s'arrêta qu'un instant à la Rivière du Chêne et se rendit immédiatement à St-Martin ; là se reposa quelque temps chez le curé, où MM. Paquin et Desèves eurent l'honneur de lui parler. Son Excellence les reçut très cordialement, et comme ces messieurs lui exposèrent qu'on menaçait de commettre de nouvelles violences à St-Eustache et de mettre le feu à de nouveaux édifices, Son Excellence eut la bonté de dépêcher des cavaliers avec des ordres exprès pour empêcher toute violence quelconque. Son Excellence eut même la complaisance de laisser un ordre semblable entre les mains de M. Desèves qui devait le montrer au commandant de chaque nouvelle troupe qui viendrait successivement à St-Eustache. La conduite de Sir John Colborne pendant toute cette campagne a été remplie d'une douceur admirable, et ses troupes, officiers et soldats, méritent de grands éloges ; il est malheureux que l'on ne puisse adresser les mêmes complimens à certains de volontaires.

Le 17.—Ce jour-là était un dimanche. La messe fut célébrée, mais bien tristement, dans une maison d'école ; le curé de Ste-Rose avait eu la complaisance de prêter les ornemens et tout ce qui était nécessaire pour le St-Sacrifice. La messe se dit au même lieu pendant quelque tems, après quoi on prépara la maison de M. P. Laviolette, de Montréal, qui l'avait généreusement offerte à M. Paquin. C'est encore le bas de cette maison qui sert de chapelle à St-Eustache ; le haut devait servir de presbytère, mais le frère de M. Laviolette qui l'occupait et devait aller s'établir à St-Jérôme, n'ayant

pu s'y fixer, M. Paquin dut se pourvoir d'un autre presbytère et eut plusieurs fois à changer de maison, jusqu'à ce qu'enfin il alla s'établir dans la maison d'école.

On s'occupe maintenant à réparer le couvent de manière à ce qu'il puisse servir de chapelle en attendant que la libéralité du gouvernement mette à même de reconstruire l'église. Une partie de ces réparations s'est faite par souscriptions volontaires ; mais les habitans ruinés et épuisés par la guerre civile ne souscrivent que froidement ; M. Paquin est obligé de faire la majeure partie des frais.

La messe se disait pareillement dans une petite maison au Grand-Brûlé. M. Paquin et M. Desèves étaient chargés de la desserte de cette paroisse et ils étaient obligés de s'y rendre tour à tour, de la Rivière du Chêne, tous les dimanches et fêtes pour y faire l'office. Ce fardeau demeura sur leurs épaules pendant environ deux mois, jusque vers le milieu de février dernier; alors M. Ménard, ci-devant vicaire à Berthier, se rendit à St-Benoît comme curé.

18.—Ce même jour dans l'après-midi, une requête fut dressée à la hâte, et le lendemain elle fut présentée par M. Paquin lui-même ; elle était conçue en ces termes :—

" *A Son Excellence sir John Colborne, K. C. B. C. H., Commandant des Forces de Sa Majesté, en cette Province :*

" Qu'il plaise a Votre Excellence,

" L'humble requête des curés, vicaires et habitants
" de la Paroisse de St-Eustache, Rivière du Chêne
" expose respectueusement à Votre Excellence : Que la
" majorité des habitans de cette paroisse a toujours été
" loyale et attachée au gouvernement de la mère patrie.
" Que la presque totalité de ceux qui se sont trouvés dans
" la malheureuse émeute qu'ils déplorent et qu'ils détes-
" tent n'y ont été engagés que par contrainte, par menaces
" et par violence.

" Que le camp tenu par le Dr. Chénier a été totale-
" ment abandonné Dimanche, le trois du courant, sur
" l'injonction qui en avait été faite la veille par Wm. H.
" Scott, M. P. P., et Emery Féré, écuyer, lesquels, au péril
" de leur vie, avaient réussi à faire retirer chez eux tous
" ceux qui s'y trouvaient, de manière que le lendemain
" il n'était occupé que par un jeune homme de seize à
" dix-sept ans.

" Que ce n'est que par un rassemblement de personnes
" factieuses, étrangères à leur paroisse qu'ils ont pu y
" réunir, de nouveau, certain nombre de leurs co-parois-
" siens pour tenir leur position hostile au gouvernement :
" Qu'il est notoire que la presque totalité de leur village
" a toujours été regardée comme très loyale et pour cela
" maltraitée du parti factieux ; qu'à l'approche des
" rebelles, les citoyens ont été forcés de prendre la fuite,
" et qu'à leur retour ils ont eu à déplorer la ruine de leurs
" propriétés et qu'ils ne peuvent pas même en jouir encore
" pour la plupart, d'autres en ayant pris possession ; qu'en
" conséquence ils se trouvent dans le chemin sans aucun
" moyen de subsister.

" Qu'enfin ils prient Votre Excellence de recevoir
" l'assurance et la protestation de leur fidélité et de la
" faire agréer à Sa Très Gracieuse Majesté leur Reine,
" Victoria.

" Et les soussignés ne cesseront de prier pour la con-
" servation des jours de Votre Excellence."

Cette requête était couverte d'un grand nombre de signatures, quoique recueillies dans un seul jour. Son Excellence Sir John Colborne la reçut avec bonté, en parut très-satisfait, et donna immédiatement un ordre à M. Paquin pour faire rentrer les gens dans leurs propriétés, les engageant à s'y tenir paisibles et tranquilles et leur garantissant la protection des lois.

Les corps des malheureuses victimes de la rébellion étaient encore étendus dans les différens endroits où ils avaient reçu le coup de mort ; ce même jour ils furent

ramassés et enterrés hors du cimetière ordinaire et sans cercueil. On en trouva 25 ; quelques-uns avaient été emportés par leurs parens. Trois autres corps furent enterrés tout dernièrement, le vingt-deux mars ; deux furent trouvés dans les décombres du presbytère et l'autre dans la maison seigneuriale ; il était impossible de les reconnaître, ils étaient presque entièrement brûlés.

Le 19.—La terreur régnait encore parmi les habitans de la Rivière du Chêne et plusieurs n'osaient encore rentrer dans leurs demeures. Son Excellence Sir John Colborne en ayant eu connaissance par M. Paquin, députa à St-Eustache deux magistrats de Montréal, M. de Rocheblave et M. Laframboise, qui s'y rendirent aussitôt Ils arrivèrent à la ferme du domaine pour rendre visite à M. le curé Paquin, pendant qu'il était encore à Montréal ; M. Desèves était seul. Il les reçut du mieux qu'il lui fut possible dans la petite demeure où il était et se rendit avec eux au village. Ces deux messieurs écoutèrent avec patience les demandes qui leur furent faites, arrêtèrent la fougue de quelques volontaires de St-Eustache même, qui paraissaient un peu trop ardents et qui semblaient peut-être vouloir profiter des circonstances pour assouvir leurs animosités personnelles, commencèrent à faire renaître la confiance dans le gouvernement ; après cette visite, les habitans furent un peu rassurés et commencèrent à rentrer dans leurs demeures. Les deux magistrats s'en retournèrent le lendemain, emportant avec eux les bénédictions d'un grand nombre de personnes de St-Eustache. Ils se rendirent jusqu'à St-Benoît pour y rendre les mêmes services.

Le 20.—Deux officiers, M. Griffin, lieutenant du 32e régiment, et M. Ormsby, lieutenant des royaux, avec trente-deux hommes de troupe sous son commandement, furent envoyés à St-Eustache pour faire observer la paix et la tranquillité, désarmer les habitans, et faire remettre tous les effets qui avaient été enlevés dans le pillage. Ces deux Messieurs pendant leur séjour à la Rivière du Chêne remplirent leur devoir avec exactitude et gagnèrent l'af-

fection de tout le monde, par leur patience et leur facilité à écouter les demandes et les raisons de tous ceux qui vinrent s'adresser à eux. Une annonce fut faite pour avertir les habitans de remettre leurs armes, en leur promettant que ces armes leur seraient rendues, sitôt que la paix et la tranquillité seraient rétablies et que la crise présente serait passée. Aussitôt après cette annonce, les armes furent apportées en grand nombre. On demanda aussi le serment de fidélité et tout le monde, sans exception, s'empressa de le prêter entre les mains de M. Eugène Globensky, magistrat et juge de paix de St-Eustache.

M. Griffin et M. Ormsby, pendant leur séjour à la Rivière du Chêne, reçurent plusieurs fois des marques de l'estime qu'on leur portait. Ils en partirent vers le milieu du mois de février dernier. Les citoyens du village ayant appris la nouvelle de leur départ, firent aussitôt signer des adresses pour leur témoigner le regret qu'ils avaient de les voir obligés de quitter St-Eustache, les féliciter de l'exactitude avec laquelle ils avaient rempli leur devoir, et pour les remercier des services importants qu'ils avaient rendus à la paroisse. Beaucoup d'effets pris et enlevés pendant les désordres qui avaient eu lieu, furent rendus aux véritables propriétaires par les ordres et les soins de M. le lieut. Griffin. Il est vrai qu'il en est resté encore beaucoup entre des mains étrangères, mais c'est parce que les pillards prirent des mesures pour les soustraire aux recherches qui en furent faites. M. Griffin se rendit jusqu'à St-Benoît, Ste-Scholastique et St-Jérôme pour y rendre les mêmes services qu'à St-Eustache, et mérita partout les mêmes éloges. Lorsque ces deux officiers quittèrent St-Eustache, la tranquillité y était parfaitement rétablie.

Nous ne devons pas oublier ici de parler de M. Chs. L. Dumont, seigneur et juge de paix, ainsi que de M. Eugène Globensky, aussi magistrat et juge de paix de la Rivière du Chêne. Ces deux messieurs contribuèrent à rétablir l'ordre et la tranquillité, et méritent certainement des éloges pour tous les services qu'ils ont rendus à leurs

compatriotes dans cette occasion. M. Leclère, magistrat de Montréal, doit aussi avoir sa part de la gratitude des habitans de St-Eustache.

On a souvent prétendu que la majorité des habitans de la paroisse de St-Eustache avait toujours été loyale et attachée au gouvernement de Sa Majesté, c'est ce qui était marqué surtout dans une requête adressée à Son Excellence Sir John Colborne; c'est pourquoi avant de terminer ce petit journal, nous allons donner quelques certificats authentiques qui le prouvent bien clairement. Le premier vient de M.r Griffin, lieutenant du 32e régiment, qui a résidé assez longtemps à la Rivière du Chêne, où il a eu toutes sortes de renseignements, pour en parler avec connaissance de cause, dans les relations fréquentes qu'il a été obligé d'avoir avec les habitans. Nous produisons d'abord la lettre qu'il écrivit en réponse à M. Paquin à cette occasion, puis le certificat lui-même :

" Mon cher monsieur le curé,

" J'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre du 16 cou-
" rant, et je vous envoie ci-inclus le certificat de ce que
" je me trouve autorisé de déclarer de la loyauté de vos
" paroissiens.

" Je me souviendrai toujours avec beaucoup de recon-
" naissance des marques d'amitié et de civilité que j'ai
" reçues de mes amis de St-Eustache, pendant tout le
" temps de mon séjour dans ce village, et particulière-
" ment de leur adresse au moment de mon départ ; et
" si mes devoirs me rappelaient jamais dans cette paroisse,
" je serais bien heureux.

" Ayez la bonté de saluer tous mes amis de ma part et
" croyez-moi,

" Mon cher curé,

" Votre ami,

" F. E. Griffin,
" Lieut. 32e Rég

" Montréal, 17 février 1838."

" *P. S.*—J'ai écrit le certificat en anglais, si vous l'ai-
" mez mieux en français, écrivez-moi.

" F. E. G."

" After a residence of nearly two months in the Village
" of St-Eustache, during which time I had every oppor-
" tunity of learning the political opinion and conduct of
" the people of the Village and Parish, it is my firm
" opinion and belief that a large proportion of the
" inhabitants (particularly those of the Village) have ever
" been loyal; and that the Village was taken possession
" of by the Rebels of St-Benoît, Ste-Scholastique and St-
" Jérôme, and made the seat of their operations, as much
" to punish the loyal inhabitants of it, as from other causes.

(Signed) " F. E. GRIFFIN,
" Lieut. 32d Regt.

" Montreal, 17th February 1838."

Le second certificat que nous avons à produire est de M. Mercier, curé de St.-Martin, du capitaine Bélanger, de deux Messieurs Parizeau de la même paroisse, très connus par leur loyauté. Il est conçu en ces termes :—

" Nous soussignés, certifions que nous avons vu un
" grand nombre d'habitans de St-Eustache, au moins
" trois cents cinquante à quatre cents, répandus dans
" notre paroisse, fuyant la rébellion que les gens de St-
" Jérôme, de St-Benoît, de Ste-Scholastique et quelques
" rebelles de St-Eustache exerçaient dans le village de
" St-Eustache. Outre un certain nombre de citoyens de
" cette paroisse retirés à Montréal, nous avons vu les
" capitaines Eustache Cheval, Julien Choquet, Maxime
" Globensky et Gabriel Lefebvre commandant des volon-
" taires de leur paroisse et d'autre part.

(Signé) F. R. MERCIER, ptre
F. P. PARIZEAU,
LOUIS BÉLANGER capt.
JOSEPH PARIZEAU.

" St-Martin, 18 mars 1838."

Nous pourrions citer encore plusieurs autres certif., cats sur la même matière, mais nous nous bornons à ceux-ci, parce que nous les croyons plus que suffisants, Nous ne nous permettrons aucune réflexion après des preuves aussi claires ; il suffit de dire que la loyauté de la majorité des habitans de St-Eustache est suffisamment prouvée pour qu'on ne la révoque pas en doute. Néanmoins nous allons ajouter à ces preuves, en donnant le retour des capitaines de milice de St-Eustache.

RETOURS DES CAPITAINES DE MILICES.

La compagnie de M. Gabriel Lefebvre, capt. du Sud de la Petite Rivière du Chêne, contient 73 miliciens répartis ainsi :—

49 loyaux, dont 17 volontaires,—26 rebelles,—25 majorité de loyaux.

La compagnie de M. Basile Julien Choquet, capt. du Nord de la Petite Rivière du Chêne et de la Petite côte St-Louis, renferme 97 miliciens, répartis comme suit :

83 loyaux,dont 19 volontaires,—14 rebelles,—69 majorité de loyaux.

La compagnie de M. G. Phillips, du village, capt. de la Côte des Anges, Côte St-Jean, Côte St-Augustin et du Petit Chicot, contient 122 miliciens, ainsi répartis :

103 loyaux, dont un volontaire,—19 rebelles,—84 majorité des loyaux.

La compagnie de M. Gentle, marchand du village, capt. du Grand Chicot et de la côte St-Charles, est composée de 126 miliciens répartis comme suit :

66 loyaux, dont un volontaire,—21 rebelles,—45 majorité des loyaux auxquels on peut ajouter 38 patriotes modérés qui ont pris la fuite pour ne point prendre part à la révolte.

La compagnie de M. Dorion, capt. de la Grande Côte et de la partie sur le Lac, renferme 92 miliciens dont :

72 loyaux, parmi lesquels 1 volontaire,—20 rebelles,—52 majorité des loyaux.

La compagnie dont M. W. H. Scott, M. P. P., était capt., est composée de 132 miliciens ainsi répartis :

87 loyaux, dont 20 volontaires,—30 rebelles,—57 majorité des loyaux auxquels on peut ajouter 15 patriotes modérés qui ont pris la fuite pour ne point prendre part à la rébellion.

La compagnie de M. Eustache Cheval dit St-Jacques, capt. du Petit Brûlé, de la Côte St-Louis, des Corbeilles et des Bouchards, renferme 137 miliciens, ainsi répartis :

78 rebelles — 59 loyaux, dont 17 volontaires—19 majorité des rebelles.

Dans cette partie du Petit Brûlé il n'y avait, au mois de juin dernier, sur le retour du capt. Cheval, que trois reconnus comme tels ; mais comme les habitans de ces Côtes sont proches de St-Benoît et de Ste-Scholastique, ils eurent à essuyer beaucoup de persécutions et d'avanies de la part de leurs voisins : on se porta même jusqu'à tirer plusieurs coups de fusil dans les maisons de deux habitans respectables (*) en haine de leur politique ; on brisa des granges et des clôtures ; on faisait presque continuellement des processions nocturnes pour inquiéter les loyaux ; on mutilait leurs animaux ; enfin on les persécuta tellement que plusieurs furent assez intimidés par les menaces et les exemples qu'ils avaient sous les yeux, qu'à la fin ils se rangèrent du côté des rebelles.

De tous ces retours il résulte qu'il y a à St-Eustache 779 miliciens, parmi lesquels 520 loyaux, dont 76 volontaires qui accompagnèrent les troupes dans leur expédition, 206 rebelles, 53 patriotes modérés ; ce qui laisse en faveur des loyaux une majorité de 314. Comme on prétend dans quelques papiers publics et certaines conversations que tous les patriotes soient des rebelles, accor-

---

(*) Joseph et Eustache Cheval dit St-Jacques. Tout le monde se rappelle encore de ce qui était rapporté de ces désordres dans les papiers publics, et on se souvient bien que ces coureurs de nuit poussèrent leurs fureurs politiques jusqu'à démolir la grange de M. Paquin qui se trouve dans le Petit Brûlé.

dons leur pour un instant ce qu'ils désirent et réunissons dans ce calcul, avec les rebelles, les patriotes modérés qui ont pris la fuite pour ne point prendre part à la rébellion, il restera toujours à la Rivière du Chêne en faveur des loyaux une majorité de 261. Les retours que nous donnons ici nous ont été livrés par les capitaines eux-mêmes, et c'est d'après leur propre témoignage et celui de plusieurs personnes loyales et respectables qu'on y a fait la distinction des loyaux et des rebelles.

Depuis assez longtemps on disait que le gouvernement indemniserait les loyaux sujets qui avaient souffert des pertes pendant la rébellion ; plusieurs même s'étaient adressés aux autorités pour avoir des informations à cet effet ; on leur avait toujours donné à espérer. Enfin tout dernièrement est sorti un avertissement par ordre de Son Excellence l'Administrateur de la province qui donne beaucoup à espérer. Nous le donnons ici mot pour mot.

" GOVERNMENT HOUSE,

" Montreal, 7th March 1838.

" Persons desirous of applying for indemnification for losses they may have sustained during the Revolt in the District of Montreal, are required to furnish detailed statements of the property lost — correct estimates of its value and certificates of the manner in which it was destroyed — with proofs verifying the whole, and respectable references as to their conduct and character.

" On these documents being forwarded to the Civil Secretary, the cases of the claimants will be taken into consideration by the Executive Government.

" By command of His Ex., &c.,

" W. A. ROWAN,
" Civil Sec."

Aussitôt qu'on eut connaissance de cet avertissement à la Rivière du Chêne, tous les loyaux sujets qui avaient souffert des pertes pendant la rébellion firent leurs comptes et se procurèrent des certificats de leur loyauté et de leur bonne conduite. Ils prirent des estimateurs qu'ils payèrent à leurs frais et remirent leur estimation entre les mains du secrétaire civil Enfin, dans ce moment-ci, tout le monde se repose sur la générosité du gouvernement et sur la bienveillance de Son Excellence, et l'on dit ouvertement que c'est probablement l'intention des autorités d'employer une partie des fonds disponibles de la province pour réparer les pertes qu'ont encourues les loyaux sujets, en conséquence d'une rébellion à laquelle ils ont résisté de tout leur pouvoir et en récompense de leur fidélité au gouvernement de S. M.

On a aussi fait une estimation de l'église de St-Eustache, de la sacristie, du presbytère et des dépendances, des ornements et des vases sacrés, ainsi que du couvent des sœurs, et une requête a été adressée à Son Excellence l'administrateur de la province ; elle est conçue en ces termes :

" *A Son Excellence Sir John Colborne, administrateur du Bas-Canada et commandant des forces de Sa Majesté dans les deux provinces, etc.*

" Qu'il plaise a Votre Excellence :

" L'humble requête des curés et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de St-Eustache, comté du Lac des Deux Montagnes, district de Montréal, expose respectueusement à Votre Excellence :

" Que leur église, sacristie, presbytère, couvent et leurs dépendances, sont devenus la proie des flammes dans la rébellion du 14 décembre dernier."

" Que leur paroisse se trouve maintenant sans temple et

sans édifices paroissiaux, et dans l'impossibilité de les relever seule, ruinée qu'elle est par le pillage et par la perte de temps que la plus grande partie des habitans ont soufferte en se tenant cachés loin de leurs demeures pour mettre leur loyauté à l'abri de la révolte.

" Que la grande majorité de leurs co-paroissiens a toujours été loyale et que c'est à cause de cette loyauté qu'ils ont souffert depuis mil huit cent trente-quatre bien des persécutions et des avanies, comme l'attestent les papiers publics. Que c'est pour cette raison que des rebelles étrangers à cette paroisse sont venus s'emparer de ce village, disant qu'il valait mieux exposer des loyaux que des patriotes.

" Que pour écraser la rébellion dans ce comté, les troupes de Sa Majesté ont été accompagnées d'un grand nombre de volontaires de cette paroisse.

" Les humbles pétitionnaires en appellent à la justice de Son Excellence pour qu'elle décide s'il est raisonnable qu'une paroisse porte à elle seule tout le poids des malheurs, tandis qu'il y en avait tant de plus coupables. Ils sollicitent de plus son attention pour qu'elle examine si une indemnité accordée sur les fonds disponibles de la province ne serait pas un moyen équitable de soulager les malheureux, sans nuire à ceux qui n'ont rien souffert.

" Pourquoi, vos suppliants prient Votre Excellence de vouloir bien prendre leur requête en considération ; ils reposent la plus grande confiance dans la bonté de Votre Excellence, et ils osent espérer de sa générosité qu'elle leur accordera une indemnité suffisante pour remettre ce qu'ils ont perdu dans sa première splendeur, et dans ce temple relevé par votre générosité bienveillante, votre nom y sera béni, on y fera des vœux pour la conservation des jours précieux de Votre Excellence,

et pour la prospérité du gouvernement de notre très gracieuse Reine Victoria.

(Signé) C. L. DUMONT, J. P.
F. E. GLOBENSKY, J. P. } témoins.
C. G. O'DOHERTY, médecin.

sa
JÉRÔME ⋊ LATOURE,
marque
sa
JEAN-B ⋊ PROULX,
marque
sa
PIERRE ⋊ FILION,
marque
J. PAQUIN, Ptre."

Cette requête était suivie du certificat suivant :

" Nous soussignés certifions de la loyauté et de la probité intègre des signataires de la requête ci-annexée.

" St-Eustache, 5 avril 1838.

CHS. L. DUMONT, J. P.
CHS. G. O'DOHERTY, médecin.
J. BOWIE, médecin.
JAMES GENTLE, merchant.
F. E. GLOBENSKY, J. P.
F. Q. DESÈVES, Ptre.
S. MACKAY, major et notaire."

On dit aussi que l'église du Grand Brûlé sera bâtie par la générosité du gouvernement, et dans ce moment-ci des ouvriers sont occupés à St-Benoît à faire l'estimation de l'église, sacristie, presbytère et dépendances.

FIN.

 Suite de 52 (avant le journal de l'abbé Paquin) palme I à LX

Après avoir cité l'ouvrage intéressant que l'on vient de lire, je suis heureux d'y ajouter quelques extraits que j'ai tirés des mémoires inédits et autographes du même auteur, messire Jacques Paquin, curé de Saint-Eustache en 1837.

Ces mémoires que l'on a eu la bienveillance de me prêter avec la pleine liberté d'en faire l'usage que je jugerais à propos, se trouvent actuellement en la possession de C. Dolbec, écuyer, avocat de St-Eustache, marié à Mlle E. Caron, nièce et élève de l'abbé Paquin.

A la fin de mon ouvrage, je tâcherai de faire connaître quelques traits de la vie si bien remplie de cet homme de lettres, de cet apôtre, qui a laissé de si beaux souvenirs dans la paroisse de St-Eustache.

M. l'abbé Paquin était aussi studieux que laborieux. Ses écrits étaient classés avec ordre et méthode. Il écrivait un journal particulier, intitulé : " Mémoires sur l'église du Canada, depuis la découverte du pays jusqu'à l'année 1842," journal dans lequel il faisait le récit des événements qui se présentaient année par année, tant ceux de sa paroisse que ceux, les plus importants, qui arrivaient dans le pays. Ces mémoires, comme le dit lui-même l'auteur, ont été écrits bien à la hâte et il avait l'intention de les mettre au net. La mort qu'il n'attendait pas sitôt, lui a enlevé l'avantage de revoir et de corriger ses écrits.

Les extraits qui vont suivre font partie de ses mémoires sur 1837 ; mais je ne présenterai au lecteur que les faits les plus saillants et cela dans toute la forme et

teneur qu'ils ont été écrits, ne voulant point prendre sur moi la liberté d'y changer un seul iota. Quelques expressions et appréciations seront, j'en suis convaincu, considérées comme sévères ; mais si nos jeunes *politiciens* eussent connu le caractère libre et franc de M. l'abbé Paquin, et s'ils eussent vécu à cette époque malheureuse et difficile, ils eussent accueilli ces expressions sans leur donner une interprétation fausse et maligne, d'autant plus que l'auteur était sincèrement bon, loyal et rempli d'un grand amour pour son prochain.

Quant à son *Journal historique*, il contient aussi des appréciations dont je n'entends pas prendre la responsabilité. Ainsi, on pourrait croire que l'abbé Paquin comprend dans une même accusation de lâcheté Girod et ses lieutenants, De Lorimier, Hubert, etc. Je veux croire que telle n'était pas sa pensée, et je désire donner à tous le bénéfice du doute.

1er Extrait.—Les années 1837 et 1838 sont les plus fécondes que nous ayons parcourues jusqu'ici en événements funestes et malheureux pour la colonie : savoir le rapport des commissaires envoyés ici pour s'enquérir sur les griefs tant répétés de la part de la Chambre d'Assemblée ; les résolutions de Sir John Russell dans la Chambre des Communes Anglaises contre les demandes de celles du Bas-Canada ; la crise politique qui mit les armes à la main à des révolutionnaires ineptes et sans aucune capacité, qui bouleversa notre infortuné pays ; enfin la mort inattendue du roi Guillaume IV. Voilà des événements néfastes dont les détails seront

longs et désagréables à raconter pour l'historien politique du Canada. Pour nous, nous ne ferons que les parcourir à la hâte et les indiquer seulement, comme n'étant point de notre ressort.

L'avènement de la Reine Victoria à la couronne d'Angleterre et la consécration à Montréal d'un coadjuteur sont les seuls événements heureux qui se font entrevoir à travers l'immense réseau de malheurs répandus sur cette colonie.

2me Extrait.—Les commissaires Royaux Gipps et Grey partirent en février 1837 pour retourner en Angleterre, emportant avec eux un gros volume d'informations pour le bureau colonial aussi fastidieux qu'inutile. Bien loin d'éloigner le danger, ces commissaires ne firent que l'accélérer par leur négligence et leur impéritie à trouver les remèdes aux maux publics.

Sir Gosford au lieu de faire venir des troupes, dès le printemps de 1837, resta faible et sans moyens de répression. Les agitateurs comptèrent sur le petit nombre de troupes dans la colonie et ils levèrent en conséquence l'étendard de la révolte en disant que c'était le temps favorable pour conquérir l'indépendance du pays, etc. Et l'on peut dire que si les Canadiens n'eussent pas été généralement loyaux et se fussent levés en masse, ce pays eut été perdu pour l'empire Britannique. Il est de notoriété publique que cette faiblesse est la cause première de la rébellion dénaturée de 1837 et 1838, tandis qu'avec 6 à 7 mille hommes de troupes régulières personne n'eût osé lever la tête.

3me Extrait.—Nous apprîmes en Canada le 15 avril 1837, les Résolutions de Sir John Russell adoptées le 6 mars précédent par la Chambre des communes Anglaise, au sujet des difficultés qui existaient dans ce pays ; les voici :

Résolu—1° Que depuis le 31 octobre 1832, la législature du Bas-Canada n'a fait aucune provision pour défrayer les dépenses de l'administration de la justice, ni pour soutenir le Gouvernement Civil de la dite Province, et que le 10 d'avril prochain, il faudra défrayer toutes les dépenses susdites jusqu'à ce jour, savoir : la somme de £. . . . . .

Résolu—2° Que dans une session de la Législature tenue dans la ville de Québec, dans la dite Province, au 1er septembre et octobre 1836, le gouverneur de la dite Province, conformément aux ordres de sa Majesté, recommanda à l'attention de la Chambre d'Assemblée les estimés des dépenses de l'année courante ainsi que les dépenses que montraient les comptes des arrérages dus pour le soutien du gouvernement civil, et signifia à la dite chambre l'espérance qu'avait Sa Majesté qu'elle vaudrait la demande qu'il avait eu ordre de lui renouveler, savoir : de payer les arrérages dus pour le service public et les subsides nécessaires pour faire marcher le Gouvernement Civil de la Province du Bas-Canada.

Résolu—3° Que la dite Chambre d'Assemblée, le 3 d'octobre 1836, dans une adresse au gouverneur de la dite Province, refusa de voter les subsides pour les fins susdites et par la même adresse après, avoir référé à une

adresse précédente, la dite Chambre persévérait entre autre chose à demander un Conseil Législatif Electif, le rappel d'un certain acte passé par le Gouvernement du Royaume-Uni en faveur de la compagnie des terres de l'Amérique du Nord ; et par la même adresse, la dite Chambre d'Assemblée fit allusion à la demande qu'elle avait faite pour toutes les branches du Gouvernement Exécutif et déclara qu'il était convenable pour elle, dans les conjonctures présentes, d'ajourner ses délibérations jusqu'à ce que le Gouvernement de Sa Majesté par ses actes et surtout en rendant la seconde branche de la Législature conforme aux désirs et aux besoins du peuple, aît commencé le grand œuvre de justice et de réforme et créé la confiance qui seule pouvait la couronner de succès.

Résolu—4° Que dans l'état existant du Bas-Canada il est inconvenant de rendre le Conseil Législatif de cette Province un corps électif ; mais qu'il est expédient d'adopter des mesures pour assurer à cette branche de la Législature un plus haut degré de confiance publique.

Résolu—5° Qu'en même temps qu'il est convenable d'améliorer la composition d'un Conseil Législatif, il n'est pas convenable de le soumettre à la responsabilité que réclame la Chambre d'Assemblée de cette Province.

Résolu—6° Que les droits légaux de la compagnie des terres de l'Amérique Britannique du Nord, accordés par un acte passé dans la quatrième année de Sa Majesté, doivent être maintenus inviolables.

Résolu—7° Qu'il est expédient qu'aussitôt que des

mesures auront été prises au moyen d'une loi qui doit être passée par la Législature Provinciale du Bas-Canada, pour décharger les terres de cette Province des droits féodaux et pour éloigner tout doute sur les résultats de la tenure en franc et commun soccage dans la dite Province, un acte fait et passé dans la 6e année de feue Sa Majesté George IV, communément appelé Acte de tenure des terres du Canada, et les parties d'un autre acte passé dans la 3e année de sa dite feue Majesté, communément appelé Acte de commerce du Canada " *Canada Trade Act*" qui ont rapport à la tenure des terres, soient rappelés, laissant cependant à toutes personnes tous les droits qui leur sont donnés par et en vertu des dits actes.

Résolu—8° Que pour défrayer les arrérages dus pour les frais établis et ordinaires de l'administration de la justice et du gouvernement civil de la dite Province, il est expédient qu'après avoir appliqué à cet effet les fonds qui seront, le 10 avril 1837, entre les mains du Receveur Général de la dite Province, provenant du revenu héréditaire, casuel et territorial de S. M., le gouverneur du Bas-Canada soit autorisé à prendre la dite somme de £.....

Résolu—9° Qu'il est utile que S. M. soit autorisée à placer à la disposition de la Législature de la dite Province dans le cas que la dite Législature jugerait à propos d'accorder la liste civile, la dite somme en question.

Résolu—10° Que les sujets de S. M. qui habitent les Provinces du Haut et du Bas-Canada, ont souffert de

graves inconvénients par le manque suffisant de moyens pour régler et déterminer les questions relatives au commerce et au traffic des dites Provinces et à plusieurs autres questions dans lesquelles les dites Provinces ont respectivement un intérêt commun et qu'il est expédient que les Législatures des deux dites Provinces soient respectivement autorisées à pourvoir au réglement et à l'ajustement de leurs intérêts communs."

On ne manqua pas de crier à la coercition en voyant ou en lisant ces résolutions. Il est vrai qu'elles étaient contre les droits reçus ; mais pourquoi la Chambre d'Assemblée amenait-elle un semblable état de chose, en se mettant en collision ouverte avec le gouvernement ; car en refusant les subsides, c'était arrêter le cours de la constitution, la mettre de côté et se déclarer en rébellion ouverte contre l'ordre établi. La Chambre avait-elle les moyens d'amener une pareille crise ? Non, rien moins que cela. C'était donc une démarche extravagante contre les intérêts du peuple. Le clergé en général condamnait tout cela ; mais sa voix était étouffée par les préjugés que les meneurs avaient mis en avant. On disait : c'est pour conserver les dîmes que les curés ne veulent pas suivre la politique des patriotes ; ils sont du côté des Ecossais, ce sont des Bureaucrates, et cinquante autres jolies choses de cette nature !.... Cependant, ils disaient aux bons habitants de la campagne, que c'était pour demeurer comme ils étaient qu'ils travaillaient contre le gouvernement ; que s'ils gagnaient leur indépendance, chose facile, dans un temps où il n'y avait pas

de soldats dans le pays, ils ne paieraient plus de dîmes, de lots-et-ventes, etc. Si quelqu'un faisait quelques objections, on lui disait aussitôt: Mais êtes-vous donc du côté des Ecossais? N'êtes-vous pas Canadien? Que sont vos représentants? des Canadiens; que sont les opposants? des Ecossais. Tout le monde est de ce côté-là. Vous ne voyez que quelques traîtres *Chouayens* de l'autre côté. C'est ainsi qu'on se faisait des partisans chez les ignorants et les chercheurs de célébrité. C'était crier dans le désert que de s'opposer à ce torrent qui entraînait les masses dans des assemblées publiques qu'on convoquait par toute la Province.

Ce qui avait empêché le clergé de suivre la marche de la politique de la Chambre d'Assemblée, furent les 92 résolutions qui contenaient la destruction indirecte de la constitution et donnaient lieu à un état d'anarchie cent fois pire que l'état du despotisme du *Downing-Street.* La demande d'un Conseil Législatif électif, était une pomme de discorde propre à tout bouleverser et à détruire les contrepoids de la constitution.

Il faut donc un intermédiaire, un médiateur légal et l'arbitre impartial des droits de chacun; autrement il y a désordre, anarchie, et c'est la force brute qui commande au lieu des lois. Quel doit être ce corps incorruptible, indépendant, qui tienne la balance? C'est la Chambre haute. Une association d'hommes qui soient aussi indépendants du peuple que du gouvernement, mais qui ait des intérêts puissants dans le pays, afin qu'ils soient liés par leur propre intérêt à ce que le pays marche bien et

qu'il y aît droits égaux pour le peuple et pour le gouvernement. Or d'après ceci, il était bien absurde de prétendre avoir un Conseil électif qui n'eût été qu'une seconde branche populaire, soumise comme l'autre à la houle élective et qui nullement n'eût été indépendante. C'était de plus une prétention exorbitante de croire que le gouvernement aurait accordé ce Conseil qui n'aurait été composé que de Canadiens-français et de plus de patriotes ou de partisans politiques de la même couleur ; de sorte que les Bretons auraient été jusqu'à ce que l'émigration augmente leur nombre sous les pieds d'une faction ! C'eût été une anomalie bien étrange que ce Conseil électif dans une population mixte comme la nôtre. D'ailleurs, c'eût été renverser les contrepoids et mettre tout dans la balance populaire. Qu'on ne dise pas qu'il n'y a pas ici une aristocratie convenable à la formation d'une Chambre indépendante ; il y a des grands propriétaires dont les intérêts les plus chers sont que le pays soit tranquille et nullement vexé. Il fallait donc travailler à réformer notre Conseil et ne pas chercher à faire table rase, surtout quand on n'a aucun moyen de se faire écouter. Une constitution ne s'écrit pas sur des feuilles volantes, et l'on ne renverse jamais celle d'un pays, sans qu'il y aît révolution et du sang répandu. Quel bon sens donc de penser à tout mettre en démolition, quand on n'a ni force, ni organisation, ni aucune prévoyance comme l'étaient alors les agitateurs politiques ?

Lors du sacre de Monseigneur Bourget, arrivé en

1837, et qui fut suivi d'un grand dîner de 160 couverts au palais épiscopal, et où se trouvait un grand nombre d'évêques, Monseigneur de Montréal s'adressa au clergé par l'allocution suivante :

" Comme il ne peut se rencontrer une occasion plus " solennelle que celle-ci, ni une réunion plus nombreuse " du clergé, il allait en profiter pour donner aux pasteurs " des paroisses quelques avis de la plus haute impor- " tance, dans les circonstances où se trouve le pays, " savoir : que les pasteurs devaient faire tous leurs efforts " pour rétablir la charité et l'union parmi leurs ouailles ; " qu'ils devaient représenter à leurs paroissiens, qu'il " n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légi- " time, ni de transgresser les lois du pays ; qu'ils ne " doivent point absoudre dans le tribunal de la péni- " tence quiconque enseigne ou qu'il est permis de se " révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons " le bonheur de vivre, ou qu'il est permis de violer les lois " du pays, particulièrement celle qui défend la contre- " bande, bien moins encore est-il permis d'absoudre ceux " qui violent ces lois ou enseignent de les violer."

Cette allocution, sollicitée depuis longtemps par plusieurs amis de l'Evêque, fut accompagnée d'un tonnerre d'applaudissements. L'orateur proposa après cela la santé du roi Guillaume IV, qui fut accueillie avec enthousiasme et accompagnée du chant *God save the King*, chanté avec action et debout.

La courte mais précise allocution de l'Evêque de Montréal fut rapportée dans tous les journaux de la Province ;

mais irrita au plus haut point la fibrine irritable du parti patriote, qui avait vanté jusque là le patriotisme exagéré des Evêques et d'un certain nombre de curés, non pas qu'ils y ajoutassent foi, mais pour faire des dupes chez un peuple éminemment religieux.

La Minerve, journal écrit en français, et le *Vindicator* en anglais, organes du parti agitateur dans le district de Montréal, vomirent feu et flammes à cette occasion, et allèrent même jusqu'à accuser l'Evêque d'arracher des *smogleurs* ou contrebandiers toutes les provisions d'importation de sa maison. Par ces accusations absurdes, au lieu de justifier leurs déclamations illégales en prêchant publiquement la contrebande dans les assemblées publiques qu'ils faisaient partout et fréquemment à la porte des églises, à l'issue du service divin du matin, ils nuisirent à leur parti en faisant ressortir la condamnation d'une illégalité qui démoralisait le peuple sans lui faire aucun bien ; car les officiers de douane devinrent plus vigilants, et loin de laisser passer les contrebandiers sans payer, ils confisquèrent plus que jamais les charges non payées.

Mais l'insulte et l'outrage éclatèrent d'une manière encore plus atroce contre l'Evêque et le clergé, lorsqu'il donna, à l'exemple de tous les Evêques du Canada, un mandement d'action de grâce à l'avènement de la Reine Victoria au trône d'Angleterre ; et plus encore lorsqu'il lança contre le parti révolutionnaire son mandement de fidélité comme sujets anglais et fidèles. Nous ne parlerons de ces deux mandements qu'après que nous aurons

rapporté dans le chapitre suivant, le lugubre événement de la mort du bon Guillaume IV, Roi de la Grande Bretagne.

Le clergé avait donc raison de ne pas donner tête baissée dans un aussi vilain cahos que celui-là ? il ne pouvait vouloir que l'on cherchât ainsi à faire table rase ; non-seulement parce qu'un clergé catholique ne peut tergiverser en fait de loyauté à l'ordre établi, comme l'a démontré, trop tard, l'Evêque Lartigue, mais encore, parce que vu l'état incapable de ces agitateurs, ce n'était qu'un moyen de se faire battre et de se réduire à l'ilotisme. On leur disait : (voyez les écrits d'un patriote de 1827, dans l'*Ami du Peuple*, sous la date de 1832 ; commencement de ce déchaînement extravagant.) Développez plutôt les ressources et l'industrie du pays ; agrandissez l'horizon canadien en faisant établir les terres incultes de la Couronne par des jeunes gens du pays, comme la métropole vous y a autorisés par le rapport des Communes de 1828, et par les instructions de Goderick, ministre colonial de 1831. Quand vous serez pourvus de tout ce qui fait un peuple ; quand vous aurez une marine, des troupes coloniales, des ports de mer, des mamufactures, des améliorations de tout genre, avec une population étendue, instruite, sobre et active ; et si alors vous parliez sur le ton de la menace et si vous étiez repoussés par le clergé à cause des principes invariables de sa religion, vous auriez du moins la possibilité de réussir comme on a fait ailleurs ; mais à présent, vous avez, non-seulement vos principes religieux qui s'y op-

posent, mais le bon sens et l'incapacité doivent vous conseiller de vous tenir tranquilles. Ne montrez pas à vos ennemis votre nullité et votre manque d'union, qui leur permettront de vous faire disparaître de la face des hommes libres.

Le clergé dut donc s'opposer comme un mur d'airain à ce torrent révolutionnaire, à cette folie qui tuait le pays, et il souffrit comme on le verra bientôt le mépris et les persécutions des agitateurs plutôt que d'agir contre ses principes religieux et patriotiques. Je crois devoir signaler ici les principes de l'immense majorité du clergé canadien, afin qu'on ne dise pas qu'il aît manqué à l'amour de son pays et qu'il soit demeuré dans l'opposition aux patriotes par une confiance aveugle dans le parti Breton. Non, ni l'un ni l'autre. Il a dit aux premiers : Vous allez trop vite et trop loin ; vous gâtez tout, vous tuez votre pays, vous le livrez par vos démarches hâtives et imprudentes à la servitude de ceux que vous nommez vos ennemis. Faites plutôt sortir votre nationalité de son infériorité en l'entourant d'améliorations de toutes espèces. Un peuple riche, sobre et industrieux ne fut jamais esclave, mais un pays jeune et révolté recevra la loi du plus fort. Or vous êtes les plus faibles, vous serez donc écrasés par ceux que vous vouliez imprudemment asservir. Vous ne tenez aucun compte de nos avis, tant pis pour vous et malheur à notre infortunée patrie ; le mal sera porté sur votre compte, et le clergé n'aura pas à se reprocher d'avoir trempé dans vos indiscrètes machinations révolutionnaires.

4ÈME EXTRAIT, TIRÉ DU CHAP. III.

La mort de Guillaume IV, d'heureuse mémoire, qui plongea la Grande-Bretagne dans un deuil profond, arriva à Windsor le 20 juin 1837, et fut connue dans le pays le 29 juillet suivant. Tous les papiers anglais furent d'accord sur le mérite de ce bon Roi.

Le lendemain de la mort du Roi, la Princesse Victoria, la seule héritière du trône, a été proclamée Reine de la Grande-Bretagne. Tout annonce en elle, disent les journaux de Londres, un esprit fort, un caractère énergique, des talents supérieurs et très-bien cultivés par sa mère la duchesse de Kent, femme d'un ordre supérieur.

Le 20 juin, la jeune Reine Victoria présida elle-même le conseil de la couronne, et lui fit la déclaration suivante : " La perte douloureuse que la nation vient de " faire par la mort de Sa Majesté, mon bien aimé oncle, " m'impose le devoir d'administrer le gouvernement de " cet empire. Cette effrayante responsabilité m'est im- " posée si soudainement et à un âge si peu avancé " (16 ans) que j'en considérerais le fardeau comme en- " tièrement au-dessus de mes forces, si je n'étais soute- " nue par l'espérance qui m'appelle à cette œuvre me " donnera, dans la pureté de mes intentions et dans mon " rôle pour le bien public, ce soutien et ces ressources " qui appartiennent ordinairement à un âge plus avancé. " Je place toute ma confiance dans la sagesse du Parle- " ment et dans la loyauté et l'affection de mon peuple.. " Elevée par les soins éclairés d'une mère chérie, j'ai

" appris dès l'enfance à respecter et à aimer la constitu-
" tion de mon pays natal.

" Mon étude constante sera de maintenir la religion
" réformée telle qu'elle est établie par les lois, mais en
" assurant à tous la pleine et entière jouissance de la
" liberté de conscience. Tous mes efforts tendront
" aussi à faire le bonheur constant de mes sujets. "

Les Lords demandèrent à S. M. qu'elle voulût bien permettre de rendre publique sa touchante déclaration ; ce qu'elle accorda. Elle fut ensuite proclamée Reine sous le nom de Victoria 1e avec les cérémonies et la pompe ordinaires.

Le 4 août, à une heure après midi, eut lieu la reconnaissance de l'avènement de Victoria 1e au trône de la Grande-Bretagne, avec les pompeuses cérémonies auxquelles furent présents tous les corps ecclésiastiques et civils de la ville, des campagnes environnantes. La même chose eut lieu dans les différentes villes des Deux Canadas, suivant la proclamation donnée à ce sujet par le gouverneur en chef, Sir G. Gosford, avec le même cérémonial.

Six jours après cette reconnaissance majestueuse, l'Evêque de Montréal donna le mandement d'usage en pareil cas, dans lequel il recommandait aux fidèles d'implorer le secours du ciel sous le nouveau règne, et enjoignait aux curés de toutes les paroisses ou missions de son diocèse de chanter un Te Deum à cette occasion, après la grande messe du dimanche le plus prochain de la réception de son mandement.

Cette cérémonie qui a toujours lieu à chaque nouveau règne, comme on le voit par les mandements de tous les évêques de Québec, le même cas avenant, et qui excitait toujours la joie et des applaudissements, occasionna, cette année, dans quelques localités, du scandale et du bruit de la part des chefs patriotes. Ces scandales n'eurent lieu néanmoins que dans trois ou quatre paroisses du district de Montréal, foyer de l'agitation et demeure des *Roués politiques.*

Montréal donna l'exemple. Cinq à six chefs sortirent de l'enceinte sacrée ausssitôt qu'on commença la lecture du mandement de l'évêque, mais ne furent suivis de de personne autre. St-Benoît, singe du maître, essaya aussi du scandale, mais sans réussite. A St-Eustache, le frénétique Chênier balbutia quelques mots d'opposition à la porte de l'église. On cite encore Vaudreuil, St-Charles, Ste-Scholastique comme compromis dans cette affaire ; mais c'est particulièrement à St-Polycarpe, rivière à Delisle, que la scène devint bruyante ; voici ce qu'en dit *La Minerve,* papier anarchique qu'on ne soupçonnera pas de partialité dans cette affaire. 31 août 1837, verbatim :

" On nous écrit de St-Polycarpe de la Rivière à De-
" lisle, en date du 28 : Hier, notre curé, M. Quevillon,
" monta en chaire et après avoir fait allusion à la poli-
" tique du temps et recommandé de la soumission, an-
" nonça un *Te Deum* à l'occasion du glorieux avènement
" de la princesse Victoria au trône d'Angleterre. Il fit
" l'éloge de la nouvelle Souveraine, et des allusions au
" règne glorieux de la fameuse Elizabeth.

" Plusieurs personnes qui, en assistant au saint sacri-
" fice ne s'attendaient point à une réunion politique, sor-
" tirent aussitôt de l'église. Ce fut bien pis lorsque le *Te*
" *Deum* fut entonné ; tout ce qui se trouvait dans l'église
" sortit en foule, ne laissant que des femmes et sept à
" huit hommes parmi lesquels se trouvaient les marguil-
" lers. La paroisse de St-Polycarpe est nouvelle, de sorte
" que nous n'avons pas d'église, les offices se font dans
" un presbytère et la cloche se trouve suspendue sur
" une charpente en bois en face de la porte de la cha-
" pelle. Les premiers qui sortirent de l'église ordonnè-
" rent à l'assistant bedeau d'arrêter la cloche qui leur
" appartenait et non à la Reine d'Angleterre.

" M. le curé s'apercevant qu'on avait arrêté de sonner,
" fit signe au bedeau d'aller s'informer de quoi il était
" question. Celui-ci ayant commandé de laisser sonner,
" fut mal accueilli et trouva prudent de rentrer. Le curé
" envoya un enfant de chœur auprès des marguillers de
" faire sonner. Ceux-ci furent encore plus mal reçus que
" le bedeau. Etant retournés dans l'église, ils rendirent
" compte au curé qui, malgré tout, leur ordonna de re-
" tourner de nouveau ; mais ils répondirent au curé
" qu'il y allât plutôt lui-même, que pour eux c'est inutile
" d'y aller. Le curé renvoya de nouveau le bedeau qui
" fut reçu de manière à n'avoir plus envie d'y revenir.

" Le *Te Deum*, qui avait été interrompu plusieurs fois,
" fut achevé sans cloche. Après que la cérémonie fut
" achevée, il fut annoncé qu'il y aurait une assemblée
" après les vêpres. Plus de 400 personnes y assistèrent,

" censurèrent la conduite du curé et approuvèrent ceux
" qui avaient arrêté la cloche, etc...."

Voilà le beau triomphe de *La Minerve !* La conduite morale des habitants de la Rivière à Delisle ! Un bel échantillon du gouvernement qu'on nous préparait par des moyens aussi immoraux qu'ils étaient ineptes et impossibles ! La démoralisation allait grand train à cette époque : on était tellement fou qu'on se croyait déjà maître de tout et capable de faire tout trembler sans prévoir le danger de pareilles folies ! mais

Leur courage effronté passe leur turpitude !

Cependant il est juste de faire remarquer ici que M. Quevillon est un jeune prêtre plein de zèle, de mérites et qui avait déjà fait de grands sacrifices pour aider les habitants de cette paroisse à bâtir une église. Voilà comme il est récompensé ! et à quel propos, dans quel but cette extravagante opposition ? Quelle misère pour des hommes de faire tant de bravades contre le gouvernement, tandis qu'ils sont si faibles et qu'il n'aurait fallu que deux régiments pour mettre hors de combats tant de faux vaillants ! Mais la perte de notre constitution et avec elle de notre nationalité en est la conséquence empoisonnée !

La Minerve ajoute qu'à St-Isidore l'hymme de la reconnaissance fit aussi sortir tout le monde de l'église et que pendant qu'on le chantait, un notaire de l'endroit lisait au peuple, à la porte de l'église, la lettre de L. M. N. avec de grands applaudissements ! Il faut observer que cette lettre signée L. M. N. était une de ces publi-

cations incendiaires envoyées de Montréal à l'*Express* de New-York, et reproduites ensuite dans *La Minerve* et le *Vindicator* de Montréal, pour faire croire à la sympathie américaine envers les révolutionnaires du Canada.

C'est par de semblables dévergondages et nullement ar une organisation sérieuse qu'on provoquait la folle et anti-canadienne rébellion de l'automne de 1837, laquelle tua l'influence des enfants du sol sur l'héritage même de leurs pères !

Mais pendant que les souffleurs de tempêtes révolutionnaires jettaient à deux mains les brandons de la discorde civile dans le beau district de Montréal, M. Michel Bibeau, littérateur distingué, cultivait les arts de la paix et achevait d'élever à l'honneur de son pays l'histoire du Canada. Cet ouvrage est écrit avec modération, avec sagesse et une impartialité qui caractérisent l'historien honnête. Son patriotisme est pur, éclairé, c'est l'homme de 1827, qui réclame avec énergie les droits du peuple comme sujet anglais et constitutionnel, mais qui ne veut jamais qu'on se jette en dehors du périmètre sacré de l'ordre social pour tenter les droits injustes et faux de l'anarchie.

5ÈME EXTRAIT, TIRÉ DU CHAP. IV.

Le gouverneur Gosford convoqua la Chambre d'Assemblée le 18 août 1837. Il dit dans sa harangue qu'il a ouvert la Législature dans une saison inusitée pour lui communiquer ses instructions royales et les résolutions du gouvernement impérial comme il avait ordre de le faire ; qu'il y aurait un moyen d'accorder toutes les de-

mandes raisonnables de la Chambre et d'empêcher l'effet des résolutions de la métropole, si l'on voulait enfin accorder la liste civile que l'on refuse depuis quatre ans ; qu'il lui est enjoint de faire tous ses efforts pour donner à la constitution coloniale tout ce qu'elle doit avoir, et qu'il y mettra de sa part tout ce qu'on peut désirer et même au-delà. Il annonça ensuite la nouvelle fatale de la mort du Roi et l'arrivée au trône de la princesse Victoria Ie, les rapports des commissaires royaux et autres mesures publiques.

Cette harangue fit effet sur une partie de la Chambre qui se désista des prétentions des 92 résolutions de 1834. Papineau lui-même consentit dans une réunion des membres *extrà muros*, d'accorder les subsides, mais le lendemain il n'en était plus. A peine réunie dans la salle des délibérations, la Chambre s'élance comme à l'ordinaire sur *l'éternelle considération de l'état de la Province*, refuse toute transaction ainsi que la paye des employés publics, etc. Elle fut en conséquence congédiée pour ne plus jamais reparaître, le 26 du même mois.

Le gouverneur exprima dans sa harangue le regret profond qu'il éprouvait, en voyant la Chambre laisser le pays sans législation domestique, dans un temps de détresse publique ; il lui exposa les dangers d'une opposition prolongée jusqu'à ce point, et dit qu'il allait pourvoir le mieux qu'il lui serait possible, seul et sans leur secours, au bien public, en attendant que la métropole donnât les moyens de faire marcher la chose publique.

Ainsi fut perdu le pays par l'obstination, l'égoïsme

aveugle et la gloriole de Papineau et de ses adhérents ; car il est bien connu que si la Chambre eût voulu consentir à quelques concessions, elle gagnait plus qu'elle ne devait attendre d'un homme qui est regardé comme le plus libéral qu'ait jamais eu la Colonie à la tête de son gouvernement. Sir G. Gosford conserva encore une obligeance merveilleuse envers le Bas-Canada ; l'évêque de Montréal et autres qui ont eu l'honneur de le voir à Londres, rendent encore aujourd'hui ce témoignage. S'il a eu des torts, ce sont ceux de la confiance et de la modération, car il ne croyait pas une rébellion ; et c'est pour cela même qu'il la fit éclore, en ne faisant pas venir des forces de la métropole qui auraient comprimé le mouvement des fous qui comptaient sur la faiblesse des troupes.

Quoi qu'il en soit, je dois consigner l'opinion des membres présents de la Chambre d'Assemblée qui votèrent dans cette occasion solennelle de la vie ou de la mort de leur pays. Nous allons donner d'abord les noms de la minorité, qui voulait le salut de la patrie en donnant au gouvernement les subsides nécessaires ; et ensuite la majorité qui ne voulait rien faire, pas même les choses les plus importantes à l'expedition des affaires de la chose publique.

Membres pour l'expédition constitutionnelle des affaires : MM. Baker, Bowman, Clapham, Colby, de Bleury, Gugy, Larue, Miraken, Menut, Moore, Munn, Power, And : Stuart, Wells, Wood, Blackburn—16.

Contre—MM. Amiot, Bardy, Barnard, Berthelot,

Besserer, Morin, Blanchet, Bouthillier, Beaudoin, Blanchard, Boissonneault, Bouffard, Cardinal, Cazeau, Gareau, Cherrier, Child, Derwitt, Jos : Dorion, de Tonnancour, Drolet, P. A. Dorion, Dubord, Et : Drolet, Côté, Courteau, Duvernay, Papineau, Kimber, Mousseau, Knitt, Lacoste, Pérault, Pickell, Proulx, Raymond, Laroque, Ed : Rodier, de Froy, Scott, Girouard, Tétu, Ls. Viger et Tachereau.

L'on peut dire avec vérité que les deux-tiers de ces représentants n'étaient pas des hommes capables d'avoir une opinion à eux-mêmes ; soit par une ignorance totale des premières notions de l'éducation, de la constitution et des besoins du pays ; soit par leur dépendance des chefs qui les avaient fait élire en vertu du statut de la paye des membres, première occasion de la politique extra légale de la Chambre en 1831.

Le gouverneur Gosford lança, peu après, une proclamation dans laquelle il défendait les assemblées de comtés et de paroisses, dans lesquelles on prêchait, Papineau lui-même, la contrebande, l'insubordination et le mépris des autorités. Cette proclamation fut lue et affichée aux portes des églises, mais au lieu de rentrer dans le devoir on cria plus haut contre l'autorité. Le gouverneur cassa les officiers de milice qui avaient affiché leurs noms aux résolutions incendiaires de ces assemblées. Ce fut une nouvelle excitation de la part des patriotes ; ils adoptèrent des requêtes aux autorités américaines contre les droits d'entrée opposés par le gouvernement du Bas-Canada ; ils prêchèrent hautement la contrebande ; ils

renvoyèrent leurs commissions de milice, en écrivant des injures au gouverneur ; ils firent des charivaris à ceux qui voulurent demeurés fidèles ; enfin l'excitation était à son comble. On forma des bandes révolutionnaires dans Montréal et dans les campagnes, sous le nom de *Fils de la Liberté*, enfants jeunes et incapables. Dans le comté des Deux-Montagnes, on créa des officiers populaires, pour remplacer ceux du gouvernement, aussi des juges, des magistrats, sous le nom d'*Amiables Compositeurs* qui devaient juger de toutes les causes ressortissant des cours de justice. La femme d'un chef de cette localité (St-Eustache) fut créée Marquise et son mari Marquis par la même autorité populaire. Cette *noblaille* du moins ne faisait que du grotesque ridicule.

Mgr de Montréal donna de son côté un mandement plein d'énergie contre cette marche révolutionnaire. Il est plein de citations loyales tirées de l'histoire ecclésiastique ; plusieurs fragments de ce document ont été appréciés avec éloge par l'*Ami de la Religion* en Franee ; mais ce document arrivait trop tard, les masses une fois soulevées ne s'appaisent plus : c'est une mer *qui ne se calme qu'après avoir été battue par les vents.*

Le 23 octobre, le bonnet rouge, la cocarde tricolore, le poteau de la liberté avaient été arborés dans l'Assemblée des six comtés du Sud, tenue à St-Charles. Là on résolut qu'il n'y avait plus de pétitions à faire au gouvernement anglais, mais qu'il était temps de lui envoyer des balles (qu'ils n'osaient pas cependant). On pensa même à déclarer l'indépendance du Bas-Canada, mais Papineau et

ses marionnettes n'osèrent pas encore porter jusque là la démence.

Le 23, le même jour du même mois, une assemblée convoquée par une adresse de 300 signatures adopta des résolutions de loyauté. Ces loyaux avaient précédemment demandé au gouverneur Gosford de former une compagnie de volontaires pour maintenir la paix, sous le nom de *Carabiniers ;* mais ayant été refusés, ils laissèrent le *Doric Club* se former à leur place, sans recourir à une permission que le gouverneur pouvait laisser former à son insu, mais qu'il ne pouvait permettre ostensiblement et sans l'autorité officielle. Ce *Doric Club* était une organisation opposée aux *Fils de la Liberté.*

Les districts de Québec et des Trois-Rivières restaient cependant fidèles à la constitution, quoique leurs représentants eussent gauchement voté avec les agitateurs ; mais la population fut plus sage que ses mandataires.

Le *Liberal* anglais, journal révolutionnaire de Québec, rédigé par un M. Bouchette, fils de l'arpenteur loyal, mourut dans ce même mois après *une courte et sotte existence,* dit l'*Ami du Peuple.* Le *Libéral* français, frère puîné de l'anglais, ne lui survécut que de quelques jours. La paix et la loyauté se maintinrent dans ces districts, malgré les efforts de quelques révolutionnaires impuissants et dont les noms ont été cités dans les délibérations de la dernière Chambre d'Assemblée.

La Minerve et le *Vindicator,* autres véhicules de l'anarchie, furent détruits peu de temps après les journaux de Bouchette de Québec, et voici comment : Les impru-

dents *Fils de la Liberté* s'étant assemblés comme à l'ordinaire, le 6 octobre, dans la maison de C. Rodier, écuyer, alors occupée par un nommé Vigeau, au nombre de 500 à 600, ils furent agacés par une cinquantaine de constitutionnels, à leur sortie, soit par un simple badinage, soit pour les exciter à faire quelque échauffourée qui donnât occasion au *Doric Club* de s'en venger ou de commencer la guerre civile. Malheureusement ces enfants perdus du parti patriote s'abandonnèrent à la violence : ils chassèrent les constitutionnels à coups de bâtons, de pierre et de carabine ; mais aucun ne fut blessé mortellement, quoiqu'un grand nombre de constitutionnels eût été très maltraité. Fiers ou plutôt dupes de cette victoire facile, les *Fils de la Liberté* attaquèrent la maison du Docteur Robertson, magistrat de la cité et brisèrent les vitres.

Bientôt les bandes du *Doric Club*, qui n'attendaient probablement que cette attaque, accoururent en si grand nombre que l'armée de Papineau s'effaça comme par enchantement, et personne n'osa plus se montrer. Dans le faubourg St-Louis, les volontaires s'emparèrent d'un drapeau révolutionnaire et d'un certain nombre de fusils. Le bureau du *Vindicator* fut réduit en pièces, et celui de *La Minerve* fut assez endommagé pour forcer son éditeur à renoncer à sa publication, et à peine put-il faire ses adieux à ses abonnés. Les troupes furent alors appelées et elles rétablirent l'ordre dans toute la ville.

Dans les campagnes, des politiques exaltés parcouraient les chemins la nuit, ils tiraient des coups de fusils dans les maisons des *Chouayens*, comme ils nommaient

ceux qui ne voulaient point de rébellion ; ils mutilaient les chevaux et autres bestiaux et causaient des dégâts en plusieurs endroits, mais surtout dans le comté des Deux-Montagnes et celui de L'Acadie. Les curés de L'Acadie, Jos. Crevier, et Paquin, de St-Eustache, eurent des bâtiments endommagés et renversés par les factieux ; mais il faut dire qu'ils étaient étrangers à ces paroisses.

Que nous serions heureux de n'avoir à d'écrire que des scènes physiques, si nous en avions le talent, mais nous en avons d'autres d'un genre bien pénible, d'autant plus désagréable pour nous que nous nous trouvons obligé d'y blâmer des hommes bien respectables parmi nos compatriotes et bien utiles à leur pays avant que l'ambition eut gâté leurs projets.

Depuis le 16 novembre, les arrestations ont eu lieu dans le district de Montréal jusqu'au milieu du printemps suivant. Les premiers furent Ouimet, jeune avocat, chef des *Fils de la Liberté*, Ls. M. Viger, avocat, M.P.P., Dubuc, Tavernier, Cherrier, avocat, Simard et de Boucherville.

Le Haut-Canada ne menaçant point encore de rébellion et Sir Francis Bond Head comptant trop sur la loyauté de ses habitants, offrit à Sir John Colborne, commandant des troupes du Bas-Canada, des secours qu'il fut obligé de requérir lui-même un peu plus tard.

Des bandes révolutionnaires s'étaient réunies à St-Jean, mais le capitaine de l'artillerie les relégua à St-Athanase et envoya aussitôt une estafette à Montréal, pour demander du secours en cas de nouvelle attaque. Une compagnie de grenadiers et une quarantaine de vo-

lontaires y furent envoyés ; ils rencontrèrent des insurgés à La Prairie qui furent repoussés facilement, car ils étaient mal ou nullement armés. Ces compagnies eurent moins de chance en revenant de St-Jean à Montréal avec deux prisonniers, MM. Démarais et Davignon, car elles furent attaquées par des habitants de Longueuil, sous les ordres de Bonaventure Viger, qui les culbutèrent et ramenèrent les deux prisonniers. Wetherall, Leclerc et Billingham y commandaient.

Le général Colborne autorisa sur ces entrefaites trois corps de cavalerie, sous le nom de Fusilliers Royaux ; deux autres corps formèrent aussi les régiments des dragons légers de la Reine et des carabiniers.

Dans le même mois de novembre, le clergé du diocèse de Québec et de Montréal adopta une requête à la Reine, dans laquelle il supplia Sa Majesté de faire tout ce qui était en son pouvoir pour accorder aux Canadiens ce que la justice et la générosité peuvent accorder pour arrêter le torrent..... Mais il était trop tard : les digues étaient rompues et il n'est plus alors donné au pouvoir humain, d'arrêter un torrent aussi impétueux que celui de la guerre civile.

Cependant M. Morin et plusieurs autres citoyens sont incarcérés le 15 de novembre. Duvernay, éditeur de *La Minerve*, Ocalaghan, du *Vindicator*, firent bien de fuir dans les Etats-Unis. Il ne resta plus alors de presse française en Canada, que le *Canadien* et la *Gazette de Québec*, *L'Ami du Peuple*, un petit journal à deux sous dit la *Quotidienne*, et l'*Aurore des Canadas* qui parut peu après, et le

Fantasque. Les éditeurs de ces trois derniers papiers ont été aussi appréhendés pour leurs écrits, mais ils furent peu après relâchés.

Dans la semaine du 15 au 20 de novembre, T. S. Brown, de Montréal, Gauvin, Desrivières, Côte, M.P.P., établirent un camp d'insurgés dans l'établissement de M. Debarze, conseiller législatif et seigneur de St-Charles, pendant que le Docteur Nelson, de St-Denis, aidé de MM. Duvert, Marchesseau, Ovide Perrault, leva une bande de conjurés dans le village de St-Denis. Wolfred Nelson fut le commandant de ce parti et T. S. Brown celui du camp de St-Charles.

Le 23 novembre, le colonel Gore conduisant 500 hommes de troupes de Sorel à St-Charles, passait sans défiance dans le village de St-Denis, lorsque tout-à-coup il fut assailli par une grêle de balles que lui envoyaient Nelson et les siens d'une habitation haute et donnant sur la rue par où passaient les troupes. L'attaque fut si vive et si meurtrière que les troupes retraitèrent en désordre. Les patriotes en poursuivant les fuyards auraient pu se saisir de tous, s'ils eussent persévéré ; mais ils abandonnèrent leur proie au moment où elle ne pouvait plus fuir ; car les pauvres soldats, ayant fait une marche forcée dans la boue et des chemins impraticables, étaient morts de fatigues. Le capt. Markham, du 32e, fut gravement blessé dans cette ambuscade. Le jeune et intéressant Ovide Perrault, avocat de Montréal, membre de l'ancienne Chambre, citoyen plein de talents, de courage et de bravoure, reçut dans cette escouade une blessure dont il

mourut le lendemain, après avoir reçu les consolations de la religion avec foi. Il est le seul parmi les patriotes qui perdit la vie dans cette occasion et ce fut par sa faute ; car il traversa une rue exposée au feu des troupes, malgré la réclamation de ses camarades, et il fut atteint de la balle mortelle qui le conduisit le lendemain au tombeau.

Après cette défaite qui avait répandu la terreur parmi les Bretons, les troupes retournèrent à Sorel et le lieutenant Weir fut envoyé au camp du colonel Wetherall à St-Hilaire, chargé de dépêches de la part du commandant des troupes de s'en retourner à Montréal avec armes et bagages, pour de là descendre ainsi que toutes les troupes et les volontaires à la capitale, emportant les canons et les armes de l'Ile Ste-Hélène : car, disait-on, on croyait à une victoire complète à St-Charles après ce qui était arrivé à St-Denis. Il est de fait que si la jalousie de Brown n'avait empêché Nelson de se réunir à St-Charles et de diriger l'action, il serait resté maître du Sud. L'infortuné Weir fut tué contre le droit des gens, pendant qu'il était prisonnier et conduit par ordre de Nelson au camp de St-Charles. Un nommé ——— fut compromis dans cette affaire ainsi que plusieurs autres réfugiés aux Etats-Unis. Les dépêches dont le malheureux Weir était chargé n'ayant pas été remises au colonel Wetherall, il se dirigea le 25 sur le camp de St-Charles. Les ponts ayant été coupés depuis St-Hilaire jusqu'à St-Charles, les troupes eurent une marche pénible à faire pour s'y rendre. Lorsque le détachement fut à un mille du village de St-Charles, quelques coups de fusil furent tirés sur lui de l'autre côté

de la rivière et l'un des soldats fut blessé. On tira de plus d'une grange qu'il y avait sur la route ; mais elle fut aussitôt détruite et les troupes arrivèrent au village de St-Charles.

Les insurgés avaient fortifié ce village par trois côtés seulement par où ils attendaient les troupes, savoir les côtés de Chambly, de St-Denis et de la Rivière, laissant le côté de Masca ouvert, sans doute pour faciliter leur retraite, sans prendre garde que l'ennemi la leur coupait aisément en se dirigeant sur ce point ; ce qui ne manqua point. Le colonel Wetherall s'avançant de ce côté fut assailli par un feu meurtrier de la part des insurgés, mais voyant qu'il ne pouvait pas frapper là de coups décisifs, il s'avança à proximité des fortifications et fit jouer son artillerie qui foudroya tout le village et tua un certain nombre de patriotes dont les chefs, ayant pris la fuite, laissèrent la victoire aux troupes. Pendant deux heures, le combat fut acharné de côté et d'autre : le major Ward emporta plusieurs positions à la baïonnette, pendant que l'artillerie sous les ordres du capt. Glasgow causait d'affreux ravages dans le camp des rebelles.

On porte le nombre des morts parmi ces derniers à 200, les blessés à 300 et les prisonniers à 60, ce qui monterait les combattants à 560. Le nombre des fuyards est bien petit, car on n'y compte guère que les chefs. Mais quand on mettrait les insurgés à 6, à 7 cents, qu'est-ce que c'est pour combattre sans ordre et mal armés sous un chef incapable comme T. S. Brown ? En vérité, où était le calcul des chefs d'entamer une

résistance avec si peu ou point d'organisation ? M. Papineau, le chef suprême et la cause première de la rébellion était alors à St-Marc, tremblant pour lui-même et méditant sa fuite aux Etats-Unis ; ce qu'il effectua ainsi que Brown et les autres, laissant le commandement au jeune Siméon Marchessault. Un transfuge de de Masca, nommé Vidal, huissier de profession, encloua le canon qu'avaient seulement les patriotes ; ce qui avec la fuite de Brown, amena la *défaite complète de cette armée d'extravagands rebelles.*

On ne sait quel fut le nombre des morts parmi les troupes, mais il dut être considérable, car les officiers avouent que les Canadiens tiraient juste et que s'ils eussent été bien armés et bien conduits, la victoire était à eux. Charlevoix cite le rapport des commandants français qui vont à dire que les Canadiens étaient les meilleurs soldats des troupes françaises. Quel dommage que des factieux aient assez d'influence pour soulever les masses et trop peu de génie pour les diriger au bien du pays !

Le colonel Wetherall et trois autres officiers eurent leurs chevaux tués ou blessés sous eux. Tout le village de St-Charles fut détruit, à l'exception de l'église et du presbytère. On met les troupes du gouvernement au nombre de 400, mais comme ces rapports viennent de personnes intéressées, on ne peut compter ni sur le nombre des combattants ni sur celui des morts.

Le colonel Wetherall retourna à St-Hilaire après l'affaire de St-Charles, d'où il retourna le lendemain à

Montréal. Quelques centaines d'insurgés avaient tenté de le combattre lorsqu'il passa devant la Pointe-Olivier, mais une charge à la baïonnette les refoula en un instant dans les bois et ils le laissèrent continuer sa route.

Sur ces entrefaites, le gouverneur Gosford fit publier la loi martiale dans le District de Montréal ; après quoi, les arrestations firent remplir les prisons de malheureuses victimes des projets insensés des chefs séditieux. De fortes récompenses furent offertes par proclamation du même gouverneur, pour l'appréhension des chefs suivants : 1° Papineau Louis Joseph, Orateur £1000 (ou $4000.00) ; 2° Wolfred Nelson ; 3° T. S. Brown ; 4° O'Callaghan ; 5° Côte ; 6° Drolet ; 7° Girouard ; 8° William Scott ; 9° C. S. Rodier ; 10° Girod ; 11° Chénier ; £500 (ou $2000.00) pour chacun de ceux-là ; et £100 (ou $400.00) pour ceux qui suivent, savoir : Desmarais, Davignon, Julien Gagnon, P. Amiot, Thimothé Franchère, Ls. Perrault, A. J. Gauvin, Ls. Gauthier et Rodolphe Desrivières.

Tous ces hommes à prix se sont sauvés dans les Etats-Unis, excepté W. Scott qui était revenu à l'ordre avant la bataille de St-Eustache et qui ne s'était point compromis dans la rébellion. Girod, général des insurgés dans le comté du Lac des Deux Montagnes, et la cause première du soulèvement de St-Eustache, se sauva au premier coup de canon ; puis errant de paroisse en paroisse, il fut trahi par un des siens. Sur le point d'être pris par une compagnie de volontaires qui l'avait rejoint à la Pointe-aux-Trembles, il se flamba la cervelle.

Du 8 au 10 du même mois (décembre) une milice volontaire est formée à Montréal, sous le commandement du lieutenant-colonel Dyer, du major Ls. Guy. Elle se composait de six compagnies de 80 hommes chacune. Une de ces compagnies, sous le commandement des officiers Maxime Globensky, Basile Choquet, Eustache MacKay et Eustache Cheval dit St-Jacques, se composa de 83 volontaires de St-Eustache, seule paroisse qui ait fourni autant de loyaux et qui a été la plus cruellement traitée ; mais la rébellion y fut emportée des paroisses voisines par l'infâme Girod et l'imbécile Chénier qui ne méritait pas de mourir les armes à la main.

Lorsque le colonel Gore retourna contre St-Denis, il ne trouva aucune résistance, non plus qu'ailleurs ; il incendia les propriétés de Nelson et d'autres chefs de St-Denis et de St-Charles.

Les réfugiés canadiens aux Etats-Unis au nombre de 84 se réunissent à Watertown et tentent une rentrée au Canada, mais ils sont repoussés à Moor's Corner par 500 volontaires de Missisquoi Bay, le 10 de décembre. Julien Gagnon fut tué dans cette échappée. Le nombre des combattants est différent chez les deux partis ; parmi les loyaux, il n'y avait que 60 volontaires et 150 réfugiés. J'ai suivi l'autre version comme plus vraisemblable.

6ème extrait, tiré du chap. v.

Le 13 décembre 1837, plus de 2,000 hommes de troupes ayant un attirail de guerre comme pour combattre une armée régulière, s'assemblèrent à St-Martin, se dirigeant

sur St-Eustache de la Rivière du Chêne, sous les ordres du général en chef Colborne. Le lendemain, il attaque le village, d'où il déloge les patriotes après quatre heures de combat. Il n'y avait pas plus de 200 insurgés au commencement de la bataille. Girod, les boutefeux de Montréal, les Lorimier, Lacroix, Hubert, Pelletier, Brien, le curé Chartier et ses braves de St-Benoît, ayant pris la fuite à l'arrivée des troupes, ils entraînèrent le gros de l'armée patriote. Chénier, l'entêté et fou Chénier, resta seul avec une poignée de pauvres misérables qui ne prenaient connaissance de rien de ce qui se passait autour d'eux, et qui croyaient n'avoir affaire qu'à la cavalerie qui avait débouché devant eux et ne voyant pas l'infanterie qui venait par une autre direction, se renfermèrent dans l'église et tirèrent sur des ennemis qui étaient hors de leur portée. Ceux qui furent tués parmi les patriotes ne se trouvèrent point en ordre de bataille ou en face des troupes, mais soit en fuyant sur la glace, soit en sortant de l'église, du couvent ou de la maison de M. Dumont où ils s'étaient logés pendant les quinze jours de camp qu'ils avaient tenu avant l'arrivée des troupes. Chénier lui-même, sortant de l'église en disant : *C'est fini, sauvons-nous*, fut percé d'une balle. On compte 67 morts parmi les patriotes, tant ceux qui sont morts sur le champ que de la suite de leurs blessures, et 3 soldats d'après le témoignage de Sir John Colborne. Il est vrai que n'ayant point combattu face à face, les soldats ont eu beau à se mettre à couvert du feu des insurgés. Il y eut 112 prisonniers dont plusieurs avaient été pris chez eux.

Si l'on compte donc le nombre des morts que nous mettons au plus haut et des prisonniers dont nous avons pris la liste, il n'y avait pas 200 hommes présents au 1er coup de canon que le général Colborne a fait lancer sur le village, à deux milles de distance avant d'y arriver. Il y avait le matin du jour du combat 800 insurgés dans le camp, suivant un rôle trouvé dans la poche de l'habit de Chénier ; mais à 9 heures, près de la moitié était allée dans les côtes, suivant leur coutume, fourrager et piller les loyalistes ; conséquemment il ne restait donc plus que 350. Or, Girod et les autres chefs ayant pris la fuite au moment du combat, ils entraînèrent une grande partie des rebelles avec eux ; ce qui prouve qu'il n'y avait pas 200 combattants. Il n'y en avait *que 23 de la grande paroisse de St-Eustache.*

L'action de St-Eustache a été le coup de grâce des patriotes.

Voilà les fruits amères de la discorde civile à laquelle nons avait précipité le parti patriote de la Chambre d'Assemblée.

Je n'entrerai point dans le détail des injures et des calomnies que les journaux de ce parti vomissaient contre le clergé, surtout contre le Séminaire de Montréal, pour en faire connaître le sens et l'opportunité, je rapporte ici ce que dit la *Quotidienne*, petit journal à 2 sous : " *On dit que c'est le Séminaire de Montréal qui a vêtu les troupes qui sont venues à St-Eustache*....."

Voyez maintenant comme quelques organes de ce parti démoralisaient le peuple : *ab uno disce omnes.* On disait

à l'oreille des partisans que c'était l'Evêque qui avait fait passer la loi martiale en 1837 et fait organiser le tribunal qui a condamné tant de malheureuses victimes de l'entraînement révolutionnaire de cette époque. Les gens instruits ne croyaient pas de semblables calomnies, sans doute, mais les ignorants, préjugés depuis quelques années, croyaient tout et ne voulaient plus entendre à rien en faveur de l'ordre publique....

Quoique maltraité par les agitateurs, le clergé a montré un zèle vraiment exemplaire à sauver nos malheureux compatriotes jetés par milliers dans les donjons. Que de réclamations par écrit et de vive voix auprès des autorités, tant à Montréal que dans les campagnes où des officiers du gouvernement tenaient des offices ouverts à tous les délateurs contre leurs compatriotes. Rien de plus touchant que la conduite des prêtres à cet égard ; après avoir été tympanisés, vilipendés, désignés comme des victimes par les patriotes, aussitôt qu'ils les voient dans les chaînes, ils oublient leurs torts et avec des entrailles de pères, ils volent à leur secours.

MM. Magloire Blanchet, curé de St-Charles, et Turcot, curé de Ste-Rose, furent logés avec les patriotes dans ce même temps ; mais ils furent relâchés quelques mois après. "

Ici se terminent les mémoires intéressants de M. l'abbé Paquin sur les événements arrivé dans la province de Québec en l'année 1837. Ensuite il parle de la rébellion qui, dans le Haut-Canada, levait sa tête menaçante et il raconte les tentatives d'une invasion améri-

caine soulevée par les patriotes canadiens réfugiés aux Etats-Unis ; enfin il déroule tout ce qui s'y est passé depuis le mois de décembre 1837 jusqu'en 1838, où ce mouvement révolutionnaire fut complètement étouffé et où tout rentra dans l'ordre.

N'ayant pas le loisir et la place d'insérer dans mon ouvrage maintes appréciations et commentaires justes et parfois mordants, que M. l'abbé Paquin consigne dans ces mémoires, j'en détacherai cependant une partie que j'analyserai, afin de prouver que ce digne prêtre était aussi patriote qu'il était indépendant des hommes et des choses.

Les quelques extraits que je vais citer feront apprécier davantage ses écrits. Premièrement je dois dire que les mémoires autographes de M. Paquin sur 1837 furent écrits avant l'ouvrage qu'il a publié en 1838 sur les troubles arrivés à St-Eustache en 1837, ouvrage que le lecteur a déjà lu. Quand on compare ses mémoires inédits avec l'ouvrage publié en 1838, on y trouve quelque dissemblance dans l'apréciation des hommes et des événements, quoique l'enchaînement soit cependant le même. Depuis 1837 jusqu'en 1838, M. Paquin avait-il eu le temps de modifier ses idées comme ses appréciations ? Je suis naturellement porté à le croire ; mais encore une fois, je le répète, s'il condamnait absolument et sans restriction la rébellion, il admettait jusqu'à un certain point et avec raison l'existence des abus vexatoires auxquels étaient soumis les Canadiens-Français durant cette époque de triste mémoire, c.-à-d. avant 1837.

M. Paquin prouve qu'il était libre de toute dépendance :

1° Lorsque en défendant le clergé, il blâme l'autorité épiscopale, parce qu'elle est intervenue trop tard pour réprimer la révolte.

2° M. Paquin devait être d'un caractère bien indépendant et ouvert, puisqu'en parlant du curé Chartier, l'un des chefs de la rébellion, il dit : " M. Etienne Chartier, curé de St-Benoît, après avoir prêché la rébellion dans le comté du Lac des Deux-Montagnes, fut assez heureux pour se mettre à l'abri de la vindicte des lois en se sauvant dans les Etats-Unis. Il revint en 1842 chanter la palinodie, prêchant l'obéissance passive, après avoir proclamé le droit de rébellion et compromettant sans raison ses anciens amis. Il fut repoussé avec dédain et regagna sa retraite des Etats-Unis où il exerça le ministère dans le diocèse de Vincennes."

3° Enfin, pour donner une preuve absolument incontestable de l'indépendance politique et individuelle de M. l'abbé Paquin, je vais tirer maints extraits des chapitres VI, VIII, IX et X, dans lesquels il fait des commentaires divers sur les événements qui sont arrivés en 1838. Dans ces chapitres, l'auteur accentue et dénote davantage toute l'excellence des sentiments élevés, francs et patriotiques qu'il nourrissait pour ses compatriotes ; compatriotes auxquels il ne ménage point cependant ses vertes mercuriales, particulièrement à ceux qui fomentèrent la révolte de 1837.

Au chap. VI il dit : " L'Evêque de Montréal qui

avait ordonné des prières, des jours de jeûnes par ses mandements du 24 octobre, du 20 novembre 1837 et du 8 janvier 1838, donna la circulaire suivante que je donne verbatim :

" Montréal, 6 février 1838.

" Monsieur,

" Après nous être efforcés d'apaiser la divine justice " par un office expiatoire, par des jeûnes, des prières " publiques, pour tous les crimes commis en ce Diocèse, " pendant l'odieuse rébellion de l'an passé contre le " gouvernement établi dans cette Province Britannique, " il convient aussi que nous rendions à la Providence " du Seigneur de très humbles actions de grâces pour la " prompte répression d'une révolte si menaçante, par les " armes puissantes de Sa Majesté, ainsi que par l'énergie " de ses fidèles sujets qui, heureusement, surpassent " immensément en nombre les hommes déloyaux ou " égarés, et pour la paix interne qui règne maintenant " dans tout le Bas-Canada.

" C'est pourquoi vous annoncerez le dimanche de la " Quinquagésime que le lendemain, 26 du présent mois, " sera observé dans ce Diocèse comme jour d'actions " de grâces publiques pour la paix intérieure rendue à " cette Province, et qu'il sera chanté pour cet objet au " jour susdit, dans l'église de votre paroisse, une messe " solennelle *pro re gravi*, suivie du *Te Deum* avec son " oraison et celle pour la Reine. Nous vous prescri- " vons à cette occasion d'instruire vos peuples sur leurs

" devoirs consciencieux envers la puissance civile con-
" formément à la doctrine apostolique."

M. Paquin ajoute : " Si la dernière injonction de cette circulaire fût venue un an plus tôt, c'est-à-dire avant que l'orage commençât à se former, et que le clergé eût été soutenu dans le développement de la doctrine catholique sur les devoirs du gouvernement et des peuples comme sur l'intérêt de cette Province à rester tranquille en développant ses ressources, son industrie, &c., nous aurions certainement détourné le mouvement, comme on l'a déjà observé.

" Monseigneur Signay, Evêque de Québec, donna aussi un mandement pour la même fin et il est aussi du 6 de février.

" A cette époque, quelques semaines avant le départ de Son Excellence Lord Gosford pour l'Europe, on vit les journaux loyalistes remplis d'adresses de loyauté, venant de la part d'une quantité de paroisses et des trois villes du Bas-Canada. Le clergé qui avait pétitionné avant la rébellion le Parlement Britannique en faveur de ce pays, ne manqua pas d'intervenir dans la crise actuelle pour tâcher d'éloigner les malheurs qui devaient en être la suite. Pour qu'on puisse enfin lui rendre justice, je vais donner cette adresse signée par tous les prêtres du Diocèse de Montréal, foyer de la guerre civile. La voici, mot à mot, telle que signée et portée aux pieds du trône par Lord Gosford qui l'approuvait très fort et qui la recommanda à Sa Majesté.

" A la Très Excellente Majesté de la Reine

" La très humble Requête du Coadjuteur, des Vicaires " Généraux, Curés et autres membres du Clergé catho- " lique du Diocèse de Montréal, dans la Province du " Bas-Canada.

" Qu'il plaise a Votre Majesté

" Nous, les soussignés, Evêques, Vicaires Généraux, " Curés et autres membres du Clergé catholique de la " ville et du District de Montréal, dans la Province du " Bas-Canada, supplions qu'il nous soit permis de déposer " aux pieds du trône, des sentiments de notre vénération " profonde aussi bien que de notre attachement invio- " lable envers votre personne sacrée et de lui repré- " senter :

" Que ce clergé a vu avec une extrême affliction l'état " de division, d'agitation, même d'insubordination poli- " tique dans lequel s'est trouvée plongée une partie de " cette Province, et particulièrement le District de Mont- " réal où malgré les efforts des pasteurs catholiques et " les autres loyaux sujets de Votre Majesté, on a eu à " déplorer l'insurrection d'une portion de six ou sept " comtés sur le nombre de vingt-et-un renfermés dans ce " district ; mais que la rébellion ayant été promptement " réprimée, chacun est rentré au plus tôt dans le devoir ; " et les paroisses même les plus entachées dans les six " ou sept comtés susdits, ont certifié leur plus vif regret " de ces attentats criminels et leur persévérance future

" dans une loyauté inébranlable, par plusieurs adresses à
" notre gouverneur en chef, pour être transmises à Votre
" Majesté.

" Que vu l'impéritie de la plupart de ceux qui ont
" oublié leur devoir, qui sont d'ailleurs en très grande
" minorité dans cette Province et qui ont été pernicieu-
" sement trompés et déçus par quelques sujets Britan-
" niques de diverses origines, qu'ils ont eu le tort de
" croire, pendant un temps, zélés pour le bien de leur
" patrie, vos Pétitionnaires osent espérer et en même
" temps supplier très humblement Votre Majesté, que les
" heureux habitants de cette colonie ne soient pas privés,
" pour le crime de quelques-uns, des avantages et privi-
" léges dont ils ont joui jusqu'à présent sous l'empire
" Britannique, auquel il est à souhaiter qu'ils soient unis
" pour toujours ; et que dans leur humble opinion cet
" acte de clémence de Votre Majesté sera le moyen le
" plus efficace pour apaiser les troubles qui menacent de
" ruiner le Bas-Canada si paisible jusqu'à cette fatale
" époque, et si distingué par la loyauté de sa popula-
" tion.

" Vos Pétitionnaires concluent en priant humblement
" Votre Majesté de prêter une oreille favorable à leur
" intervention respectueuse en faveur de leur troupeau :
" protestant qu'après une telle grâce, le gouvernement
" Britannique sera plus que jamais béni dans une Pro-
" vince à laquelle il aura rendu la paix et qu'il aura de
" plus en plus affectionnée à la Mère-Patrie.

" Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier pour la " prospérité du règne de Votre Majesté.

" District de Montréal, 25 décembre 1837."

" Précédemment à cette démarche du clergé, une association de loyaux dont nous avons déjà cité une requête en faveur du pays, en mit une autre en marche contre la réunion des deux Provinces, contre laquelle union les citoyens de Québec, à la tête desquels était l'hon. Neilson, en dressèrent aussi une de leur part en faveur de la constitution de 1791 et contre la dite union. L'hon. M. de Rocheblave, membre du Conseil, était le président du comité *ad hoc*, et MM. Hyppolite Guy et Baron en étaient les secrétaires. Cette démarche fut appuyée de tous les citoyens intelligents de la Province, à l'exception de quelques patriotes encore entichés de leurs vaines préventions qui gâtèrent la chose dans le district de Montréal.

" On s'éleva avec fermeté, mais avec respect, contre cette union qui donnait le pas à la minorité du Haut-Canada contre la majorité du Bas-Canada ; qui obligeait la basse Province riche et sans dette à une communauté de biens avec une Province neuve, pauvre et grevée de dettes énormes ; sans compter qu'il fallait pour les communications inter-provinciales dix fois plus de dépenses pour le Haut que pour le Bas-Canada, qui cependant serait tenu de payer sur le pied de cette infâme communauté de biens.

" Le clergé de Montréal envoya sa pétition contre

l'union aux Communes, où elle fut présentée le 25 de juin."

M. Paquin s'éleve, avec raison et avec indignation, contre cette union qui avait été projetée pour noyer et ruiner la population française ; mais comme ses commentaires sont trop longs, je les passerai sous silence et j'arriverai aux considérations suivantes qu'il développe avec franchise et véhémence.

Dans un endroit de ses mémoires il dit : " Les Bretons Tories ne manquèrent pas après que l'impéritie eut mis les canadiens sous leurs pieds, de les stigmatiser du nom de Rebelles, tandis qu'il n'y en avait eu qu'un faible nombre dans toute la province.... Eh ! *la preuve qu'il y avait peu de Rebelles dans le Bas-Canada, c'est que vous êtes encore vivants !*

" Mais de plus, les chefs de la révolte étaient des Bretons, l'imbécile Chénier excepté ; Wolfred Nelson, de St-Denis, T. S. Brown, de Montréal, furent les généraux du côté Sud ; et Girod, Suisse d'extraction, Breton de religion, fut le commandant du Nord.

" La rébellion d'ailleurs fut plus meurtrière dans le Haut-Canada que dans le Bas ; cependant les révoltés de cette province n'étaient-ils pas des enfants de la famille britannique..? Il ne fallait donc point tant crier à la loyauté anglaise ! Mais rien n'est plus insolent que des faux braves après la victoire : aussi vit-on le *Herald*, plus énergumène encore que les autres journaux, demander la mort ou du moins la proscription en masse des Canadiens-français ! "

M. Paquin, après avoir flétri comme il le méritait un tel projet, ajoute : " Le docteur Nelson qui avait été relâché de la prison de Montréal, s'étant rendu dans les Etats-Unis, parvint à supplanter Papineau comme chef de la rébellion et d'une république en herbe ; puis il émana, en mars de cette année, une proclamation dans laquelle il se qualifia de commandant en chef et promit au peuple des Deux Canadas :

" 1° L'abolition de la tenure Seigneuriale ; 2° L'abolition du douaire coutumier ; 3° L'abolition de l'emprisonnement pour dettes, si ce n'est en cas de fraude ; 4° L'abolition de la peine de mort, si ce n'est pour meurtre ; 5° L'établissement de bureaux d'enrégistrement ; 6° L'élection par ballotte : 7° Un acte d'éducation.....

" Voilà la loyauté Bretonne que l'on vante tant, et de l'ambition qui va comme on voit jusqu'à la sottise ! Certes Sancho Pança ne fut jamais plus fou en visant au gouvernement de Baratoria....!

" Mais le nouvel Ecuyer, plus infortuné que celui de Don Quichotte, fut écroué avec son aide de camp, le capt. H. G. Côte, dans la prison de St-Albans. Ils furent ensuite admis à caution à raison de £1200.00 ou ($4,800.00) et purent aller rêver en plein air sur leur gouvernement canadien, en vivant toutefois aux dépens de la sympathie de la canaille américaine !

" Le 9 février, avait été sanctionné le statut impérial qui suspendait la constitution du Bas-Canada et donnait au gouverneur et à un Conseil spécial par lui nommé, les pouvoirs nécessaires pour l'administration et la légis-

lation de cette Province. Sir John Colborne organisa, en mars, son Conseil spécial comme suit : Peter McGill, de Rocheblave, John Molson, James Stuart, Jules Auger, M. Quesnel, Joliette, Dionne, Gérard, Faribeault, Marchand, John Neilson, de Québec, Penn, Potier, Christin, Casgrain, de La Terrière, Knowlton, Cuthbert. M. Lindzay fut clerc du Conseil, G. B. Faribeault assistant, Chs. DeLery député assistant. MM. A. Delisle et Morough furent nommés commissaires pour faire prêter serment d'office aux Conseillers spéciaux.

" Le couronnement de la Reine Victoria eut lieu à Londres, le 28 juin 1838, avec une pompe qui réunit dans cette cité toutes les illustrations des quatre parties du monde. Il y eut dans les villes du Canada de brillantes illuminations à cette occasion.

" Cependant on attendait de jour en jour l'arrivée de Lord Durham, vers lequel se retournaient toutes les espérances de la patrie et qui, revêtu d'immenses pouvoirs, devait accommoder tous les différends. Les patriotes ayant entendu vanter le radicalisme du noble lord, croyaient qu'il allait les rétablir dans leurs prétentions difficiles.

" Mais enfin, dit la *Gazette de Québec*, le vaisseau de Sa Majesté est arrivé le 29 de mai, ayant à bord le comte de Durham, gouverneur général de l'Amérique du Nord, la comtesse, leur famille et leur suite. Une foule immense et tout ce qu'il y avait de notabilités dans la capitale accueillirent avec enthousiasme l'homme que désiraient tous les partis.

" Le Lord Durham donna immédiatement une proclamation dans laquelle il promit beaucoup, et ne tint rien. Sa proclamation plut à tout le monde, mais sa conduite excita l'indignation de tous.

" Le seul bien qu'il ait fait dans le Bas-Canada ne devait contribuer qu'à faire reconnaître les biens du Séminaire de Montréal, ainsi que l'amortissement et les lettres patentes de Sa Majesté en faveur des biens de l'Evêché et du Séminaire qui eurent lieu le 18 avril 1839, sous l'administration de Sir John Colborne, par une ordonnance du Conseil spécial.

" Ainsi cet homme qui avait rempli dans son ambassade en Russie et dans plusieurs autres situations dans son pays natal, des offices brillants avec autant de succès que de gloire, n'a fait ici que des hors-d'œuvres. Il avait le pouvoir d'accorder une amnistie générale à tous les malheureux détenus dans les prisons des deux Provinces ; tout le monde attendait cette mesure de justice pour plusieurs qui n'étaient point coupables, et de grâce pour les autres plus ou moins inculpés dans la rébellion. Que fait-il ? il les engage par des affidés pervers d'avouer leur culpabilité et de s'en remettre à la justice de son gouvernement. Huit de ces malheureux trop confiants se soumettent à cette insinuation, et aussitôt une proclamation d'exil aux Bermudes est lancée contre eux sans autre forme de procès ! Ceux qui n'avaient pas voulu, avec raison, se fier à ce coup d'état furent relâchés aussitôt, et les pauvres coupables qui confessent leurs fautes sont embarqués dans des vaisseaux qui les conduisent sur la

terre pénale avec les scélérats ! Tels furent les trop francs Wolfred Nelson, Robert Bouchette, Bonaventure Viger, Siméon Marchesseault, Alphonse Gauvin, Toussaint Goddu, Rodolphe Desrivières et Luc Masson.

" Les prisonniers suivants furent proscrits du pays, savoir : M. Louis-Joseph Papineau, le curé Chartier de St-Benoît qui, après une enquête en forme faite publiquement à St-Benoît dans le cours du mois de janvier précédent par Mgr Bourget, alors Evêque de Telmesse, fut interdit par l'Evêque de Montréal ; six membres de l'ancienne Chambre, en comptant M. Papineau, sont parmi ces proscrits aux Etats-Unis, savoir : O'Callaghan, Robert Nelson, Ludger Duvernay, C. H. O. Côte et E. C. Rodier. Les dix autres y compris M. Chartier, étaient MM. John Rian père, J.-B. Rian fils, Lucien Gagnon, Doct. Davignon, P. P. Demaray, Louis Perrault, T. S. Brown, G. E. Cartier et Louis Gauthier. La proclamation leur donnait permission de revenir en Canada avec le consentement du gouverneur. Quelques-uns en ont profité.

" Aussitôt que cette ordonnance monstre ou plutôt cet injuste auto-da-fé fut connu en Angleterre, Lord Durham fut entièrement désavoué par la Reine : ce qui fut le sujet d'une boutade pour le noble lord et qui lui fit prendre la route de l'Angleterre."

Je franchirai le chap. VII qui ne traite que des matières de religion, et j'arriverai au chap. VIII où je tirerai quelques extraits.

Le premier extrait dit : " Cependant les exilés de la

Bermude devenus libres par le désaveu de la Proclamation de Durham, arrivèrent à New-York le 14 octobre 1838, par une singulière incidence, le jour même que Dodge et Theller, les prisonniers échappés de la citadelle de Québec, y arrivèrent aussi eux-mêmes, et où ils essayèrent de provoquer un second soulèvement. Au bruit de cette nouvelle conspiration, des assemblées de sympathistes américains se firent dans la plupart des grandes villes des Etats; à New-York, Philadelphie, Baltimore, Washington, &c. La loi martiale fut de nouveau proclamée à Montréal; et pendant que des soulèvements nombreux remuent les frontières du Canada, 700 Canadiens sont écroués de nouveau dans les prisons sur soupçon de connivence. Du 3 au 4 novembre, un rassemblement d'insurgés canadiens-américains eut lieu sous les ordres du Docteur Nelson, Hindelang et Touvrey, français (Hindelang était français, mais d'origine suisse et protestante ; Touvrey était un officier français qui s'était laissé séduire par les patriotes). Voici ce qu'en écrit par ordre John Eden, D. A. G. du camp de Napierville, samedi, 9 h. A.M., au colonel Wetheral, C. B., commandant à Montréal.

" Monsieur,

" J'ai reçu ordre du commandant des forces de vous
" laisser savoir que les troupes sous ses ordres viennent
" d'arriver ici. Les rebelles, au nombre de deux mille,
" avaient évacué la ville il a deux heures environ, et
" environ le même nombre s'était sauvé auparavant,

" beaucoup d'entre eux après avoir jeté leurs armes. La " cavalerie poursuit maintenant les premiers sur la route " de Chateauguay. La colonne du colonel Gore est " arrivée à Napierville de St-Valentin en même temps " que la division principale."

" Une autre dépêche arriva en même temps à Montréal; elle est adressée au lieutenant Griffin, A. G., et datée d'Odeltown du même jour que la précédente :

" Monsieur,

J'ai l'honneur et la satisfaction de vous rapporter pour " l'information de Son Excellence le commandant des " forces, l'heureux résultat d'une affaire contre les rebel- " les qui a eu lieu ce matin. Les insurgés étaient assem- " blés au nombre de 1000 et commandés par le Dr " Nelson lui-même. Ils attaquèrent mon poste avancé " chez le cap. Welldon à environ 11 h. du matin, sur " quoi j'ordonnai immédiatement que la petite force de " 200 hommes que je commandais, se concentrât sur " Odeltown.

" L'ennemi s'étendit autour de nous et ouvrit un feu " vif qui fut aussi vivement rendu. Après une action " d'environ 2½ heures pendant lesquelles les volontaires " firent plusieurs sorties brillantes, les insurgés se retirè- " rent laissant 50 morts et emmenèrent beaucoup de " blessés.

" Je regrette d'avoir à dire que le capitaine McAlister " et 4 hommes sont morts et que le Lt. Odell et 9 hom-

" mes sont blessés. Aucun de ces derniers n'est blessé
" dangereusement.

" Lorsque j'arrivai à Caldwall Manoir au point du
" jour, j'appris combien nos forces étaient faibles sur ce
" point et j'appris aussi que les Loyaux étaient harassés
" par des gardes continuelles et les devoirs du service.
" J'écrivis en conséquence au capt. Gratton, à l'Ile aux
" Noix, lui demandant s'il pouvait, sans exposer la
" sûreté du Fort, me donner quelques renforts. Cet
" officier répondit promptement en venant en personne
" à la tête d'un détachement, mais malheureusement il
" arriva à Odeltown trop tard pour prendre part à l'ac-
" tion.

" Un renfort d'Emmingford arriva aussi après l'action,
" sous les ordres du Major Schriver.

" J'ai l'intention d'avancer et de prendre une nouvelle
" position à LaColle, demain matin.

" Après le simple récit qui précède ces évènements,
" il est inutile que je vous dise que j'ai toutes les raisons
" de parler dans les termes les plus élevés d'approbation
" du courage et de la conduite des volontaires sous mes
" ordres.

" CHS. CYRILLE TAYLOR.
Lt-Col."

" Les patriotes ne furent pas plus heureux que ceux de Napierville et d'Odeltown d'après la dépêche suivante que je rapporte mot à mot comme les autres, afin qu'on ne m'accuse pas de raconter infidèlement ces désastres.

" Beauharnois, 10 nov. 1838, 10 h. du soir.

" Monsieur,

" J'ai l'honneur de vous écrire pour l'information de " Son Excellence le commandant des forces que, de " concert avec le colonel Philpath, un détachement d'un " officier de génie, 22 sapeurs mineurs, un capitaine, trois " subalternes, 4 sergents, 2 trompettes et 120 hommes " du 71e Régiment, avec plus de 1,000 hommes de " Glengary qui sont débarqués ce matin à la Baie Hun- " gry, nous avons marché et pris Beauharnois et délivré " tous les prisonniers, à l'exception de MM. Ellice, " Brown, Norman, Ross, Norval, Bruysson, Hendlow et " Survigner qu'on pense être à Chateauguay, avec la " perte d'un homme et de trois blessés du 71e Régiment.

" Les hommes sont très fatigués et attendent ici des " ordres.

" J'ai l'honneur, &c., &c.,

" L. Carmichael, Col. P. S.,

" Major Hall et First Quartier Maître."

" Les prisonniers cités dans cette dépêche furent relachés à Chateauguay lorsque les patriotes eurent appris la défaite d'Odeltown et de Napierville, le 13 de novembre, ainsi que John McDonald et Joseph Grant. Les rebelles prièrent ces prisonniers en les relâchant d'intercéder pour eux.

" Nelson et Côte regagnèrent les lignes avec Touvrey et eurent le bonheur de les passer heureusement. Tout rentra dans le calme après ces échauffourées de fous."

A la suite de ce qui précède, M. Paquin s'élève avec vigueur et colère contre les représailles qui furent com mises en 1838 par les troupes.

" On dira, ajoute-t-il, mais ces gens étaient coupables ! Oui, mais ce sont des dupes, les vrais coupables sont échappés et on fait triple punition aux malheureuses dupes qui sont restées.... C'est trop ! Tout cela prouve combien le clergé canadien et ses amis en Angleterre, Gosford, O'Connell, avaient eu raison de s'opposer à la politique violente et inconsidérée des patriotes depuis 1831 à cette époque.

" Dans ce même temps, 300 sauvages brûlèrent les maisons des chefs rebelles de Chateauguay et amenèrent des prisonniers à Montréal.

" Bouc, à la tête d'une centaine de patriotes, veut faire soulever les gens de Terrebonne et de Ste-Rose ; mais l'Hon. Joseph Masson, seigneur de l'endroit, et John McKenzie les apaisèrent. Il y eut des prisonniers plus tard.

" Les habitants loyaux de Nicolet ont eu l'honneur et le mérite de prendre le premier étendard aux rebelles avec la personne de John McDonnell. Sur l'étendard étaient inscrits les mots : " Liberté ! Patrie ! Indépendance et Ami du Peuple."

" St-Charles, St-Denis, St-Benoît sont restés paisibles cette année ; ils avaient eu leur part de malheurs et de folies l'année d'auparavant.

" Les patriotes de Longueuil et de Boucherville, qui étaient restés fort paisibles jusqu'à présent, donnèrent

dans le même temps leur part de remuement : une bande de rebelles commandés par le jeune Malhiot qui se décorait du nom de colonel, se cantonnèrent sur la montagne de Boucherville. S'étant emparé du manoir et du moulin de M. Bruneau, ils s'y retranchèrent au nombre de 400 hommes assez bien armés, ayant trois pièces de canon. *Qu'allaient faire ces insensés dans cette galère ?* Ils en furent délogés bientôt après par les troupes du 66e Régiment sans coup férir : car le commandant Malhiot qui tenait toujours son cheval sellé en cas d'accident, ayant été averti par ses éclaireurs que les troupes venaient, sauta dessus fort lestement en criant à ses braves : *Sauvez-vous, braves, sauvez-vous.* Il en donna lui-même le plus bel exemple.... On a conservé les ordres qu'il donnait aux recruteurs qu'il envoyait dans les campagnes, avec les fautes qu'ils contiennent ; en voici un :

" *République du Bas-Canada* "

" A Louis Mongeau,

" Nous vous ordonnons de commander les gens de " votre paroisse de se rendre de suite au camp de la " montagne de Boucherville sans quoi nous seront obliger " d'en agir de rigeur.

" F. M. Decoigne,
" E. E. Malhiot, Commandant."

" Alex. Drolet, de St-Marc, C. Beausoleil et A. Lacrochetière, de Montréal, ainsi que Decoigne, étaient les officiers du colonel Malhiot.

" Certains comités secrets de chasseurs continuaient leurs efforts pour soulever les sympathistes des Etats-Unis contre le gouvernement anglais.

" Deux schooners américains et un steamer pris sur les anglais, ayant 500 hommes à bord et une bonne artillerie, établirent des retranchements au moulin à vent à un mille et demi de Prescott. L'artillerie de Prescott battit le poste, et les vainqueurs prirent deux pièces de canon, &c., 102 américains furent tués dans cette bataille, et 162 furent faits prisonniers. Ce fut le colonel Young, à la tête des Glengarry, qui remporta cette victoire. Le général polonais Von Schoultz, qui était parmi les prisonniers de Prescott, fut traduit devant la cour martiale de Kingston, puis exécuté le 8 décembre 1838.

" Le 14 décembre une bande de pirates américains de 150 débarqua du bateau à vapeur américain le " Champlain " à la traverse de Windsor, c.-à-d. à 3 milles au dessus de Sandwich. Ils brûlèrent en arrivant les maisons qui servaient de casernes aux miliciens, puis le steamer le " Thamis. " Le Col. Prince et le capt. Sporke avec quelques miliciens sortirent immédiatement de Sandwich et donnèrent la chasse aux brigands qui se cachèrent dans les bois. Un détachement du 34 Régt. commandé par le capt. Roderick, se joignit au Col. Prince pour aller à la poursuite des brigands ; 25 furent tués et 24 faits prisonniers."

Afin de résumer autant que possible les mémoires de M. l'abbé Paquin, je franchirai comme j'ai déjà franchi et avec regret et sans les signaler, quelques alinéas cer-

tainement fort intéressants ; mais le cadre de mon ouvrage m'y oblige.

Je reprends et donne la parole à l'auteur :

" Nous voyons avec un singulier plaisir par les rapports de tous les journaux du Haut-Canada, que les Canadiens-français en grand nombre dans cette province se sont tous comportés avec bravoure et loyauté dans les deux rébellions de 1837 et 1838. Ceux de Toronto ont offert leurs services comme miliciens à Sir Georges Arthur.

" Dans ce même temps l'infortuné Chartrand, un des volontaires de St-Jean, fut tué dans la Grande Ligne de l'Acadie par des patriotes qui l'assommèrent en plein jour. Les nommés Frs. Nicolas, Amable Daunais, Joseph et Gédéon Pinsonnault, furent accusés de ce meurtre abominable et non provoqué. Ils furent tous acquittés par le Petit Juré, le 6 sept. 1838, quoique les preuves fussent assez claires pourtant, mais elles furent embrouillées de manière à ne pas gêner la conscience patriote de plusieurs jurés. Nous allons voir quelques-uns de ces criminels monter sur l'échafaud pour une autre affaire qui en dérivait cependant de quelque manière.

" Les habitants de St-Martin, à la tête desquels étaient MM. Filiatreault, notaire, les Capt : Bélanger, Pariseau, etc. etc., ainsi que le colonel David, de Chambly, ont offert aussi leurs services comme volontaires.

" A Québec, Montréal, LaPrairie, Longueuil sous les ordres du Major Guy, on a vu plusieurs compagnies de

volontaires, parmi lesquels étaient grand nombre de Canadiens-français.

" La cour martiale fut établie à Montréal le 20 novembre 1838 par Sir John Colborne.

" Les infortunés Joseph Narcisse Cardinal, notaire de Chateauguay et son clerc Joseph Duquet furent condamnés à mort et exécutés en conséquence, le 21 décembre 1838.

" Voilà les fruits amers que commence à produire la politique violente et mal calculée des chefs qui avaient lâchement abandonné leurs malheureuses dupes.

" Les malheureux Joseph l'Ecuyer, Jean Louis Thibert, Jean Morin Thibert, Léandre Ducharme, Joseph Guimond, LeBlanc Dusseault, Antoine Côté et François Marie Lepailleur furent aussi condamnés à mort, mais recommandés à la grâce du gouverneur, et en conséquence destinés à l'exil de la Bermude.

" Comme on voit, l'année 1838 va s'éteindre dans le sang de nos infortunés compatriotes. Le Haut-Canada avait depuis deux ans dressé des échafauds sur lesquels périt un grand nombre d'infortunés tant de cette province que des Etats-Unis ; la cour martiale avait marché à grand pas dans la voie des condamnations ; celle de Montréal allait plus doucement et semblait ne condamner qu'à regret des malheureux bien moins coupables que les chefs qui les avaient traitreusement abandonnés à la vindicte des lois. Bien plus, et ceci mérite de la reconnaissance en faveur du Conseil Spécial, car il avait passé une

ordonnance par laquelle la cour martiale ne devait prendre connaissance des crimes politiques ou de rébellion que ceux qui avaient été commis après le 4 de novembre 1838 ; ce qui mettait à l'abri une foule de prisonniers détenus dans les prisons avant cette date et d'autres qui auraient pu être compromis par leur conduite antérieure à cette date.

" Mais pour ne point revenir sur des évènements qui nous font peine, puisqu'ils mènent plusieurs de nos compatriotes à l'échafaud ou à l'exil, nous allons donner de suite le récit succinct des exécutions qui eurent lieu dans l'année 1839. Les prisonniers suivants sont accusés devant la cour martiale, en janvier 1839, du meurtre commis sur la personne de A. Walker, de St-Constant, dans la nuit du 3 novembre 1838, et du crime de haute trahison du 1er au 10 de ce même mois. Les accusés sont : Joseph Robert, Ambroise et Charles Sanguinet, frères, François Hamelin, P. Théophile Decoigne, Pascal Pinsonneault, Jacques et Joseph Longtin et Jacques Robert de St-Constant et des environs.

" Ambroise et Charles Sanguinet, frères, Pierre Théophile Decoigne, notaire, Joseph Robert et François Hamelin furent exécutés le 15 janvier 1839. Les autres furent exilés.

" Le 15 février, Charles Hindelang, Pierre R. Narbonne, Amable Daunais, François Nicolas et Chevalier de Lorimier, prisonniers de Napierville et de Beauharnois, subissent le même sort. Sur ces malheureuses victimes de

l'entraînement politique se fermèrent les sanglantes avenues des échafauds.

" MM. Roupe, Fellon et Larreau, prêtres du Séminaire, assistèrent ces infortunés dans le moment fatal. Tous sont morts en condamnant leur conduite publiquement sur l'échafaud ou dans les papiers publics ; Hindelang excepté, qui après avoir écrit contre Nelson et les chefs qui l'avaient embauché, contre lesquels il dit beaucoup de mal et porte de graves accusations, assez vraisemblables, quoique démenties par Touvrey, son compagnon aux Etats-Unis, après avoir imploré la clémence du gouvernement et s'être adressé à un ministre protestant pour essayer un dernier moyen de sauver sa vie, meurt en extravagant, n'écoutant point le pauvre ministre Bethune, anglican, qui lui parle inutilement, et prononçant en balbutiant des mots incohérents de liberté, lui qui venait d'écrire contre ceux qui la proclamait !.... Il était Suisse d'extraction, mais né en France. Il ne mérite pas une plus longue mention.

" Les autres incriminés par les cours martiales, tant du Haut que du Bas-Canada, au nombre de 81 pour la haute province et 59 pour celle-ci, furent condamnés à la déportation aux Bermudes, le 27 septembre 1839. Voici les noms des déportés de cette province :

" Jean-Louis et Jean-Marie Hébert, Léandre Ducharme, Joseph Guimond, Louis Guérin alias Le Blanc Dussault, Frs. et Maurice Lepailleur, Charles Huot, Achille Morin et Pierre-Hector Morin, Jos.-Jacques Hébert, Hubert Drouin Leblanc, David Drouin Leblanc,

Joseph Paré, Pascal Pinsonnault, Théophile Robert, Jacques Longtin, Ignace Gabriel Chèvrefils, Joseph Dumouchelle, Jacques Goyette, Louis Dumouchelle, Toussaint Rochon, F.-X. Prince, Jean Laberge, F.-X. Touchette, Pierre Lavoie, Ant. Coupal dit Lareine, Théodore Béchard, Frs. Bigonesse dit Beaucaire, Jos. Marceau dit Petit Jacques, Louis Turcot, Désiré Bourbonnais, Chs. Roy dit La Pensée père, Frs. Provost, André Papineau dit Montigny, David Gagnon, Louis Bourdon, J.-Bte. Bousquet, Frs. Guertin, Chs.-Guill. Bône, Ed.-Pas. Rochon, Ls. Defaillette, David Hébert, Hyppolite Lanctot, Ls. Pinsonnault, Réné Pinsonnault, Et. Languedoc, Et. Langlois, Moyse Longtin fils de Jacques, Michel Alarie, Jos. Goyette, Bas. Roy dit La Pensée fils de Louis, Constant Buisson, Chs. Bergevin dit Langevin, J.-Bte. Trudelle, Sam. Newcomb, Jér. Rochon et Benj. Mott.

" Quant à ceux qui furent assez heureux pour obtenir une grâce entière, ils sont au nombre de 29, dont suivent ci les noms :

" Ant. Côté, de Chateauguay ; Frs. Trépanier, fils de Cyprien ; Mich. Longtin, de Beauharnois ; Léon Leclair, de Terrebonne ; Paul Gravelle, de l'Ile Jésus ; Th. Surprenant Lafontaine, de St-Philippe ; Bén. Verdon, de St-Edouard ; Chs. Mandat, de St-Philippe ; Jos. Roy, de Beauharnois ; Ant. Charbonneau, de St-Thimothée ; Moses Dalton, de Chateauguay ; Jos. Watier dit Lacroix, des Cèdres ; Chs. Rapin, de St-

Thimothée ; Jos. Cousineau, Frs. Dion, Ls. Julien, de St-Thimothée ; Daniel Demers, de St-Cyprien ; Frs. Vallée et Henri Brière, de St-Martin ; Ls. Hénault et Ed. Tremblay, de St-Clément ; Frs. Camiré et Louis Patenaude, de St-Constant ; Jos. L'Ecuyer, de Chateauguay ; Phil. Tremblay, de Beauharnois, et Guillaume Lévesque, de Montréal. Brien trahit lâchement comme Hindelang ses amis politiques.

" Philippe Tremblay, de Beauharnois, et Guillaume Lévesque, de Montréal, sont exilés à un endroit quelconque qui ne sera pas à moindre distance du 45e degré que 600 milles. Brien est mort dans son exil aux Etats-Unis, en 1841. Le jeune Lévesque est en Europe.

" Les prisonniers aux Bermudes embarquèrent sur le *Buffalo*, le 27 septembre 1839, pour le lieu de leur destination.

" Je n'entreprendrai pas de décrire ici la scène douloureuse des adieux que ces malheureux adressèrent à leurs parents et amis qui eurent la liberté de les voir, plusieurs pour la dernière fois dans cette vie, et de recevoir leurs derniers embrassements lorsqu'ils s'embarquèrent sur le *British America* pour rejoindre le *Buffalo* à Québec, accompagnés des grenadiers gardes. Ceux du Haut-Canada arrivèrent deux heures après le départ de ceux-ci et furent embarqués sur le steamer *St. George*, qui arriva peu après le *British* à Québec. Le transbordement des 140 infortunés se fit loin de la rade sur le *Buffalo*, qui partit immédiatement pour Sydney de la

Nouvelle Galles du Sud, le samedi, 28 septembre 1839. Ils y arrivèrent le 11 février 1840."

Après avoir parcouru les principaux événements qui sont consignés par M. l'abbé Paquin dans le chap. VIII, j'arriverai au chap. IX où j'omettrai de signaler les nouvelles et longues appréciations que fait l'auteur sur l'Union ; puis sur la guerre sourde qu'une partie de la population protestante fit au catholicisme. En parlant contre l'Union, il cite le discours suivant :

" M. Urquart dit dans un décret public qu'on donna à Sir Allan McNab, député du Haut-Canada à Londres, commandant les milices contre les rebelles en 1837 :

" Je regarde ce bill de 1791 de M. Pitt comme un des " monuments glorieux de son habileté. Ce que M. Pitt " avait en vue par cet acte, c'était de placer la popula- " tion française entre le St-Laurent et les frontières des " Etats-Unis, de manière à couvrir toute cette portion " de territoire et devenir, par son esprit militaire et son " amour du pays, une bannière et une protection pour " l'Angleterre dont elle maintiendrait la puissance sans " dépenses. Son but était de les faire non pas Anglais " de nom mais d'affection ; cela en leur conservant leur " liberté, leurs lois, leur religion, leur jurisprudence, " leur langue et toutes leurs coutumes."

" M. Urquart se souvenait alors que le Bas-Canada avait été le boulevard de la puissance anglaise dans l'Amérique du Nord, lorsque ses propres enfants se révoltaient en 1775 et déchiraient le sein de leur mère, et

que si elle a aujourd'hui une place pour mettre pied à terre dans le continent de l'Amérique, elle le doit aux Canadiens-français, tant en 1775 qu'en 1812 et même dans la rébellion de 1837 et 1838 ; car si la désaffection eût été plus générale, c'en était fait des Bretons dans les Canadas, à raison du nombre et du manque de forces pour maintenir l'ordre.

" Il fallait une administration déhontée comme celle de Sir Paulett Thomson, pour commettre une action qui détruisait d'un seul coup les droits les plus sacrés d'une province entière. La réunion des deux provinces est cousue d'injustice et d'impolitique."

Après avoir stigmatisé toutes les conséquences malheureuses que devait produire l'Union, M. Paquin ajoute : " Peut-on croire qu'un semblable état de choses soit durable sous l'empire Britannique travaillé chez lui et ailleurs ? Peut-on croire que les droits de l'homme ainsi violés soient propres à faire de la loyauté ? On le croit si peu que vingt mille baïonnettes scintillent au milieu de nous ! Mais ne vaudrait-il pas mieux régner par l'amour qui coûte moins cher que par la crainte qui épuise un Etat qui ne peut plus nourrir ses habitants !

" A qui la faute, nous dit-on ? Oui, sans doute la faute en est à quelques brouillons bouffis d'orgueil spéculant sur une insurrection ; mais les rebelles étaient-ils en si grand nombre ? Pas plus de 80 à St-Denis, 300 à St. Charles.. Encore qui y commandaient ? deux Anglais, Brown et Nelson ! A St-Eustache, Girod avanturier Suisse, et Chénier, Canadien sans influence ni éducation,

dont le premier prend la fuite au premier coup de canon, &c, &c.

" Tout le clergé était loyal à deux exceptions près, c'est-à-dire MM. Chartier et Blanchet. Tous les districts du Bas-Canada, à l'exception de quelques misérables que nous venons de citer, étaient loyaux ; alors ce n'était donc pas la peine de faire tant de bruits, tant d'injustices mêlées aux injures continuelles des presses anglaises. Encore une fois, ce n'est pas ainsi qu'on fait de la loyauté et de bonnes affaires ; qu'on se rappelle de la pensée de Bonaparte qui valait pour le moins Melbourne : " Le plus faible ennemi que l'on vient de dé-
" truire, s'il sait prendre son temps, encore il pourra
" nuire. . ."

" Mes principes de loyauté bien connus, bien indépendants des acteurs politiques, car on sait ce que j'ai dit et fait contre les rebelles, me permettent bien sans doute de parler comme je fais à ceux qui nous écrasent ; si le gouvernement a des droits, le peuple en a aussi ; si le peuple a des devoirs à remplir, le gouvernement en a aussi."

M. Paquin après avoir parlé des événements religieux, dit :

" Avant de terminer les fastes pénibles de 1839, nous allons donner des nouvelles de notre malheureux compatriote qui, bien que coupable envers son pays dont il fut la perte par son ambition mal dirigée, doit intéresser encore ses compatriotes par son infortune. Rendu à Paris, il logea avec sa famille dans l'Hôtel garni

" Glasgow. " Il vit d'abord M. Lafitte chez lequel venaient, à l'époque de sa richesse, les fashionables de Paris, mais la situation d'un chef malheureux cessa d'intéresser, quand on fut au fait de sa politique si mal combinée et du manque total de sa coopération dans la conduite de la sédition ; ou finit, comme c'est toujours le cas, par accueillir froidement le Washington malencontreux du Canada. Ses amis, même Hume et Roebuck, ne daignèrent plus s'intéresser à son sort. Bien plus le fameux O'Connell, dans la Chambre des Communes, dans ce même temps, traita *de folie et de crime* la conduite des chefs rebelles qui ruinaient leur pays par leur violence inopportune. Les éditeurs qui pensaient exploiter la capacité littéraire de M. Papineau, par l'histoire des derniers troubles du Canada, furent si désappointés de la 1ère partie de son histoire qu'ils ne tentèrent pas le 2ème. Thémistocle, Annibal, Marius, Coriolan et tant d'autres intéressèrent les étrangers, parcequ'ils avaient des précédents grandioses ; mais pour le malheureux Papineau je ne chercherai pas des Catilina pour termes de comparaison ; mais je citerai l'adage ancien qui convient à tous les hommes qui s'élèvent trop haut sans sonder les échelons : *tant que vous serez heureux, vous compterez beaucoup d'amis, mais si vous tombez dans l'infortune vous demeurerez seul.* On lui avait bien prédit tout cela sans être prophête ou sorcier ; mais la troupe qui le flattait et beuglait autour de lui dans cette multitude d'assemblées qu'il présida dans tous les districts, lui avait fait tourner la tête.... Tout en le plaignant,

nous ne pouvons penser à lui sans frissonner sur les malheurs qui écrasent maintenant notre pays et dont il est la cause immédiate. Le Bas-Canada était une belle province de la Frauce, mais plus heureuse ; car nous avions une branche principale dans la représentation du pays dont nous étions parfaitement maîtres. Les élections se faisaient sous la dictée des Canadiens ; notre religion nos usages, notre langue, nos droits étaient respectés ; point de taxes ; les caisses publiques étaient remplies ; le rapport des Communes avait fait justice à nos plaintes en 1828, par un monument impérissable, comme disait Papineau lui-même. Pourquoi tenter de faire table rase pour tout perdre ! Ne valait-il pas mieux grandir, développer l'industrie, le commerce, les ressources du pays ; étendre l'horizon canadien, malgré quelques entraves qu'on pouvait surmonter par un peu de complaisance sans honte, que de commettre une faute aussi niaise que la rébellion de 1837 et 1838 ? Avec de la modération, de la prudence et de l'industrie, nous aurions encore notre Chambre, nos droits d'hommes. *Troie subsisterait encore avec le chateau de Priam*.....

" Mais enfin, celui qui est l'arbitre des choses humaines élève et humilie comme il veut ; il faut se soumettre et réparer des imprudences payées trop cher par leurs auteurs, et beaucoup trop malheureuses pour ceux qui marchèrent constamment dans la voie constitutionnelle, sans flatter les patriotes ni les administrateurs."

Dans l'annuaire écrit et publié par M. Ed. Lef. de Bellefeuille, en l'année 1871, ouvrage où il fait l'histoire

de la paroisse de St-Eustache, ainsi que la biographie de M. l'abbé Paquin, on lit à la page 162 : " M. Paquin a de plus écrit un *Journal Historique des événements arrivés à Saint-Eustache pendant la rébellion du comté du Lac des Deux-Montagnes*, qui a été imprimé en 1838 et auquel nous avons fait plusieurs emprunts dans le cours de cette notice.

" Le combat de St-Eustache eut lieu pendant qu'il était curé de cette paroisse et presque sous ses yeux. Les rebelles ayant établi leur camp à St-Eustache, tinrent en quelque sorte M. Paquin prisonnier dans le village et ne voulurent pas lui permettre de sortir de la paroisse. On comprend facilement qu'un homme d'un caractère aussi vif et aussi impétueux ne pouvait souffrir patiemment cet emprisonnement arbitraire. Il eut, à plusieurs reprises, avec les chefs des patriotes, Girod et le Docteur Chénier, des scènes désagréables dont quelques-unes sont racontées dans sa brochure."

Le même historien dit plus loin, à la page 166 : " Le combat de St-Eustache ayant eu lieu pendant que M. Paquin était curé de cette paroisse, c'est ici le lieu d'en parler.

" Le village de St-Eustache doit une triste célébrité à cet événement funeste qui l'a si cruellement dévasté. Bien des personnes peut-être n'ont entendu parler de cette localité que comme du théâtre de ce combat. Une histoire de la paroisse de St-Eustache serait nécessairement incomplète si elle ne contenait quelques détails sur

cette lutte regrettable, dont l'issue a été si fatale aux patriotes.

" Dans l'automne de 1837, les insurgés des paroisses de St-Benoît, de Ste-Scholastique, de St-Jérôme, &c., établirent leur camp dans le village de St-Eustache, au grand déplaisir du curé qui ne sympathisait pas avec eux. A leur arrivée, la plupart des familles furent obligées de fuir pour échapper aux mauvais traitements.

" M. Paquin assure dans sa brochure que les habitants loyaux de certaines concessions eurent à essuyer beaucoup de persécutions et d'avanies de la part des patriotes.

" On se porta même jusqu'à tirer plusieurs coups de fusil dans les maisons de deux habitants respectables, Joseph et Eustache Cheval dit St-Jacques, en haine de leur politique ; on brisa des granges et des clôtures ; on faisait presque continuellement des processions nocturnes pour inquiéter les loyaux, on mutilait leurs animaux, enfin on les persécuta tellement que plusieurs furent assez intimidés par les menaces et les exemples qu'ils avaient sous les yeux, qu'à la fin ils se rangèrent du côté des rebelles.

" Ces coureurs de nuit poussèrent leur fureur politique jusqu'à démolir la grange de M. Paquin, située au Petit Brulé.

" Les patriotes s'installèrent à St-Eustache dans les édifices publics et dans les résidences particulières les plus considérables, mirent des sentinelles tout autour du village, et placèrent un poste avancé dans la maison de

M. Louis M. Seers, à l'endroit où le chemin de Ste-Rose croise celui de St-Eustache. Le Dr. Chénier et Girod commandaient."

Après avoir reproduit la description faite par M. l'abbé Paquin sur la journée terrible du 14 de décembre, le même auteur dit à la page 181 : " Voici les noms des habitants de St-Eustache qui périrent dans le combat du quatorze décembre, tels qu'on les trouve dans les régistres de baptêmes, mariages et sépultures pour l'année 1837. Ces noms sont publiés pour la première fois :

" Jean-Olivier Chénier, médecin ; Joseph Paquette, Jean-Baptiste Lauzé, Nazaire Filion, Séraphin Doré, François Dubé, Joseph Guitard, Pierre Dubeau, Joseph Bouvrette, Jean-Baptiste Toupin, Alexis Lachance.

" Onze en tout ; or M. Paquin nous dit qu'il y eut du côté des patriotes 70 tués. Ceci démontre clairement que la majorité des rebelles présents au combat n'appartenait pas à la paroisse St-Eustache.

" C'est ce que prouvent, du reste, péremptoirement deux certificats publiés dans la brochure de M. Paquin."

En citant l'affirmation de M. Paquin que le corps du Dr Chénier a été traité avec la plus grande décence, l'auteur ajoute : " Nous tenons à appuyer sur " ce fait ; car nous avons souvent entendu accuser les " volontaires et les troupes anglaises d'indignités " odieuses commises sur le corps du Dr Chénier. Le " témoignage honnête et désintéressé de M. Paquin " devra faire repousser comme une calomnie atroce

" une accusation aussi injurieuse, qui, si elle eût été
" vraie, aurait rappelé les temps les plus mauvais de la
" révolution française. Nous ne sommes pas chargé
" de défendre l'armée royale, mais nous sommes partisan
" de la vérité historique en tout et partout.

" Les opinions qu'émet M. Paquin dans sa bro-
" chure sur les événements arrivés à St-Eustache, sont
" toutes en faveur du parti qu'on appelait alors *bureau-*
" *crate,* le parti du gouvernement. Quelques personnes
" ont cru voir là un changement radical dans les opinions
" de M. Paquin qui, dans les commencements de
" l'agitation, avait paru pencher du côté des patriotes.
" Mais M. Paquin en s'éloignant du parti qui avait
" d'abord eu ses sympathies dès que celui-ci s'était
" abandonné aux violences et à l'émeute, n'avait fait
" qu'obéir à ses supérieurs ecclésiastiques. Il voulait
" sans doute des réformes dans l'administration politique
" de son pays, mais il voulait obtenir ces réformes léga-
" lement et par les moyens fournis par la constitution-
" Du moment que son parti s'était éloigné de la consti.
" tution, M. Paquin s'était éloigné de son parti."

Je me permettrai de conseiller au lecteur de lire un ouvrage intéressant publié en 1877 par L. N. Carrier, fils de l'un des partisans de la rébellion de 1837. Son appréciation sur les événements de cette époque ne peut être accusé de partialité. Cet ouvrage remarquable est intitulé : " Les événements de 1837-38, &c, &c," et j'en recommande tout spécialement la lecture à ceux qui désirent connaître certains détails vrais sur les hommes

et les choses de notre rébellion. Je me contenterai de reproduire ce qu'il dit de M. Paquin : " Le révérend M. Paquin est auteur du journal historique des évènements arrivés à St-Eustache pendant la rébellion. On doit d'autant plus ajouter foi aux récits de M. Paquin qu'ils sont confirmés par la presse impartiale du temps et que M. Paquin ne cachait pas ses sympathies en faveur de l'insurrection."

REMARQUES

Après avoir compilé et analysé l'histoire de 1837, avec concision et une exactitude scrupuleuse, il me reste à tirer la conclusion la plus logique et la plus impartiale des extraits historiques comme de l'ouvrage et des mémoires inédits de feu Messire Paquin, qui font la base et le soutien de mon essai.

Cette conclusion ne sera pas la mienne, mais bien celle que j'ai eu la prudence d'emprunter aux ouvrages historiques de notre pays, afin d'être conforme aux règles de la logique et aux principes sacrés de la vérité.

Les Canadiens, depuis la conquête du Canada par la Grande Bretagne jusqu'à l'époque des troubles de 1837, ont-ils toujours eu raison de se plaindre du gouvernement colonial et de celui de la métropole ?

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

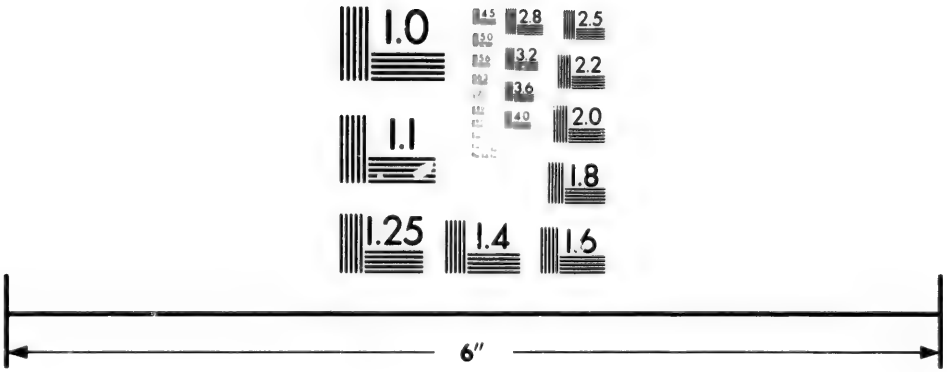

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.0

Oui, quand maîtres d'un gouvernement oligarchique, leurs conquérants ou plutôt les représentants des conquérants voulaient les angliciser, leur faire prêter le serment du *test*, les priver de leurs lois, de leur langue, de leurs coutumes et enfin de leur nationalité.

La Chambre d'Assemblée, dans ses prétentions et dans la guerre sans merci ni trêve qu'elle a faite, tant au Conseil Législatif qu'à presque tous les gouverneurs, a-t-elle toujours eu raison ?

L'histoire me dit non, et j'y réfère le lecteur.

Le refus opiniâtre de la Chambre de voter les subsides, de payer les dépenses de l'administration de la justice comme celles du gouvernement civil, était un acte imprudent et téméraire; car on exposait les employés et tous les fonctionnaires publics, comme les juges, à souffrir et à faire souffrir en dehors de très graves inconvénients.

Ensuite, vouloir faire du Conseil Législatif un corps électif était une prétention exagérée et même condamnée en haut lieu. Je citerai à ce sujet, c'est-à-dire sur ces deux questions des subsides et du Conseil Législatif, quelques-unes des remarques de M. l'abbé Paquin : " Pourquoi la Chambre d'Assemblée amenait-elle un semblable état de choses, et pourquoi se mettait-elle ainsi en collision ouverte avec le gouvernement ? En refusant les subsides, c'était arrêter le cours de la constitution, la mettre de côté et se déclarer en rébellion ouverte avec l'ordre établi. La Chambre avait-elle les moyens d'amener une pareille crise ?.... Non,

rien moins que cela.... C'était donc une démarche extravagante et contre les intérêts du peuple ! Le clergé en général condamnait tout cela ; mais sa voix était étouffée par les préjugés que les meneurs avaient mis en avant."

M. l'abbé Paquin commente et condamne bien plus au long la Chambre d'Assemblée sur cette question du refus des subsides ; mais je passerai outre, afin de ne pas répéter ce que le lecteur a déjà lu et je citerai de nouveau quelques-unes de ses remarques sur la proposition d'avoir un Conseil Législatif électif : " La demande d'un Conseil Législatif électif était une pomme de discorde propre à tout bouleverser et à détruire les contrepoids de la constitution. Il faut un intermédiaire, un modérateur légal et l'arbitre impartial des droits de chacun ; autrement, il y a désordre, anarchie, et c'est la force brute qui commande au lieu des lois. Quel doit être ce corps incorruptible, indépendant qui tienne la balance ? C'est la Chambre haute. Une assemblée d'hommes qui soient aussi indépendants du peuple que du gouvernement, mais qui aît des intérêts puissants dans le pays, afin qu'ils soient liés par leur propre intérêt à ce que le pays marche bien et qu'il y aît droits égaux pour le peuple et pour le gouvernement. Or, d'après ceci, il était bien absurde de prétendre avoir un Conseil électif qui n'eut été qu'une seconde chambre populaire et soumise comme l'autre à la houle élective et nullement indépendante." M. Paquin discute plus longuement cette question, et comme le lecteur a dû en prendre

note, je ne veux pas lui présenter de nouveau des argumentations qui répétées lui seraient fastidieuses.

Les discours violents et révolutionnaires que certains députés de la nation prononcèrent dans la Chambre d'Assemblée et ailleurs, pour obtenir des réformes, étaient-ils prudents, logiques, de bon aloi et étaient-ils conformes aux principes d'une politique sage et conciliatrice ?

Non, car la violence ne peut avoir nulle part sa raison d'être et ce n'est point à l'aide de l'impétuosité, de la fougue et de la contrainte que l'on doit s'attendre à obtenir l'accomplissement de ses souhaits, de ses œuvres. D'ailleurs, la colère même provoquée par un fait qui vous blesse, tout en voulant soutenir une bonne cause, égare l'esprit, l'intelligence ; elle détourne du droit chemin, du devoir et fait commettre des écarts qui mettent en péril les droits justes que l'on désire conquérir sur un parti adverse.

Voilà, malheureusement, la faute grave qui, à diverses reprises, a été commise par ces orateurs pétulants qui, au lieu de faire un travail de conciliation entre la Chambre et les autorités gouvernementales, n'ont fait très souvent qu'un travail de destruction. Le refus d'accorder des subsides, une liste civile ; la prétention de voter les subsides item par item dans un temps où la loi ne le permettait point ; l'obstination de demander un Conseil électif, &c., &c., étaient autant d'aspirations, autant de demandes prématurées et extravagantes qui prouvaient que les têtes s'étaient laissées griser.

Si M. Papineau et ses partisans eussent été modérés dans leur langage, dans leurs demandes, pour faire prévaloir l'excellence des droits qu'ils invoquaient, afin d'obtenir des réformes et faire disparaître certains abus vrais ou supposés, condamnables et inhérents, d'après eux, à la constitution ou à quelques-unes des règles fondamentales qui en faisaient partie intégrante, ces orateurs auraient peut-être réussi à concilier les esprits et à aplanir toutes les difficultés.

D'autres hommes politiques prétendaient qu'il n'y avait que M. Papineau et les siens qui se trompaient, qui enfreignaient, qui voulaient violenter la lettre de la constitution, sans adopter des moyens constitutionnels pour l'amender et lui faire subir des modifications, des changements en mieux. A l'aide d'une politique sage, tempérée mais énergique et ferme, les aviseurs ou les représentants du peuple auraient obtenu des réformes justes, ils auraient réussi à rétablir dans l'ordre comme dans une meilleure voie la chose publique. Enfin, ils seraient parvenus à faire retrancher tous les abus dont ils pouvaient se plaindre avec raison ; et cela, sans faire verser le sang de leurs malheureux compatriotes.

L'historien Bibaud va jusqu'à dire : " Notre beau pays avait été troublé par une malheureuse question de finances qui, de quelque manière qu'elle fût décidée, ne devait faire ni perdre ni gagner annuellement un denier à chacun des individus de la province."

Après 1837, après 1838, après nos désastres, dans un temps où personne n'osait lever la tête, lorsque l'Angle-

terre, pour nous punir, nous imposa l'acte d'Union avec la dette immense du Haut-Canada, qui s'élevait à près de cinq millions de piastres, alors que le Bas-Canada ne devait rien, et lorsqu'elle nous envoya de nombreuses troupes pour nous maintenir dans l'ordre, les Canadiens, quoique accablés alors par le nombre et la force, n'ont-ils pas obtenu en grande partie tout ce qu'ils ont voulu ?

Oui, et M. D. B. Papineau, homme doux et conciliant, ministre des terres de la Couronne en 1845, ne fit-il pas rappeler à cette époque difficile la clause de l'acte d'Union qui proscrivait la langue française des délibérations législatives ? Oui, tout fut obtenu par des moyens constitutionnels, pacifiques, sans révolution, sans guerre civile et sans faire immoler tant de malheureux compatriotes, comme on le fit en 1837 et 1838 !....

Les chefs du parti de la rébellion ont-ils eu raison de soulever leurs concitoyens et de provoquer la guerre civile de 1837, ainsi que toutes ses conséquences ? Non, car la masse ou la très-grande majorité du pays qui ne croyait point à l'existence de tous les maux signalés par la Chambre d'Assemblée, ne voulait pas recourir aux armes, mais bien à des moyens pacifiques et constitutionnels pour obtenir des réformes et le redressement des abus qui pouvaient exister réellement.

Preuve qu'on est allé trop loin, c'est que lorsque M. Papineau et autres hommes marquants de la révolte envisagèrent les suites désastreuses que la prise des

armes entraînerait, ils voulurent ou parurent vouloir arrêter le torrent, l'enthousiasme, l'impétuosité de ceux qu'ils avaient soulevés et qui croyaient tout obtenir par la force des baïonnettes. Malheureusement, il était trop tard. Les esprits étaient trop montés, trop transportés, et ils voulaient toujours croire aux promesses séduisantes que certains tribuns, partisans du communisme, faisaient valoir ou miroiter aux yeux du peuple. La perspective de se partager le bien du riche et le désir d'abolir toutes redevances ou taxes publiques, souriaient on ne peut plus à une certaine classe, admiratrice de cette secte politique qui veut faire prévaloir *la communauté des biens !....*

Ce n'est pas moi qui fais l'exposé d'une telle doctrine, expliquée par quelques orateurs du temps, mais bien M. l'abbé Paquin dans ses Mémoires ; car je sais qu'un bon nombre de mécontents ne croyaient point à une maxime aussi subversive, aussi erronée, et que s'ils voulaient combattre pour revendiquer leurs droits, ils ne devaient le faire que par pur patriotisme.

Mais la rébellion ou la prise des armes, dans un temps où le peuple n'était pas même préparé ou aguerri, pouvait-elle être sagement conseillée ? Le Docteur O'Callaghan, compagnon et ami intime de M. Papineau, ainsi que Monseigneur Lartigue, répondront pour moi.

Dans une lettre adressée par le Dr. O'Callaghan, en juillet 1852, à l'historien Garneau, il lui disait : " Si vous " êtes pour blâmer le mouvement, blâmez alors ceux qui

" l'ont comploté et contrôlé, et qui doivent en être tenus
" responsables dans l'histoire. Quant à nous, mon ami,
" nous fûmes les victimes et non les conspirateurs, et,
" serais-je sur mon lit de mort, je déclarerais devant
" Dieu que je n'avais pas plus d'idée de mouvement ou
" de résistance, quand je laissai Montréal pour me rendre
" sur les bords de la rivière Richelieu avec M. Papineau,
" que j'ai maintenant celle de devenir évêque de Québec.
" J'ajoute que M. Papineau et moi, nous nous cachâmes
" dans une maison d'habitant, dans la paroisse de St-
" Marc, de crainte que notre présence ne vînt à alarmer
" cette localité et ne fût un prétexte à quelqu'acte de
" témérité. Je voyais aussi clairement que je le vois
" aujourd'hui que le pays n'était pas préparé."

Je dois faire remarquer au lecteur que cette lettre n'a été écrite qu'en 1852, c'est-à-dire quinze ans après les événements de 1837. Les sentiments du Dr. O'Callaghan de 1852 étaient-ils ceux de 1837? ou plutôt le Dr. O'Callaghan pensait-il de la même manière en 1837?

Monseigneur Lartigue, quelques jours avant les désastres de 1837, faisait publier au prône de toutes les églises un mandement où il enjoignait à ses diocésains de ne pas se rebeller contre le gouvernement établi et de fuir ceux qui voulaient les entraîner à combattre.

Je cite ce document : " Depuis longtemps, N. T. C.
" F., nous n'entendons parler que d'agitation, de révolte
" même, dans un pays toujours renommé jusqu'à présent
" pour sa loyauté, son esprit de paix et son amour pour
" la religion de ses pères.

" On voit partout les frères s'élever contre leurs frères, " les amis contre leurs amis, les citoyens contre leurs " concitoyens, et la discorde, d'un bout à l'autre de la " province, semble avoir brisé les liens de la charité qui " unissait entre eux les membres d'un même corps, les " enfants d'une même église, du catholicisme qui est " une religion d'amitié.

" Encore une fois, nous ne vous donnerons pas notre " sentiment comme citoyen sur cette question purement " politique, qui a droit ou tort entre les diverses bran- " ches du pouvoir souverain. Ce sont de ces choses que " Dieu a laissé aux disputes des hommes ; mais la ques- " tion morale, savoir, quels sont les devoirs d'un catho- " lique à l'égard de la puissance civile établie et consti- " tuée dans chaque état ; cette question religieuse, dis- " je, est de notre ressort et de notre compétence.

" Ne vous laissez donc pas séduire si quelqu'un vou- " lait vous engager à la rébellion contre le gouvernement " établi, sous prétexte que vous faites partie du peuple " souverain ; la trop fameuse convention nationale de " France, quoique forcée d'admettre la souveraineté du " peuple, puisqu'elle lui devait son existence, eut soin de " condamner elle-même les insurrections populaires, en " insérant dans les déclarations des droits, en tête de la " constitution de 1795, que la souveraineté réside non " dans une partie, ni même dans la majorité du peuple, " mais dans l'*universalité des citoyens.*

" Or, qui oserait dire que, dans ce pays, la totalité des " citoyens veut la destruction de son gouvernement ? "

L'évêque de Québec, à l'instar de Monseigneur Lartigue, fit aussi entendre sa voix pour condamner l'insurrection. En un mot, tout notre noble clergé prêcha du haut de la chaire contre les agitateurs et il impressionna vivement toute la population catholique, dont la plus grande partie demeura dans l'ordre.

Que l'on lise avec beaucoup d'attention et avec impartialité les extraits que j'ai tirés des Mémoires inédits de M. l'abbé Paquin, et l'on se convaincra que ceux qui ont fomenté la rébellion de 1837 ont commis une faute très grave. Et que dire de la seconde révolte de 1838? On ne peut lui donner une autre qualificatif que celui d'avoir été une échauffourée mal combinée et absolument condamnable. Car l'Angleterre avait à peine censuré Lord Durham et amnistié les exilés de la Bermude que, en récompense, ces mêmes exilés s'empressent d'organiser une seconde révolution, aussitôt que la Grâce Royale les a rendus au sol américain. Et qu'a-t-elle opéré cette seconde révolution aussi mal organisée que mal inspirée par le Dr. Nelson et deux officiers étrangers et d'aventure? Des déroutes humiliantes, des défaites honteuses. Mais ce qu'il y a de plus désastreux, c'est que cette seconde révolte incriminait les fauteurs de celle de 1837, qui, sans cela, n'auraient jamais été inquiétés. On peut dire que si des têtes sont tombées, on le doit au mouvement irréfléchi et impardonnable de 1838. Oui, je le répète, après le désaveu par la Reine de la proclamation de Lord Durham, condamnant les chefs rebelles à l'exil, ces derniers ont eu

tort d'abuser du pardon royal pour fomenter une seconde rébellion qui a fait ériger un échafaud. Et dire que quelques hommes seulement ont été la cause de tous ces malheurs et du sang versé ! La révolution de 1837 était donc condamnable, puisque l'autorité épiscopale la désapprouvait dans les termes les plus sévères et, pour en donner la preuve, elle interdisait même l'un de ses membres, le curé Chartier, de St-Benoît, parce qu'il avait pactisé avec les chefs de la rébellion.

A la suite de ces derniers documents du clergé que je viens de citer, je dois ajouter et dire que ma famille et la plupart des notables instruits donnèrent invariablement les mêmes avis à la population de la paroisse de St-Eustache. Bien des fois, eux, que l'on appellait alors les loyaux, les bureaucrates, les constitutionnels, voire même les *Chouayens*, et qui formaient la très grande majorité de l'endroit, furent contraints ou appelés à délibérer sur les affaires publiques de l'époque et à exprimer leur opinion. Etant amis de l'ordre, de la paix, de l'autorité et de leurs concitoyens, ils exhortèrent toujours les insurgés à ne pas recourir aux armes ; ils démontraient que ceux qui conseillaient l'adoption des moyens extrêmes étaient aveuglés par l'esprit de parti ; que leurs chefs ne savaient ce qu'ils faisaient et qu'ils seraient la cause de bien des malheurs ; qu'enfin l'insurrection n'était nullement préparée à faire face au pouvoir établi, ou à se défendre contre les autorités militaires du gouvernement et de la métropole.

A l'appui de cette assertion, je citerai la lettre sui-

vante ; l'auteur vit encore et personne ne suspectera son honorabilité et son impartialité. Cet honoré monsieur, co-seigneur des Mille-Isles, est le père de M. Edouard de Bellefeuille, avocat, chevalier de l'Ordre de Pie IX, et voici sa lettre :

St-Eustache, 21 mars 1877.

C. A. M. Globensky, Ecr.

Cher Monsieur,

Ci-suivent les notes dont je vous ai parlé ce matin.

Je pense que c'est environ un mois et demi avant le 14 décembre 1837 que M. Eugène Globensky et moi nous avons adressé la parole aux paroissiens de St-Eustache, un dimanche à l'issue de la messe.

Vers ce temps-là, le Dr. Chénier avec d'autres chefs de l'insurrection de 1837, étaient à St-Benoît, travaillant ardemment à monter et exciter les esprits contre le gouvernement.

M. Eugène Globensky et moi nous avions ouï dire que ce dimanche matin, W. H. Scott, le seul instigateur marquant de l'insurrection restant à St-Eustache, devait aller joindre ses amis politiques à St-Benoît. Alors M. Eugène Globensky et moi nous crûmes l'occasion favorable pour tenter un dernier effort et tâcher de rétablir le calme à St Eustache.

A l'issue de la messe, ce dimanche même, nous adressâmes la parole à la foule sur la galerie du presbytère. Nous essayâmes de la persuader que c'était une grande folie de prendre les armes contre le gouvernement ; qu'en supposant même que tous les griefs que l'on repro-

chait à celui-ci auraient été fondés, nous n'avions aucune organisation militaire à lui opposer. Nous conseillâmes fortement aux assistants de se tenir tranquilles, de ne pas écouter les suggestions perfides de leurs chefs turbulents qui allaient les plonger dans de grands malheurs, mais de prendre plutôt des moyens fermes et constitutionnels pour obtenir paisiblement le redressement de ces griefs.

Sur ces entrefaites, on s'était hâté d'aller informer M. Scott, qui se préparait à partir pour St-Benoît, que nous donnions ces avis qui n'étaient inspirés que par le désir de rendre service à nos co-paroissiens, dans le moment suprême de la lutte sanglante qui allait s'engager. Je me rappelle que nos paroles furent assez bien goûtées ; mais M. Scott, en s'adressant aux misérables passions politiques, détruisit bien vite le bon effet apparent de nos tentatives.

Veuillez accepter ces notes, quelque imparfaites qu'elles soient, et me croire, avec considération,

Votre dévoué serviteur,

J. L. DE BELLEFEUILLE.

Une autre lettre de J. L. de Bellefeuille, Ecr. :

St-Eustache, 24 mars 1877.

C. A. M. GLOBENSKY, Ecr.

Cher Monsieur,

Vous désirez savoir ce que je pense des malheureux événements de 1837.

Je crois que si les habitants d'une partie du comté des

Deux-Montagnes eussent suivi les avis que feu M. Eugène Globensky et moi nous avions donnés à nos coparoissiens de St-Eustache, et auxquels j'ai fait allusion dans la lettre que je vous ai adressée ces jours derniers, et s'ils eussent écouté les sages représentations que notre ancien curé, Messire Paquin, leur avait faites très souvent, beaucoup de vies humaines n'eussent pas été sacrifiées et bien d'autres malheurs ne fussent pas arrivés. Ce résultat désastreux aurait pu être évité, si on avait pris les moyens paisibles et constitutionnels pour redresser les abus dont on se plaignait.

Voilà les impressions que j'ai toujours eues sur les événements de cette époque de triste mémoire.

Veuillez me croire, cher monsieur, avec la même considération,

Votre dévoué serviteur,

J. L. DE BELLEFEUILLE.

Une troisième lettre de M. de Bellefeuille :

St-Eustache, 28 avril 1877.

C. A. M. GLOBENSKY, Ecr.

Cher Monsieur,

J'ai lu avec intérêt le petit pamphlet sur les malheureux événements arrivés en 1837 dans notre paroisse.

C'est vers la première date de ce pamphlet, c'est-à-dire le 26 de novembre 1837, que je suis parti de St-Eustache pour aller à Nicolet, et j'y suis revenu durant l'hiver sui-

vant, de sorte que je n'ai pu être témoin de ces événements. Mais je crois que, d'après le rapport de beaucoup de personnes très dignes de foi et que j'ai questionnées, tous les faits rapportés par l'auteur du pamphlet que l'on attribue à feu Messire Paquin, le curé de St-Eustache lors de ces événements, sont très véridiques. D'ailleurs, jamais personne, à ma connaissance, n'a eu la témérité de contredire la véracité et l'authenticité de cette brochure qui a été écrite par un homme franc, généreux et animé des sentiments patriotiques et évangeliques les plus purs.

Cet ouvrage de ce digne prêtre est certainement très intéressant à plus d'un titre. Cependant quant à moi je ne vois pas d'ombre dans ce tableau, mais une omission qui regarde feu M. Eugène Globensky, votre regretté oncle, et votre très humble serviteur.

Je veux parler d'un fait qui se rattache à ces événements dont je vous ai parlé dans une lettre précédente et que je veux accentuer davantage. Le voici :

Vers le mois d'août ou septembre qui a précédé la catastrophe, j'allai trouver M. Eugène Globensky un samedi et lui dis à peu près les mots suivants : "Ne voyez-vous pas comme moi, M. Globensky, que le Dr Chénier et les autres chefs *patriotes* veulent entraîner les habitants de cette paroisse dans une bien malheureuse rébellion. Alors, pourquoi vous et moi ne ferions-nous pas tous nos efforts pour empêcher un si grand malheur ? Faisons demain, dans ce but, des discours à la porte de l'église à l'issue de la messe. Peut-être réussirons-nous à

refroidir cet enthousiasme malsain qui s'empare de nos co-paroissiens. Essayons de contrecarrer tous ces efforts que font nos chefs patriotes pour provoquer une rébellion." Et M. Globensky acquiesça à ma demande. Il me laissa parler le premier, je devrais dire plutôt lire mon petit discours, car je suis loin d'être un orateur, et je me défiais de ma mémoire.

Le seul abrégé de mes paroles était celui-ci : Je voulais faire voir à mes auditeurs qu'il était clair que le Dr. Chénier et les autres chefs *patriotes* visaient à une rébellion du peuple de cette province, et particulièrement du comté du Lac des Deux-Montagnes. Mais quelle imprudence dans ces démarches, leur disais-je ! Où sont vos officiers et soldats aguerris ? Où sont vos armes, &c ?

Ensuite M. Eugène Globensky adressa aussi la parole au peuple assemblé à la porte de l'église. Je crois que son discours était à peu près dans le même sens que le mien, mais certainement bien mieux dit et mieux fait.

Autant que ma mémoire peut me servir, nous n'avons pas été interrompu, et il me semble que les auditeurs goûtaient assez bien nos conseils.

Mais notre satisfaction fut de courte durée. Tandis que nous parlions, un courrier *patriote* se dépêcha d'aller avertir de l'affaire feu W. H. Scott, M.P.P. Ce bon *patriote* n'eut pas de peine à détruire tout le fruit de nos bons conseils.

Cependant il restait à M. Globensky et à moi la satisfaction d'avoir fait notre petit possible pour conjurer l'orage qui commençait à gronder au-dessus de nos têtes.

Enfin, je regrette que M. l'abbé Paquin n'aît point fait mention des efforts que nous avons faits, dans cette circonstance difficile, pour ramener les gens à une attitude plus modérée et plus sage ; car s'il était nécessaire de faire connaître les coupables, il était bon aussi de mentionner les noms de ceux qui se sont appliqués à retenir leurs co-paroissiens dans les bornes justes de la légalité et de la sagesse.

Je me hâte d'ajouter qu'il faut pardonner cette conduite à la mémoire de M. Scott, car peu de jours après il a dû expier sa faute par mille persécutions dont il a été l'objet de la part de ses ci-devant amis patriotes.

Bien à vous,

J. L. DE BELLEFEUILLE.

Les trois lettres de M. de Bellefeuille qui précèdent sont corroborées par les déclarations qui vont suivre. La première a été donnée par M. Paul Boileau, citoyen fort intelligent, qui a toujours pris une part très active à la politique, tant en 1837 qu'aujourd'hui, et qui est resté ce qu'il était, c'est-à-dire *un vieux patriote* de l'ancienne roche. MM. Peltier, les Lorimier et autres chefs furent ses hôtes en 1837. Homme considéré, riche cultivateur, occupant les plus hautes charges à St-Joseph du Lac, endroit qui, autrefois, faisait partie de la paroisse de St-Eustache où il réside aujourd'hui, il a toujours été jusqu'à nos jours, jusqu'en 1877, l'ami particulier des libéraux avancés,

c'est-à-dire du parti rouge, et il le sera sans doute jusqu'à sa mort. Conséquemment, sa déclaration ne peut être suspectée ou regardée comme atteinte de partialité.

DÉCLARATION DE PAUL BOILEAU.

Je, soussigné, déclare qu'en 1837 j'étais partisan de Girod, du Dr. Chénier et autres chefs qui conseillaient au peuple de prendre les armes pour revendiquer ses droits. Quoique ne possédant pas d'instruction, j'avais néanmoins assez d'intelligence pour me faire le raisonnement que puisque nos chefs étaient instruits, ils devaient avoir autant de sentiments patriotiques que j'en nourrissais moi-même et qu'ils n'oseraient jamais nous donner un mauvais avis. Aussi je fus dans le temps un des admirateurs de Girod, du Dr. Chénier, des autres chefs et je me laissai enrôler dans le camp de l'insurrection dont le siége principal se trouvait au village de St-Eustache.

J'ai assisté à presque toutes les assemblées, particulièrement à celle qui eut lieu un mois à peu près avant la bataille de St-Eustache, assemblée où M. Eugène Globensky nous conseilla : " de mettre bas les armes, d'adopter des moyens constitutionnels et pacifiques pour obtenir le redressement des torts que nos chefs nous signalaient ; que ceux qui nous avisaient de recourir aux armes pour avoir un gouvernement responsable ou des réformes, étaient aveuglés par l'esprit de parti et qu'ils seraient la cause de bien des malheurs ; qu'enfin, nous n'étions nullement préparés à combattre les autorités mi-

litaires et que si nous persistions dans cette voie, nous serions les tristes victimes de cette rébellion plus que prématurée."

En retour des sages conseils qui nous furent donnés par M. Eugène Globensky dans cette circonstance, M. W. H. Scott intervint et dans un discours violent il ameuta la populace contre M. Globensky, qui faillit être écharpé.

Hélas ! si en 1837, nous n'avions pas prêté l'oreille aux discours de nos chefs, nous n'aurions pas, aujourd'hui, à déplorer le sort de tant de pauvres victimes immolés bien inutilement.

M. W. H. Scott et M. Emery Féré ayant plus tard envisagé avec plus de sang-froid le guêpier dans lequel ils nous faisaient tomber, nous conseillèrent de mettre bas les armes et de nous retirer paisiblement dans nos demeures. Ces conseils prudents, quoique donnés un peu tard, impressionnèrent fortement les personnes qui composaient notre camp, et ils auraient été suivis si Girod et le Dr. Chénier n'étaient pas intervenus pour taxer ces messieurs de *lâches*, de *traîtres* et qu'ils méritaient d'être *pendus*. Preuve que ces menaces n'étaient pas feintes, c'est que M. Scott fut obligé de se cacher et de se sauver à Ste-Thérèse, chez son frère Neil ; quant à M. Féré et quoiqu'il se cachât, il fut trouvé et incarcéré par les patriotes. (*)

J'aurais bien voulu moi-même m'éloigner du parti de la

(*) On donnait alors le nom de *patriotes* à ceux qui s'étaient révoltés.

révolte, car j'entrevoyais ce qui allait nous arriver et je tentai à plusieurs reprises de m'évader ; mais des piquets (sentinelles) formés de plusieurs personnes armées ceinturaient le village et le gardaient pour arrêter les déserteurs et ils menaçaient de nous tuer si nons tentions de fuir et de laisser le camp.

Voyant qu'il fallait me résigner, je me rendis à la porte de l'église, où Girod et le Dr. Chénier forçaient les gens à se mettre en défense, vu que les troupes anglaises avaient été signalées et qu'elles arrivaient sur le village de St-Eustache.

C'est dans ce moment qu'il y eut des scènes fort pénibles et que je ne raconterai point, particulièrement lorsque nos chefs nous contraignaient à nous retrancher et à nous barricader, tant dans l'église que dans d'autres demeures. Le brave Girod battait les gens à coups du plat de son sabre pour les faire entrer dans l'église et quand il vint à moi pour m'y obliger, je lui dis que j'avais résolu de combattre dehors et que je le tuerais comme un chien s'il persistait à m'y faire entrer ; aussi, voyant qu'il me menaçait du plat de son sabre, je le couchai immédiatement en joue et je lui aurais brûlé la cervelle s'il ne se fût éloigné précipitamment et cela pour se sauver et déserter le camp, comme il le fit quelques instants après, c'est-à-dire avant la bataille.

J'étais du côté ouest de l'église lorsque les troupes commencèrent à la bombarder, et voyant que la mitraille volait sur le portail ainsi que sur la couverture, je vis que notre défense était folle, puérile, et je me sauvai sur la

glace pour échapper au massacre qui attendait tant de pauvres compatriotes.

Si j'étais appelé, aujourd'hui, à donner mon opinion sur les troubles de 1837, je répondrais à l'instant que si de tels événements devaient se renouveler, je ne consentirais jamais à y prendre part.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque, en présence du Docteur Victor Perrault, ce vingt-quatrième jour du mois de mars mil huit cent soixante-dix-sept.

sa
PAUL ⋊ BOILEAU.
marque

DR. V. PERRAULT } témoin.

La déclaration qui fait suite à celle de M. Paul Boileau, a été donnée par M. Luc Girouard, ancien marguiller et cultivateur intelligent, fortuné et qui jouit de la plus haute réputation de respectabilité parmi ses concitoyens. En 1812, il a combattu les Américains à Lacolle, et en récompense de sa bravoure et des services qu'il a rendus au pays, le gouvernement lui paye actuellement une rente annuelle.

DÉCLARATION DE LUC GIROUARD.

Je, soussigné, déclare que j'ai été l'un des partisans actifs des chefs de la rébellion de 1837, c'est-à-dire du commandant Girod et de son major le Dr. Chénier.

J'affirme de plus que la déclaration qui a été donnée

par Paul Boileau en date du vingt-quatre mars dernier 1877, est fidèle et correcte quant à la partie où il est parlé d'une assemblée convoquée à la porte de l'église de St-Eustache, et où M. Eugène Globensky adressa la parole aux révoltés et où il leur donna les avis qui suivent, c'est-à-dire : " de mettre bas les armes, d'adopter des moyens constitutionnels et pacifiques, pour obtenir le redressement des torts que nos chefs nous signalaient. Que ceux qui nous avisaient de recourir aux armes pour avoir un gouvernement responsable et des réformes, étaient aveuglés par l'esprit de parti et qu'ils seraient la cause de bien des malheurs. Qu'enfin, nous n'étions nullement préparés à combattre les autorités militaires et que si nous persistions dans cette voie, nous serions les tristes victimes de cette rébellion mal organisée et plus que prématurée."

Oui, je me rappelle fort bien les conseils sages qui nous furent donnés dans cette circonstance par M. Globensky et qui furent appréciés et goûtés par mes camarades. Malheureusement, le bon effet produit sur l'assemblée fut de peu de durée ; car M. W. H. Scott arriva sur ces entrefaites et dans un discours des plus violents, il paralysa l'impression favorable qui venait d'être inculquée dans l'esprit des insurgés par M. Globensky, qu'il insulta et fit ensuite insulter par la populace.

Quant à moi, comme j'étais indigné des invectives et des menaces dont on accablait M. Globensky, je dis séance tenante à M. Scott qu'il avait tort d'en agir de la sorte, et qu'il vaudrait peut-être mieux pour les patriotes

de ne pas s'ameuter contre M. Globensky et de suivre ses avis. Ma remarque était à peine formulée qu'elle m'attira de la part de M. Scott, qui était alors dans un moment d'exaspération, une avalanche d'injures et de lieux communs que je ne veux pas relater.

Ayant vu que dans maintes et maintes occasions, mes compagnons d'armes se livraient à des excès qui me répugnaient, particulièrement quand ils pillaient, menaçaient et insultaient les loyaux, je décidai alors de fuir le camp. Aussi, trois jours avant le feu ou la bataille, j'eus le bonheur de pouvoir m'évader ; mais non sans peine et misère, car les approches du village étaient gardées par des piquets d'insurgés ou sentinelles, qui avaient ordre d'arrêter ou de tuer les déserteurs.

Comme M. Paul Boileau, je dis que si j'étais appelé, aujourd'hui, à donner mon opinion sur les troubles de 1837, je répondrais à l'instant que si de tels événements devaient reparaître ou se renouveler, je ne consentirais jamais à y prendre part et je préférerais endurer la mort plutôt que de vouloir m'en mêler.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque en la présence du Révérend Messire Guyon et du Docteur Victor Perrault, ce vingt-neuvième jour du mois de septembre mil huit cent soixante-dix-sept.

sa
LUC ⋊ GIROUARD.
marque

L. J. GUYON, Ptre., curé
DR. V. PERRAULT } témoins.

Avant que le lecteur lise la déclaration qui va suivre, je désire lui laisser savoir qu'elle a été donnée par un des hommes les plus marquants de St-Eustache.

Joseph Paiement, écr., est issu de l'une de ces familles de cultivateurs qui par leur probité, leur fortune et leur urbanité font l'honneur de la race canadienne-française. Il est le frère de M. Antoine Paiement, riche agriculteur et fort considéré de Ste-Thérèse, qui a été durant des années et des années le maire de cette paroisse et le président de la Société d'agriculture du comté de Terrebonne.

M. Joseph Paiement est propriétaire d'un riche patrimoine et il est en outre à la tête d'un établissement considérable de commerce qui attire les chalands de plusieurs paroisses à la ronde. Son énergie, ses talents et son affabilité l'ont fait élever à la dignité de juge de paix et il jouit de la plus haute considération possible comme d'une très grande influence parmi la population de notre endroit. Sa déclaration porte le sceau d'un homme intègre, impartial et parfaitement honorable.

DÉCLARATION DE JOSEPH PAIEMENT, ÉCR.

Je, soussigné, certifie et déclare qu'en 1837, je figurais parmi les révoltés de l'époque et je passais pour l'un des partisans zélés des chefs de la révolution ; mais cela au grand déplaisir de toute ma famille qui était loyale et opposée comme la famille Globensky à la prise des armes.

Si j'ai assisté à toutes les assemblées de l'insurrection et si j'ai été l'un des défenseurs du camp de St-Eustache, j'en ai agi ainsi principalement dans le but de me protéger contre mes voisins qui étaient des révoltés exaltés et qui menaçaient de piller et de tuer tous ceux qui ne pensaient point comme eux et qui ne marchaient point avec eux. Le motif principal qui m'a engagé à donner mon adhésion et mon appui à la révolte, était celui de me protéger et de sauver du pillage mes effets et provisions.

Après avoir pris une part active à ce mouvement désordonné de la rébellion, je décidai de m'en éloigner le plus vite possible. Aussi, ayant été chargé deux ou trois jours avant la bataille d'un message en dehors des limites du village, je trouvai l'occasion favorable et au lieu d'exécuter l'ordre de mes chefs, je me sauvai dans la paroisse de Ste-Geneviève et je ne remis plus le pied au camp.

J'affirme de plus que les déclarations données par M. J. L. de Bellefeuille, par MM. Paul Boileau et Luc Girouard, sont fidèles et exactes quant à la partie où il est parlé d'une assemblée convoquée en 1837 à la porte de l'église de St-Eustache et où M. Eugène Globensky adressa la parole aux révoltés, pour les engager à mettre bas les armes ; car j'étais présent à cette assemblée et je m'en rappelle parfaitement tous les détails.

Je déclare de plus que je ne désapprouve pas le capitaine Globensky pour s'être mis à la tête d'une compagnie de volontaires, dans laquelle figuraient deux mem-

bres de ma famille et plusieurs de mes amis ; mais je désapprouve et condamne absolument tous les chefs de la rébellion de 1837.

JOSEPH PAIEMENT, J. P.

19 décembre 1877.

La déclaration qui va suivre a été donnée par un cultivateur riche, intelligent, respectable, un ancien marguiller fort considéré.

DÉCLARATION DE EUSTACHE JANVRIL DIT BELAIR.

Je, soussigné, Eustache Janvril dit Belair, déclare que lorsque la rébellion a été fomentée et organisée dans St-Eustache, c'est-à-dire en 1837, j'y étais opposé et je figurais parmi les loyaux. Malgré les instances réitérées qui me furent faites par les agents des chefs révolutionnaires afin de m'y entraîner, je refusai énergiquement d'en faire partie et je refusai de la même manière de livrer mes armes que l'on avait essayé à m'enlever par la violence.

Ce double refus de me joindre à la révolte et de livrer mes armes m'attira des menaces telles que je décidai de m'aller cacher dans un bois appartenant à M. Féré et où je passai huit jours avec d'autres loyaux : entre autres, avec mon frère Charles Janvril dit Belair, François Dumoulin, Joseph Gauthier, Jean-Baptiste Paquin, Edouard Landry et quelques autres, qui tous étaient propriétaires dans le rang du Lac et qui comme moi étaient persécutés.

Comme nous avions à endurer le froid et toutes espèces de privations, particulièrement la nuit, dans ce bois où nous étions cachés, nous décidâmes de ne pas nous y laisser mourir et nous prîmes le chemin de nos demeures. Après mille et mille misères, pour ne pas être découverts par les rebelles, nous eûmes le bonheur d'y arriver, et nous nous séparâmes aussitôt de nos femmes et de nos enfants qui étaient plongés dans la consternation et l'épouvante, pour fuir de nouveau et aller nous réfugier dans la paroisse de Ste-Geneviève, où nous demeurâmes jusqu'après le feu ou la bataille du 14 de décembre 1837.

Si j'avais pu me joindre à la compagnie des volontaires du capitaine Globensky, qui était formée dans le but de protéger la population paisible et loyale de St-Eustache, je m'y serais enrôlé, mais des circonstances incontrôlables m'en empêchèrent.

Je déclare de plus que je n'ai jamais entendu dire que le Dr. Chénier aurait combattu les troupes à sa sortie de l'église.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque, en la présence de M. le Dr. V. Perrault et de M. E. A. de Bellefeuille, ce dixième jour du mois de décembre mil huit cent soixante-dix-sept.

sa
EUSTACHE ⋊ JANVRIL DIT BELAIR.
marque

DR. V. PERRAULT
E. A. DE BELLEFEUILLE } témoins.

La déclaration qui suit, qui corrobore la précédente, a été aussi donnée par un cultivateur fort respectable.

DÉCLARATION DE FRANÇOIS DUMOULIN.

Je, soussigné, après avoir écouté la lecture d'une déclaration portant la date du dix décembre 1877, et donnée par Eustache Janvril dit Belair, dans laquelle mon nom est cité et dans laquelle il dit que je me suis réfugié et caché avec lui dans le bois de M. Féré, lors de la persécution exercée par les rebelles contre nous en 1837, déclare que la dite déclaration est fidèle et correcte dans toute sa forme et teneur.

En foi de quoi, j'ai certifié la présente affirmation, en faisant ma marque, en la présence de E. A. de Bellefeuille, écr., et de V. Perrault, écr., M. D., ce dixième jour du mois de décembre mil huit cent soixante-dix-sept.

sa
FRANÇOIS ⋊ DUMOULIN.
marque

E. A. DE BELLEFEUILLE }
DR. V. PERRAULT } témoins.

Enfin, quelle conclusion raisonnée doit-on tirer du journal historique comme des mémoires autographes de feu Messire Paquin et des déclarations qui lui font suite, que je viens de citer et d'insérer dans mon ouvrage ?

1° C'est que l'avis donné par M. W. H. Scott, M. E. Féré, Messires Paquin, Desèves, Turcotte, et tous les loyaux prudents et paisibles, de mettre bas les armes,

aurait dû être respecté et suivi ; car ces sages conseillers savaient tous que les patriotes seraient massacrés s'ils persistaient dans leur rébellion ;

2° C'est que les chefs entêtés et imprudents ont manqué de tact, de savoir, de prudence et d'humanité, en provoquant et en encourageant les habitants à se rébeller et à s'armer ;

3° C'est que les mêmes chefs devaient être remués et guidés par des sentiments inexplicables ou plutôt poussés par l'orgueil seul de commander leurs compatriotes, ou par l'ambition d'arriver à un poste important dans le cas où l'insurrection aurait été victorieuse, pour exposer et tromper leurs frères comme ils l'ont fait. De plus, peuvent-ils être excusables d'avoir laissé vivre les insurgés dans l'oisiveté et les plaisirs, au lieu de leur enseigner les exercices et les évolutions militaires ?

Les Canadiens ont prouvé lors de la conquête, puis en 1775, 1776 et de 1812 à 1815, que lorsqu'ils étaient bien disciplinés, que quand on les avait initiés au maniement des armes ou à l'art militaire et que lorsqu'ils avaient à leur tête de bons généraux, ils étaient braves et d'excellents soldats. Personne ne peut en douter, et si M. l'abbé Paquin parle avec un peu de sarcasme de l'attitude et de la fuite d'un certain nombre d'insurgés avant la bataille, ce n'est pas par mépris, mais plutôt pour faire voir que les chefs voulaient les faire combattre malgré eux et contre leur opinion. Enfin, s'il y a du ridicule dans ce que M. Paquin a cru devoir relater, il ne doit être appliqué qu'aux chefs.

4° C'est que la nouvelle apportée le 3 de décembre par M. Turcotte, curé de Ste-Rose : que les rebelles avaient été massacrés et dispersés dans le sud, aurait dû anéantir pour toujours l'entêtement inexcusable du Dr. Chénier ;

5° C'est que lorsque MM. W. H. Scott, Neil Scott, Emery Féré et Messire Paquin se joignirent à M. Turcotte pour engager le Dr. Chénier de renoncer à ses desseins dangereux et de ne pas être la cause des malheurs qui allaient fondre sur St-Eustache, il aurait dû se rendre immédiatement à des sollicitations aussi pressantes qu'éclairées.

Il prétendit alors que les nouvelles apportées par M. Turcotte étaient fausses et que les patriotes étaient vainqueurs dans le sud.

Mais depuis le 3 de décembre, jour où cette nouvelle fut transmise par M. Turcotte, jusqu'au 14 de décembre, date où la bataille de St-Eustache eut lieu, est-il croyable que le Dr. Chénier pouvait encore ignorer l'état et le résultat probable de l'insurrection ? Non, et s'il n'eût pas été aussi exalté, il n'eût jamais persisté dans sa criminelle folie.

6° Mais le Dr. Chénier qui s'était constitué le commandant d'une armée, devait être assez sage pour avoir établi des rapports ou des correspondances avec ses amis du sud, et il ne pouvait ignorer que les rebelles avaient été vaincus à St-Denis et à St-Charles ; enfin que sur toute la ligne du côté sud du St-Laurent ils avaient été dispersés ;

7° La dernière bataille entre les troupes et les insurgés ayant été livrée le 25 de novembre à St-Charles, date où l'insurrection avait été complètement étouffée dans le sud, comment se fait-il que le Dr. Chénier s'opiniatrait encore et n'engageait pas les insurgés de St-Eustache à mettre bas les armes ?

8° Le Dr. Chénier ne savait-il pas qu'après la bataille de St-Charles, le district de Montréal et le comté des Deux-Montagnes avaient été mis sous la loi martiale ? Ne savait-il pas aussi que le peuple s'assemblait alors dans les villes et les campagnes pour protester contre la rébellion ? Ne savait-il pas que les chefs, M. Papineau et le Dr. O'Callaghan, étaient opposés à la prise des armes ? Au moins, c'est le Dr. O'Callaghan qui l'affirme dans sa lettre adressée à M. Garneau. Cependant, il ne voulait pas lâcher pied.

9° Cette folle obstination de vouloir, seul, tenir en échec avec quelques centaines d'hommes mal armés et mal disciplinés une armée régulière, peut-elle être excusée ? Non, et on a beau dire, le Dr. Chénier ne pouvait ignorer la déroute complète de ses partisans dans le sud ; néanmoins, il continua à maintenir son camp ou sa faible armée en effervescence et dont la plupart par la force et les menaces. Enfin *vingt-et-un jours* après la bataille de St-Denis, et *dix-neuf grands jours et dix-neuf grandes nuits* après la défaite de St-Charles, et dans un temps où le pays protestait contre la révolte, il osa faire massacrer ses malheureux compatriotes à St-Eustache !

10° Est-ce parce que sa tête étant mise à prix, il

croyait la sauver en se faisant entourer par quelques centaines d'hommes ? Enfin devait-il agir comme il l'a fait et ne savait-il pas qu'il conduisait inhumainement ces malheureux à la boucherie ?

Comment ! les troupes anglaises se concentraient depuis quelques jours sur St-Martin, village éloigné d'un peu plus de deux lieues de St-Eustache, et les chefs des insurgés ne le savaient point ou ne s'en occupaient point, et ils laissaient les patriotes se divertir en attendant la mort ! Est-ce le fait du patriotisme et de la science d'un général ou d'un ami ? Non, mille fois non.

M. Carrier, à la page 90 de son ouvrage historique de 1837, dit : " Arrivé à quelque distance du village St-" Eustache, Sir John Colborne fit informer les rebelles " qu'ils auraient la vie sauve s'ils se rendaient et s'ils " livraient leurs chefs. La réponse qu'il reçut fut des " coups de fusil qui furent tirés de l'église, avant qu'au-" cune position ne fut prise par les troupes. Alors le " général déploya ses forces pour cerner le village et " commencer l'attaque." Cet extrait est certifié par les déclarations que le lecteur lira plus loin.

Cette hostilité tenait de la démence, et le Dr. Chénier ne devait pas croire à l'arrivée des troupes, car il eut pu tout sauver s'il l'eût voulu et s'il eût été mieux renseigné. Je dis le Dr. Chénier, parce qu'il était alors le seul commandant, le brave général Girod ayant cru prudent de prendre la fuite avant la bataille, c'est-à-dire quand il vit que l'armée anglaise approchait du village.

Puisque le Dr. Chénier restait seul avec 250 à 300 insurgés mal armés, pouvait-il véritablement prétendre de pouvoir résister devant une armée régulière composée de 2,000 hommes ? Mais enfin, croyait-il à une puissance occulte ou à une puissance de l'autre monde ?

L'admirateur de l'inconnu, des légendes se recrute particulièrement parmi une certaine classe de la jeune génération, qui est très avide du surnaturel ; aussi, cet admirateur du prodigieux aime parfois à donner à certains faits plus d'importance qu'ils n'en ont en réalité, et il fera d'un mythe une montagne. L'on dira : le Dr. Chénier n'a pas voulu se rendre et il est mort en brave ! Je ne contesterai point cette assertion, quoiqu'il soit permis de croire que le Dr. Chénier ne croyait point à l'approche de l'armée ennemie ; mais en donnant même le bénéfice du doute, l'on voudra bien me permettre d'exposer le principe, que puisqu'il n'est pas permis à un homme de s'ôter la vie, il lui est encore moins permis par un attachement opiniâtre à une folle résolution, de jouer avec la vie de ses compatriotes ou d'immoler ses frères à son orgueil. Les héros, les braves, sont des hommes qui se distinguent par le jugement, par la grandeur d'âme, par d'éclatantes actions ; spécialement par des exploits guerriers, par des victoires et qui marchent vaillamment devant la mort pour détruire une redoute, une embuscade, afin de sauver une armée ou ceux que l'on a sous sa garde.

Le Dr. Chénier pouvait être rangé parmi ces hommes d'élite s'il l'eût voulu, car son devoir était facile et il lui

était tout tracé. Lorsqu'il se vit en face d'une armée régulière à laquelle il ne pouvait résister, il devait à l'instant hisser un drapeau blanc et courir devant les troupes, pour se constituer prisonnier et sauver les insurgés. Cet acte eût été celui d'un brave, d'un véritable héros et sa mémoire eût passée à la postérité ; mais non, et comme on me l'a fait observer bien des fois, le Dr. Chénier savait ou supposait qu'une fois fait prisonnier, il serait condamné à monter sur l'échafaud, et dans un moment de doute, de vertige, il préféra sacrifier ses compatriotes et mourir au milieu d'eux.

D'autres disent que s'étant réfugié dans l'église aussitôt que l'alarme fut donnée, il y fit clouer et barricader les portes, et qu'aussitôt après, il fit monter ses compagnons d'armes, bon gré mal gré, dans les jubés dont les escaliers furent coupés, et que ce n'est qu'après cela qu'il put voir l'armée anglaise s'avançant ; mais qu'il était trop tard alors pour se rendre, puisqu'il s'était lui-même emprisonné fâcheusement, et que le sort voulait qu'il périt dans cette triste position.

En s'enfermant ainsi, croyait-il réellement alors à l'arrivée de l'ennemi ? Voilà ce que je ne sais pas. Enfin, je ne puis pas non plus attester la vérité de l'opinion plus haut relatée, et je crois que la situation périlleuse où il se trouvait confiné, lui avait fait perdre totalement la tête. Ou bien, comme le dit M. l'abbé Paquin, croyait-il, lui aussi, comme les insurgés, n'avoir à combattre que la cavalerie qui venait d'apparaître en face du village, ne voyant point l'infanterie qui venait

par une autre direction ? Voilà encore ce que je n'ose préciser, quoique la supposition soit bien probable. Enfin, croyait-il n'avoir à combattre que la compagnie de volontaires qui venait d'apparaître sur le côté opposé de la grande rivière ? Personne ne le sait positivement ; mais il est assez facile de le conjecturer.

Malheureusement, et quoique je ne doute point de l'honnêteté et du patriotisme *particulier* du Dr. Chénier, je dois dire que si sa mémoire a été proclamée bien haut par certains écrivains, elle a néanmoins beaucoup perdu dans l'opinion de ses anciens partisans de St-Eustache, et il n'y aurait qu'à consulter ceux qui survivent et qui se rappellent 1837 pour s'en donner la preuve.

Les déclarations qui précèdent et celles qui vont suivre donneront une idée juste de l'appréciation que font aujourd'hui les anciens patriotes ou les compagnons d'armes des chefs, sur les troubles de 1837.

DÉCLARATION DE ANTOINE POIRIER DIT DESLOGES.

Je, soussigné, certifie que mes deux frères, Michel, Thomas et moi nous faisions partie du camp de St-Eustache en 1837, et que nous avons été renfermés dans l'église pour combattre les troupes anglaises.

Quant à moi, je n'ai figuré dans cette journée du 14 décembre qu'avec le détachement qui s'est aventuré sur la glace, pour aller au devant de la compagnie du capitaine Globensky ; mais lorsque je vis que mes compagnons d'armes prenaient la fuite et qu'ils se dirigeaient

dans toutes les directions, je me sauvai moi-même et n'ai pas reparu au village pour assister à la bataille.

L'un de mes frères, Thomas, qui est mort après 1837 et qui est le seul qui a combattu dans l'église, m'a dit bien des fois que : avant la bataille, le général Colborne avait envoyé un parlementaire, pour faire des propositions de paix ; que ce parlementaire qu'il a vu, était monté sur un cheval, et que la réponse qu'il reçut fut des huées et des coups de fusil.

J'avais un autre frère, du nom de François, qui au lieu d'être parmi les insurgés, faisait partie de la compagnie de volontaires de mon oncle, Eustache Cheval dit St-Jacques ; compagnie qui fut ajoutée à celle du capitaine Globensky et dont je parle plus haut.

Si j'avais eu alors l'expérience que j'ai aujourd'hui, je serais entré dans cette compagnie plutôt que dans les rangs des rebelles et cela pour trois raisons. La première, parce que les volontaires avaient droit de se protéger et de se défendre contre les persécutions sans nombre auxquelles ils avaient été en butte. La seconde, parce que nous avions été entraînés de force au camp, où l'on ne commettait que des déprédations ; et en troisième lieu, parce que nos chefs, comme Girod et le Dr. Chénier, nous avaient honteusement trompés.

J'ai aussi fait partie des piquets ou groupes de soldats, qui parmi les patriotes gardaient les approches du village et qui avaient ordre d'emprisonner ou de tuer tous ceux qui auraient voulu s'évader ou s'enfuir du camp.

Enfin, je n'hésite pas à dire que je condamne énergiquement tant nos chefs que la rébellion de 1837, et je ne connais pas un seul de mes anciens compagnons qui ne blâme pas comme moi cette époque de triste mémoire.

Enfin de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque, en présence du révérend Messire Guyon et de Monsieur son vicaire, ce 24 avril 1877.

sa
ANTOINE ⋊ POIRIER DIT DESLOGES.
marque

L. J. GUYON, Ptre., Curé } témoins.
A. M. COLANERI, Ptre }

NOTE.—M. A. Poirier, homme honnête et considéré, était autrefois un cultivateur très fortuné. Son fils le Docteur, mort très jeune, était marié à la sœur du révérend Messire Théberge, curé de St-Augustin.

DÉCLARATION DE FRANÇOIS CABANA.

Je, soussigné, résidant à la Grande Frênière de la paroisse St-Eustache, déclare et certifie qu'en 1837 j'étais l'un des plus chauds et des plus déterminés partisans du général Girod et du Dr. Chénier, son major.

Je certifie aussi que comme caporal je fus un de ceux qui furent choisis par le général Girod pour aller à la ferme du regretté Messire Paquin, afin de le saisir et de l'amener prisonnier au village; mais comme nous n'avions pas voulu user de violence envers ce révérend

prêtre qui se refusait à nous suivre, nous retournâmes au camp où le général Girod nous ordonna de retourner immédiatement et de tuer M. Paquin s'il se refusait encore à ne pas se laisser constituer notre prisonnier. Je me refusai positivement à exécuter un ordre aussi impie qu'injuste et barbare.

Je certifie de plus que j'étais parmi les insurgés qui furent renfermés dans l'église par Girod et le Dr. Chénier, et où nous devions combattre et massacrer l'armée anglaise qui arrivait sur le village de St-Eustache. Malheureusement, le feu de nos assaillants était à peine ouvert que nous reconnûmes, mais trop tard, la folie de notre résistance et de notre révolte. Chacun s'empressait alors de se cacher, de fuir, particulièrement lorsque le feu se communiqua à l'église. Dans ce moment suprême, je me trouvai seul dans le chœur de l'église avec le Dr. Chénier et M. Joseph Robillard, et je ne puis assurer s'il y avait encore beaucoup de monde dans l'église ; mais tout ce que je me rappelle parfaitement et que j'affirme devant Dieu qui m'entend, c'est que le Dr. Chénier (comme M. Robillard et moi) était sous l'empire d'une grande excitation et d'une grande crainte, et nous dit à tous deux : " Nous sommes flambés ! nous sommes " perdus ! sautons par la fenêtre de la chapelle de la " Ste-Vierge, et venez avec moi vous cacher sous le petit " pont du fossé qui traverse le cimetière." A l'instant même, nous nous élançâmes le Dr. Chénier et moi par cette fenêtre, mais nous ne suivîmes pas M. Robillard et moi l'avis du Dr. Chénier, d'aller nous cacher avec lui sous le pont dont je viens de parler. M. Robillard prit

une autre direction et moi j'allai me cacher dans la petite chapelle qui se trouvait alors dans le cimetière et où je fus fait prisonnier par un soldat.

Quand nous sautâmes par la fenêtre, il n'y avait pas un seul soldat ou volontaire dans le cimetière ; la troupe était alors devant l'église et le couvent. Le Dr. Chénier a-t-il été tué sous le petit pont où il allait se cacher ou l'a-t-il été en se sauvant de cet endroit ? Voilà ce que je ne puis certifier, mais je sais qu'il a été tué quelques instants après que nous eûmes sauté par la fenêtre de l'église.

Maintenant, si on désire connaître mon opinion sur les troubles de 1837, la voici : c'est que comme bien d'autres malheureux, je m'étais laissé tromper, puis monter la tête par nos chefs, dans lesquels nous avions une confiance aveugle. Malheureusement, moi pour un, je ne connaissais nullement l'art militaire et ne savais le dommage ou le dégât que pouvaient faire les canons, la mitraille et je ne l'ai connu que trop tard ; mais nos chefs, eux, qui connaissaient le danger et toutes les conséquences folles de notre défense, devaient-ils nous engager et nous forcer à combattre ? Ne savaient-ils pas que plusieurs d'entre nous, au lieu d'avoir des armes à feu nous n'avions que des fourches, que des tisonniers, puis des faulx converties en sabre, pour nous défendre contre une troupe nombreuse, bien aguerrie, bien disciplinée, et contre une puissante artillerie ? Oh ! si j'eusse alors connu les conséquences désastreuses des fautes que nos chefs devaient nous faire commettre, je ne me serais jamais aventuré dans cette malheureuse affaire.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque, en présence du révérend Messire Guyon et du Docteur Victor Perrault, ce trentième jour de mars mil huit cent soixante-dix-sept.

sa
FRANÇOIS ⋊ CABANA.
marque

L. J. GUYON, Ptre } témoins.
DR. V. PERRAULT }

NOTE —M. François Cabana a été marguiller de notre paroisse. Il jouit d'une parfaite aisance comme de la plus haute respectabilité. Il est l'essence même de l'honnêteté et de la franchise.

DÉCLARATION DE LUC LANGLOIS DIT TRAVERSY.

Je, soussigné, déclare et certifie que la déclaration donnée par François Cabana, en date du trente mars dernier (1877), est fidèle et correcte dans tout ce qui se rattache aux démarches que nous avons faite auprès de feu Messire Paquin, pour le faire prisonnier ainsi que son vicaire M. Desèves; mais les ordres d'arrêter ces deux révérends messieurs, au lieu de m'être transmis par le général Girod, me furent donnés à moi par le Dr. Chénier, qui me dit : " Vous tuerez les deux prêtres, s'ils se " refusent à vous suivre et à ne pas se laisser constituer " vos prisonniers."

Quant à moi, je me croyais obligé de tuer ces deux prêtres, si mes deux compagnons l'eussent voulu; car je

pensais que mon honneur et ma conscience devaient me contraindre à exécuter scrupuleusement les ordres de mon officier, de mon commandant.

Pour ce qui est de la partie de cette déclaration où il est parlé de la fuite du Dr. Chénier, de Joseph Robillard et de François Cabana, je ne puis rien attester, quoique je me trouvasse avec eux dans l'église ; mais il peut bien se faire que j'en serais sorti avant leur fuite. Tout ce que je me rappelle, c'est qu'après avoir tiré sept à huit coups de fusil sur les troupes anglaises, je reconnus alors la folie de notre défense. Voyant l'église en feu et son toit prêt à s'effondrer sur nous, je sautai par l'une des fenêtres du côté ouest de l'église, puis je me sauvai vers le presbytère, d'où je pris la fuite sur la glace.

Comme j'étais l'un des plus déterminés patriotes, l'on m'avait donné le grade de sergent et je commandais cinquante hommes ; mais jamais je ne leur fis faire l'exercice militaire, ne le sachant pas moi-même. Nos occupations journalières se résumaient à exécuter les ordres du Dr. Chénier, c'est-à-dire d'essayer à faire bon gré mal gré des recrues ; de nous garnir de provisions chez les habitants, soit avec leur consentement ou par la contrainte ; enfin, notre principale occupation était de nous amuser et de fêter.

J'ai assisté à presque toutes les assemblées où l'on nous disait que nous combattions pour notre religion, pour notre patrie ; et bien des fois nos chefs nous disaient pour nous encourager que si nous remportions la victoire, les dîmes et les rentes seigneuriales seraient

abolies ainsi que toutes les taxes et que nous nous partagerions le bien des riches et les terres des loyaux.

J'étais parmi les 150 à 200 hommes qui se sont avancés sur la glace pour aller au devant de la compagnie des volontaires du capitaine Globensky, croyant que c'était la seule troupe que nous avions à combattre; mais nous fûmes détrompés et obligés de rebrousser chemin par un coup de canon qui fut tiré sur nous par les troupes anglaises, qui s'avançaient vers le nord-est.

Je déclare aussi que l'on nous a dit, le jour même de la bataille, que le général de l'armée anglaise avait délégué ou envoyé un parlementaire, chargé de nous faire la proposition : que si nous mettions bas les armes et que si nous livrions nos chefs, aucun mal ne nous serait fait et le village avec ses habitants seraient respectés et protégés. Malheureusement, notre réponse fut des coups de fusil qui furent tirés sur ce parlementaire.

Si le Dr. Chénier eût voulu hisser un drapeau blanc du haut de l'une des tours de l'église, nous n'aurions pas aujourd'hui à déplorer la perte de tant de vies et la ruine des plus beaux édifices du village de St-Eustache.

De plus, si les chefs étrangers et autres partisans de la rébellion, sachant que les patriotes avaient été battus dans le sud, n'étaient pas venus de Montréal nous assurer le contraire, jamais nous n'aurions voulu combattre ou faire la moindre résistance; et cependant après nous avoir trompés, ces messieurs prirent la fuite avant la bataille !

Quoique MM. Scott et Féré fussent très violents au début des troubles, ils nous conseillèrent plus tard de

mettre bas les armes ; mais le Dr. Chénier les traita de lâches, de traîtres, et il nous contraignit à persister dans notre téméraire résolution.

Je certifie de plus que la famille Globensky nous a toujours donné les conseils sages de ne pas recourir aux armes pour revendiquer nos droits, mais de pétitionner aux autorités de la métropole pour obtenir le redressement des griefs. En retour de ces avis judicieux, cette famille fut persécutée et si j'avais été l'un de ses membres, j'aurais fait comme le capitaine Globensky qui s'est mis à la tête d'une compagnie de volontaires, afin de protéger mes proches et la population paisible de St-Eustache.

Je déclare aussi que la grande majorité de ceux qui composaient le camp était étrangère à St-Eustache.

Enfin, je déclare que si de tels troubles ou si un second 1837 devait reparaître avec ses chefs, jamais je n'en serais partisan et je préférerais endurer la mort plutôt que d'y coopérer ou de m'y joindre.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en y apposant ma marque, en présence du révérend Messire Guyon et du Docteur Victor Perrault, ce vingt-trois avril mil huit cent soixante-dix-sept.

sa
LUC ⋊ LANGLOIS DIT TRAVERSY.
marque

L. J. GUYON, Ptre., Curé
DR. V. PERRAULT } témoins.

NOTE.—M. Luc Langlois est un cultivateur à l'aise et qui jouit d'une parfaite honorabilité.

DÉCLARATION DE BENJAMIN LANGLOIS DIT TRAVERSY.

Je, soussigné, déclare qu'après avoir entendu la lecture de la déclaration donnée par mon frère, Luc Langlois dit Traversy, en date du 23 avril dernier (1877), je la ratifie et confirme dans toute sa forme et teneur, à l'exception néanmoins de la partie qui se rattache à la tentative d'emprisonnement de Messires Paquin et Desèves, acte auquel je n'ai pris aucune part. Mais j'ai été au devant de la compagnie du capitaine Globensky avec mon frère, puis j'ai combattu à ses côtés dans l'église.

Je sais aussi qu'avant la bataille, l'on parlait d'un parlementaire envoyé par le général Colborne dans le but de nous faire des propositions ; mais cet émissaire reçut en échange de ses offres de paix des coups de feu. Est-ce sur lui ou sur un autre que j'ai eu ordre de tirer et que j'ai descendu de son cheval ? Je n'en sais rien, mais tout ce que je sais, c'est que je n'ai jamais été poltron et que je n'ai jamais eu froid aux yeux, et, sans gloriole, je puis dire que j'ai été l'un des plus hardis patriotes de 1837.

Quant au Dr. Chénier, je sais qu'il s'est enfui par la fenêtre de la chapelle de la Ste-Vierge, et cela avant moi et plusieurs autres insurgés. Après avoir pris le temps de panser un pauvre malheureux du nom de Courville qu'un boulet avait frappé au flanc gauche et qui mourut dans l'église des suites de cette blessure, je suivis le même chemin qu'avait pris le Dr. Chénier et je le trouvai gisant sur le sol, près du petit pont qui traversait le fossé du cimetière et dont parle François Cabana dans sa déclaration. Il venait d'être tué par les troupes an-

glaises qui ceinturaient alors l'église et le cimetière ; mais il n'y avait aucun soldat dans le cimetière lorsque je le traversai pour m'enfuir sur la glace, et le Dr. Chénier a dû être tué par un militaire posté en dehors de la clôture du dit cimetière.

Je déclare en dernier lieu que si j'avais été persécuté comme l'a été la famille Globensky, j'aurais suivi la ligne de conduite du capitaine Globensky qui commandait une compagnie de volontaires, et je n'ai rien à lui reprocher aujourd'hui pour la part qu'il a prise aux événements de 1837. D'ailleurs, je n'ai jamais entendu dire que M. Globensky et sa famille étaient les ennemis jurés des patriotes. Ils condamnaient notre rébellion comme je la condamne moi-même aujourd'hui.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque, en présence du révérend Messire Colaneri et du Docteur Victor Perrault, le premier de mai 1877.

sa
BENJAMIN ⋊ LANGLOIS DIT TRAVERSY.
marque

A. M. COLANERI, Ptre } témoins.
DR. V. PERRAULT }

NOTE.—M. Benjamin Langlois, frère du précédent déclarant, est cultivateur et un parfait honnête homme.

Parlerais-je aussi d'un autre patriote qui, en 1837, se fit tout spécialement remarquer par son enthousiasme et son dévouement entier à la cause de la rébellion? Oui,

et si ce citoyen fut endoctriné et trompé par les chefs, et s'il fut la victime de son patriotisme, il ne mérite pas moins une mention toute spéciale dans l'histoire de 1837.

Ce brave cultivateur est bien connu dans cette partie du pays, tant par sa position que par la part active qu'il a prise aux événements de 1837. Il vit encore, il porte le nom de Jean-Bte. Bélanger, il est âgé de 94 ans, et il jouit de toutes ses facultés physiques et intellectuelles.

Comme ce doyen de St-Eustache a joué un rôle marquant dans les jours de 1837, je veux lui dédier une page commémorative, qui intéressera le lecteur à plus d'un titre.

M. Jean-Baptiste Bélanger jouissait en 1837, non seulement de son honorabilité, mais aussi d'un riche patrimoine. Propriétaire de deux belles terres, sises à proximité du village de St-Eustache, il passait pour l'un des cultivateurs les plus fortunés de l'endroit.

Quoique n'ayant pas d'éducation classique, il pouvait néanmoins lire les journaux auxquels il prenait un grand intérêt et il pouvait en même temps signer son nom ; de plus, il avait toujours été reconnu, comme aujourd'hui, pour son jugement droit et son intelligence peu ordinaire. Aussi, il fut désigné, choyé et courtisé par le Dr. Chénier et Girod, qui tenant à s'en faire un partisan influent, réussirent à lui faire goûter et embrasser toutes leurs idées touchant l'insurrection.

Guidé par un sentiment de dévouement à toute épreuve à ses compatriotes, il lui semblait que la prise des armes devenait un acte de légitimité et de nécessité pressante ;

aussi, il se sacrifia et n'épargna rien pour l'organiser et la soutenir.

Sa déclaration que je cite à l'instant, établira ce que 1837 lui a valu.

DÉCLARATION DE JEAN-BAPTISTE BÉLANGER.

Je, Jean-Bte. Bélanger, rentier et ci-devant propriétaire d'un beau patrimoine que j'ai légué à mes enfants, à la charge par eux de me payer une rente annuelle et viagère qui se monte entre $350 à $400 à peu près par an, rente qui s'éteindra conséquemment à ma mort, déclare devant Dieu qui m'entend et en présence duquel je comparaîtrai bientôt, ce qui suit :

Avant les troubles de 1837, je me considérais l'un des cultivateurs les plus à l'aise de St-Eustache, et j'en bénissais alors la Providence.

Etant l'ami personnel et intime du Docteur Chénier et de M. W. H. Scott, qui prêchaient tous deux la rébellion contre l'autorité établie, parce qu'ils l'accusaient de despotisme et de favoritisme, je crus réellement que ce gouvernement qui nous régissait en 1837 représentait en effet un pouvoir arbitraire.

L'attitude d'un tel pouvoir, que l'on disait être composé d'hommes qui n'étaieut mus que par des dispositions bien arrêtées de ne favoriser que leurs proches et de n'user de leur position ou de leur influence qu'en faveur de leurs amis ; un tel pouvoir, dis-je, me révoltait souverainement, d'autant plus que cette souveraineté

absolue régnait despotiquement, me disaient le Dr. Chénier ainsi que M. Scott ; et cela au préjudice de la nationalité canadienne-française, que l'on voulait éloigner non seulement du timon des affaires, mais que l'on voulait anéantir en l'anglifiant.

Croyant à ces représentations qui m'étaient faites par des hommes comme le Dr. Chénier et M. Scott, qui étaient mes amis et dans lesquels j'avais une entière confiance, je me laissai entraîner par le courant révolutionnaire, auquel je me dévouai corps et bien, croyant que mon honneur et ma race me le commandaient.

Ayant eu, à diverses reprises, plusieurs conversations avec M. le curé Paquin qui desservait alors la paroisse de St-Eustache, je crus devoir me ranger de son opinion, c'est-à-dire que la prise des armes et la rébellion étaient une folie, et je fis part de mes appréhensions au Dr. Chénier et à M. Scott, qui me répondirent tous deux : que je m'étais laissé tromper et effrayer par M. Paquin, et qu'il n'y avait aucun danger à courir.

Quand, plus tard, M. Scott abandonna le camp et s'évada, je fus chargé par le général Girod et le Dr. Chénier d'aller le chercher à Ste-Thérèse, chez son frère Neil, ou de l'arrêter et le faire prisonnier. J'acceptai cette tâche difficile, d'autant plus que j'estimais beaucoup M. Scott, et j'arrivai durant la nuit à la résidence de son frère Neil, qui essaya à me faire croire que son frère William n'était pas chez lui ; mais comme je savais le contraire, j'insistai et je dis : " William n'a rien à craindre de moi, il sait

bien que je suis son ami tout dévoué et que jamais je ne le dénoncerai." Alors, il ouvrit lui-même une porte et se présenta devant moi, en me disant : qu'il se fiait à ma parole d'ami, à ma parole de gentilhomme, et il ajouta après un long pourparler, qu'il avait décidé de ne plus s'occuper de la rébellion. Je lui répondis : " Ton abandon et ta fuite ont démoralisé un grand nombre de patriotes et tu as beaucoup mécontenté Girod et Chénier." Il me répliqua : que ces deux derniers étaient des exaltés, deux véritables fous, qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient et qu'ils seraient la cause de bien des malheurs.

Enfin, voyant que mes instances ne pouvaient faire changer la résolution de mon ami Scott, je retournai à St-Eustache bien consterné, bien ébranlé dans ma fermeté et je dis à Girod et à Chénier : que je n'avais pas vu Scott et j'ajoutai que notre rébellion et notre armement étaient un acte de folie, vu que nous n'avions pas d'armes et encore moins de munitions de guerre. Le Dr. Chénier me répondit : que nous n'avions pas besoin d'une grande provision de guerre et que quand bien même y aurait-il une armée à St-Martin, elle ne serait pas assez brave pour venir attaquer notre camp et que conséquemment il n'y avait aucun danger à appréhender.

Ces protestations d'assurance me furent répétées le matin même de la bataille, 14 décembre, par le Dr. Chénier, Girod, le curé Chartier et autres chefs, qui, à l'exception de Chénier, prirent tous la fuite au premier coup de canon tiré par l'armée anglaise.

Quand ce premier coup de canon fut tiré, je me rendis

devant l'église et je dis à Girod : " Donnez-nous donc des balles et de la poudre, si vous voulez que nous combattions " ; mais le brave général, qui avait alors la figure toute bouleversée par la peur, me répondit : Il n'y en a plus et il disparut quelques instants après pour ne plus reparaître.

Voyant que tous les chefs, comme Girod, le curé Chartier et autres nous abandonnaient et prenaient la fuite, je me dis alors devant l'église qui était fermée et barricadée qu'il faudrait que je fusse en démence pour me laisser égorger comme un innocent, et je pris moi-même la fuite, mais un peu tard, et me sauvai à travers les balles qui passaient au-dessus de ma tête avec un son aigu et peu rassurant. Enfin, après avoir vainement essayé de tenir mes ennemis en échec en tirant sur eux, et après avoir tenté de me cacher dans plusieurs endroits où j'étais toujours découvert, je finis heureusement par sortir et m'éloigner du village.

Comme j'étais pour le moment hors de danger et à l'abri des balles, je fus grandement étonné, en m'appuyant sur une clôture de pierre, d'entendre deux personnes qui du côté opposé s'y étaient blotties et cachées pour s'y reposer ; et ces personnes étaient deux chefs étrangers à St-Eustache. Presqu'aussitôt après et comme nous craignions d'être faits prisonniers, je pris une direction et ces chefs une autre, afin de nous enfuir et de nous éloigner davantage du centre des hostilités.

J'affirme de plus que nous nous attendions nullement

à être attaqués le 14 de décembre par la troupe anglaise et nos chefs ne le savaient pas plus que nous.

Hélas ! tout le pays connaît le résultat terrible de la bataille de St-Eustache où je figurais au premier rang et comme l'un des chefs ; mais écrasé comme bien d'autres par le nombre, je fus obligé de fuir comme je viens de le narrer et je me cachai durant huit jours.

Trouvant ma captivité insupportable, je me rendis chez M. Eugène Globensky pour le prier de me dire ce que j'avais à faire dans la triste position où je me trouvais.

Ce Monsieur me reçut avec douceur et me dit : "Comme vous avez été trompé, j'espère que nonobstant la part active que vous avez prise durant les troubles, vous en serez quitte pour quelques jours d'emprisonnement ; d'ailleurs, comme vous serez tôt ou tard arrêté, allez faire votre soumission à l'autorité militaire." Voyant que ce conseil était le meilleur et le seul que j'avais à suivre, j'allai me constituer prisonnier, et l'on me conduisit plus tard à Montréal où je fus détenu durant sept mois dans la prison du gouvernement.

Après ces sept mois de détention, l'on vint me dire un jour que les portes de la prison étaient ouvertes pour moi et que j'étais libre ; mais je dois faire remarquer qu'à part quelques interrogations auxquelles je fus soumis, durant mon emprisonnement, jamais on ne m'a fait mon procès ; fait remarquable, qui me laissait supposer que je devais être moins coupable que bien d'autres.

Cependant ces autres, les chefs supérieurs, furent in-

demnisés et moi je ne le fus pas. Ma maison, mon ménage, ma grange et toutes mes dépendances furent saccagés et brûlés. Enfin, quand la commission du gouvernement siégea à St-Eustache pour établir les pertes de ceux qui avaient droit à l'indemnité, je présentai ma réclamation qui s'élevait à £880, et après diverses interrogations je me retirai sans savoir pourquoi je n'avais pas reçu plus tard cette indemnité.

Oui ! en retour de mes sacrifices et de mon généreux dévouement, j'ai été classé parmi les hommes méconnus, les parias ! et j'ai vu ceux qui m'avaient entraîné à la révolte être néanmoins récompensés, quoiqu'ils fussent bien plus coupables que moi.

Oh ! si j'avais connu toutes les roueries du mensonge et de l'intrigue, j'aurais sans doute reçu mon indemnité et je n'aurais pas aujourd'hui à gémir sur le sort de ma seconde épouse et de ses enfants qui, après ma mort, auront le pavé de la rue pour partage. Mais j'espère qu'en récompense de ma franchise devant le commissariat et de l'acte que l'on m'a fait accomplir en 1837, acte qui m'a été dicté par mes chefs et ma conscience, Dieu voudra bien les prendre sous sa protection, si toutefois un ami généreux ne pétitionnait pas derechef auprès des autorités gouvernementales, pour leur faire obtenir cette indemnité à laquelle ils ont droit.

Je déclare de plus que je ne blâme point le capitaine Globensky pour la part qu'il a prise aux événements de 1837, en se mettant à la tête d'une compagnie de volontaires ; car je comprends aujourd'hui que si j'eusse été

à sa place, j'aurais voulu comme lui me protéger et protéger la propriété de ceux qui étaient injustement persécutés.

Quant à M. Eugène Globensky, je sais aussi qu'il nous a toujours prêché la paix, la soumission à l'autorité établie, et que nous ne devions pas prendre les armes; mais que nous devions pétitionner pour obtenir le redressement des griefs dont nous nous plaignions à tort ou à raison.

Enfin, je déclare que si un second 1837 surgissait, l'on ne réussirait point cette fois à m'y faire prendre part; car je condamne énergiquement tant la rébellion de 1837 que ceux qui, comme Girod et le Dr. Chénier, sont la cause de tant de malheurs.

En foi de quoi, j'ai signé ou plutôt j'ai fait ma marque, en présence du révérend Messire Guyon, de M. Flavien Lauzon, clerc de St-Viateur, directeur de l'Académie de St-Eustache, et du Docteur Victor Perrault, ce deuxième jour du mois de mai de l'an 1877.

sa
JEAN-BTE. ⋊ BÉLANGER.
marque

L. J. GUYON, Ptre
F. A. E. LAUZON, C. St.-V.
Direct. Acad. St-Eustache
DR. V. PERRAULT
} témoins.

Bien que mon père, mes proches et la majorité des habitants de St-Eustache, aient été des loyaux en 1837, c'est-à-dire les adversaires du citoyen Bélanger, je n'hésite pas à dire que quand bien même aurais-je été moi-

même son antagoniste à cette époque, je proclamerais toujours qu'il avait droit à l'indemnité accordée par le gouvernement, autant, si non plus que les chefs.

Comment ! les fauteurs de la révolte auraient été indemnisés, et parce que ce vétéran qui n'était qu'un subordonné et qu'il n'a pas voulu mentir devant le commissariat, on lui aurait refusé ce que l'on a accordé à ceux qui l'ont soulevé, qui l'ont entraîné et qui sont la cause de sa rébellion contre l'autorité ! Ce n'est pas juste et je le dis emphatiquement !

Oui, puisque les chefs principaux devaient avoir une indemnité, le subalterne, celui qui comme Jean-Baptiste Bélanger n'a pas craint de combattre vaillammentet qui n'a pas hésité à se sacrifier aux intérêts de ses frères, devait avoir droit plus que tout autre à cette indemnité.

Espérons que la requête qui suit, et que je présenterai aux autorités gouvernementales, sera cette fois favorablement écoutée :

" Nous, soussignés, propriétaires résidant au village et en la paroisse de St-E[illegible]tache, après avoir pris communication de la déclara[illegible]née par Jean-Bte. Bélanger, en da[illegible]e du deu[illegible] de mai 1877, prions les autorités gouverne[illegible]es d'accorder au dit déclarant l'indemnité dont il est fait mention dans sa dite déclaration.

Oui, indistinctement de principe politique, d'origine ou de religion, nous supplions le pouvoir administratif,

de faire obtenir au dit Jean-Bte. Bélanger cette indemnité ou partie d'icelle à laquelle, selon nous, il a droit au moins autant que les chefs de l'insurrection ou de la rébellion de 1837, qui ont été les instigateurs de sa révolte et qui néanmoins ont été, seuls, indemnisés.

(Signés) L. J. Guyon, Ptre., curé de St-Eustache.
J. L. de Bellefeuille, Notaire.
C. A. M. Globensky.
C. H. Champagne, N. P.
A. Séguin, Préfet comté Deux-Montagnes.
Chs. L. Champagne, M. P. P.
Dr. V. Perrault.
S. MacKay, N. P.
Joseph Payment, J. P.
Jean-Bte. Proulx.
Dr. Arth. Laviolette.
Dr. D. Marsil.
Emery Féré, Maire.
E. A. de Bellefeuille.
J.-Bte. Daoust, M. P.
D. A. P. Belair, Marchand.
Isaïe Gauthier, J. P.
P. Gauthier, Maître de Poste.
Alfred Limoges, Marchand.
Adolphe Renaud.
J. M. Goulet.
P. Lahaie, Marchand.
J. A. Paquin, Marchand.
Félix Paquin, P. R. I. D. T."

Je dois faire remarquer que j'aurais pu faire signer cette requête par tous les habitants du village et de la paroisse de St-Eustache si je l'eusse voulu ; mais après m'être consulté avec les notables de ma localité, j'ai cru que pour le moment ce travail était superflu. D'ailleurs, comme cette requête n'est pas revêtue de la forme ordinaire des suppliques présentées au gouvernement, il sera facile plus tard de remédier à tout cela, si l'honorable Premier et les deux Chambres accueillaient favorablement la demande juste des requérants et du malheureux Jean-Bte. Bélanger. (*)

DÉCLARATION DE FRANÇOIS BINETTE.

Le déclarant est un cultivateur fortuné. Il possède deux belles terres et est un homme très estimé.

Je, soussigné, certifie et corrobore une déclaration donnée le 24 avril 1877 par Antoine Poirier dit Desloges, et cela dans toute sa forme et teneur ; car, comme lui, j'étais l'un des défenseurs du camp de St-Eustache, le 14

(*) J'ai expédié cette requête à l'un des ministres canadiens-français de l'ex-gouvernement McKenzie. Malheureusement, on m'a répondu qu'elle arrivait trop tard, et que le gouvernement ne pouvait s'en occuper.

Cependant, il n'est jamais trop tard pour faire le bien et réparer une injustice.—C. A. M. G.

de décembre 1837, et comme bien d'autres j'ai pris la fuite devant l'attaque des troupes anglaises.

Comme lui, j'ai aussi entendu parler d'un parlementaire délégué par le général Colborne, mais qui fut maltraité et mal reçu par les patriotes au lieu d'être écouté.

La seule arme que j'avais pour combattre et me défendre, le jour de la bataille, était une fourche à quatre pointes ou quatre fourchons.

Mon frère Maxime et moi, nous avions été amenés de force au camp par les émissaires de Girod et du Dr. Chénier, qui menaçaient de ruiner nos propriétés et de nous tuer, si nous restions neutres et si nous ne prenions pas les armes.

J'affirme, comme le dit Antoine Poirier dit Desloges, que les patriotes se livraient alors à toutes espèces d'excès *que je ne puis relater.* Et comme lui j'approuve la formation de la compagnie des volontaires du capitaine Globensky, qui s'était formée dans le but de se protéger contre les folies et les persécutions des révoltés ; compagnie dans laquelle je m'enrôlerais aujourd'hui, si un second 1837 devait surgir.

Je me rappelle aussi fort bien que, deux jours avant la bataille du 14 de décembre, le Dr. Chénier m'a dit ainsi qu'à plusieurs de mes compagnons : " Vous n'avez rien " à craindre, car les patriotes du sud sont vainqueurs et " ils ont tué au-delà de six cents soldats anglais." Mais nous apercevions sur sa figure qu'il y avait une empreinte

de tristesse et d'abattement qui nous fit conjecturer qu'il ne savait comment répondre aux questions que nous lui faisions sur notre triste position ; *et qu'enfin il mentait !*

En terminant cette déclaration, je dois dire que je blâme et désapprouve on ne peut plus tous les chefs, spécialement ceux qui, comme Girod et le Dr Chénier, nous ont audacieusement trompés en nous conduisant follement à la boucherie.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque, en présence du révérend Messire Guyon et de M. J. F. Pellant, ce seizième jour du mois de février mil huit cent soixante-dix-huit.

sa
FRANÇOIS ⋈ BINETTE.
marque

L. J. GUYON, Ptre } témoins.
J. F. PELLANT }

Les chefs de 1837 qui commandaient à St-Eustache étaient des patriotes exaltés ou des orgueilleux enthousiastes, qui sont restés sourds aux conseils sages qui leur furent donnés ; ils se sont donc rendus coupables du crime d'inhumanité ? Enfin, pourquoi avoir forcé une poignée d'hommes indisciplinés et mal armés, à se battre contre de nombreuses troupes, contre une puissante artillerie et une forte cavalerie ?

Et quelle a été la conséquence, le résultat ? L'église, le presbytère, le couvent et soixante maisons bru-

lées ! Comme M. Paquin le dit : "Ceux qui avait vu quelques jours auparavant ce riche et joli village, ne pouvaient retenir leurs larmes ! "

Et combien de malheureux tués ou brûlés ? M. Paquin dit : "Que du côté des troupes, il n'y eut que trois morts ; mais que du côté des insurgés, le nombre n'a pas été moindre que *soixante-et-dix !*" Que de victimes offertes en holocauste à l'orgueil et à l'entêtement !

Ce n'est pas moi qui, personnellement, voudrais avoir la prétention ou le désir de décider en bien ou en mal des actes de ces chefs, car j'étais trop jeune en 1837 pour porter aujourd'hui un tel jugement ; mais j'ai cité l'opinion et la condamnation exprimées par les patriotes mêmes de 1837 et par M. l'abbé Paquin dans son journal historique : voilà tout.

Je continuerai mon appréciation sur les troubles de 1837, en posant quelques questions pleines d'à-propos, qui sont des propositions faciles à discuter et que je soumettrai à la méditation des hommes sérieux et impartiaux.

1° Tous ceux qui se laissèrent entraîner à prendre les armes connaissaient-ils la conséquence d'un soulèvement, d'une révolte contre la métropole et croyaient-ils réellement qu'ils auraient à combattre ou qu'il leur faudrait verser leur sang ?

Non, pour eux, la rébellion accompagnée de résistance, de violence envers l'autorité établie et militaire, ne tirait à aucune conséquence et ne devait avoir aucun

résultat sérieux. Les chefs leur disaient qu'il n'y avait presque pas de troupes anglaises dans le pays, que la majeure partie avait été battue dans le sud et que sur le nombre qui restait, l'on ne devait pas craindre les Royaux, soldats anglais, car ils s'étaient rangés sous la bannière de Papineau. Bien entendu que ces nouvelles fausses et inqualifiables apportées à St-Eustache par certains chefs étrangers à la localité, eurent l'effet d'augmenter davantage la sécurité des malheureux qui bientôt devaient être cruellement désenchantés.

2° Que dit M. Paquin, à propos de la situation d'esprit dans laquelle se trouvaient alors les insurgés ?

Il affirme dans son journal historique, que : " Tous ces " malheureux *étaient dans la sécurité la plus complète et* " *ne s'attendaient nullement à être attaqués dans leur camp.* " Les chefs avaient soin de les entretenir dans leur er- " reur, en leur assurant qu'on n'oserait venir leur faire " la guerre, que les insurgés du sud étaient victorieux " sur tous les points ; et que ces soldats de St-Martin " n'étaient que des volontaires auxquels on avait fait " endosser l'habit militaire pour effrayer les habitants. " Ils leur disaient chaque jour que dès que les insurgés " se montreraient, ils remporteraient la victoire et pren- " draient Montréal sans tirer un seul coup de fusil ; par " ces contes et mille autres semblables, ils attiraient à " leur camp un grand nombre d'habitants, qui ne redou- " tant aucun danger, venaient jouir de la bonne vie que " le camp leur offrait ; car pour les garder à St-Eustache, " on les gorgeait de viandes et de boissons."

Preuve que les soldats de l'insurrection ne croyaient pas au danger ou qu'ils ne seraient pas appelés à combattre, c'est que sur mille hommes à peu près qui s'étaient parfois réunis au camp de St-Eustache, le plus grand nombre s'évada lorsqu'il apprit que les troupes anglaises devaient venir attaquer le village ; et en définitive il n'en resta que 250 à 300 le jour de la bataille. Et parmi ces derniers combien y en a-t-il qui croyaient véritablement à l'arrivée des troupes anglaises et combien y en a-t-il eu qui, malgré eux, ont été forcés de se mettre en défense ou à faire le coup de feu ?

3° Si je nommais tous les chefs qui au début de l'insurrection et avant même la bataille se sont appliqués à soulever le peuple et à tenir les insurgés en effervescence, et si je demandais combien il y en a eu parmi eux qui sont restés sur la brêche, devrais-je répondre catégoriquement ? Non, l'histoire répondra pour moi et dira si celui qui est resté seul à la tête des insurgés de St-Eustache a eu tort ou raison de les offrir en holocauste, et si ceux qui les ont abandonnés peuvent être justifiés, soit parce qu'ils reconnaissaient enfin la folie de leur défense ou parce qu'ils se seraient laissés entraîner par d'autres motifs. Quant à MM. Scott et Féré, s'ils doivent être blâmés pour avoir soulevé leurs concitoyens au début des troubles, ils ont plus tard racheté leur faute en se retirant et en conseillant aux révoltés de mettre bas les armes.

4° De plus, y avait-il entre les insurgés une organisation et une entente parfaite ? Enfin, y avait-il entre les

chefs communion d'idées dans la marche à suivre, et la même conformité dans les sentiments ? Non : personne d'entre eux ne connaissait la science militaire ou les mouvements d'une armée. Et M. Paquin va jusqu'à dire : " Que les habitants de St-Benoît ne venaient à " St-Eustache qu'en passant, ayant aussi chez eux un " autre camp qu'ils gardaient ; ils n'étaient restés à St- " Eustache que le temps nécessaire pour forcer les habi- " tants des environs à se mettre sous les ordres de Girod, " et dès qu'ils virent celui-ci entouré d'un nombre suffi- " sant de soldats, ils retournèrent chez eux. La politique " des chefs de St-Benoît, en engageant leurs co-parois- " siens à ne point rester à St-Eustache, était aussi égoïste " que cruelle ; ils avaient calculé que cette paroisse, " d'après sa position entre la ville et St-Benoît, recevrait " le premier choc de l'armée du gouvernement, et ils se " dirent alors qu'il fallait envoyer les habitants des pa- " roisses voisines se battre à St-Eustache, que les gens " de St-Benoît verraient quels seraient leurs succès et " agiraient ensuite en conséquence ; *leur affreux calcul* " n'était que trop juste et la malheureuse paroisse de St- " Eustache où l'on comptait un grand nombre de loyaux " a été le théatre des plus affreux massacres."

5° Enfin, le clergé qui, à toutes les époques difficiles de la colonie, s'est toujours trouvé à la tête de nos compatriotes, de nos coréligionnaires, pour les protéger, pour les défendre et les conseiller, approuvait-il ou condamnait-il la rébellion de 1837 ?

Monseigneur Lartigue, avec le mandement qu'il fit

publier au prône de toutes les églises avant la bataille de St-Eustache, répondra en partie pour moi à cette question ; puis je citerai un extrait des lettres pastorales que publièrent, après la révolte, les Evêques de Montréal et de Québec ; documents qui feront voir combien ils avaient toujours blâmé les événements de 1837 :
" Quelle misère, quelle désolation s'est répandue dans
" plusieurs de nos campagnes, disait l'Evêque de Mont-
" réal, depuis que le fléau de la guerre civile a ravagé cet
" heureux pays où régnaient l'abondance et la joie avec
" l'ordre et la sûreté, avant que des brigands et des re-
" belles eussent, à force de sophismes et de mensonges,
" égaré une partie de la population de notre diocèse.
" Que nous reste-t-il de leurs belles promesses ? Est-ce
" le vœu de la majorité du pays qui, néanmoins, selon
" leurs principes, doit tout régler dans un état, est-ce
" cette volonté générale qui a dirigé les opérations des
" insurgés ? Vous trouviez-vous libres lorsqu'en vous
" menaçant de toutes sortes de vexations, de l'incendie,
" de la perte de tous vos biens, de la mort même, si
" vous ne vous soumettiez à leur effrayant despotisme,
" ils forçaient plus de la moitié du petit nombre qui a
" pris les armes contre Notre Auguste Souveraine à mar-
" cher contre ses armées victorieuses ? "

" De notre côté, disait l'Evêque de Québec, pendant
" les désastres dont quelques parties de cette province
" ont été le théâtre, nous avons, à l'exemple de Moïse,
" conjuré le Seigneur de ne point perdre son peuple et

" son héritage, et aujourd'hui nous avons, ainsi que " vous, le bonheur de voir que ce Dieu de bonté a " écouté favorablement nos humbles prières."

Comme l'autorité cléricale n'a pas été étrangère et indifférente aux événements de 1837, vu qu'elle a manifesté énergiquement dans le temps son opinion par son intervention sage et judicieuse, en publiant des mandements auxquels la rébellion devait se soumettre, l'occasion est donc favorable ou opportune aujourd'hui pour en parler.

Si les circulaires épiscopales émanées de nos supérieurs n'ont pas été strictement écoutées, la cause ne peut en être attribuée ou reprochée aux évêques et aux prêtres ; car tout le monde sait que la hiérarchie ecclésiastique et les prêtres condamnaient la rébellion de 1837.

Si nos sommités religieuses et nos prêtres n'ont pu empêcher la révolte ou s'ils n'ont pu maîtriser complètement les passions des chefs et de ceux qu'ils avaient gagnés à marcher avec eux, ils ont du moins tempéré et dompté la chalenr d'un grand nombre ; et qui oserait nier, que les instructions et conseils donnés du haut de la chaire dans tous les diocèses n'ont pas contribué puissamment à éloigner du parti de la violence et du soulèvement contre les autorités établies, une partie notable des révoltés ?

D'ailleurs, quelle a toujours été l'attitude du clergé vis-à-vis du gouvernement du Canada et de celui même de la métropole ? De tout temps, depuis la conquête

du Canada par la Grande-Bretagne, le clergé lui a toujours été soumis, respectueux et d'une loyauté à toute épreuve. A toutes les époques critiques et difficiles, le clergé est toujours intervenu et a été le médiateur pour rapprocher, pour concilier les mécontents et faire disparaître les différends, les contestations entre les divers éléments que renferme le Canada.

Quand le pays a été menacé par des invasions américaines, tant en 1775 qu'en 1776, 1812 et 1815, n'est-ce pas encore le clergé intimement lié avec la notabilité qui conseillait à la population catholique de repousser les envahisseurs et de verser son sang pour chasser les ennemis de la fière Albion ?

Quand on a prêché l'annexion aux Etats-Unis et qu'il fallait secouer le joug de l'Angleterte, n'est-ce pas le clergé qui a encore détourné le peuple d'y donner son adhésion ?

Quand le pays a été menacé d'une invasion *fenienne*, n'est-ce pas encore le clergé qui a conseillé à ses ouailles de la repousser ?

Quand surgirent, tout récemment, les troubles du Nord-Ouest, le gouverneur n'a-t-il pas immédiatement télégraphié à Rome pour rappeler le distingué et savant archevêque de Manitoba, le priant de revenir sans tarder, afin d'aplanir toutes les difficultés qui avaient surgi dans sa juridiction épiscopale ? Tout le pays sait ce que Sa Grâce Monseigneur Taché a fait dans cette circonstance. Voyages longs et pénibles ; écrits et travaux littéraires volumineux ; perte considérable de temps ;

sacrifices sur sacrifices ; un dévouement entier au règlement de cette cause difficile ; enfin, rien n'a été épargné par cet éminent prélat pour pacifier le Nord-Ouest.

L'intervention du clergé à toutes les époques des troubles et agitations populaires, était donc sollicitée et permise par tous les partis. Cette influence *supposée indue* que l'on condamne aujourd'hui et que l'on prétend être contre l'usage, contre la règle, était pourtant la même avant 1877.

Serait-il possible qu'en retour des services signalés que les dignitaires de l'église ont rendus de tout temps au pays, on aurait aujourd'hui l'insolence de vouloir les reléguer dans un coin de la sacristie ! Est-ce que notre clergé a perdu ses sentiments patriotiques et le considère-t-on maintenant comme un corps inutile, méconnu, enfin comme un paria, puisqu'il n'a plus le droit d'exprimer son opinion et ses vues sur les affaires de son pays ? Mais pourquoi les dignitaires ecclésiastiques siégeraient-ils en France au conseil de la nation, et pourquoi refuserait-on ici au clergé le droit de parler ou le droit de simple citoyen ? Est-ce que l'intelligence, l'éducation, l'honnêteté et le désintéressement ne prédominent point chez le prêtre, et n'est-ce pas lui qui dans nos maisons d'éducation a la mission de développer les facultés intellectuelles et morales de la jeunesse ? Quelques-uns de ceux qui veulent actuellement éliminer le prêtre, n'ont-ils pas reçu de lui, soit par charité ou pour une faible rémunération, tout le fruit et le bienfait de leur éducation ?

Mais, grand Dieu ! quel mal le prêtre a-t-il donc fait à la société ? Je n'en vois nulle part. Est-ce parce que le prêtre aurait conseillé ses ouailles en temps d'élection ? Mais est-ce que les deux partis qui veulent régner sur les destinées de la nation, n'ont pas sollicité de tout temps le support et l'influence du prêtre, et n'a-t-on pas vu ceux qui n'en veulent plus, et pour cause, faire eux-mêmes de l'influence indue en disant aux électeurs qu'ils avaient l'appui du clergé et exhiber des lettres pour soutenir ces allégations *plus qu'indues ?*

Le vent a donc sauté ! et comme il est contraire à la marche du navire et qu'il a fallu carguer des voiles par trop gonflées, le navigateur mécontent s'en prend à son pilote ! Mais ce pilote prudent avait mis en garde ce navigateur au long cours, de ne pas s'aventurer sur une mer orageuse ou qu'il conseillerait à l'équipage de ne pas le suivre. Ce navigateur téméraire aurait-il raison, après avoir fait naufrage, de vouloir faire suspendre ce sage pilote de l'exercice de ses fonctions, parce qu'il n'aurait pas voulu conseiller à l'équipage d'aller se perdre avec son imprudent capitaine ?

Mais revenons au sujet proprement dit.

Enfin, les chefs du comté des Deux-Montagnes n'ont-ils pas même, pour la plupart, reconnu plus tard leur erreur, leur illusion ? Les Scott, les Féré et plusieurs autres n'ont-ils pas avoué leur erreur avant la catastrophe ? Aujourd'hui, si l'on consultait ceux qui survi-

vent, comme l'hon. L. Dumouchel et M. Damien Masson, soutiendraient-ils que la prise des armes a eu sa raison d'être ?

J'ai eu l'occasion et à diverses reprises de parler de ces événements avec M. Damien Masson, l'homme le plus influent dans St-Benoît, qui en 1837 était l'un des plus fervents patriotes de l'époque. Quoique jeune, il était alors comme aujourd'hui rempli des plus beaux sentiments patriotiques et il s'était laissé enthousiasmer par les discours entraînants des orateurs ou des tribuns du temps. Sans nul doute que lorsque l'on faisait appel à sa bravoure et à son amour pour sa patrie, il eût versé son sang pour protéger sa nationalité, sa religion, si elles eussent été en danger ; mais maintenant que les jours de 37 sont passés, il n'hésite pas à dire qu'il a été trompé et qu'il désapprouve les fauteurs ou les promoteurs de l'insurrection.

L'on me dira sans doute : vous avez beaucoup parlé des chefs de la rébellion du comté des Deux-Montagnes, mais ces chefs obéissaient à un autre chef, qui portait le nom de Louis-Joseph Papineau, le grand tribun, et n'est-ce pas lui qui a provoqué, organisé et produit la révolution ?

A cette question très pertinente, je suis heureux de laisser répondre pour moi un jeune historien distingué, M. F. N. Carrier, fils d'un patriote de 37, qui récemment a publié un ouvrage important sur les événements de 1837 et 1838, où il dit en terminant son étude

historique : " On a porté des jugements fort contraires sur l'insurrection bas-canadienne, sur ceux qui poussèrent le peuple à prendre les armes et en particulier sur M. Papineau. Les uns ont prétendu que la prise des armes était devenu nécessaire et que sans cela nous n'aurions rien obtenu de l'Angleterre. D'autres, au contraire, ont soutenu qu'en persistant à faire des représentations au gouvernement anglais, en persévérant dans les bornes de la modération et de la légalité, nous aurions obtenu aussi bien et plus vite ce que nous demandions, savoir : la responsabilité ministérielle, un conseil législatif électif ou du moins choisi avec plus de discernement, en un mot la réparation des injustices dont nous avions si grandement à nous plaindre. (*)

" Dans ces deux opinions contradictoires, on a jugé bien différemment M. Papineau qui était regardé et proclamé comme l'âme et le chef des mouvements dans les assemblées publiques.

" Une autre question s'élève encore, c'est celle de savoir s'il faut faire peser sur lui la responsabilité du soulèvement en armes et de ses conséquences désastreuses.

" Nous partageons complètement l'opinion de ceux qui considèrent l'insurrection comme ayant été intempestive et qui plus est, dans les circonstances ou elle eut lieu, c'est-à-dire sans y être nullement préparé,

---

(*) Ma famille partageait l'opinion de ces derniers.—C. A. M. G.

c'était un de ces actes d'aberration populaire que l'on ne sait comment qualifier.

" Prétendre, comme a voulu le faire entendre le Dr O'Callaghan, que ni lui ni M. Papineau ne savait que le mouvement aurait lieu, est une assertion dérisoire.

" Les chefs étaient en communication constante entre eux, on ne pouvait cacher à M. Papineau les préparatfs qui se faisaient pour le soulèvement : ce soulèvement n'était que la conséquence du projet d'indépendance pour le Canada et par suite de sa formation en république, projet caressé par M. Papineau, comme les témoins de ces événements l'affirment, et comme sa lettre trouvée dans les papiers de M. Nelson le confirme. D'ailleurs la république était considérée par beaucoup comme un fait accompli, puisque plusieurs des chefs, entre autres le Dr Chénier, signèrent des reconnaissances au nom de la république canadienne dont ils se déclaraient les directeurs provisoires. Et puis la présence de M. Papineau à St-Denis, le jour de la bataille, et son désir (selon lui) de prendre part au combat ne sont-ils pas une une approbation de la prise d'armes.

" L'agitation publique maintenue par les assemblées, les discours, les articles des journaux, ne pouvait aboutir à autre chose qu'à la révolte, à moins que le peuple ne fût maintenu dans les bornes de la modération et des moyens légaux par celui qu'on regardait comme le chef; mais c'est ce qu'il ne fit jamais : au contraire, par sa parole ardente et ses violences il soufflait sans cesse la

révolte, comme disait un journal du temps ; cependant il ne réussit jamais à rallier tous ses concitoyens à ses opinions.

" On a comparé dans le temps M. Papineau à O'Connell, mais il y a une différenee bien grande entre ces deux hommes et la position de leurs concitoyens vis-à-vis de l'Angleterre.

" L'agitateur irlandais était catholique, c'est-à-dire que la religion dans laquelle il était né était, aux yeux de la loi, une cause d'exclusion de l'arène parlementaire, ouverte à ceux-là seuls qui professaient la religion de l'Etat. Il eut donc à forcer d'abord le parlement à le recevoir au nombre de ses membres. La loi protestante, fille du fanatisme, avait fait du protestant un tyran et du catholique un esclave. D'après cette loi le catholique était indigne de toute fonction civile et militaire, incapable de remplir les emplois les plus subalternes de l'administration, et ne lui reconnaissait d'autre droit que celui de payer des iupôts aussi onéreux qu'humiliants. C'est cette dégradation politique qu'il fallait faire cesser. Par quel prodige d'efforts, d'influence et de talents O'Connell réussit-il à atteindre ce but aussi noble qu'il était alors invraisemblable ? Il faudrait bien des pages pour le faire connaître. Il suffit de dire qu'il y réussit, et que toujours il sut maintenir le peuple irlandais, ce peuple ardent et emporté comme le français, dans les bornes de la légalité, et qu'il n'employa jamais que les moyens que la constitution lui fournissait.

« Ici nous n'avions aucune de ces proscriptions infamantes propres à exaspérer les plus calmes parcequ'elles touchent à ce que l'homme a de plus cher, sa croyance religieuse et son honneur personnel ; tous les sujets de plaintes se bornaient à la mauvaise administration, à l'irresponsabilité des ministres, à leur partialité dans la distribution des faveurs gouvernementales. Et cependant M. Papineau poussait indubitablement à la révolte, et il ne pouvait se le cacher, et avec la haute intelligence dont il était doué, il ne pouvait pas ne pas prévoir les conséquences fatales qui devaient en résulter. Maintenant était-il mu réellement par l'intérêt du bien public, ou bien travaillait-il (comme on l'a prétendu alors) pour satisfaire son ambition personnelle, dans l'espérance de devenir le chef d'une république qu'il aurait fondée en l'arrachant à l'Angleterre ? Nous ne pouvons réellement pas dire auquel de ces deux sentiments il obéissait, mais dans l'un ou l'antre cas, il s'est montré ou un agitateur imprudent, en conduisant la partie du peuple qui le suivait, à la révolte, sans préparatifs, sans armes, et avec toute l'évidence d'un insuccès certain, ou bien encore il a obéi à un sentiment d'ambition désordonnée à laquelle il sacrifiait de gaieté de cœur la vie de ses compatriotes et le repos de son pays, et dans l'un ou l'autre cas il est également blâmable.

" Maintenant, pour appuyer ce que nous venons de dire relativement à l'insurrection et à M. Papineau, nous citerons une autorité que personne n'oserait récuser, c'est celle du grand O'Connell lui-même.

" Parlant de l'insurrection bas-canadienne, voici ce que le libérateur de l'irlande disait dans la chambre des Communes, le 30 juillet 1838 :

" Les amis de la liberté avaient d'abord tout en leur pouvoir, et ils auraient réussi s'ils s'y étaient bien pris. Sans leur folie, leur méchanceté et leurs crimes, ils eussent finalement triomphé ; mais du moment que M. Papineau et les autres eurent répandu le sang et fait éclater la rébellion contre le pouvoir exécutif, dès lors ils perdirent l'appui de tout homme qui désire obtenir la liberté d'un peuple par des moyens constitutionnels et légaux, et ils méritèrent le plus grand malheur qui pût les affliger, celui de mettre leur parti sous le joug du despotisme."

Oui, sans 1837 et 1838, l'acte d'Union qui nous a été imposé en 1841 pour punir quelques têtes chaudes, n'eut jamais été sanctionné. Et cependant ce régime de l'union a duré vingt-sept années ! Avant l'Union, le Bas-Canada n'avait pas de dettes et il fut obligé d'épouser celles du Haut-Canada qui s'élevaient à près de six millions de piastres. Cet acte d'Union accordait au Haut-Canada, peuplé de 450,000 âmes au plus, un nombre de représentants égal à celui du Bas-Canada qui comptait 650,000 habitants. A qui la faute ? A 1837 et 1838 ! Cependant et sans recourir aux armes, cette Union ne nous a pas été défavorable, tant il est vrai que l'on peut tout vaincre et obtenir par la force de l'intelligence et des moyens constitutionnels.

Maintenant que j'ai cité l'opinion et le jugement du clergé, des patriotes de 1837, des historiens, de M. l'abbé Paquin et du grand O'Connell, je dirai aux écrivains et aux biographes : faites si vous le voulez l'histoire de la vie des chefs de 1837 et leur apothéose, même de ceux qui, d'après M. Paquin, " sont morts en condamnant leur conduite publiquement, sur les échafauds ou dans les papiers publics " ; mais puisque vous voulez bien mettre au rang des dieux les promoteurs de l'insurrection qui ont abandonné pour la plupart, avec ou sans raison, le champ de bataille, rendez donc honneur au moins à ceux qui ont été obligés de combattre, à ces véritables braves qui, quoique n'étant pas instruits, ont néanmoins de bonne foi et avec sincérité combattu pour revendiquer leurs droits, et qui ont donné durant le combat une leçon de vaillance et de grandeur d'âme à plus d'un chef.

Oui, les Traversy, les Cabana, les Boileau, les Bélanger, les Poirier, les Robillard et plusieurs autres, par leur courage et la noblesse de leurs sentiments ont bien mérité une mention honorable dans l'histoire de 1837 ; car, si l'on doit accorder un témoignage de louange et de distinction aux chefs de la rébellion, ces vaillants guerriers, quoique simples soldats, méritent plus que tout autre ou peut-être seuls le titre de braves, de héros. Quant à moi, je ne puis les blâmer, car ils ont combattu avec un sentiment de résignation ou de conviction qu'on avait inculqué dans leur âme et ils ont versé leur sang

avec un dévouement héroïque. Honneur leur en soit donc rendu.

Je ne désapprouve point non plus l'excellence et l'opportunité des représentations des députés de la nation, si elles eussent été faites avec mesure, avec sagesse, quand ils demandaient des réformes, un gouvernement responsable et le redressement des griefs dont ils se plaignaient alors avec raison ; mais je ne puis que condamner avec le clergé, avec M. l'abbé Paquin, avec O'Connell et avec la très grande majorité du pays, la prise des armes, et particulièrement les persécutions et les vexations des patriotes envers les loyaux ou envers la population paisible de St-Eustache.

A cette époque de la rébellion, toutes les familles paisibles furent contraintes de fuir leurs demeures, de laisser leurs ménages qui furent saccagés et pillés par les révolutionnaires. Le mari, avec la douleur et la rage dans le cœur, était obligé d'abandonner son épouse, ses enfants, afin d'échapper à l'emprisonnement et à la persécution. La dictature improvisée de certains chefs exaltés avait étouffé les beaux sentiments de respect et de générosité que la population de St-Eustache se prodiguait avant ces jours de malheur ; car les tourments infligés aux loyaux n'étaient que la conséquence odieuse qu'engendre une guerre civile.

Si mon père s'est mis à la tête d'une compagnie de volontaires, il y a été obligé par ses concitoyens et par les avanies sans nombre auxquelles lui et la grande ma-

jorité des habitants de St-Eustache ont été en butte durant ces jours malheureux. D'ailleurs, la majorité de cette compagnie était canadienne-française et elle avait été recrutée parmi les habitants les plus respectables de la localité, et je n'aurais qu'à citer, parmi les Canadiens-français, les St-Jacques, les Choquette, les Lefebvre, les Poirier, les Proulx, les Sauvé, les St-Pierre, &c., &c., qui, par leur position sociale, ont toujours fait honneur à notre nationalité ; puis, parmi les Anglais ou les Ecossais, les McNaughton, les Inglis, les Greer, les McColl, les Robinson et autres, citoyens des plus honorables de notre endroit, qui vivent tous encore pour la plupart, pour prouver à l'évidence que mon père était alors le véritable et fidèle interprète de la volonté de la partie la plus importante comme la plus nombreuse et la plus respectable des habitants de St-Eustache.

Cependant 40 ans après 1837, c'est-à-dire en 1875, certains journalistes, ignorant les événements arrivés à St-Eustache, et animés d'un zèle outré pour leur parti, venaient m'attaquer moi-même dans la mémoire de mon père, parce qu'ils ne voulaient point que je fusse élu député du comté des Deux-Montagnes. La malveillance, jointe à l'injustice, durant et après mon élection, n'a pas eu de borne. Des écrivains fanatiques, qui n'étaient pas nés en 1837, m'ayant assailli par des écrits aussi violents qu'injustes, je fus obligé d'y répondre par une longue correspondance dans laquelle j'établis que mon père, après avoir été cruellement persécuté, avait été entraîné

malgré lui à se laisser constituer le capitaine d'une compagnie de volontaires. Dans le même temps, le journal *La Minerve* crut devoir intervenir pour me défendre, et publiait entre autres articles le suivant, que je ne reproduis pas par vanité, mais pour faire voir ce que l'on a toujours pensé de mon père :

" Laissez dormir les morts dans leurs tombeaux ; mais tous ne sont pas de cet avis ; ils sont aveuglés par la lutte et ils ne reculent point devant l'indélicatesse de faire le procès des morts. L'on ferait mieux d'étudier la vie des ancêtres de M. C. A. M. Globensky à un autre point de vue, et dans le but d'y chercher un enseignement. L'on y verrait que le père de M. Globensky dont on attaque la mémoire, portait sur sa poitrine la médaille du brave de Chateauguay, qu'il fut l'ami et le compagnon d'armes du colonel de Salaberry.

" Celui-là aimait son pays et payait de sa personne pour le défendre contre l'étranger, auquel les annexionnistes devaient plus tard tendre les bras ; celui-là avait réellement de la conscience, tenait à sa parole, et savait ce que c'est que la fidélité au drapeau. Avant de parler de 1837 et de reprocher à un vieux militaire d'avoir obéi à la consigne, on devrait faire un cours nouveau de conscience et d'honneur. On a besoin d'apprendre ce qu'est le point d'honneur pour le soldat ; cela pourrait servir. Que l'on ait donc aussi la justice de reconnaître comment ce vétéran, tout en obéissant aux ordres des chefs, a su protéger les insurgés et sauver le village de St-Eustache d'une ruine complète."

Enfin, je terminais cette correspondance que j'ai publiée en 1875 et dont je viens de parler avant la citation précédente, par les considérations qui suivent :

Une simple question maintenant. Peut-on m'expliquer comment il se fait que depuis 1837, ma famille a toujours été l'amie des Papineau, des Dumouchel, des Girouard, et autres chefs ?

Cette intimité existait même avant 1837, et pour en donner une preuve je citerai les trois lettres qui vont suivre et que j'ai trouvées dans les papiers de l'un de mes oncles, feu F. E. Globensky, écr., notaire.

L'une est la copie d'une lettre ou réponse adressée à feu J. J. Girouard, écr., notaire, alors qu'il était à Québec. La voici :

St-Eustache, 24 août 1838.

Mon cher confrère,

Permettez-moi de me servir de cette expression dont jadis nous faisions usage l'un envers l'autre, et qui n'était que l'expression des sentiments d'amitié que nous ressentions l'un pour l'autre et dont les relations ont été interrompues par les dissensions politiques qui ont si fortement agité le pays ; dissensions malheureuses qui ont fait tant de victimes.

Puissiez-vous désirer comme moi le retour de ces temps de paix où nous nous voyions avec tant de plaisir et l'oubli des animosités qui ont pu nous éloigner l'un de l'autre. Oui, oserais-je penser à la possibilité de voir nos relations rétablies ?

Certes il n'en dépendra pas de moi, mais je crains que les préjugés qui ont été la cause de notre séparation soient trop enracinés en vous, pour anticiper le retour d'un pareil état de choses. C'est pourquoi je me bornerai pour le moment à ces réflexions et à l'expression du désir que je ressens sincèrement.

J'étais absent lorsque la vôtre en date du 17 m'est parvenue. Pour ne pas vous laisser croire que j'aurais quelque certitude sur le sort de vos papiers, je dois vous dire que je n'en ai aucune connaissance personnelle, quoique je m'en sois informé. J'ai tout lieu de penser d'après les recherches infructueuses qu'on me dit avoir été faites par plusieurs individus, pour retrouver des pièces qui auraient été laissées dans votre office, qu'ils sont devenus la proie des flammes avec tant d'autres propriétés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, en attendant que vous m'autorisiez à me servir de termes plus anciens avec vous,

Votre dévoué serviteur,

F. E. Globensky.

RÉPONSE DE M. GIROUARD.

Québec, 28 août 1838.

Monsieur et confrère,

Votre lettre du 24 que je viens de recevoir me suppose des sentiments que je n'ai jamais entretenus et qui ont

toujours répugné à mon cœur et à mon caractère. Cela est si vrai dans ma conviction que je pourrais mettre au défi même ceux qui m'ont fait le plus de mal de prouver que j'ai jamais agi sous l'empire des préjugés dont vous parlez, bien moins encore sous l'influence de ces passions qui dégradent l'homme, comme la haine et la vengeance. Jamais je ne repousserai la main de la conciliation, l'esprit de concorde et de paix. Soyez donc persuadé que j'ai reçu avec plus de plaisir que vous ne l'avez peut-être imaginé l'expression des sentiments contenus dans votre bienveillante lettre : et vous vous tromperiez beaucoup et ne me rendriez pas justice si vous pensiez que je n'y ai pas été sensible et que je n'ai pas su les apprécier. N'hésitez donc plus à me donner non plus qu'à prendre ces titres que j'ai autant de plaisir que vous à rappeler et à employer.

De votre confrère et ami,

J. J. Girouard.

F. E. Globensky, écr.,
St-Eustache.

La troisième lettre que je vais reproduire a été écrite par feu J.-Bte. Lavallée, écr., notaire, bien connu à St-Jérôme où il a figuré avantageusement, tant comme citoyen que comme homme de profession.

Mon oncle qui avait épousé une Dlle Féré, se trouvait allié à ce M. Lavallée par la proche parenté de ce dernier avec la famille Féré.

Cette lettre n'a pas besoin d'être commentée :

Nouvelle prison de Montréal, 20 août 1838.

Mon cher cousin,

J'ai appris avec plaisir que vous vous étiez intéressé à mon élargissement. Soyez persuadé que je vous en serai reconnaissant. Et j'ose espérer que vous ne me refuserez pas la faveur de réitérer les recommandations nécessaires à faire pour moi au Procureur du Roi, pour me procurer mon élargissement s'il est possible, et si toutefois vous avez affaire à venir à Montréal. Je crois que si vous pouviez le voir vous-même vous réussiriez sans aucun doute, car je sais que vous avez plus d'influence auprès de lui que bien d'autres. Vous connaissez à peu près ma malheureuse situation ; et aussi vous devez avoir su que la cause pour laquelle je suis incarcéré aujourd'hui, ce n'est qu'après avoir été forcé et menacé de me faire des dommages si j'y ai pris part.

Mes meilleures amitiés à votre dame et à toute la famille.

Votre intime et infortuné cousin,

J.-Bte. Lavallée.

F. E. Globensky, écr.,
St-Eustache.

M. Lavallée n'est pas le seul qui par l'influence et les démarches de mon parent, ainsi que celles de mon père, ait été mis en liberté.

De plus, peut-on me dire la cause de l'intimité qui depuis la révolte de 1837, a toujours existé entre l'honorable Louis-Joseph Papineau et l'un de mes oncles ? Pourtant, cet oncle, en 1837, arrachait de la voiture de M. Papineau qui passait en triomphe dans les rues de St-Eustache, un drapeau tricolore ! Plus tard, cet oncle et sa famille ont passé des mois et des mois à Montebello (résidence de campagne de M. Papineau) et lorsque ce dernier demeurait à Montréal, il ne laissait pas écouler une journée sans aller visiter mon parent. La famille Mackay de St-Eustache qui était loyale en 1837 et qui était fortement opposée à M. Papineau, ne s'est-elle pas même alliée à cette même famille des Papineau ? Oui, et ces faits prouvent que les deux partis, en 1837, ne se comprenaient point. Ils voulaient néanmoins arriver au même but, mais ils ne prirent pas le même chemin. Ils comprirent plus tard qu'ils étaient mus par le même sentiment patriotique, et voilà pourquoi ils ont voulu ensevelir le passé dans l'oubli pour devenir de véritables amis.

Que cette belle leçon, fruit d'une bonne éducation, puisse servir à tout le monde.

Parmi les six respectables cultivateurs, amis de ma famille et porteurs des coins du poêle aux funérailles de mon épouse, trois étaient patriotes et les trois autres loyaux en 1837.

Tous les six ont travaillé et voté pour moi durant mon élection, Je puis même ajouter que la très grande majorité des patriotes de 1837 a toujours depuis cette époque été comptée au nombre des partisans politiques

de ma famille ; et c'est cette majorité qui a aidé à me faire obtenir, durant mon élection, une très forte majorité dans St-Eustache.

Ces deux seuls faits parlent éloquemment et réduisent en poussière tout ce qu'ont pu ou pourront écrire mes adversaires politiques sur mes ancêtres.

Je conseille néanmoins à ces écrivains de lire attentivement l'ouvrage historique publié en 1838 par feu M. l'abbé Paquin sur les événements douloureux qui sont arrivés à St-Eustache ; alors, ils pourront détailler les faits dans leur ordre et leurs circonstances véridiques.

Mon père crut devoir être toujours loyal et attaché à la couronne d'Angleterre. Officier dans les Voltigeurs de 1812, il se battait à Lacolle, Ormstown et Chateauguay, avec son ami et son compagnon d'armes, le brave colonel de Salaberry.

Aujourd'hui, s'il vivait encore, il ceindrait de nouveau l'épée, si ses chefs le lui commandaient, pour défendre sa patrie et sa religion, car sa devise était : " Dieu et mon Roi."

Si la correspondance que j'ai publiée dans le temps a été un peu sévère, c'est qu'elle avait été inspirée, bien malgré moi, par mes agresseurs dont les écrits avaient un caractère plus que sévère et acerbe ; mais j'ai lieu de croire que mes adversaires de circonstance regrettent aujourd'hui comme moi-même le ton inconvenant qu'entraîne toujours une polémique ou une dispute politique.

Preuve que mes adversaires, durant mon élection, n'étaient mus que par un esprit déréglé de parti

et qu'ils n'étaient pas sincères dans leurs attaques, c'est que lorsque je résignai mon siége dans la Chambre des Communes, quelques-uns d'entr'eux en exprimèrent leur regret et me décernèrent des louanges que je ne méritais pas sans doute. L'appréciation suivante, écrite par le *Herald*, journal qui m'était opposé durant mon élection, fera voir que les dispositions des hommes de parti durant et après la lutte diffèrent considérablement, et qu'il peut y avoir un abîme entre les sentiments d'hier et ceux d'aujourd'hui :

Friday morning, December 24th, 1875.

" COUNTY OF TWO MOUNTAINS. — It is with regret " that we announce the retirement from the House of " Commons of the present member for this county. Mr. " Globensky is not a ministerialist, but he is an honest, " moderate man, with a considerable stake in the country " —in fact just such a man as we think any constituency " ought to be glad to elect. He has, however, deter- " mined to resign his seat in the House."

Dans ma lettre de résignation, publiée en février 1876, j'ai cru qu'il était de mon devoir de répondre à cette appréciation du *Herald* par l'alinéa qui va suivre : " En parlant d'adversaires politiques, je suis heureux de pouvoir remercier le journal *The Herald* pour avoir parlé avec modération de ma résignation et, qui plus est, pour m'avoir décerné des éloges dont je ne suis peut-être pas digne ; mais dans les circonstances actuelles, le fait

d'être complimenté par un adversaire est tellement rare, que je me permettrai de lui en rendre grâce et de lui savoir gré de sa courtoisie et de ses généreux sentiments à mon égard."

Après cette digression, je reviendrai au sujet principal et je dirai que, si je faisais maintenant le recensement du village de St-Eustache, je trouverais en faveur des loyaux une majorité marquante parmi la notabilité contre la rébellion. Je ne citerai que la famille Dumont, la famille de Bellefeuille, la famille Masson, la famille Mackay, la famille Paquin, la famille McGillis, la famille Gentle, la famille Globensky et plusieurs autres qui furent contraintes de fuir la persécution de la révolte. Quant à la paroisse, M. Paquin prouve qu'il y avait dans St-Eustache une majorité de 314 loyaux, et je dois faire remarquer que sur les 70 insurgés qui furent tués à la bataille du 14 de décembre 1837, il n'y en eut que 11 de St-Eustache ; ce qui prouve le petit nombre des rebelles dans cette localité. Mais M. Paquin ajoute à son journal historique pour prouver cette loyauté, comme on l'a déjà lu plus haut, le certificat qui va suivre et que je veux citer encore une fois :

" Le certificat que nous avons à produire est de M. Mercier, curé de St-Martin, du capitaine Bélanger, de deux messieurs Parizeau, de la même paroisse, très connus par leur loyauté. Il est conçu en ces termes :

" Nous, soussignés, certifions que nous avons vu un

grand nombre des habitants de St-Eustache, au moins trois cent cinquante à quatre cents, répandus dans notre paroisse, fuyant la rébellion que les gens de St-Jérôme, de St-Benoît, de Ste-Scholastique *et quelques rebelles* de St-Eustache exerçaient dans le village de St-Eustache. Outre un certain nombre de citoyens de cette paroisse retirés à Montréal, nous avons vu les capitaines Eustache Cheval, Julien Choquet, Maxime Globensky et Gabriel Lefebvre commander des volontaires de leur paroisse.

(Signé) F. R. MERCIER, ptre.
F. P. PARIZEAU.
LOUIS BÉLANGER.
JOSEPH PARIZEAU.

St-Martin, 18 mars 1838."

Ceux qui ont eu le courage de blâmer mon père et sa compagnie de volontaires, ont eu tort et pour plusieurs raisons :

1° Parce que mon père, comme officier à demi-paye du gouvernement anglais, ne pouvait faire autrement que de se laisser entraîner par plusieurs capitaines de milice à prendre le commandement de leurs volontaires. Les capitaines Choquet, Cheval et Lefebvre qui étaient d'origine française et qui sont mentionnés dans le certificat que l'on vient de lire, prouvent on ne peut mieux que mon père commandait une compagnie recrutée parmi les hommes les mieux vus, les plus respectables et les plus à l'aise de la paroisse de St-Eustache.

2° Parce que je pourrais même alléguer que cette compagnie de milice volontaire n'était pas réellement incorporée par l'autorité militaire, puisque contrairement aux autres compagnies de volontaires elle ne suivit point les troupes royales pour se rendre à St-Eustache ; et la plus grande preuve qu'elle venait de se former et que les volontaires de St-Eustache n'étaient pas même organisés, c'est qu'il n'y avait qu'un certain nombre parmi eux qui portaient le costume du soldat.

3° Parce que les volontaires étaient tous des notables, qui, ayant pris la fuite devant la force et les menaces d'une rébellion en grande partie étrangère à St-Eustache, furent obligés de se former en compagnie afin de se protéger et de venir protéger leurs familles comme leurs propriétés et leur endroit, soit avant, soit durant ou après la bataille.

4° Parce que ceux qui avaient provoqué la révolte contre l'assentiment de la majorité tant du clergé que du peuple, et qui avaient commis des excès impardonnables contre les gens paisibles, devaient s'attendre que les persécutés auraient le droit de tirer satisfaction des outrages qui leur avaient été prodigués bien injustement.

5° Parce que ces volontaires n'avaient pas été les agresseurs et qu'ils croyaient avoir le droit de se défendre, même d'user de représailles et de faire le coup de feu contre des envahisseurs étrangers qui s'étaient portés à tous les excès.

Et en admettant, pour un instant, qu'il y aurait eu

quelques représailles de faites par quelques volontaires, portés à tirer vengeance ou à s'indemniser des injures, des dommages ou des vols que les rebelles leur avaient fait endurer avant la bataille, on ne pourrait vraiment pas en être bien surpris. Que l'on consulte attentivement et avec impartialité l'ouvrage historique de M. l'abbé Paquin, et l'on y verra que s'il y a eu des représailles, elles ont été provoquées par les outrages, par les vols et les avanies sans nombre que les loyaux et ces mêmes volontaires eurent à supporter de la part des insurgés.

Ensuite, il faut ne pas oublier non plus que parmi les volontaires, il s'en trouvait plus d'un dont la colère ne pouvait être éteinte ou qui était encore sous l'effet momentané d'une grande exaspération, et qui ne se rappelait que trop vivement les persécutions toutes récentes des rebelles.

Mais si réellement il y a eu quelques représailles de commises avant, durant et après la bataille, l'on ne doit pas injustement les reprocher aux volontaires de mon père ; car il y avait alors dans St-Eustache d'autres compagnies de volontaires qu'il ne faut pas confondre ou juger de la même manière ; et sans vouloir en accuser aucune, je puis dire qu'il serait très difficile de signaler les auteurs des représailles.

Afin de prouver que quelquefois les jugements sont plus que téméraires, je poserai la question suivante :

Si la compagnie de mon père, à l'instar des troupes anglaises et des autres compagnies de volontaires, eût

marché sur St-Benoît après le désastre de St-Eustache, on l'eût donc accusée de tout ce que cette paroisse eut à essuyer ? Comme on le voit, cette accusation eut été plus qu'injuste. D'ailleurs et comme le dit M. l'abbé Paquin, l'on ne doit pas plus accuser Sir John Colborne des excès qui furent commis à St-Benoît qu'il ne faut blâmer un général ou un capitaine pour les violences que des soldats peuvent commettre à leur insu, contre leur volonté et dans un moment d'effervescence.

Le fait seul que mon père a eu la garde du village de St-Eustache, prouve que sa compagnie de volontaires ne faisait point partie intégrante de l'armée, et qu'il était digne d'occuper la position que Sir John Colborne lui avait confiée.

Enfin, qui sait si parmi les loyaux de St-Eustache et qui ne revinrent dans leurs demeures qu'après la bataille, il n'y en a pas eu ou d'autres domiciliés dans d'autres paroisses voisines qui ne se soient pas portés à exercer les représailles dont parle M. Paquin dans ses Mémoires ?

Alors n'accusons donc personne en particulier et jetons un voile sur les outrages et sur les excès commis par les rebelles comme sur les représailles qu'ils provoquèrent ; car quel est celui des révoltés ou des insurgés qui pourrait dire que, avant et après la bataille, il n'y a pas eu compensation ? Assez sur ce triste sujet et n'en parlons plus.

6° Parce que la guerre civile ou la révolution est le plus grand des fléaux qui puisse atteindre ou frapper une nation, et un parti qui s'en fait l'instigateur est bien cou-

pable devant Dieu et devant les hommes ; car n'a-t-on pas vu en France et ailleurs, le peuple se diviser et se faire une guerre à outrance ? N'a-t-on pas aussi vu le frère contre le frère, le fils contre le père se soulever et prendre les armes les uns contre les autres ? Enfin, les atrocités de 1789 à 1800 n'ont-elles pas forcé les émigrés, les proscrits, la noblesse de France à s'allier avec les ennemis de ce pays pour le combattre ? Condé n'était-il pas à leur tête à Coblentz ?

Oui, l'on n'aurait qu'à ouvrir l'histoire des révolutions pour y trouver des pages sanglantes et terribles. Alors quand dans un pays comme le nôtre où une partie de la population paisible eut à endurer des persécutions injustes de la part des révoltés de 1837, parce qu'elle ne voulait point se joindre à une rébellion dangereuse et plus que prématurée, était-il étonnant de voir des citoyens aigris, traqués et chassés comme des bêtes fauves, user de représailles, s'unir non avec l'étranger comme on le fit en France lors de la révolution, mais entre eux et s'enrôler dans des compagnies de volontaires afin de se protéger ?

N'ai-je pas prouvé par la déclaration de Antoine Poirier dit Desloges, que son frère Thomas et lui-même figuraient parmi les insurgés et qu'ils allèrent au-devant de la compagnie de mon père pour la combattre, et cependant leur oncle, Eustache Cheval (renommé pour sa bravoure) et un de leurs frères étaient enrôlés et faisaient partie de cette compagnie de volontaires ?

Est-ce que le brave capitaine Choquet n'était pas aussi dans la compagnie de mon père, et il combattait

cependant contre ses deux neveux, les deux enfants de sa sœur, c'est-à-dire le Dr Luc Masson et M. Damien Masson, de St-Benoît, qui étaient tous deux des chefs de la rébellion ?

Et après tous ces faits, l'on viendra faire un crime à mon père d'avoir été du parti de l'autorité, du clergé, et de la majorité du peuple et de s'être laissé enrôler dans une compagnie de volontaires ?

7° Parce que comme officier mis à la retraite et recevant une paye annuelle du gouvernement anglais, mon père ne pouvait pas désobéir à la consigne ou aux ordres des autorités militaires. Refuser de défendre le drapeau britannique et ne pas vouloir reprendre du service, dans un temps où l'on demandait des officiers pour organiser la milice volontaire, c'eût été un acte de lâcheté et forfaire à l'honneur du soldat !

8° Parce que St-Eustache n'est pas la seule paroisse qui aît fourni ou offert des volontaires contre les rebelles.

M. Paquin ne dit-il pas dans ses mémoires : " Les habitants de St-Martin, à la tête desquels étaient MM. Filiatrault, notaire, le capitaine Bélanger, Parizeau, Leblanc, etc., etc., ainsi que le colonel David de Chambly, ont aussi offert leurs services comme volontaires. A Québec, Montréal, Laprairie, Longueuil sous les ordres du major Guy, on a vu plusieurs compagnies de volontaires, parmi lesquels étaient un grand nombre de Canadiens-français." Enfin, est-ce que Trois-

Rivières, Nicolet et autres grands centres n'ont pas eu de volontaires ?

9° Parce que si monseigneur de Montréal complimente les volontaires, tant dans sa circulaire du mois de février 1838 que dans l'adresse qu'il a présentée avec le clergé, le 25 décembre 1837, à Sa Majesté la Reine Victoria, la prise des armes par les volontaires n'était donc pas repréhensible et criminelle comme on voudrait malicieusement l'insinuer aujourd'hui ?

10° Parce que, d'après M. Paquin, la paroisse de St-Eustache a été la plus vexée et la plus maltraitée par les rebelles, et spécialement par l'envahissement d'insurgés étrangers et malfaisants.

11° Parce que les Canadiens-français dans le Haut et le Bas-Canada (ajoute M. Paquin) ont offert leurs services et ont combattu vaillamment durant les années de 1837 et 1838, et il les en complimente.

12° Parce que mon père ne voulait pas plus en 1837 qu'en 1812 et en 1815, l'annexion aux Etats-Unis ou l'établissement d'une république au Canada.

Et si nos jeunes historiens nient que M. Papineau et son parti voulaient se jeter dans les bras des Américains, qu'ils consultent l'histoire de 1837 ou les *patriotes* de l'époque qui survivent, et ils se convaincront de cette vérité. D'ailleurs, les bons provisoires portant le sceau de la république future et que l'on avait mis en circulation par tout le pays, ne sont-ils pas des faits patents qui prouvent les tendances de M. Papineau vers le républicanisme américain ?

13° Parce que mon père n'ignorait point ce qui arriverait et qu'en maintes circonstances il avait dit aux insurgés de St-Eustache : Votre impuissance et votre mauvaise organisation militaire attireront sur vous une défaite humiliante, sanglante et des conséquences désastreuses pour le pays. En effet, les écrivains et historiens s'accordent généralement à proclamer que l'union du Haut et du Bas-Canada en un seul gouvernement ; que l'abolition momentanée de notre langue française dans les parlements, etc., etc., sont autant de conséquences qui ont été provoquées par la rébellion de 1837 et 1838.

14° Parce que mon père préférait demeurer anglais plutôt que de devenir américain, et il a eu raison.

15° Parce que si mon père n'avait pas été tourmenté, persécuté comme il l'a été en 1837, et si ma sœur aînée n'eût pas été insultée dans les rues du village de St-Eustache par des révolutionnaires avinés, il n'aurait jamais pris les armes ; et d'ailleurs son caractère généreux comme l'excellence de son cœur sont connus de tous les citoyens de St-Eustache, et s'il a été obligé bien malgré lui et comme bien d'autres d'en arriver là, c'est qu'il lui a fallu se soumettre aux circonstances. Enfin, faudrait-il rappeler encore une fois 1812 et Chateauguay, pour établir qu'il a fait ses preuves et comme citoyen et comme soldat ?

Oh ! ceux qui n'ont pas connu mon père et qui l'ont attaqué bien à tort me forcent à leur dire qu'ils doivent ignorer que, après les campagnes de 1812-1815, ce jeune

officier âgé de 20 ans seulement, de simple lieutenant qu'il était à la bataille de Chateauguay, fut promu en 1815 au grade plus élevé de premier lieutenant, comme l'indique la commission suivante :

" By His Excellency

" Sir George Prevost, baronet, captain general and " governor in chief in and over the provinces of Lower " Canada, Upper Canada, Nova Scotia, New-Brunswick, " and their several dependencies, vice-admiral of the " same, general and commander of all His Majesty's " forces in the said provinces of Lower-Canada and " Upper-Canada, Nova Scotia and New-Brunswick, and " in the Islands of Cape Breton, New-Foundland, the " Bermudas, etc., etc., etc.

" To lieutenant Maximilian Globensky.

"I do by these presents constitute and appoint you to be " *first lieutenant* in the corps of light infantry canadian vol- " tigeurs, and of which lieut. colonel Charles de Salaberry " is appointed, for the time being, commandant and super- " intendant ; you are therefore carefully and diligently to " discharge the duty of *first lieutenant*, by exercising and " well disciplining both the inferior officers and men of " that corps ; and I do hereby command them to obey " you as a *first* lieutenant : and you are to observe and " follow such orders and directions, from time to time, " as you shall receive from me, or any other your superior " officer, according to the rules and articles laid down

" for the better government of the militia of Lower-
" Canada, in pursuance of the trust hereby reposed in
" you.

" Given under my hand and seal at arms at the castle
" of Saint-Lewis in the city of Quebec, this Eight day
" of February, in the Fifty-fifth year of His Majesty's
" Reign, and on the year of Our Lord one thousand
" eight hundred and fifteen.

" By His Excellency's Command.

" GEORGE PREVOST.

" N. FREER,
" Military secretary."

Pourquoi ce jeune officier a-t-il été élevé à ce plus haut grade, le 8 de février 1815, par le gouverneur George Prevost ?

Et pourquoi enfin a-t-il pris les armes en 1837 ? Parce que son devoir et sa commission de 1er lieutenant le lui commandaient.

Après ce qui précède, je dois ajouter les déclarations qui vont suivre :

DÉCLARATION DU CAPITAINE BASILE CHOQUET.

Je, soussigné, déclare que la compagnie du capitaine Maximilien Globensky a été formée en 1837 en très grande majorité par des Canadiens d'origine française qui voulaient se protéger, et qui plus est voulaient protéger la population tant de notre paroisse que du village

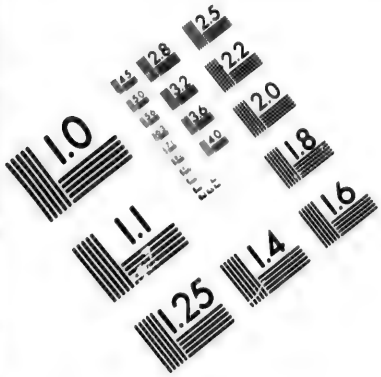

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

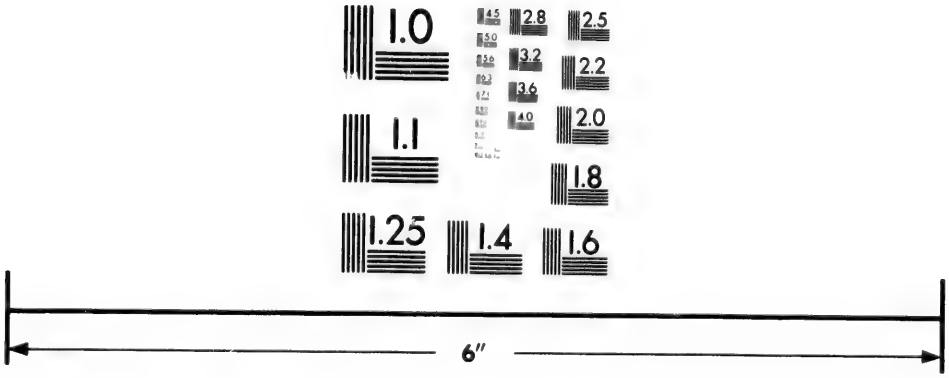

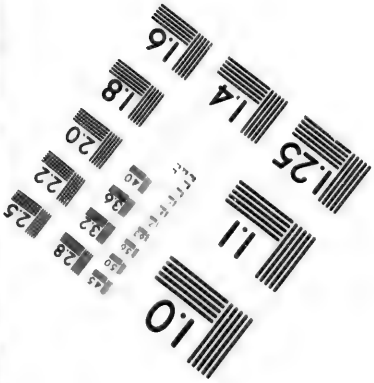

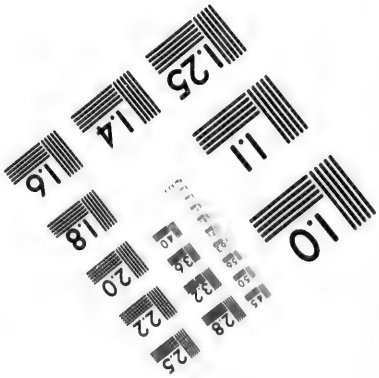

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
2.0
1.8
1.0

de St-Eustache ; population qui, tous les jours, était exposée à la persécution injuste des insurgés ou *patriotes* de cette époque ; et persécutions odieuses que j'eus à endurer moi-même ainsi que tous les loyaux ou constitutionnels paisibles, et cela parce que nous ne voulions point nous rébeller et faire la folie de recourir aux armes pour obtenir le retranchement des abus vrais ou supposés que les chefs des patriotes signalaient alors.

Ayant recruté moi-même quelques hommes pour aider à former cette compagnie et en ayant fait partie à titre de simple soldat quoique j'avais dans le temps le grade de capitaine dans la milice, je sais toute la part qu'elle a prise à la bataille de St-Eustache.

Conséquemment, je me rappelle fort bien que la compagnie était venue se poster sur une langue de terre qui se trouve au sud-ouest de l'église et de la rivière du Chêne et qui sépare le village de St-Eustache. Je me rappelle fort bien aussi que cette compagnie était très exposée, parce que les balles et les boulets lancés par les troupes royales (qui se trouvaient de l'autre côté de la rivière) venaient siffler avec un son aigu au-dessus de nos têtes et que l'une de ces balles vint s'aplatir ou s'arrêter sur la garde de mon sabre. Et ce dont je me souviens parfaitement, c'est que lorsque le capitaine Globensky vit que l'église ainsi qu'une partie du village étaient en feu et que les patriotes fuyaient dans toutes les directions, il me dit alors : " Capitaine Choquet, je laisse ma compagnie sous votre commandement, avec

ordre de défendre à mes soldats de tirer un seul coup de fusil sur les fuyards, et quant à moi, ajouta-t-il, j'ai décidé de courir au village, pour arrêter le feu et exempter le massacre des insurgés." Sur ce, il traversa à travers les balles et la mitraille le petit pont qui se trouve tout près de l'église, afin d'aller protéger le village et ceux qui en avaient grandement besoin.

J'affirme de plus que la compagnie, durant et après la bataille, n'a fait que protéger les insurgés et bien d'autres comme moi peuvent attester cette vérité.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, ce vingt-quatrième jour du mois de mars 1877, en faisant ma marque, en présence du docteur Victor Perrault, de M. Olympe Lahaie et de mon fils Néré Choquet.

sa
CAPITAINE BASILE ⋈ CHOQUETTE.
marque

DR V. PERRAULT,
OLYMPE LAHAIE,
NÉRÉ CHOQUETTE. } Témoins.

N. B.—Le capitaine Choquette, le signataire de la déclaration qui précède, n'est pas un homme ordinaire. Outre sa fortune et sa parfaite honorabilité, il est bel homme et le type du parfait gentilhomme. Brave comme l'épée du roi, il n'a jamais su ce que c'est que de trembler devant un adversaire ou un ennemi. Dans plusieurs circonstances difficiles, et quoique seul, il a fait prendre la poudre d'escampette à plus d'un individu.

DÉCLARATION DE D. McNAUGHTON.

Je, soussigné, déclare que je faisais partie de la compagnie du capitaine Maximilien Globensky, qui fut formée en 1837 pour protéger la population paisible de notre localité qui était en butte à toutes sortes d'avanies et persécutions exercées par les révoltés de l'époque.

Je me rappelle que de St-Martin les troupes royales se dirigèrent sur St-Eustache par un chemin appelé Le Petit Ste-Rose, afin d'arriver à deux milles à peu près plus bas que le village de St-Eustache ; mais notre compagnie, au lieu de prendre ce chemin détourné, s'achemina par la route ordinaire et s'arrêta aux quatre fourches du chemin, chez un nommé M. M. Seers, c'est-à-dire à quelques coudées du village de St-Eustache, les ordres ayant été donnés par sir John Colborne au capitaine Globensky que la compagnie ne devait bouger de cet endroit qu'après en avoir reçu avis.

Notre compagnie s'était grandement exposée en adoptant ou en suivant cette route, car si les soixante et quelques hommes qui étaient cachés et postés dans le bois ou dans la savane chez M. Seers l'avaient voulu, ils auraient massacré les volontaires lorsqu'ils y passèrent. Ces soixante et quelques hommes qui paraissaient hostiles à la compagnie semblèrent vouloir engager le combat avec elle lorsqu'elle fut dépassée et rendue chez M. Seers ; mais il n'y eut en échange de ces menaces que quelques coups de fusil qui ne blessèrent personne et ces ennemis apparents de la compagnie se dispersèrent pour ne plus reparaître.

Comme une partie des volontaires s'était portée au-devant de ceux qui feignaient de les assaillir et que l'autre partie gardait toujours les quatre fourches du chemin, elles descendirent toutes deux presqu'aussitôt après cet incident par un chemin différent pour se réunir sur le bord de la rivière et en face du village de St-Eustache ; enfreignant ainsi les ordres du général Colborne, car la compagnie ne devait pas changer de place jusqu'à avis contraire.

La compagnie étant arrivée sur le bord de la rivière avant les troupes anglaises, les insurgés crurent qu'ils n'auraient à engager le combat qu'avec ces quelques volontaires : aussi, ils détachèrent cent cinquante hommes à peu près de leur camp qui descendirent sur la glace, pour aller déloger ou chasser la compagnie du poste qu'elle occupait ; mais ce détachement de 150 hommes avait à peine franchi le milieu de la rivière qu'il reçut un boulet tiré par l'artillerie royale, qui, justement, venait d'apparaître à un mille à peu près à l'est du village de St-Eustache. Aussitôt ces 150 hommes rebroussèrent chemin et se sauvèrent dans toutes les directions et quelques-uns du côté de l'église où ils se réunirent au gros de leur armée.

Je dois aussi faire remarquer que si la compagnie que l'on croyait encore à son étape chez Seers, n'avait pas eu parmi elle quelques hommes revêtus de la capote militaire, elle aurait essuyée le feu de l'artillerie royale ; et ce n'est dû qu'à ce signalement si les volontaires furent épargnés.

Je ne puis dire positivement si lorsque la compagnie fut traversée du côté du village, il y eut des coups de fusil de tirés par les volontaires sur les insurgés ; mais tout ce que je sais, c'est que la balle qui avait été coulée dans le canon de mon fusil, s'y trouvait encore après la bataille.

J'affirme de plus qu'il est faux de dire que le cœur du docteur Chénier a été promené dans les rues de St-Eustache au bout des baïonnettes des troupes, et que l'on a profané et mutilé son corps.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, ce vingt-cinquième jour du mois d'avril 1877.

D. McNaughton.

Note.—M. D. McNaughton est l'un des hommes les plus fortunés du village de St-Eustache. Il est natif de l'endroit. Il a une bonne éducation élémentaire. Il jouit de la plus haute respectabilité, et c'est un ami vrai des Canadiens-français.

Pour appuyer d'une manière irréfragable les deux déclarations qui précèdent, c'est avec une bien vive satisfaction que je les ferai suivre par celle d'un citoyen fort considéré parmi la population française et anglaise du comté des Deux-Montagnes, tant par sa position élevée que par son intégrité proverbiale et les remarquables talents qui le distinguent.

W. Inglis, écr., est âgé de 62 ans et lui aussi est un ami vrai des Canadiens-Français. Il est un des fonda-

teurs de la société d'agriculture du comté des Deux-Montagnes. Depuis trente ans, il n'a cessé d'être directeur de cette société et il en est le vice-président (1). Dans toutes circonstances, il a toujours fait preuve d'un zèle vraiment patriotique, spécialement pour protéger, pour défendre l'agriculture et cela dans les assemblées publiques comme partout ailleurs.

Il est commissaire des Petites Causes depuis un grand nombre d'années.

Sa commission de juge de paix remonte à vingt ans et dans chacune de ces positions, il a toujours été reconnu et félicité pour son jugement droit et éclairé.

Enfin, il a toujours été honoré de tous les honneurs et afin d'en donner une grande preuve, qu'il suffise de dire que depuis trente années il porte le titre honorable et élevé de " Elder in the Presbyterian Church. "

Je prie donc le lecteur de lire attentivement la déclaration qu'il a rédigée et que je reproduis textuellement :

DÉCLARATION DE W. INGLIS, ÉCR

C. A. M. GLOBENSKY, Esq.

My dear Sir,

I now proceed to fulfill my promise by giving you an account of what I witnessed and experienced during the rebellion of the winter of 1837 and 38. Also to answer

(1) Aujourd'hui, 1882, il en est le président.

certain questions propounded by you concerning your late father's connection with said troubles.

For some months previous to the actual breaking out of said rebellion, we were constantly harassed by rumours and reports of what was likely to take place of such a nature as to give us very serious alarm for the safety of our property and even of our lives.

Upon the actual rising taking place, the Loyalists in this part of the country which comprehended all the British in this vicinity and a great number of the French population, left their homes and proceeded to Montreal; and amongst the number were all the members of my family, except my mother and one of my sisters then about 12 years of age. On reaching the city most of the able bodied men amongst us decided to offer our services to the government, with the idea of protecting ourselves from the persecutions and humiliations that the rebels exercised against the loyal subjects, and we requested your father, late Maximilien Globensky, to take command of the company when formed; which he unhesitatingly consented to do.

Our services were accepted. The company as then organised consisted of about 90 men, from 50 or 60 being French-Canadians.

I understand your late father's memory has been aspersed for having taken the command of said company, fighting against those of his origine who were in arms against the government. No accusation could be more unjust. The body of French-Canadians with

capt. Globensky at their head, were the true patriots of that time, as subsequent events have fully proved. Had the insurgents succeeded, it could have had no other result than annexation to the United-States, and before arriving at that consummation, a very large number of lives must have been sacrificed on both sides. It is true a few fell at St. Eustache, others paid the penalty the law awards to the crime of treason, but had they succeeded in their enterprise, how many thousands of our young men would have deluged with their blood the soil of Virginia and Maryland in that great civil war which lately devastated the United-States? How many millions of our money would have gone to defray the debit incurred in that struggle? Where would then have been french nationality, french laws, and french language? All would have dissappeared as they have done in what was formerly the french state of the neighbouring republic, where nothing now remains to show who were French but the names they bear. Yes, I repeat most emphatically, that the late capt. Globensky and his handfull of French-Canadians loyalists were the true patriots of 1837, the true friends of the French inhabitants of Lower-Canada.

You desire to be informed if I was cognizant of his having acted harshly or cruelly towards those whom the fortune of war placed in his power. I unhesatingly answer *No;* but to my knowledge the reverse was frequently the case, of which I may cite a few examples.

Our company was stationed at St. Martin about two

weeks previous to the battle of St. Eustache. Four days before said battle I was ordered with another volunteer to proceed during the night to within a mile of said village, to arrest and bring into camp a person named Mr. M. Seers. As I considered it a somewhat dangerous duty and the arms with which we were served not very suitable for the purpose, I asked for pistols with which my captain furnished me, accompanied with most energetic and earnest caution not use them if it could possibly be avoided.

On the day of the battle our company was ordered to take the direct and most dangerous road to attain St. Eustache, while the main body took a different and longer route, and to halt at Seers on the highland near the river bank opposite the said village of St. Eustache, and there to await further orders. In approaching said position we passed through a wood in which a party of the Insurgents were concealed. The enemy's scouts falling back as we advanced, carried full information of the smalness of our numbers to their leaders, who supposed we were all they had to contend with. Their plan was to attack us in front from the village, while the concealed party would take us in rear, when they would have a good prospect of exterminating the whole party. Their plans were soon frustrated by the advent of the main body, who immediately commenced firing on the party crossing the ice or the river to attack us. It sent them to the right-about and they gave us no further trouble. Our friends in the woods hearing that something more than

they bargained for was going on, emerged from the wood carrying their arms and making a "détour" to pass out of range of our muskets, running rapidly in the direction of the village. We receiving no orders to attack them a part of the company felt hurt at their escaping, and asked to be allowed to fire. Capt. Globensky peremptorily forbade it, at which a retired officer of the regular force, who was acting with us as a supernumerary, had a short but warm altercation with Capt. Globensky on the subject, and turning to the men, asked any who wished to have a shot at the rebels to follow him; a portion of the men did so, and fired, giving evident pain and dissatisfaction to our Captain. It gave us doubts as to the loyalty of Capt. Globensky, but I afterwards ascertained that his motive was simply a desire to spare the lives of his fellow-countrymen, he being perfectly aware that before they could reach the village, it would be too late for them to take part in the engagement; letting them go on conseqnently their escape could do no harm.

The next morning one of the most important leaders of the insurgents was brought in to St. Eustache, having been arrested, not by the Loyalists, but (as I was informed) by men of his own party, to whom he had fled for refuge and concealment. He being a gentleman with whom I was acquainted, I immediately went to the guardroom to see him. I found him in a very distressing state, his arms having been so tightly tied behind his back by his captors as seriously to interfere with respiration and circulation, and being of corpulent habit of body, I saw that relief

could not come too soon. Being only a private, I did not like to interfere without permission. I applied to Capt. Globensky, who at once gave me permission to do whatever I found necessary for his comfort consistant with his safe keeping.

I hope these examples (I could easily increase the number) will prove sufficient to set at rest any doubts regarding Captain Globensky's humanity.

Regarding the death of Dr Chénier, I did not witness it, but I understood that he was shot while attempting to escape. The cause which he attempted to support having become hopeless, it was his duty to use any means still in his power to save his life. It is a poor tribute to his memory to represent him as having committed an act which would have been simply suicide as he is represented to have rushed out of the church sword in hands, in face of the troops. I heard no such story at the time. The report to which you allude, of his heart having been paraded through the village on the point of a bayonet, is an act which would not have been for a moment tolerated by the men composing the force at that time in St-Eustache ; it is most certainly untrue. I saw and recognized the body of Dr Chénier at Addison's hotel about 20 hours after his death, it was decently laid out and covered. I do not beleive any such inhuman acts as you mention, were committed or would have been tolerated.

Regarding Girod's flight from St-Eustache to St-Benoit, all I can say regarding it, is what I often heard narrated

by my mother, and which I am certain is stricrly true. Our house is situated on the direct road from St-Eustache to St-Benoit, about three miles distant from the latter village, it had been taken possession of by the insurgents, almost immediately after our flight, and fortified with an armed party constantly stationed at it. On the evening of the battle, Girod arrived at our house apparently in great trepidation, he said he was going to St-Benoit for reinforcements. My mother answered that it seemed late for that and suggested flight as the more probable cause of his apparition. His visit was short and he left in great haste, and never returned, so far as my mother knew.

Permit me to take this opportunity of publicly acknowledging the moderation and generosity of those against whom I then bore arms.

After the expiration of the unfortunate events herein alluded to, our personal animosities were buried, and for the forty years I have since passed amongst them, I have been uniformly treated in the most kind, generous and liberal manner. All our old fears and jealousies having disappeared, perfect confidence assumed their place. We have since lived in peace and amity to a degree I could have expected from no other people but French-Canadians. They are truly a noble people.

The above narration is partly taken from memory, being at the time in my twenty first year of age, and the events being of a nature to make a lasting impression.

I have no doubt of their correctness. Part is also taken from a memoir which I committed to paper a few weeks after they happened.

WILLIAM INGLIS.

St-Benoit, 27th October 1877.

CONDOLÉANCES.

Les directeurs de la société d'Agriculture du comré des Deux-Montagnes, réunis en assemblée spéciale, mercredi le 30 août dernier sous la présidence de M. Emery Ferré, ont passé les résolutions suivantes à l'occasion de la mort de M. William Inglis, l'un des fondateurs de la dite société.

1°. Proposé par M. Jean-Baptiste Waddie, secondé par M. François Laframboise :

" Que les directeurs de cette société ont appris avec beaucoup de regret la mort de M. William Inglis, leur très-digne président."

2°. Proposé par M. Etienne Ladouceur, secondé par M. Frs.-X. Charbonneau :

" Que des condoléances soient présentées à la famille."

3°. Proposé par M. Félix Dumoulin, secondé par M. Ephrem Roby :

" Que les directeurs, pour témoigner leur chagrin, portent le deuil pendant un mois."

4°. Proposé par M. John Mackuth, secondé par M. Isidore Fortier :

" Que les présentes résolutions soient transmises aux journeaux français et anglais avec prière de les reproduire."

B. BEAUCHAMP,
Secrétaire.

11 sept. 1882.

NÉCROLOGIE.

5 septembre 1882.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. William Inglis, arrivée subitement à la Grande Frênière de Saint-Benoit, et qui répandu le deuil dans toute la circonscription des Mille-Iles.

Atteint depuis quelques années d'une maladie de cœur, il ne pouvait plus se livrer aux travaux des champs. Le 28 août dernier, en allant porter une collation à ses enfants qui travaillaient sur l'une de ses fermes, il s'affaissa tout-à-coup et mourut dans les bras de l'un de ses fils.

Cet homme de bien, ce citoyen distingué qui est mort à l'âge de soixante-six années, était fort considéré parmi la population française et anglaise du comté des Deux-Montagnes, tant par la position élevée qu'il occupait que pour son intégrité proverbiale et les remarquables talents qui le distinguaient.

C'est lui et feu le regretté Messire Paquin qui furent les fondateurs de la soctété d'agriculture du comté des Deux-Montagnes. Il n'a cessé d'être directeur et vice-président de cette société depuis sa fondation, qui date de l'année 1847. Agriculteur instruit et avancé, il a toujours fait preuve d'un zèle vraiment patriotique pour protéger, pour défendre, pour promouvoir l'agriculture en ce pays.

Il était d'origine écossaise et natif d'Edimbourg. Comme il était l'ami sincère des Canadien-Français, il fut élu, en février dernier, le président de la société d'agriculture par ces mêmes Canadiens-Français, qui voulurent par là lui donner un haut témoignage d'estime, de respect et de reconnaissance.

Il eût fait un excellent député, et il eût fait honneur au comté des Deux-Montagnes.

Il était juge de la cour des Commissaires depuis un très grand nombre d'années.

Sa commission de juge de paix remontait à trente ans, et dans chacune de ces positions délicates et difficiles il a toujours été félicité pour son jugement droit et éclairé.

Ami de l'ordre, de l'autorité, sa devise fut toujours : " Dieu et mon Roi."

Nous offrons nos condoléances les plus sincères à sa famille éplorée. Avec elle, nous souhaitons au regretté défunt le bonheur éternel, et sa vie si bien remplie a dû le lui faire mériter.

UN AMI.

Saint-Eustache, 30 août 1882

Ière DÉCLARATION DE M. JEAN-BAPTISTE PROULX DIT CLÉMENT.

Ce monsieur est un ancien marchand de St-Eustache, qui autrefois a fait des affaires considérables. Il réside actuellement au village où il jouit de la considération publique, tant par sa haute intelligence que pour son affinité avec une famille nombreuse et on ne peut plus honorable.

Ce monsieur a trois fils établis à Montréal, dont deux dans le haut commerce et le troisième employé dans le bureau de poste de cette cité.

Le digne et savant abbé, messire Joseph Godin, lui est allié et est fort attaché à la famlle Proulx.

Je, soussigné, déclare et certifie que l'un de mes frères et moi, nous faisions partie de la compagnie des volontaires du capitaine Globensky ; compagnie dans laquelle j'avais le grade de sergent et qui, en 1837, a été recrutée en très grande majorité parmi la classe aisée et respectable des cultivateurs Canadiens-français de St-Eustache, qui désiraient protéger la population paisible, tant de la paroisse que du village, contre les persécutions injustes des révoltés de cette triste époque.

Lors de la rébellion, les loyaux au nombre desquels je figurais, étaient tous les jours exposés à des traitements humiliants et à des affronts publics que l'homme le plus calme ne pouvait endurer. Et toutes

ces avanies ou persécutions, parce que nous ne voulions point nous rebeller et faire la folie d'écouter les chefs de la révolte, qui voulaient nous forcer à prendre les armes contre le gouvernement.

Le but principal de notre armement était de venir protéger avant, pendant et après la bataille nos biens meubles et immeubles ; mais spécialement nos femmes et nos enfants, qui étaient restés dans nos demeures.

J'ai assisté à la bataille, à laquelle notre compagnie, au meilleur de ma connaissance, n'a pris aucune part et je ne crois point qu'un seul des insurgés ait été tué par mes compagnons d'armes.

Je déclare de plus qu'après avoir lu les déclarations qui ont été données à M. C. A. M. Globensky par le capitaine Choquette, par M. D. McNaughton, par William Inglis, écr., et plusieurs autres citoyens, je proclame hautement avec eux que l'on a eu tort d'attaquer la mémoire de notre commandant, pour la part qu'il a prise avec sa compagnie aux événements de 1837 ; car sans son intervention et celle de ses volontaires, les insurgés ou les combattants n'auraient pas été protégés ou épargnés et l'histoire de cette guerre civile aurait eu à enregistrer le récit d'un bien plus grand nombre de malheurs ; malheurs qui seraient certainement arrivés, durant cette journée néfaste du 14 décembre 1837, si notre compagnie n'eût pas été là pour les prévenir.

J.-Bte. Proulx,
Sergent.

20 décembre 1877.

SECONDE DÉCLARATION DE M. JEAN-BAPTISTE PROULX DIT CLÉMENT.

Après la déclaration que j'ai donnée à C. A. M. Globensky, écr., en date du 20 de décembre dernier (1877) je dois y ajouter la suivante:

Je, soussigné, déclare et affirme que l'on commet un mensonge flagrant lorsque l'on dit que " le cœur du docteur Chénier aurait été arraché de sa poitrine pour en faire un objet de curiosité ; de plus, qu'on l'aurait promené au bout des baïonnettes des soldats et qu'enfin l'on aurait mutilé son cadavre. "

Je dois ajouter que j'ai lu dans le journal *L'Opinion Publique* du 14 de février courant (1878), un récit fait par un nommé Félix Payriard dit Bourguignon sur la bataille de St. Eustache, livrée le 14 de décembre 1837.

Je me crois obligé de faire remarquer que le scieur de bois de M. Alfred Garneau, ou le dit Payriard, a dû répéter bien innocemment ce qu'il a entendu dire, car il mentirait s'il soutenait que le Dr Chénier, après s'être évadé de l'église aurait combattu les troupes en face de cet édifice, soit en se cachant près d'un mur, soit en escaladant le dit mur, pour tirer sur les soldats anglais, et qu'enfin, après avoir été blessé mortellement, il serait tombé du côté des Anglais où il aurait été achevé à coups de crosse de fusil.

Il mentirait aussi, s'il soutenait que le cœur du Dr Chénier aurait été montré par curiosité et que quand un patriote passait, on lui criait : " Viens donc voir ton Chénier, comme il avait le cœur pourri !... "

Toute cette narration est une histoire de fantaisie, ou l'œuvre d'un esprit inventif, et à force de la répéter, on finirait sans doute par la faire croire à la nouvelle génération, si, par respect pour la vérité, des témoins oculaires et qui vivent encore ne venaient lui donner un démenti formel.

Je défie qui que ce soit dans St. Eustache d'avancer une telle fausseté ; car tout le monde lève les épaules de pitié, lorsque l'on dit ou que l'on lit un tel conte.

La poitrine du Dr. Chénier a été ouverte par les chirurgiens, c'est vrai ; mais comme le dit M. le Curé Paquin, dans son ouvrage historique, c'était pour constater la cause de la mort, et aussitôt après l'autopsie, les dépouilles du défunt furent recouvertes et tenues *avec la plus grande décence.*

Je parle avec connaissance de cause, car j'étais sergent, je le répète, dans la compagnie des volontaires du Capitaine Globensky, compagnie qui a eu la garde du village après la bataille, et qui avait toujours l'une de ses sentinelles en face et à l'intérieur de l'hôtel Addison, où le corps du Dr Chénier était exposé. Conséquemment, si une telle infamie eût été perpétrée, j'en aurais été témoin ; mais encore une fois, je le redis, c'est un récit imaginaire et mensonger. D'ailleurs, comme par mon grade de sergent, le Capitaine Globensky m'avait chargé de placer et de remplacer les gardes auprès du corps du Dr. Chénier, je ferai prouver par l'une de ces sentinelles qui vit encore, que ce récit est absolument faux.

J'affirme de plus qu'il débite une fausseté, lorsqu'il dit : " Avant l'arrivée des troupes au village, une soixantaine

" de patriotes s'étaient cachés dans les aulnages, sur la
" terre de M. Féré, le long de la montée qui menait au
" Moulin et au Grand Chicot ; ils étaient à environ trois
" milles du village. Ils ont tué une dizaine d'hommes
" de cavalerie."

Afin de prouver la folie d'un tel conte, il suffit de savoir que les troupes et la cavalerie sont arrivées à St. Eustache par l'Est et non par l'Ouest où se trouve cette montée. Il vaudrait autant dire que de Montréal, il vaut mieux passer par Ottawa pour se diriger sur Québec. Pas un homme dans St. Eustache ne soutiendra qu'il aurait même entendu dire que dix cavaliers auraient été tués dans cette montée *ou ailleurs* par les patriotes ; car *pas un seul cavalier* n'a été tué avant ou durant la bataille, et d'ailleurs est-ce que M. l'Abbé Paquin, dans ses mémoires, parle d'un tel fait ?

Il prouve aussi qu'il s'écarte de la vérité quand il dit :
" Il était neuf heures du matin quand nous nous som-
" mes renfermés dans l'église. Nous tirions à travers les
" carreaux des châssis."

Cependant M. Paquin, dit :

" Le lendemain, 14 décembre, de bonne heure, les trois
" prêtres (Messires Paquin, Desèves et Chartier) se ren-
" dirent au presbytère ; M. Désèves fut le seul qui dit la
" messe." Plus loin, M. Paquin ajoute : "A onze heures
" et un quart on vint donner l'alarme. Les sentinelles
" se replièrent sur le village et vinrent annoncer l'arrivée
" des troupes, et aussitôt tout le village fut en émoi, on
" sonna le tocsin et les guerriers se rassemblèrent pour
" se préparer au combat. Il y avait alors la moitié de

" l'armée absente, *car on ne s'attendait nullement à être* " *attaqué ce jour-là ;* les soldats de Girod s'étaient répan- " dus dans les diverses côtes pour aller piller et aller " chercher du renfort, pour l'attaque projetée sur St. " Martin, pour la nuit suivante. Messieurs Paquin et " Désèves se trouvaient au village lorsque l'alarme fut " donnée."

M. Paquin raconte au long que les patriotes ne sont entrés dans l'église qu'après s'être aventurés sur la glace pour venir attaquer notre compagnie de volontaires, et il était alors entre midi et une heure. M. Paquin ajoute : " A onze heures et trois quarts, les troupes étaient à un " mille environ du village, en face de la demeure de " Pierre Lefebvre. Ce fut là que partit le premier coup " de canon tiré sur Chénier et sa troupe lorsqu'ils tra- " versaient sur la glace pour aller à la rencontre des " volontaires de M. Globensky." Et le véridique Payriard fait commencer la bataille *à neuf heures du matin.* De plus, il fait tuer une dizaine de cavaliers dans une montée imaginaire ! Laissons le encore parler : " Les troupes passèrent sur le pont de Porteous (pont " de Ste. Rose). Nous avions, la veille de la ba- " taille, dans la soirée, été scier les lambourdes du pont ; " mais nous nous étions dépêchés, nous ne les avions " pas sciées avant." Voilà encore une histoire, car les troupes ne passèrent point sur ce pont, mais bien sur la glace et à mi-chemin entre St. Eustache et Ste. Rose, et je réfère les incrédules à l'ouvrage de M. Paquin pour s'assurer du fait.

Le narrateur Payriard dit de plus : " Le jour de la " bataille, la rivière n'était pas bien prise, la glace n'était " assez forte que derrière l'Eglise. Je passai dessus ; les " crampons des fers de mon cheval perçaient la glace." Il a voulu sans doute s'amuser aux dépens des badauds, car quand les crampons des fers d'un cheval percent la glace, il n'est pas plus facile pour le cavalier que pour le cheval de s'y maintenir et il faut couler au fond de la rivière. D'ailleurs il ment, car le 14 décembre 1837, la rivière était couverte d'une épaisseur de glace solide et capable de porter un homme et un cheval. Preuve, c'est qu'à la suite de notre compagnie lorsqu'elle traversa la rivière, deux volontaires, dont un nommé Guillotte, conduisaient une voiture traînée par un cheval, dont il avait la garde, et dans laquelle se trouvaient toutes nos munitions et provisions. Homme et cheval passèrent la glace sans *la percer* ou la briser.

Il ajoute plus loin : " Un individu était *agenouillé* " *aux balustres* au moment *où est arrivé, en passant à* " *travers la grande porte, un boulet qui l'a coupé en deux.* " *J'ai vu les deux moitiés auprès des balustres.*" En voilà encore une bonne !

Quand il dit que les Anglais ont tiré sur l'église à boulets rouges, il ment sciemment, car pas un seul boulet rouge n'a été tiré, et je le tiens des autorités militaires.

Il ment encore quand il dit que, lorsque le Dr. Chénier et ses compagnons s'évadèrent de l'église, " le soleil " était couché ; il faisait brun, mais l'église en feu nous " éclairait." Oui, il ment, il faisait parfaitement clair

et d'ailleurs le combat était fini même avant quatre heures P. M.

Les prisonniers qui avaient été amenés au village n'avaient pas le droit de s'amuser et de s'arrêter ; conséquemment, dans le cas même où Payriard aurait été fait prisonnier, il n'aurait pas eu la permission de voir le corps du Dr Chénier.

Le récit fait par François Cabana, corroboré par Benjamin Langlois ainsi que par d'autres et fortifié par William Greer, dans leurs déclarations sur la mort du Dr Chénier, est le seul véridique ; car j'étais alors aux approches de l'église, lorsque l'on vint me dire que la fusillade que je venais d'entendre était celle qui avait tué le Dr Chénier, alors en fuite dans le cimetière.

Si j'ai été un peu sévère dans la présente déclaration, c'est que j'y ai été obligé malgré moi, et il était de mon devoir de disséquer la déclaration *extraordinaire et unique* de Félix Payriard ; car il n'est pas permis de fausser la vérité, *même de loin.* Enfin, je le répète, si j'ai été forcé de rétablir les faits, c'est parce que notre compagnie a été attaquée bien injustement et parce qu'elle eut après la bataille la garde du village et celle des dépouilles du Dr Chénier.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, ce vingt-cinquième jour du mois de février mil huit cent soixante et dix-huit.

(Signé) J.-Bte Proulx.

Avant que cet article dont il est parlé plus haut fût publié dans *L'Opinion Publique*, je n'aurais jamais pensé

qu'il pût y avoir un homme assez fou ou assez menteur pour raconter une atrocité ou une méchante plaisanterie du genre de celle qui a fait les frais de cet écrit sur les événements de 1837.

De deux choses l'une : Payriard est un menteur ou c'est un insensé. C'est un dangereux menteur, si de propos délibéré, il a fait un tel récit à M. Garneau, afin de se faire valoir et de conserver la renommée proverbiale que lui et quelques-uns de ses parents sont des farceurs qui aiment à faire des drôleries et qui s'étudient à raconter ou à fabriquer des anecdotes et histoires controuvées. C'est un insensé, s'il a rapporté ce qu'un mauvais plaisant aurait inventé, dans un moment où la tête avait déménagé, d'autant plus qu'il connaissait, et mieux que tout autre, la fausseté et l'inexactitude de toute cette honteuse histoire, si réellement il a assisté à la bataille du 14 de décembre 1837.

La déclaration qui va suivre a été donnée par un rentier à l'aise, par l'un des hommes les plus respectés parmi les cultivateurs comme parmi toute la population de St-Eustache et qui est allié à la famille Rodier, de Montréal ; elle fera justice des mensonges et des absurdités contenus dans le fameux récit de Félix Payriard.

Le déclarant est M. Basile Sauvé dit Laplante, et lisons sa déclaration ; déclaration qui n'aurait pas été donnée, si le notoire Payriard n'eût pas menti, et s'il n'eût pas donné de fausses matières aux jeunes historiens qui, sans le vouloir, écriraient des récits contraires à la vérité et à l'histoire.

DÉCLARATION DE BASILE SAUVÉ DIT LAPLANTE.

Je, Basile Sauvé dit Laplante, déclare comme M. Jean-Bte Proulx, ancien marchand de St-Eustache, que, moi aussi, j'étais enrôlé en 1837 dans la compagnie des volontaires du capitaine Globensky ; compagnie q i a pris une part assez active ou plutôt médiatrice durant les troubles de 1837.

Je déclare de plus et sans restriction que j'appuie l'appréciation qui est faite par le dit Jean-Bte Proulx, dans sa déclaration donnée le vingt de décembre dernier (1877) sur les événements de 1837, puis celle qu'il a aussi faite dans une autre déclaration donnée le vingt-cinquième jour du mois de février 1878, pour réfuter la *déposition mensongère* d'un nommé Félix Payriard dit Bourguignon. J'approuve et corrobore dans toute leur forme et teneur les déclarations du dit Jean-Baptiste Proulx, ainsi que celles qui ont été données par mes compagnons d'armes, afin de prouver l'attitude de notre compagnie et les services qui ont été rendus aux insurgés par le capitaine Globensky et ses volontaires.

Quant à la déclaration donnée par le dit Félix Payriard dit Bourguignon à M. Alfred Garneau, je dois ajouter en réfutation plusieurs faits et circonstances dont M. Jean-Baptiste Proulx n'a pas été témoin.

Premièrement, je dois dire que, après la bataille du 14 de décembre 1837, je n'ai pas bougé du village de St. Eustache, et j'ai été de garde durant une demi-journée auprès du corps du Dr Chénier.

Le corps était placé, non sur une table comme le raconte le dit F. Payriard, mais bien sur le *comptoir* de la *bar-room* de l'hôtel Addison. Le volet attaché au plafond et qui se rabattait tous les dimanches, pour cacher la dite *bar-room* à la vue du public, était rabattu sur les dépouilles du Dr Chénier. La fenêtre qui se trouvait au bout du comptoir de la dite *bar-room* et qui donnait sur la rue, était à une assez bonne distance de la face du défunt, puisque sa tête avait été placée à l'autre bout du dit comptoir, et cette fenêtre était fermée et non ouverte, comme le dit le nommé Félix Payriard. D'ailleurs, le froid intense qu'il faisait alors n'aurait jamais permis que cette fenêtre fût ouverte. La porte qui donnait accès à la dite *bar-room* était aussi fermée ; conséquemment, les restes du Dr Chénier se trouvaient non-seulement cachés à la vue des passants, mais ils étaient renfermés dans une chambre close et nul ne pouvait les voir, sans un permis des autorités militaires, et sans l'assistance du tourne-clef ou de la sentinelle, qui, toujours, était en faction devant la dite *bar-room*.

En face de l'auberge et sur le parapet de la rue, une autre sentinelle empêchait les gens d'entrer à l'intérieur ; car cet hôtel avait été converti en infirmerie et on y avait transporté tous les blessés. De plus, la porte d'entrée de cette auberge était fermée au verrou et ceux qui voulaient y entrer ou voir le corps du Dr. Chénier, étaient obligés de se munir d'une *passe* (permis) ; car sans cela, la porte n'était pas ouverte.

J'ai montré le corps du Dr Chénier à au-delà de cinquante personnes, mais elles étaient toutes pourvues d'une permission émanée de l'autorité militaire, à l'exception, bien entendu, de mon commandant, le capt. Globensky, qui est venu plusieurs fois montrer le corps du Dr Chénier à plusieurs messieurs.

L'autopsie a été faite alors, m'a-t-on dit, pour s'assurer de la cause de la mort du Dr Chénier *ou comment il avait été tué* ; mais je n'ai pas été présent à l'ouverture du cadavre. Tout ce que je sais, c'est que la peau et la chair de sa poitrine étaient fendues en forme de croix, et j'ai aussi remarqué que la chair était entrelardée de graisse ; mais personne plus que moi n'a pu voir à l'intérieur de la poitrine, puisqu'elle était refermée.

Félix Payriard ment lorsqu'il dit : " la poitrine était " découverte et le cœur pendait en dehors. Quand un " patriote arrivait ou passait là, il lui criait : Viens donc " voir ton Chénier, comme il avait le cœur pourri. Je " remarquai que la tête était couverte de caillots de " sang, à cause des coups de crosse de fusil."

Comme je l'ai dit plus haut, j'ai vu le corps du Dr Chénier au-delà de cinquante fois et sa poitrine n'était pas découverte ; car c'est moi qui la découvrait, en ouvrant le devant de sa chemise, pour la montrer aux visiteurs munis d'une passe.

Le cœur n'a jamais pendu en dehors de la poitrine, et celui qui fait un tel avancé commet un mensonge infâme.

La figure était nette, belle, blanche, sans aucune marque de violence ; elle ne portait pas la plus petite égratignure ; et la tête n'était nullement couverte de caillots de sang, comme l'avance malicieusement le dit Félix Payriard.

L'appel fait aux Patriotes de venir voir le corps *et le cœur pourri* du Dr. Chénier, est aussi un mensonge atroce.

Quand il parle aussi de douze cavaliers qui ont été tués avant ou durant la bataille, il a voulu s'amuser aux dépens de ceux qui l'entouraient ; car pas un seul homme de cavalerie n'a été tué avant, durant ou après la bataille du 14 de décembre 1837.

Il a aussi voulu broder une histoire, quand il dit que " la rivière n'était pas assez prise et que la glace n'était " assez forte que derrière l'église." Je nie un tel avancé, car le 14 de décembre 1837, la glace était assez forte pour permettre à cent cinquante ou à deux cents insurgés de s'y aventurer, pour venir livrer bataille à notre compagnie qui se trouvait du côté opposé, c'est-à-dire sur le bord de la plage de l'Ile Jésus, et un cheval pouvait de la même manière la franchir sans danger. Preuve, c'est que lorsque notre compagnie la traversa, elle avait à sa suite une voiture traînée par un cheval et dans cette voiture ou traîneau se trouvaient toutes nos amunitions comme toutes nos provisions. Alors, après l'exposé d'un tel conte et d'une aussi pauvre histoire, il est facile de juger du reste de la narration du dit Félix Payriard dit Bourguignon ; particulièrement lorsqu'il fait combattre le Dr. Chénier à sa sortie de l'église, soit sur le

mur du cimetière ou dans le cimetière même, tandis qu'il est reconnu qu'il a été tué à sa sortie de l'église lorsqu'il se sauvait en traversant le dit cimetière.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en faisant ma marque, ce vingt-septième jour du mois de décembre, mil huit cent soixante-et-dix-neuf, en présence du Docteur V. Perrault et de M. W. H. Scott.

sa
BASILE ⋊ SAUVÉ.
marque

DR. V. PERRAULT,
W. H. SCOTT, } témoins.

Dans un alinéa de la déclaration de Payriard où il fait combattre le Dr. Chénier, il est dit : " Chénier et Des-" laurier avaient été atteints en même temps que Guitard, " et s'étaient rejetés dans le cimetière ; ils rechargèrent " pourtant leurs armes et montèrent trois fois sur le mur " pour les décharger ; la troisième fois, ils tombèrent " blessés mortellement du côté des Anglais." Est-il croyable, dans le cas même où le Dr. Chénier avec son compagnon auraient combattu après avoir été blessés et *après s'être rejetés dans le cimetière* pour s'y cacher, qu'ils auraient été ensuite assez innocents pour escalader *trois fois un mur de pierre de 5 à 6 pieds de hauteur*, afin de servir de cible à l'armée anglaise qui se trouvait en face de ce mur, c'est-à-dire à quelques pieds seulement ?.. Est-il croyable, dans le cas où le Dr. Chénier aurait voulu décharger son arme par dessus ce mur, qu'il aurait été assez extravagant pour y *grimper* et s'y montrer de

toute sa hauteur et cela durant trois fois consécutives, sans être criblé même la première fois par les balles des soldats ?.. Non, c'est une impossibilité, et si toutefois le Dr. Chénier a combattu par derrière le mur, il s'y cachait du mieux qu'il pouvait pour tirer, et comment comprendre dans ce cas ou dans le cas où il aurait imprudemment montré sa tête, qu'il *serait tombé blessé mortellement du côté des anglais* et non du côté du cimetière?.. Il fallait donc que la tête ou le buste, (dans le cas même où ce buste se serait montré) fût beaucoup plus lourd ou pesant que tout le reste du corps, pour l'entraîner du côté des Anglais?... Pauvre scieur de bois, il peut donner des points aux plus habiles faiseurs de *scies* !..

La déclaration qui va suivre est celle de John McGillis, écuier, avocat, qui a fait sa marque dans le monde politique et financier.

Il est né et a été élevé à St. Eustache où son père est mort. Il est le frère de Mde. Antoine de Bellefeuille, morte il y a quelques mois chez sa fille, l'épouse du Colonel Chartier de Lotbinière Harwood. Il est le beau-père de M. Robert Harwood, ex-député du comté de Vaudreuil. M. McGillis est catholique, et parle aussi bien le français que l'anglais, et c'est un ami sincère des Canadiens-français.

Possesseur autrefois d'une belle fortune, il a occupé des positions très importantes, et aujourd'hui il vit retiré à Montréal où il compte un grand nombre d'amis parmi la meilleure société française et anglaise.

La partie de sa déclaration qu'on va lire et qui se rattache au récit fabuleux du dit Félix Payriard dit Bouguignon, prouvera que cet homme a menti et que les historiens auraient tort de croire à des mensonges faits par des scieurs de bois, pour ensuite les consigner comme vrais dans les annales de l'histoire du pays.

DÉCLARATION DE JOHN McGILLIS, ÉCUIER, AVOCAT.

Montreal 14th March, 1878.

C. A. M. GLOBENSKY, Esq.,
St. Eustache, P. Q.

Dear Sir,

In compliance with your request I will give you my recollections of the facts and events that happened in the year 1837 at St. Eustache.

I will first state that I belonged to a squadron of volunteer cavalry raised in Montreal several years previously, in one troop of which commanded by Captain Billingham, now the member for Argenteuil, I was Lieutenant.

On the 11th of December 1837, I was ordered with all the men who had not already proceeded to join the main body of the troops to march to St Martin, the head quarters of the forces. On our arrival I found there one company of Her Majesty's 32nd Regiment, one gun and a few artillerymen.

On the 18th, Her Majesty's Royal Regiment the 83rd

and the balance of the 32nd, as also two companies of volunteer Rifles with the commander of the Forces and Staff, arrived at St-Martin in the evening, also a Battery or demi-Battery of Royal Artillery : accompanying these were two more Troops of Cavalry, and one company of St-Eustache volunteers under the command of M. Globensky.

On the 14th about 5 A. M. the *réveil* was sounded and orders given to fall in.

The whole force then started for St-Eustache ; all the Regulars, Horse, Foot, and Artillery marched straight to St-Elzéar, and after following the Côte St-Elzéar road, say for two or three miles, turned down towards the River which was crossed on the ice about midway between Porteous Bridge and Moulin à la Dalle, every man leading his horse in indian file about 20 paces apart without any casualty, with the exception of one gun which broke through, but was afterwards recovered.

In the meantime the St-Eustache volunteer company had been ordered to march by the main or ordinary travelled road between St-Martin and St-Eustache on the south side, so as to effect a junction with Her Majesty's troops on their arrival at St-Eustache.

The bulk of the troops followed after crossing the river, the north bank of the Ottawa towards St-Eustache without seeing the shadow of a single rebel, but when within a mile of St-Eustache a couple of rebel companies were seen crossing the river to the opposite side, their intention being to meet the company

of St-Eustache volunteers, whose bayonets they had seen glistening from the St-Eustache church belfry.

The rebels having so far not perceived the advance of the troops on the north bank, orders were given to unlimber one of the guns which was loaded with ball and fixed at them. The rebels seeing the forces advancing took to their heels and fled some up the river not to return, and others were forced to retire in the church.

After the fixing of the gun and the retreat of the rebels, the cavalry was ordered to make a *détour* and surround the village to prevent the escape of any runaways from the enemy.

We remained at our post until nearly 4 p. m., when we were ordered to quarters, the skirmish then being almost over, Girod, Charretier and others having made their escape early in the day towards the Grand-Brulé (St.-Bénoit).

Being at liberty I, about 4 p. m., walked through the village towards the church. The Dumont house was then in ashes, as well as the *presbytère*, the church being at the same time on fire.

While looking on I was informed that Chénier had been killed, trying to escape from the church and that his body, having been recognized, had been carried to the Black Bull tavern kept by one Addison.

When I saw him he was stripped and laid out on the bar counter. After looking and examining the body I found that the ball that had killed him had entered

either on the left or right side, I cannot remember exactly ; however from appearances I believe he must have been killed by a rifle bullet as the wound or puncture was very small, no blood flowing, the hemorrhage being internal.

Whilst looking at the body as before stated in the Black Bull Tavern, the late Dr McCulloch of Montreal came in and stated he was desirous of making a *post mortem* examination of deceased to follow the course of the ball and find out where it was lodged.

In the interval the military Surgeons, Doctors Flarnden and McGregor and the surgeon of the 83rd arrived and stated to Dr McCulloch that it was their duty to perform the post mortem examination.

I was not present when the examination was made, and never saw Chénier's body afterwards, as early next morning we were ordered to proceed to St. Benoit, in pursuit of the rebels.

The statement that Chénier's head had been smashed in by gun stocks, is altogether erroneous, as his head was perfectly sound when I saw his remains in the Black Bull Tavern.

Moreover to say that his heart had been torn out and fixed on a bayonet is simply ridiculous, as the discipline of the troops would not allow such barbarism.

All the prisoners taken where confined in Mr. Ferré's Granary, and guarded by the St. Eustache volunteers.

Having read a certain article published in the *Opinion Publique* of Montreal on the 14th February last entitled : " Evenements de 1837 et 1838 " and purporting to be the recital of a person named Payriard, I assert : That the river was fully frozen over, as the ice was strong enough to carry over all Her Majesty's troops, horses and guns, and to allow the Rebels to cross from behind the Church to the opposite side, and return when fired upon. No troops of any kind crossed on Porteous Bridge and as to the story that the stringers (lambourdes) had been cut, I cannot form an opinion as we did not examine them.

As regards the statement that sixty patriots had killed ten of the cavalry, I beg to inform you that it is an unqualified lie, as no rebels were seen except those on the river and those coming out of the church. With the exception of one soldier killed before the church and two or three artillerymen slightly wounded, no casualties occurred among either the regulars or volunteers.

Again with reference to the statement that the rebels had repulsed the troops seven times, it is the first and only time I have read or heard of such an occurrence.

The troops in fact surrounded the church and square in front from the time of their arrival until the close of the affray, keeping the rebels in the church as in a rat trap.

In conclusion, I may add that his explanation of the way in which the church was set on fire *is* by our having fired red hot shot upon it, is a most glaring falsehood,

since the fire began behind the alter or by sparks from the *presbytère.*

I must say and add to the praise of capt. Globensky, with whom I was well acquainted, that during the battle of St. Eustache, which took place the 14th december 1837, that his way of acting was noble and generous towards the rebels. The proof is that after the defeat of these last mentioned (the rebels) Sir John Colborne confided to him the care of the village, and such a proof is a high testimony in his favour, and more I could express it myself.

I am ready to make affidavit to the foregoing whenever requested.

Your's very truly,

J. McGILLIS.

L'on comprendra que la déclaration suivante n'a pu être donnée ou signée par un grand nombre des principaux citoyens de St. Eustache; car la plupart de la notabilité qui existait en 1837, c'est-à-dire il y a 43 ans, et qui était loyale ou opposée à la rébellion, est morte ou disparue.

DÉCLARATION DE PLUSIEURS CITOYENS.

Nous, soussignés, résidant dans le village et dans la paroisse de St. Eustache déclarons que, en 1837, nous étions des loyaux sujets de Sa Majesté et qu'à cette époque comme aujourd'hui, nous avons toujours répudié

le soulèvement ou la rébellion d'un certain nombre de notre population contre le gouvernement du temps.

Les griefs vrais ou supposés que les chefs de la révolte reprochaient aux autorités gouvernementales devaient être combattus, selon nous, non pas par la force des baïonnettes, mais par des moyens pacifiques et constitutionels; car nous savions que le soulèvement et l'armement dérisoires des révoltés entraîneraient indubitablement de grands malheurs et qu'ils seraient étouffés dans le sang de nos malheureux compatriotes.

L'exaltation et l'effervescence des révoltés avaient été tellement chauffées à blanc par les chefs, et la haine inqualifiable que les orateurs révolutionaires s'appliquaient à nourrir et à exciter chez leurs partisans contre les loyaux avait été *si bien* prêchée, que toute la population paisible et loyale fut exposée à des avanies impardonnables et à des persécutions odieuses. Les persécutés étaient non-seulement ménacés de toutes espèces de malheurs, voire même de la pendaison, mais ils étaient pourchassés comme des bêtes fauves et ils étaient obligés d'abandonner leur domicile au pillage pour s'aller cacher, soit dans les bois où ils périssaient de froid, soit dans les paroisses voisines où ils allaient demander secours et refuge. Et toutes ces injustices et affronts humiliants, parcequ'ils ne voulaient point faire la folie de prendre les armes et de se rebeller.

Ce triste état de choses avait tellement épouvanté et exaspéré les habitants paisibles, qu'ils décidèrent de

former une compagnie de volontaires dont le commandement fut confié au Capitaine Maximilien Globensky. Ce fut durant la terreur ou dans un temps où les révoltés se portaient aux plus grands excès que cette compagnie composée en grande partie de Canadiens-français fut formée, et cela avec le but légitime de protéger la population paisible et loyale de St. Eustache qui avait été jetée dans l'abattement et l'épouvante.

Ceux qui, aujourd'hui, reprocheraient à St. Eustache la formation de cette compagnie et la part qu'elle a pu prendre aux événements de 1837, seraient non-seulement entachés du vice de mauvaise foi, mais ils prouveraient que chez eux comme en d'autres lieux, le parti pris est le côté faible de certains esprits exaltés qui, toujours, censurent contre et malgré tout, tout ce qui ne leur sied point, et cela aveuglement et sans vouloir s'en rendre compte.

De plus, il faut aussi remarquer que plusieurs de nos jeunes écrivains qui écrivent l'histoire de 1837, n'étaient pas nés ou du moins étaient très jeunes lors de cette époque de triste mémoire, et qu'ils ne racontent que ce qu'ils ramassent ou glanent par-ci par-là ; c'est-à-dire ce qu'ils n'ont puisé très souvent qu'à des sources fort douteuses. Conséquemment, ces jeunes littérateurs ne peuvent juger impartialement.

D'alleurs, maintes déclarations ont été données et peuvent être produites, pour appuyer le droit légitime de la formation de ce corps de volontaires, et de plus pour

signaler les services et secours que le capitaine Globensky et sa compagnie ont rendus à un grand nombre d'insurgés, qui et naguère, avaient été leurs persécuteurs.

Enfin, nous déclarons que ce que nous avons été en 1837, nous le sommes aujourd'hui et le serons toujours, c'est-à-dire amis de l'ordre, de la paix, de l'humanité et que jamais nous n'exposerons nos compatriotes à se faire massacrer inutilement. De plus, nous voulons qu'il soit aussi entendu que nous serons toujours soumis aux conseils de notre clergé qui, en 1837, était avec nous et condamnait la rébellion, en prêchant le respect et la soumission à l'autorité établie, et qui nous enjoignait de fuir ceux qui favorisaient ou fomentaient le désordre et la révolution.

En foi de quoi, nous avons signé la présente déclaration, ce vingt-neuvième jour du mois de décembre, mil huit cent soixante et dix-neuf.

J. L. de Bellefeuille, N. P.,
S. Mackay, N. P.,
E. A. de Bellefeuille,
Néré Choquette.

DÉCLARATION DE LUC LANGLOIS ET DE J.-BTE BÉLANGER.

Nous, soussignés, croyons qu'il est de notre devoir d'ajouter à nos précédentes déclarations celle qui va suivre :

Nous déclarons, que nous n'avons jamais entendu

dire que le Dr Chénier, après avoir sauté dans le cimetière, lors de la bataille du 14 décembre 1837, aurait combattu dans aucun endroit, soit en se cachant près d'un mur, soit en escaladant le dit mur, pour tirer sur les troupes anglaises, et qu'après avoir remonté toujours sur le même mur, il aurait été blessé mortellement et serait tombé du côté des Anglais où il aurait été assommé à coups de crosses de fusil.

Nous déclarons aussi que nous n'avons jamais entendu dire que le cœur du Dr Chénier aurait été montré par curiosité, qu'il aurait été laissé pendant au dehors de sa poitrine et qu'après l'autopsie il aurait été porté en triomphe, dans les rues de St-Eustache, au bout des baïonnettes des soldats.

Nous déclarons en même temps que nous n'avons jamais entendu dire qu'une dizaine d'hommes de cavalerie auraient été tués dans une montée par les insurgés, avant ou durant la bataille du 14 de décembre 1837; car pas un seul n'a été tué.

En foi de quoi, nous avons signé la présente déclaration, ce vingt-huitième jour du mois de février mil huit cent soixante et dix-huit.

sa
LUC ⋊ LANGLOIS,
marque

DR. V. PERRAULT,
ALFRED LIMOGES. } témoins.

sa
JEAN-BTE. ⋊ BÉLANGER.
marque

Quant à moi, Jean-Bte. Bélanger, je déclare de plus que François Guérin, bourgeois, partisan de la rébellion de 1837, et qui s'est sauvé avec moi lors du jour de la bataille, m'a formellement déclaré qu'ayant été fait prisonnier, il a vu le lendemain ou le surlendemain de la dite bataille le cor s du Dr Chénier exposé dans un hôtel tenu par un nommé Addison. Il me raconta ce fait, lorsque nous étions tous les deux incarcérés dans la prison de Montréal et il ajouta qu'il était faux que le cœur du Dr Chénier avait été arraché de sa poitrine, parcequ'il s'était assuré lui-même du contraire en visitant les dépouilles du défunt.

sa
JEAN-BTE. ⋊ BÉLANGER,
marque

W. H. SCOTT,
DR. V. PERRAULT. } témoins.

Le nommé François Guérin, cité par le déclarant J.-Bte. Bélanger, était un citoyen respectable et fortuné de la paroisse de St. Eustache. Il était à la tête des révoltés et c'est le même dont parle M. l'Abbé Paquin à la page IX de son ouvrage historique.

Si je me suis appliqué à prouver dans cet ouvrage que les restes du Dr Chénier ont été respectés, c'est parce que mon père avait la garde du village et qu'il n'eût jamais voulu permettre, même avant le départ des troupes pour St. Benoît, que l'on commît un acte ainsi barbare et sauvage que celui inventé et forgé par un fou ou un mauvais plaisant.

Le signataire de la déclaration suivante est un cultivateur riche, honnête, honorable sous tous les rapports, et un ami sincère des Canadiens-français.

DÉCLARATION DE WM. GREER.

I, the undersigned, declare that in 1837, I took part in the company of Captain Maximilien Globensky as one of his volunteers; company that was formed and recruited among the respectable and easy class of our cultivators.

This detachment of volunteers of which the majority was composed of French Canadians, had been formed so as to protect themselves against the persecutions and humiliations that the Rebels exercised towards the Loyal Subjects.

As the partisans of the revolters of 1837 attacked Mr. C. A. M. Globensky in speaking of the troubles of that epoch and in reproaching the part his father took, in putting himself at the head of a company in which I was myself, I must through respect for the truth and at the memory of my commander, show the puplic the attitude of our Captain and that of our volunteers during and after the battle of St. Eustache.

I will not relate again all the enumerated facts mentioned in the declarations of Captain Choquet and Mr. D. McNaughton, for I would uselessly repeat that which they have already spoken of.

I only wish to protest against those who unjustly at-

tacked the memory of Captain Globensky and of his volunteers. I do not fear to say that amongst the companies that marched with the royal troops, ours particularly distinguished itself by its moderation, by its haste to protect the revolters against the English soldiers that wanted to revenge the death of Lieutenant Weir ; and also against certain companies of volunteers that wanted to make use of reprisals and revenge themselves against the rebels, because they had violated the right of the property and because they had persecuted the loyals when these were at their mercy or in their power.

I also affirm that it is false to say that Dr Chenier's heart was carried in triumph at the top of the bayonets in the streets of St. Eustache and that his body was profaned and mutilated. I can contradict this false rumour, for our company did not stir from the village and it was the only one that did not march towards St. Benoit, having remained in the village St. Eustache to maintain peace and protect the prisoners. Moreover, I must add that it was I who after the battle found Dr Chenier's body lying in the cemetery and at the place mentioned in François Cabana's declaration, and immediately I made it known to the officers of the army ; also that his remains were carried in Addison's Hotel where they were exposed with deceney and kept with respect.

Yes, before terminating my declaration I repeat it, it was wrong, yes very wrong, to attack captain Globensky's memory, concerning the troubles of 1837 and this for many reasons.

1° Because circumstances obliged this old military to act so.

2° Because if this officer had not been at the head of our company to contain and prevent it to use of reprisals towards the rebels, we would have today to deplore many misfortunes and loss of lives.

3° Because captain Globensky always protected the revolters and to proove this assertion, I will hasten to support and corroborate all that which has been said in Mr Inglis's declaration, concerning the imprisonment of Mr M. Seers, and the positive recommandation made by captain Globensky, which was not to use arms, and I know perfectly this fact, for I was the one that went with M. Inglis to execute the order to make M. Seers a prisonner.

Another fact of protection towards the patriots by Captain Globensky of which I was a witness is the following : Several volunteers having expressed the desire to attack a group of rebels, Captain Globensky opposed himself energically to it saying, that he forbade his company to kill these unfortunate ; but captain B. who was incorporated with the volunteers rebelled himself and appealed to those who sympathised with him and for a moment some of the volunteers left the ranks to fight the rebels. They fired on them at the great discontent of our captain, but he was happy to verify that this badly directed discharge had not reached any of the rebels who as soon took flight and disappeared.

4° Because the open and spontaneous sympathy of Captain Globensky for the revolted French-canadians, in wishing to protect them, at my knowledge, raised the displeasure of several volonteers who even said that their commander was himself a real rebel. But, I, like many others later on, recognized that Captain Globensky had been unjustly judged; he saw that his fellow-country-men were driven to the rebellion and that they could only be murdered, and although a sincere Loyal he desired to protect them.

I am proud to say that before, during and after 1837, I was much esteemed by this gentleman who has always been considered by every one for his affability, his noble and generous feelings.

WILLIAM GREER.

St-Eustache, 26th day of december 1877.

La déclaration qui va suivre est celle d'un cultivateur très à l'aise qui en outre fait un commerce considérable sur les produits, sur les animaux; et c'est un homme respectable et jouissant de la plus belle réputation.

DÉCLARATION DE GUILLAUME BRAYER DIT ST. PIERRE.

Je, soussigné, déclare que, en 1837, j'étais incorporé dans la compagnie des volontaires du capitaine Globensky; compagnie qui a été formée spécialement parmi les Canadiens-français de notre paroisse, afin de nous

protéger et de protéger la population paisible et loyale de l'endroit contre les persécutions et les insultes inqualifiables des révoltés ou des insurgés, qui formaient à cette date le camp de la rébellion de St-Eustache.

Je déclare avec orgueil que notre compagnie, au lieu de faire du mal à ceux qui nous avaient fait endurer maintes avanies et persécutions parce que nous ne voulions pas nous rebeller, ne leur a fait en retour que du bien, et cela, en les protégeant durant et après la la bataille du 14 décembre 1837.

De plus, j'affirme que, au meilleur de ma connaissance, pas un seul coup de fusil n'a été tiré par notre compagnie durant la bataille du 14 décembre 1837 ; car l'on aurait outrepassé les ordres de notre commandant.

Je déclare en sus, avec messieurs McGillis, Proulx, Inglis, Sauvé et autres, que le récit fait par un nommé Félix Payriard dit Bourguignon, et publié dans le journal *L'Opinian Publique* du 14 de février 1878, est un récit absurde et mensonger auquel nulle personne sensée ne doit ajouter foi ou attacher de l'importance.

Ayant été de garde, durant une nuit, devant le corps ou les dépouilles du Dr Chénier, je dois en savoir quelque chose et je dis que Félix Payriard dit Bourguignon ment effrontément lorsqu'il dit que " Le Dr Chénier aurait combattu les troupes anglaises à sa sortie de l'église et qu'après avoir été blessé mortellement, son corps aurait été mutilé, et qu'enfin, son cœur aurait été arraché de sa poitrine et promené au bout des baïonnettes des soldats."

Il faut être bien menteur ou plutôt bien innocent pour fabriquer ou répéter de tels mensonges ; car la troupe royale comme les volontaires ainsi que les insurgés savent qu'aussitôt que le Dr. Chénier eut laissé l'église, ce fut non pour combattre mais pour se sauver et s'aller cacher, dans le cimetière où il fut immédiatement tué par un seul coup de feu.

J'ai vu, et plusieurs fois, le corps du Dr. Chénier lorsqu'il était exposé sur le comptoir de l'hôtel Addison, et je corrobore absolument tout ce qui a été dit dans la déclaration donnée le 27 de décembre dernier (1879) par mon compagnon d'armes, M. Basile Sauvé dit Laplante, par laquelle il réfute ce que le notoire Félix Payriard dit Bourguignon a malicieusement ou innocemment rapporté ou inventé, à propos de la mutilation des dépouilles du Dr. Chénier.

Comme sentinelle auprès des restes du Dr. Chénier qui étaient décemment exposés, je n'ai aucune hésitation à dire que personne n'a pensé à les insulter ou à les faire insulter. D'ailleurs, personne d'entre nous n'eût voulu tolérer une telle infamie ou profanation.

J'ajouterai et sans vouloir me décerner des louanges que comme sentinelle et aide dans l'hôtel Addison, hôtel qui était converti en infirmerie ou hôpital, j'ai rendu de grands services aux insurgés blessés, en allégeant autant que possible leurs blessures et leurs souffrances.

J'affirme aussi que les insurgés qui furent faits prisonniers le furent presque tous le jour même de la bataille, et qu'ils passèrent dans le village avant que le corps du

Dr. Chénier fût transporté à l'hôtel Addison, vu que ce corps ne fut trouvé dans le cimetière que dans la soirée, c'est-à-dire lorsqu'il faisait noir et vers les six heures.

J'affirme aussi que les insurgés qui furent faits prisonniers ne s'arrêtèrent point dans le village et qu'ils furent aussitôt incarcérés. Et j'affirme de plus que aucun insurgé, après la bataille, n'eût voulu commettre la folie de venir au village, car il eut été arrêté à l'instant ; conséquemment, ce pauvre Payriard brode et ment follement, lorsqu'il fait interpeller les révoltés par les soldats ou par les volontaires.

Je dis enfin qu'il faut être bien injuste et ne pas être honnête homme pour accuser le capitaine Globensky et sa compagnie d'avoir pris part aux événements de 1837 : car si ceux qui accusent aujourd'hui eussent été à notre place ils eussent non-seulement pris les armes pour se défendre, mais ils eussent usé de représailles en combattant et en exerçant des vengances contre les insurgés qui, quelque temps auparavant, nous avaient odieusement maltraités et persécutés.

Voilà ce que ces accusateurs gratuits et injustes eussent sans doute fait, tandis qu'il est prouvé que sans l'intervention de notre commandant et la soumission de ses volontaires à exécuter ses ordres, le jour néfaste du 14 de décembre 1837 eût eu à enrégistrer ou à compter un bien plus grand nombre de malheurs, un bien plus grand nombre de victimes ; enfin, tout le village eût été livré au pillage et réduit en cendres.

En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration, en fesant ma marque, en présence de M. le Dr V. Perrault et de M. William Henry Scott, ce vingt-neuvième jour du mois de janvier mil huit cent quatre-vingt.

sa
GUILLAUME ⋊ BRAYER DIT ST. PIERRE.
marque

DR. V. PERRAULT,
W. H. SCOTT. } témoins.

La déclaration suivante a été donnée par M. Néré Choquette, fils du brave capitaine Choquette, l'un des déclarants dans cet ouvrage. Je dis brave, parce que sa bravoure était proverbiale dans St. Eustache, et que personne ne l'a jamais fait reculer d'une semelle. Cette famille des Choquette est une des premières familles de St. Eustache. Elle est alliée à la famille des Masson, de St. Benoît, et la mère du Dr Luc Masson et de M. Damien Masson était la sœur du capt. Choquette. Cependant, ces alliés ou ces parents qui s'aimaient beaucoup, nourrissaient une politique bien différente en 1837. Les deux MM. Masson figuraient au premier rang parmi les révoltés, tandis que les Choquette figuraient au premier rang parmi les loyaux et les volontaires.

M. Néré Choquette est donc le cousin germain des MM. Masson, et du docteur Luc qui fut exilé aux Bermudes.

Ce déclarant est un homme distingué. Il est à la tête du riche patrimoine que son père lui a légué, et il jouit de la réputation d'un véritable gentilhomme.

DÉCLARATION DE M. NÉRÉ CHOQUETTE.

Je, soussigné, fils du capitaine Basile Choquette qui a pris une part active aux événements de 1837, déclare que, à cette époque, j'étais comme mon père un loyal sujet de Sa Majesté et qu'à cette date comme aujourd'hui, j'ai toujours condamné le soulèvement comme la rébellion d'un petit nombre des habitants de notre paroisse contre les autorités gouvernementales ; car les reproches vrais ou supposés que les fauteurs de la révolte reprochaient au gouvernement de cette époque, devaient être combattus, selon moi, non par la force des armes, mais par des moyens légaux et constitutionnels.

Le 14 de décembre 1837, je faisais mouvoir un moulin à farine sis au sud de la Petite Rivière du Chêne et où j'eus maille à partir avec les rebelles ou les insurgés, parce que mon père et moi nous étions loyaux et opposés à la violence ou à la prise des armes.

Après la bataille du 14 de décembre 1837, nous avions encore de fortes appréhensions sur un nouveau soulèvement qui était fomenté dans le pays et préparé par les rebelles réfugiés aux Etats-Unis. Nous savions que quelques chefs réfugiés dans la république qui nous avoisine, sollicitaient fortement les Américains de leur aider à envahir le Canada et qu'en récompense notre

pays serait annexé à leur république. Craignant une telle conspiration, et comme la très grande majorité de St. Eustache était opposée à cet envahissement comme à l'annexion où à l'indépendance du Canada avec les Etats-Unis, il fut décidé que, pour aider à faire échouer un tel complot, nous devions former un corps de cavalerie et prendre les armes. Aussi, ce corps de cavalerie fut immédiatement organisé, et M. W. Leclerc, domicilié au village de St. Eustache, en fut constitué le capitaine.

Ce corps de cavalerie, dans lequel j'étais sergent, était composé presqu'entièrement de Canadien-Français recrutés dans la paroisse de St. Eustache. Il fut incorporé par les autorités militaires et mis sous la surveillance du Capitaine Maximilien Globensky, qui, dans le même temps, avait la garde du village avec sa compagnie de volontaires et un petit détachement de la troupe royale.

Ce corps de cavalerie, soutenu et payé par le gouvernement ou les autorités militaires, stationnait au village St. Eustache et ne fut remercié ou licencié avec les volontaires du Capitaine Globensky que après onze mois de devoir et de service, c'est-à-dire lorsque les tentatives de soulèvement en ce pays et l'envahissement du côté des Américains et qui arrivèrent en 1838, furent complètement étouffés.

A l'instar de tous les loyaux et de tous les insurgés qui ont donné des déclarations sur 1837, je certifie comme eux que le Capitaine Globensky avec sa compagnie, au lieu d'user de représailles et de sévérité envers les rebelles, ne leur a rendu au contraire que de très

grands services, spécialement après la bataille ou les jours qui la suivirent, vu que j'en ai été le témoin oculaire.

Avant de terminer cette déclaration, je dois dire avec plusieurs autres déclarants, comme Messieurs McGillis, Proulx, Inglis, Sauvé et autres, que celui qui raconte malicieusement ou follement que le corps et le cœur du docteur Chénier auraient été mutilés et profanés, profère un mensonge ignoble ; car j'ai vu le corps du Dr Chénier qui était exposé décemment dans l'hôtel Addisson, et le récit fait par un nommé Félix Payriard dit Bourguignon sur la mutilation et la profanation des dépouilles par les troupes ou les volontaires, est un récit fantastique et imaginaire que personne ne doit croire.

De plus, je dois ajouter que mon père qui a assisté à la bataille du 14 de décembre 1837, m'a formellement dit ainsi qu'à un grand nombre de personnes, et cela en plusieurs occasions, que le docteur Chénier n'a jamais combattu les troupes après être sorti de l'église, et qu'il a été tué par un seul coup de feu lorsqu'il eut sauté dans le cimetière de St. Eustache d'où il essayait à se sauver.

En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration, ce vingt-huitième jour du mois de janvier, mil huit cent quatre-vingt.

(Signé) NÉRÉ CHOQUETTE.

Si je le voulais, je pourrais faire un volume avec les déclarations des *loyalistes* de St-Eustache, qui vivent

encore et qui témoigneraient hautement en faveur de mon père ; mais ce serait un travail superflu, fastidieux, et je ne veux citer entre autres déclarations que la suivante, vu qu'elle se rattache à un fait particulier qui en sus est prouvé par un autre déclarant, et qui montre ce qu'a été mon père en 1837.

M. Thomas Brunet, le premier déclarant, est possesseur d'un bel établissement agricole, et c'est un cultivateur aussi à l'aise que bien considéré dans St-Eustache. C'est en outre un homme d'un jugement rare et il est renommé par son esprit vif et naturel comme pour ses reparties promptes et fines. Voici sa déclaration :

DÉCLARATION DE THOMAS BRUNET.

Je, soussigné, Thomas Brunet, résidant dans le rang du Lac de la paroisse de St-Eustache, déclare que, en 1837, j'étais un loyal sujet de Sa Majesté et que j'eus à endurer bien des persécutions de la part des rebelles de l'époque. Aussi, je fus obligé comme beaucoup d'autres d'abandonner ma femme, mon enfant et ma demeure pour aller me réfugier dans la paroisse de St-Martin, voisine de la nôtre, qui était restée loyale et attachée au gouvernement.

Le jour de la bataille, une partie des loyaux qui s'étaient retirés dans la paroisse de St-Martin, et accompagnés de l'un des messieurs Dumont, co-seigneur de la seigneurie des Mille-Isles, qui, lui aussi, était loyal, se rendirent avec moi sur le bord sud de la rivière Jésus,

c'est-à-dire en face du Grand-Moulin, d'où nous pûmes voir le résultat de la bataille du 14 de décembre.

Comme un grand nombre de rebelles fuyaient et s'orientaient sur le lieu que nous occupions, j'en vis un que je reconnus et avec lequel j'avais eu maille à partir avant la bataille, parce qu'il avait voulu me faire prisonnier et m'amener au camp du Dr Chénier. Etant encore sous l'effet momentané d'une colère légitime, produite par les mauvais traitements que lui et d'autres m'avaient fait endurer, je le fis prisonnier et je le conduisis quelques moments après au village où je le livrai aux autorités militaires. Mais dès le lendemain, ce prisonnier, du nom de Alexandre Poirier, qui vit et réside encore dans St-Eustache, fut mis en liberté par le capitaine Globensky.

J'ai vu, le lendemain matin de la bataille, et avant le départ des troupes pour St-Benoît, le corps du Dr Chénier qui était exposé décemment sur le comptoir de l'hôtel Addison ; et je dis que celui qui rapporte que " le corps du Dr Chénier aurait été mutilé, et que son cœur aurait été porté au bout d'une baïonnette " commet un mensonge ignoble, car rien de tel n'est arrivé, et il faut que ce raconteur s[illegible] méchant ou bien innocent pour faire un ré[illegible]mensonger.

J'affirme a[illegible]e j'ai toujours entendu dire que, aussitôt que le Dr Chénier fût sorti de l'église, il fut tué d'un coup de feu tiré sur lui lorsqu'il fuyait et voulait franchir le cimetière qui touchait à la dite église.

De plus, j'approuve la formation de la compagnie des

volontaires du capitaine Globensky, et si j'avais pu m'y joindre, j'y aurais figuré en 1837, afin de mieux protéger ma femme comme tous les loyaux qui étaient pourchassés comme des bêtes fauves. Je n'ai que des louanges à décerner au capitaine Globensky pour les services qu'il a rendus en 1837, même aux insurgés ; et je ne crois pas qu'il y aît ou qu'il puisse se trouver dans St-Eustache un seul individu impartial qui ne respecte point la mémoire de ce vieux gentilhomme militaire.

En foi de quoi j'ai signé ou plutôt j'ai fait ma marque au bas de cette déclaration, en la présence de M. William Henry Scott et de M. le Docteur Perrault, ce vingt-quatrième jour du mois de février mil huit cent quatre-vingt.

sa
THOMAS ⋈ BRUNET.
marque

DR. V. PERRAULT,
W. H. SCOTT. } témoins.

La déclaration qui va suivre corrobore la précédente. Elle a été donnée par un homme franc, honnête et bien connu dans St. Eustache.

DÉCLARATION DE ALEXANDRE POIRIER.

Je, soussigné, déclare que, en 1837, je faisais partie du camp des insurgés de St. Eustache, et j'étais alors l'un des plus chauds et zélés partisans du Dr Chénier.

J'étais au nombre des piquets ou sentinelles qui étaient placés aux alentours du village pour empêcher

les insurgés de déserter le camp, et en même temps, pour emprisonner tous les loyaux qui approchaient du village ou qui voulaient s'y introduire.

J'affirme que parmi les habitants de St. Eustache et ceux qui formaient le camp de la rébellion, un grand nombre d'entre eux y avait été amené par la force, par les menaces, et d'autres parce qu'on leur disait qu'on s'y divertissait et qu'on y faisait bonne vie et bonne chair.

Je me rappelle fort bien que durant mes fonctions de piquet ou de sentinelle, j'ai voulu arrêter M. Thomas Brunet pour l'amener au camp ou le faire prisonnier, et cela de la même manière qu'il le raconte lui-même dans sa déclaration donnée le vingt-quatrième jour du mois de février, mil huit cent quatre-vingt ; mais comme M. Brunet était un homme brave et renommé par sa force, je ne voulus point forcer mes compagnons à engager un combat avec lui, et il passa outre en me disant que plus tard je me souviendrais de lui. Malheureusement pour moi, ces menaces devaient bientôt être mises à exécution, comme je vais le narrer.

Le jour de la bataille arrivé, jour de combat auquel nous ne nous attendions point, j'entrai dans l'église avec tous ceux que l'on forçait d'y pénétrer, et je fus placé au premier rang pour tirer sur les troupes. Malheureusement, notre résistance ne fut pas longue, car après avoir déchargé mon fusil autant de fois que j'ai pu, je fus obligé avec tous mes compagnons de prendre la fuite.

Quant à moi, je me sauvai avec un nommé Gosselin par le chemin couvert qui menait à la sacristie, et nous nous élançâmes sur la glace. Les balles sifflaient au-dessus de nos têtes, mais nous eûmes le bonheur de ne pas être blessés. Sans perdre un instant, nous accélérâmes notre course et nous arrivâmes près du Grand-Moulin où nous vîmes, sur une pointe de terre sise sur le côté sud de la rivière, un groupe de personnes regardant le combat et les fuyards. Parmi ces spectateurs se trouvait M. Thomas Brunet dont je parle plus haut, et aussitôt qu'il me reconnut, il s'élança sur la glace, me barra le passage et me fit prisonnier. Aussitôt que la bataille fut terminée, il me lia les mains avec une corde et me conduisit au village où je fus incarcéré avec un grand nombre d'autres insurgés, dans le hangar de pierre appartenant à M. Féré.

Le lendemain matin, le capitaine Globensky entra dans notre prison, et plusieurs d'entre nous qui le connaissaient le prièrent d'intercéder pour nous et de nous faire donner quelque chose à manger, vu que nous crevions de faim. Il s'empressa de nous faire apporter des vivres, et dans un moment où la sentinelle avait été détournée par lui de la surveillance de la prison, il me dit, ainsi qu'à plusieurs autres prisonniers de St. Eustache : "Sauvez-vous, allez vous cacher, ne vous montrez nulle part, parce que si vous êtes repris vous serez tous pendus." Je m'élançai alors vers lui pour lui témoigner ma reconnaissance ; mais il me saisit par

la nuque ou le chignon du cou et me poussa en dehors de la prison, en me disant : "Sauve-toi donc, et laisse-moi donc tranquille avec tes remercîments." J'ai toujours conservé une reconnaissance sans bornes au capitaine Globensky pour m'avoir sauvé de la prison ; et je me fais un devoir de dire devant Dieu qui me voit et m'entend que, un grand nombre d'insurgés ont dû leur salut à la bonté et à générosité de ce brave gentilhomme.

Je n'ai pas vu tuer le Dr. Chénier, mais il est reconnu par tout le monde qu'il a été tué aussitôt qu'il eut sauté par la fenêtre de la chapelle de la Ste. Vierge dans le cimetière et lorsqu'il se sauvait. Il est faux de dire que son cœur a été promené dans le village au bout d'une baïonnette, et c'est un conte imaginaire ou mensonger que personne ne croit dans St. Eustache.

En terminant, je dois dire que je ne condamne aucunement la formation de la compagnie des volontaires du capitaine Globensky, et cela pour trois raisons : la première, parce qu'elle a été formée par des citoyens honorables de St. Eustache qui voulaient se protéger contre nos persécutions ; la seconde, parce que si le capitaine Globensky n'eût pas figuré en 1837, moi et mes compagnons d'armes nous n'aurions pas été protégés ; la troisième enfin, parce que si un nouveau 1837 surgissait je m'enrôlerais dans une telle compagnie, vu que je condamne aujourd'hui les chefs exaltés de la rébellion qui, sans jugement et sans humanité, nous ont follement conduits à la boucherie.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, en fesant ma marque, en la présence de Victor Perrault, écuyer, médecin, et de M. William Scott, ce troisième jour du mois de mars, mil huit cent quatre-vingt.

sa
ALEXANDRE ⋈ POIRIER
marque

DR. V. PERRAULT, }
W. H. SCOTT, } témoins.

Les déclarations que l'on vient de lire et que pourrais multiplier, établiront d'une façon irréfragable ce que fut mon père en 1837. Et rien d'étonnant que le déclarant M. W. Inglis et autres prouvent qu'il aît pu montrer de la sympathie pour les rebelles, son beau-père M. H. LeMaire St. Germain qu'il affectionnait beaucoup, se trouvant au nombre de ceux qui, quoique modérés, sympathisaient néanmoins avec les fauteurs de la révolte.

Entraîné, malgré lui, à se mettre à la tête d'une compagnie de volontaires, mon père voulut cependant profiter de sa position pour protéger ses persécuteurs et les amis qu'il comptait parmi les insurgés.

Il tenait pardessus tout à sauver son beau-père imprudent, et c'est ce qu'il fit comme on va le lire plus loin, puisqu'il l'arracha des mains des soldats anglais qui l'avaient fait prisonnier et qui paraissaient vouloir le ma'-mener.

M. H. LeMaire Saint-Germain, mon grand'père maternel, était allié à la famille Dumont ; mais il différait d'opinion politique avec ses neveux MM. Lambert et

Sévère Dumont, seigneurs des Mille-Iles, aussi bien qu'avec mon père et la notabilité de l'endroit; car, il faut le dire, presque tous les notables étaient loyaux et opposés aux révoltés avec lesquels ils furent contraints et très souvent d'avoir maille à partir.

La position d'arpenteur de mon grand'père qui lui avait fait connaître la population entière de cette partie du Nord, avec laquelle il était on ne peut plus lié, et sa réputation d'homme parfaitement renseigné et instruit, avait influencé ceux qui écoutaient ses tirades contre le gouvernement d'alors et qui tiraient la conclusion que, puisque M. LeMaire St. Germain parlait contre les autorités gouvernementales, il devait être sympathique au soulèvement et à la prise des armes. Ils se trompaient tous, car quoiqu'il approuvât les sentiments des mécontents, il fut toujours opposé à la violence ou à la prise des armes qu'il regardait comme un acte de grande et périlleuse folie.

Le jour de la bataille, c'est-à dire le 14 de décembre 1837, il resta chez lui et ne voulut point songer à fuir, quoique sa résidence par la position qu'elle occupait fût la plus exposée et la première qui devait essuyer le feu de l'ennemi. Il donnait pour raison qu'il n'avait rien à craindre ou à se reprocher.

Quand la fusillade commença, il se promenait dans sa maison, et quoiqu'il entendît parfaitement le bruit du canon, il s'opiniâtrait à ne pas bouger; mais il raconta lui-même plus tard et en plusieurs occasions ce qui suit: "Après m'être promené philosophiquement

" durant quelques minutes dans ma maison, les mains
" placées derrière le dos (coutume habituelle), écoutant
" le vacarme peu rassurant des assaillants qui allaient
" envahir le village, la curiosité me poussa à voir ce qui
" se passait au dehors ; mais en ouvrant une croisée, un
" messager importun ou un avant-garde que l'on nomme
" boulet et que l'artillerie royale me faisait l'honneur de
" diriger contre mes pénates, passa à quelques pouces
" de la partie la plus proéminente de mon visage, mon
" pauvre nez, et le frisa à tel point que sa couleur et son
" odorat en furent presque supprimés. Oh ! c'est alors
" que je m'interpellai et que j'eus le bon sens de dire à
" mon individu : St. Germain ! tu es un imbécile et il
" est temps pour toi d'abandonner ton gîte, si tu ne veux
" pas tomber sous le plomb du chasseur ou être grillé
" comme un renard dans sa tanière ! Aussi, c'est ce que
" je me proposai de faire à l'instant ; mais l'homme pro-
" pose et le diable dispose quelquefois. A peine avais-
" je levé le pied lestement que je fus saisi, garrotté
" comme une momie égyptienne par les soldats anglais,
" et entraîné à leur remorque comme un vil scélerat. Il
" fallut bien me résigner, et je commençai à réfléchir
" sérieusement sur ma peu enviable position. Je
" m'acheminais piteusement vers je ne sais où, lorsque
" je fus agréablement surpris de voir accourir vers moi
" le capt. Globensky, mon gendre, qui sans demander
" de permission à mes sbires, coupa mes liens et m'arra-
" cha des mains de cette soldatesque sans gêne et furi-
" bonde, qui vociférait contre moi les noms prosaïques de

" *damned rebel, damned...* et qui était loin de me faire " les yeux doux."

Ceux qui ont connu mon grand'père St-Germain croiront facilement au récit que je viens de faire, d'autant plus que son caractère gai le portait naturellement et assez souvent à plaisanter sur les hommes et les choses. Aussi, rien d'étonnant qu'il aît voulu railler ou se railler lui-même, dans une position aussi critique que celle où il s'est trouvé en 1837.

Quoique mon père fît toutes ses instances auprès des autorités militaires, afin d'exempter son beau-père d'aller en prison, il eut la douleur d'échouer et M. LeMaire Saint-Germain fut conduit à Montréal où il fut détenu durant quelques temps dans la prison de cette cité. *

Afin d'établir davantage la parfaite honorabilité de tous ceux qui ont témoigné dans cet ouvrage, je prie le lecteur de lire l'attestation qui suit :

DÉCLARATION DE MESSIRE GUYON ET AUTRES.

Nous, soussignés, certifions que MM. Jean Bte. Bélanger, François Cabana, Luc Langlois, Paul Boileau, Benjamin Traversy, Luc Girouard, Jean Bte. Binette, A. Poirier, T. Brunet, Antoine Poirier et J. Paiement

---

* M. LeMaire Saint-Germain était le grand'père des MM. Beaudet, du Côteau-du-Lac, et l'oncle de M. A. Roy, des Cèdres. M. Oscar Dunn est son arrière petit-fils.

écr., sont tous des citoyens de la plus haute honorabilité et qui jouissent pour la plus part d'une honnête et parfaite aisance.

Nous certifions aussi que Eustache Cheval, Julien Choquet et Gabriel Lefebvre, cultivateurs mentionnés au certificat délivré par feu Messire Mercier, curé de St. Martin, conjointement avec MM. Parizeau et Bélanger, en date du 18 Mars 1838, ont été durant leur vie des hommes de la plus haute respectabilité. Favorisés de la fortune et de la considération publique, ces trois capitaines de milice enrôlés comme volontaires, en 1837, dans la compagnie du Capitaine Maximilien Globensky, furent honorés des charges les plus importantes dans notre paroisse et ils furent toujours considérés comme des modèles de probité et de gentilhommerie.

Quant à MM. Donald McNaughton, J. Bte. Proulx, William Greer, William Inglis, le Capitaine Basile Choquet, Basile Sauvé, Guillaume Brayer dit St. Pierre, qui vivent encore et qui ont aussi fait partie de la compagnie commandée, en 1837, par le Capitaine Globensky, nous nous plaisons à proclamer que la position sociale de chacun d'eux ne laisse rien à désirer ; et que comme les capitaines plus haut mentionnés, ils jouissent tous de la plus haute considération parmi leurs concitoyens.

En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat, ce troisième jour du mois de novembre, 1877.

L. J. Guyon, Ptre., curé de St. Eustache.
J. L. de Bellefeuille, notaire.
C. H. Champagne, notaire.

Après avoir inséré dans cet ouvrage les importantes déclarations qui précèdent, je suis heureux d'en terminer la file avec celle du révérend messire Guyon, qui, depuis 1860, est à la tête de la cure et de la paroisse de St-Eustache.

Ce prêtre distingué qui a été promu en 1853 à la dignité d'archiprêtre est, comme tout le monde le sait, en très haute estime parmi le clergé. Je dois même ajouter que les considérations attachées à ses vertus et à ses études profondes en théologie, ont toujours attiré sur lui une grande démonstration de respect de la part de la hiérarchie épiscopale. Cet apôtre vénéré et tant aimé de ses paroissiens, paroissiens qu'il connaît tous intimement, sera lu avec intérêt et respect.

Voici sa déclaration et son appréciation :

DÉCLARATION DE MESSIRE L. J. GUYON.

Je, soussigné, certifie que ayant eu beaucoup de rapports avec M. Joseph Robillard, ancien citoyen de ma paroisse et qui jouissait à juste titre de la plus haute considération dans ma paroisse, j'ai eu l'occasion de parler avec lui et très souvent des malheureux événements de 1837 ; puis de la bataille de St-Eustache à laquelle il a pris part et de sa fuite de l'église.

Après avoir lu bien attentivement la déclaration donnée en ma présence par François Cabana, en date du 30 mars 1877, je dois certifier qu'elle concorde absolument avec le récit qui m'a été fait par feu Joseph Robillard sur sa fuite de l'église avec le Dr Chénier, c'est-à-dire

que la narration faite par le dit François Cabana *touchant les paroles, la peur et la fuite* du Dr Chénier, est d'une exactitude scrupuleuse. Mais je dois faire remarquer que comme M. Robillard avait pris une autre direction pour s'enfuir, il n'a pu être témoin de la mort du Dr Chénier.

Je dois ajouter de plus que le dit Joseph Robillard, en me donnant des détails émouvants de sa fuite sur la glace, m'a formellement dit : " Mon passage sur la glace " vis-à-vis l'église a été miraculeux ou plutôt dû à la " bonté du capitaine Globensky. Il me sembla alors " que ce dernier avait donné l'ordre à ses volontaires de " tirer au-dessus de ma tête, afin de me presser de fuir " avec plus de cé érité, ce que je fis ; car sans cela et " comme je passais à vingt pas de sa compagnie, elle " aurait pu facilement me fusiller si elle l'eût voulu." Enfin il aimait à me dire que sa persuasion avait toujours été que M. Globensky avait voulu l'épargner et que si ces ordres n'eussent pas été donnés, il eut été certainement tué.

Je déclare aussi que pas un citoyen de ma paroisse ou de mon village n'a parlé en mal du capitaine Globensky pour la part qu'il a prise aux troubles de 1837 ; au contraire, et moi comme mes paroissiens, nous n'avons toujours eu à décerner que des louanges à ce vieux militaire, à ce vieux type de gentilhommerie pour les services qu'il a rendus aux malheureux insurgés du 14 décembre 1837, et pour avoir toujours été fidèle à son roi et à sa religion.

Je déclare en sus que le souvenir des événements arrivés à St-Eustache en 1837, n'est pas en très haute estime parmi les révoltés de cette époque ; car je n'en connais pas un seul qui ne déplore point la rébellion et ne condamne point *ceux* qui ont provoqué les désastres navrants dont le village de St-Eustache a été le théâtre.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration, au presbytère de St-Eustache, ce deuxième jour du mois de décembre mil huit cent soixante-et-dix-sept.

L. I. Guyon, Ptre.

CONCLUSION.

Faudrait-il, après toutes les déclarations que l'on vient de lire et qui prouvent on ne peut plus en faveur de mon père, signaler la querelle ou l'altercation fort vive qui s'engagea entre lui et le colonel *. N'est-ce pas ce même colonel qui, à la vue des vaincus qui se jetaient aux pieds de mon père pour lui demander protection, s'écria devant les soldats anglais que le capitaine Globensky était un *damned rebel ?* mais ce colonel ayant été blessé presqu'au moment même où il prononçait ces paroles, mon père lui répondit qu'il avait reçu ce qu'il méritait.

Faudrait-il relater de nouveau l'altercation fort vive que mon père eut avec "*a retired officer of the regular force*", c'est-à-dire le capitaine Buchanan, dont parle M. W. Inglis dans sa déclaration à propos de la fusillade que ce capitaine Buchanan voulut diriger

contre quelques malheureux fuyards? Si le lecteur se le rappelle bien, la compagnie de mon père s'était arrêtée sur la rive sud opposée au village de St. Eustache, c'est-à-dire en face d'un hôtel tenu par M. Seers où elle devait faire étape et d'où elle ne devait pas bouger. M. W. Inglis, dans sa déclaration, raconte que tels étaient les ordres de Sir John Colborne, et que mon père eut dans ce lieu une dispute très vive avec ce capitaine Buchanan, parce qu'il voulait enfreindre les ordres du commandant, pour aller chasser quelques pauvres rebelles qui, au lieu de vouloir combattre, s'enfuyaient à toutes jambes.

Faudrait-il aussi mentionner la dispute animée qu'eut encore mon père avec les soldats et quelques volontaires étrangers à St. Eustache, pour les empêcher de faire brûler tout le village?... Non, parce qu'il ne faut pas oublier que, à part la compagnie de mon père, recrutée dans St. Eustache, il y avait plusieurs autres compagnies de volontaires ; entre autres, celles de Montréal, de St. André, du Gore et d'autres lieux, qui prirent part à la bataille de St. Eustache, le 14 de décembre 1837, et il ne faut pas les confondre avec celle de mon père, quoique je ne désire point les accuser ; mais assez sur ces faits particuliers et bien d'autres que je pourrais citer, et passons à quelques considérations avec lesquelles je terminerai mon ouvrage.

Comme déduction des déclarations de M. J. L. de Bellefeuille, de M. Inglis et de celles des autres citoyens

que j'ai citées dans mon essai historique, je dois faire le raisonnement suivant :

Nous différons en politique, c'est malheureusement vrai ; mais si parce que nous différons en politique, il faut absolument (d'après les hommes de parti) se faire la guerre, que l'on n'aille donc pas au moins fouiller dans les cendres éteintes de 1837 afin d'y trouver des armes contre un adversaire. Personne n'y gagnera, on peut en être assuré ; car les descendants des deux partis opposés de l'époque y trouveront des sujets d'attaque et de défense, qui ne produiront rien de bon. Enfin, par convenance et pour la tranquillité publique, ne vaut-il pas mieux ensevelir pour toujours dans l'oubli ce malheureux passé, d'autant plus qu'il a déjà plus de 40 ans d'existence et que les adversaires d'autrefois sont aujourd'hui devenus (au moins pour la plupart) des amis ?

Celui qui veut combattre honorablement ne doit pas aller demander des armes à nos pères, à nos devanciers ou à une époqne qui remonte à un demi siècle ; mais il doit attaquer ou se défendre avec les armes de notre temps, et il ne doit discuter le affaires publiques qu'avec les personnes qui les régissent ; enfin, il ne doit discourir ou faire de la propagande électorale que sur l'état actuel de notre monde politique.

Puisque (généralement) l'union existe aujourd'hui entre ceux qui étaient divisés ou adversaires en 1837, serait-il prudent d'essayer à interrompre la bonne har-

monie qui existe actuellement entre eux, même sur les questions politiques ?... Et parce que nos pères, jadis ennemis, ont eu plus tard la sagesse et la magnanimité de vouloir marcher à l'unisson et d'ensevelir le passé dans l'oubli, afin de nous donner une leçon d'éducation domestique et politique, faut-il que nous permettions à certains écrivains exaltés, à certains hommes de coterie ou de spéculation politique, de prêcher à leurs descendants ou parmi nous une guerre qui n'a plus sa raison d'être ?..... Celui qui, avec maladresse, avec malice ou pour des motifs particuliers et cachés, soufflerait ainsi le feu de la discorde parmi des hommes d'une même race et ensuite parmi les diverses races qui forment la Puissance du Canada, cet homme, dis-je, serait bien coupable et il devrait être honni indistinctement par tous ses concitoyens.

Si certains écrivains animés d'un zèle exagéré ou trop vif pour leur parti, ont cru devoir m'attaquer injustement durant mon élection en invoquant les jours de 1837, je dois leur répéter qu'ils ont eu tort de me faire cette guerre de mauvais aloi, et pour prouver leur écart je poserai quelques questions auxquelles je répondrai aussi brièvement que possible.

Les Canadiens-français, moralement parlant, sont-ils royalistes ou républicains ?

Avec l'histoire en mains, je dirai que la très grande majorité de la population canadienne-française a toujours été fidèle et attachée au royalisme ; et pour le

prouver, je ne remonterai pas plus haut qu'aux premiers jours de la colonie sous la domination anglaise.

Comme on le sait, les Canadiens-français prêtèrent le serment d'allégeance à l'Angleterre en l'année 1763. Cependant, onze années à peine après et quoique à cette époque ils fussent assujétis, parfois, à un pouvoir arbitraire et oppressif, ils ne voulurent pas prêter l'oreille aux appels et aux promesses séduisantes des anciennes colonies anglaises en Amérique, qui, en 1774 et 1775, voulaient les entraîner avec elles à secouer (disaient-elles) le joug de la métropole.

L'histoire est là pour nous dire ce que le congrès des Etats-Unis essaya, tant en 1774 qu'en 1775, pour soulever la population française et lui prouver qu'elle devait conquérir sa liberté. Mais le clergé avec les seigneurs et la bourgeoisie repoussèrent les offres pressantes et réitérées des anglo-américains rebelles, et ils se mirent à la tête de leurs nationaux pour combattre et repousser les forces des provinces révoltées qui avaient envahi le Canada.

Washington, Montgomery, le comte d'Estaing, ainsi que Lafayette, nouèrent aussi des intrigues secrètes et même ouvertes en ce pays et firent tous leurs efforts pour s'attirer la sympathie des Canadiens-français et les pousser à la révolte, mais ils échouèrent. Les Canadiens préférèrent rester fidèles à leur nouveau roi plutôt que de se joindre à des colonies rebelles qui nourrissaient des sentiments de républicanisme.

Pourtant, si les Canadiens l'eussent voulu, particuliè-

rement dans un temps où ils venaient de tomber sous la puissance de la Grande-Bretagne et dans un temps où la population anglaise était dans une infime minorité dans ce pays, il eut été facile pour eux de faire cause commune avec les Anglais rebelles de l'Amérique et de se débarrasser de la couronne britannique. Mais les Canadiens étaient trop royalistes pour abjurer leurs principes politiques et ils préférèrent prouver et conserver leur ancien attachement pour le royalisme, en ne se rebellant point contre le parti du roi, quoique à cette première époque de la domination anglaise au Canada, les représentants du pouvoir fussent étrangers et parf is injustes pour la race canadienne-française.

Dans la suite, cette nation dite canadienne-française conserva les mêmes sentiments de fidélité et d'attachement pour le roi. La guerre de 1812-1815, comme la glorieuse bataille de Chateauguay, l'attestent hautement. Il devait en être ainsi en 1837, malgré les maux que certains tribuns reprochaient avec raison au pouvoir exécutf, mais qu'ils exagérèrent et envenimèrent au lieu d'essayer à les faire disparaître.

Puisque la très grande majorité de la population française a toujours été royaliste, pourquoi faire un crime à mon père d'avoir nourri les mêmes sentiments ? Et d'ailleurs, quelle a été de tout temps la politique de mes ancêtres comme celle de leurs descendants au Canada ?

En principe, ma famille a toujours préféré des institutions constitutionnelles régies par une tête couronnée ou gouvernées par un monarque honoré du respect et de

l'amour de ses sujets. En 1812, 1815 et 1837 elle a toujours été loyale, amie de l'ordre, de l'autorité et attachée à son souverain, contrairement à l'ancien parti de M. Papineau et à un très grand nombre de libéraux, partisans du républicanisme, qui ont toujours essayé à secouer la domination anglaise pour devenir américains.

Quelle est actuellement la politique de la très grande majorité de ceux qui, en 1837, se sont rebellés contre le gouvernent colonial et celui de la métropole ?

Dans le comté des Deux-Montagnes, comme dans presque tout le pays, les révoltés de 1837 sont revenus à la politique de ma famille, c'est-à-dire des loyaux, des amis de l'ordre, de l'autorité, du gouvernement de la Grande-Bretagne et actuellement fort opposés à l'annexion américaine. A l'appui de cette vérité et afin de lui donner plus de consistance et d'éclat, je n'ai qu'à citer les noms des Lafontaine, des Morin, des Cartier, des Taché, des Dumouchel, des Girouard, des Scott et de tant d'autres qui, de rebelles qu'ils étaient en 1837, sont devenus les fermes et fidèles sujets de Sa Majesté ; et il ne faut pas oublier non plus que plusieurs d'entre eux portent aujourd'hui et ont porté avec orgueil des titres honorifiques qui leur furent octroyés par la couronne d'Angleterre. Alors de tels faits prouvent donc à l'évidence que ma famille et les loyaux ont eu raison de ne pas vouloir marcher avec les meneurs de la révolte de 1837, qui à cette époque tendaient les bras vers la république voisine ?

Mais comme ce souvenir de 1837 m'a mis en cause ou en évidence plus que qui que ce soit, et comme j'ai été on ne peut plus injustement attaqué sur le terrain politique, je veux une fois pour toutes exposer mes principes politiques et afin d'y mieux arriver, je reproduirai ici textuellement, le programme que j'ai publié durant mon élection, manifeste qui est l'expression fidèle de ma profession de foi politique :

AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES.

Messieurs,

Une élection pour la Chambre des Communes va avoir lieu prochainement dans ce comté. Vous m'avez offert la candidature, et j'ai toujours refusé de l'accepter, mais j'avoue que la persistance de vos sollicitations m'a jeté dans la confusion et que mon dernier refus, dont vous connaissez les motifs intimes, m'a été vraiment pénible. Vous êtes venus, en dépit de ma décision, me presser encore plus vivement, et vous m'avez fait en cela un honneur dont je me déclare indigne.

J'accepte aujourd'hui la candidature, je me décide à faire ce sacrifice — je sais que vous croirez à la sincérité de ce mot — surtout parce que je vois que mon nom rallie des hommes de tous les partis politiques, désireux comme moi d'amener, dans le but de défendre nos intérêts les plus chers, une union étroite entre tous les habi-

tants de la province de Québec. Dès l'année 1864, j'ai écrit dans le journal de notre comté des articles demandant cette union féconde, et toujours vous m'avez vu au milieu de vous défendre cette même idée ; l'année dernière encore j'écrivais dans un journal de Montréal pour soutenir la même thèse, pour démontrer que l'union entre nous était, plus que jamais, utile, nécessaire. Il me semble donc que ma candidature réalise partiellement cette pensée, c'est un puissant motif pour moi de céder aux vœux que vous voulez bien m'exprimer.

Je vous dois, et je me dois à moi-même de formuler par écrit les principes qui me guideront dans la vie publique. Il est vrai, Messieurs, que pour certains hommes politiques les déclarations, même écrites, ne coûtent pas plus à faire qu'à renier ; mais si vous avez été trompés déjà vous-mêmes, je suppose que vous me faites appel aujourd'hui parce que vous avez la ferme conviction que, moi, je ne vous tromperai pas, en un mot parce que vous avez confiance en ma loyauté. Voici donc mon programme, et je l'imprime afin qu'il n'y ait aucune équivoque entre nous.

1° Je suis et je resterai indépendant des hommes et des partis, n'étant pas de ceux qui croient qu'un député indépendant soit un député suspect. Je n'irais en chambre ni par ambition, ni par spéculation, mais dans le seul but d'accomplir, exempt de tout fanatisme politique, le devoir que vous m'imposez. Les promesses pompeuses des chefs de parti (rouge ou bleu) ne m'en-

traîneront jamais à m'attacher à la remorque d'une faction. Je n'ai qu'un seul désir : travailler, dans la mesure de mes capacités, pour ce que je jugerai être le bien du comté et du pays en général. Jamais je ne me jetterai dans une opposition factieuse dans le but de faire arriver un parti au pouvoir.

2° Fier de mon titre de cultivateur et du travail que j'ai accompli dans les intérêts de l'agriculture, je favoriserai de toutes mes forces toute mesure qui tendrait à la protéger.

3° Je respcterai toutes les nationalités et toutes les croyances religieuses. Tous mes efforts tendront à établir l'harmonie entre les diverses races qui habitent le pays. Avec des traditions et un culte différents, les divers groupes réunis dans notre Confédération peuvent facilement s'unir sur un terrain commun, celui du bien général et d'une ambition nat relle à chacun de préparer l'avenir de la patrie. Les guerres de religions et de nationalités sont des luttes fratricides, car nous appartenons à la même grande famille, la famille Canadienne.

4° Décidé à respecter tous les droits, je suis non moins résolu à réclamer et défendre ceux qui nous appartiennent.

5° Enfin qu'il me soit permis de rappeler que ma devise est : *Juste et firme ubique*, " Juste et ferme partout." Elle sera celle de ma conduite en parlement.

Voilà en résumé ma profession de foi politique, et si les signataires des nombreuses " réquisitions " qui m'ont

été présentées, pensent qu'elle soit celle d'un honnête homme, j'ose dire qu'ils peuvent compter que j'y resterai fidèle. Je le promets sur l'honneur.

C. A. M. Globensky.

Plateau des Chênes, à St. Eustache, le 26 janvier 1875.

Eh bien ! croit-on que la politique que j'ai définie dans le document qui précède et que j'ai expliquée ou développée devant le peuple, soit celle d'un homme dangereux et qu'elle fût de nature à ameuter ou à soulever contre moi la presse libérale ? Je ne le crois pas, et je dois répéter ce que j'ai déjà écrit dans cet ouvrage, c'est que les dispositions d'esprit des hommes de parti durant et après la lutte diffèrent considérablement, et qu'il peut y avoir un abîme entre les sentiments d'hier et ceux d'aujourd'hui.

Avant de terminer mon ouvrage, je répéterai bien volontiers que la partie littéraire laisse à désirer et qu'elle prête le flanc à la critique. Néanmoins, j'espère que les écrivains m'accorderont toute leur bienveillante indulgence, sachant que celui qui n'a pas le talent et la prétention d'écrire, mais qui se fait auteur uniquement pour défendre la mémoire vénérée d'un père, n'a guère d'aise à écrire avec élégance une langue aussi belle et aussi difficile que la langue française.

Si mon livre ne brille point par le style, il a cependant

le mérite de renfermer un exposé loyal et peut-être trop franc de certains faits historiques que j'y ai relatés, et qui m'attirera sans doute la censure de certains écrivains contrariés ; mais je ne m'occupe point des critiques légères et qu'il me soit permis de faire de nouveau le souhait que j'ai toujours formulé, c'est-à-dire celui de l'union parmi nous tous.

Oui, espérons qu'un avenir peu éloigné réunira sous le grand drapeau de la nationalité canadienne les adversaires d'autrefois, et avec l'union, cette égide protectrice, chaque dénomination qui forme la Puissance du Canada saura faire respecter ses droits, sa langue et ses institutions tant civiles que religieuses. L'union seule, n'en déplaise aux hommes de parti, aux hommes de coterie, fera la puissance et la force de notre jeune pays.

Enfin, ayant terminé la tâche longue et pénible que mes adversaires m'ont imposée bien malgré moi, et ayant pleinement justifié la conduite de mon père pour la part qu'il a prise dans les événements de 1837 à St. Eustache, je n'y reviendrai plus; mais je répéterai encore une fois que comme mon père avait combattu en 1812-1815, pour repousser et chasser les Américains du sol canadien, il redoutait encore en 1837 les idées d'annexion que certaines têtes chaudes essayaient alors à inculquer dans l'esprit du peuple. Tout le monde sait que les chefs des insurgés tendaient les bras vers la république voisine et qu'ils lui demandaient des armes et de l'aide.

Si l'on désirait l'annexion ou une république, com-

ment se fait-il que nos vaillants voisins soient demeurés sourds aux appels réitérés des chefs de l'insurrection ? L'historien Garneau répondra pour moi : " Dans les " Etats-Unis, dit-il, les journaux étaient bien partagés " et l'on pouvait être certain que le gouvernement de " Washington n'interviendrait que quand la cause de " l'indépendance du Canada serait à peu près gagnée, " c'est-à-dire pour enlever le prix de la victoire. "

Et c'est sur ce peuple que M. Papineau voulait greffer une république canadienne.

Mais admettons pour un instant que les Américains auraient aidé les insurgés et que par la force de leurs armes, ils auraient réussi à annexer le Canada à leur république, les Canadiens-Français y auraient-ils gagné ?

Que l'on relise la déclaration raisonnée d'un étranger à notre origine, celle de M. W. Inglis, et l'on aura la réponse à cette question. Nous aurions été à la merci et au pouvoir d'une république qui peut-être nous eût dit : Vous avez voulu que nous vous aidions à secouer le joug de la domination anglaise, mais comme vous n'y avez pas mis de conditions et que sans nous vous auriez échoué, nous ne nous occuperons point de votre traité de Paris ; vous serez assujétis à nos lois, à notre langue ; enfin vous ferez partie intégrante des institutions du peuple américain !.... Voilà ce que 1837 nous eût valu. Si la petite portion du peuple qui demandait l'annexion aux Etats-Unis avait réussi, elle nous aurait exposé à perdre tous les privilèges qui nous étaient garantis par l'acte de cession du Canada par

Louis XV à la Grande-Bretagne, en 1763. Nos lois françaises, notre langue, nos institutions tant civiles que religieuses devenaient par ce fait accompli en grand danger, et la clause par laquelle il est statué dans le traité de Paris que l'Angleterre ne peut forcer la colonie à combattre en dehors du sol canadien ou plutôt à l'étranger, cette clause, dis-je, devenait lettre morte.

Noyés au milieu de la nation américaine qui véritablement n'est pas une nation homogène et de naissance, mais bien une multitude composée de tous les peuples, les Canadiens-Français auraient eu à épouser toutes les difficultés, comme toutes les dettes, de cette république cosmopolite, ses guerres avec l'étranger comme ses guerres intestines et civiles. Combien de Canadiens ne seraient-ils pas tombés sur les champs de bataille de la guerre qui vient d'ensanglanter le sol américain ! Et combien de millions de dollars n'aurions-nous pas eu à débourser pour payer cette guerre honteuse et fratricide que les Etats du Nord, pour assouvir leur haine, leurs jalousies tant politiques qu'individuelles eurent la barbarie de faire aux Etats du Sud de leur république.

Voilà la raison principale qui engagea ce vieux militaire, fidèle et attaché à son roi comme à sa religion, de prendre encore une fois les armes pour repousser l'invasion redoutée des Américains ou l'établissement dans ce pays d'une république éphémère, dangereuse et qui, d'après le clergé et la très grande majorité des Canadiens-Français, était anti-patriotique.

Faudrait-il dire et ajouter aussi que les lois de cette triste époque étaient devenues impuissantes, qu'elles ne couvraient d'aucune protection des gens paisibles, laissés sans défense, et que la formation d'une compagnie dans St. Eustache était le seul expédient à être adopté pour se protéger et se faire respecter. L'impunité régnait oligarchiquement, on se moquait des m aces des autorités gouvernementales, afin de mieux insulter et de persécuter tous ceux qui ne voulaient pas lever l'étendard de la révolte ; alors, rien d'étonnant que mon père ait voulu s'opposer à cet égarement révolutionnaire.

D'après moi, la faible portion de la nationalité canadienne-française qui s'est révoltée a eu tort, parce que secouer le joug de l'Angleterre, pour accepter le joug américain, c'était vouloir tomber de Charybde en Scylla, avoir peur d'un mal, d'un écueil grossi par l'imagination et facile à éviter pour aller se meurtrir et se briser sur l'autre.

Des réformes étaient nécessaires, je l'admets ; mais il fallait adopter des moyens constitutionnels et légaux pour amender la constitution, et ces réformes eussent été obtenues sans provoquer la guerre civile. Tout vient à point à qui sait attendre, dit le proverbe, et le temps comme l'expérience nous l'ont prouvé.

Après un demi siècle d'une révolution de bien triste mémoire, certains jeunes écrivains accusent aujourd'hui ceux qui, comme M. l'abbé Paquin, avec le clergé, les historiens, le Dr O'Callaghan et la très grande majorité du pays, ont blâmé le mouvement de 37-38 ; mais

comment se fait-il que l'ouvrage historique de M. Paquin n'ait pas été conspué en 1838, date où il fut publié? Comment se fait-il aussi que les mandements des évêques et les protestations publiques n'aient pas été aussi condamnés à ces dates reculées ? Parce qu'on était alors mieux renseigné qu'on ne l'est de nos jours, et si quelques-uns ont osé approuver une révolution qui avait provoqué tant de malheurs, ces quelques-uns ne représentaient point les sentiments de cette province.

On accuse les autorités d'avoir fait tomber des têtes et d'avoir condamné plusieurs insurgés à l'exil, à la déportation aux Bermudes. C'est malheureusement trop vrai, mais l'on ne peut accuser les autorités de favoritisme, puisque des Anglais pur sang du Haut-Canada et qui se sont rebellés n'ont pas été épargnés.

De plus, le souverain, quoique irrité, n'a-t-il pas blâmé l'expatriation ordonnée par Lord Durham ? Et l'abbé Paquin, en parlant de la formation de la Cour martiale, ne va-t-il pas jusqu'à dire : " Bien plus et ceci mérite de la reconnaissance en faveur du conseil spécial, car il avait passé une ordonnance par laquelle la Cour martiale ne devait prendre connaissance des crimes politiques ou de rébellion que ceux qui avaient été commis après le 4 de novembre 1838, ce qui mettait à l'abri une foule de prisonniers détenus dans les prisons avant cette date et d'autres qui auraient pu être compromis par leur conduite antérieure à cette date. " Alors, que l'on soit donc juste et que l'on ne blâme donc point, sans

prendre en considération les concessions de la Cour martiale et la position difficile d'un souverain dont l'autorité avait été méprisée par des sujets séditieux et révoltés.

Tout le monde ne se plait-il pas à dire que la famille royale et l'élite du peuple anglais nous manifestent, à nous Canadiens-Français, à nos institutions, à nos communautés religieuses, tout le respect, tous les égards les plus flatteurs ? Oui, et parce que nous le méritons sans doute ; mais si nous le croyons avec un légitime orgueil, ne devons-nous pas d'un autre côté proclamer avec honnêteté de tels égards, qui honorent également les deux parties ?

La France que nous regrettons tant et que nous n'oublierons jamais, pourrait-elle dans le moment mieux nous traiter et nous accorder plus ou autant de libertés politiques et religieuses ?

Alors pourquoi certains jeunes écrivains font-ils tant de tapage, pourquoi vantent-ils tant l'annexion avec les institutions américaines ou républicaines ? Ne savent-ils pas que si les Canadiens-Français y étaient assujétis, ils disparaîtraient totalement comme race ?

BIOGRAPHIE DE L'ABBÉ PAQUIN.

Après avoir terminé cet ouvrage historique, je me rendrai sans doute agréable au lecteur si j'accomplis la promesse que je lui ai faite, c'est-à-dire celle de faire la biographie de M. Jacques Paquin. Oui, après avoir inseré dans mon essai historique l'ouvrage que M. l'abbé Paquin a publié en 1838 et après avoir fait de nombreux et intéressants emprunts à ses mémoires autographes et inédits, j'ai un devoir à remplir et c'est celui d'essayer à faire connaître ce qu'a été ce digne et distingué prêtre.

Je voudrais avoir le talent d'un habile biographe pour faire l'histoire succincte et parfaite de la vie si bien remplie de feu M. l'abbé Jacques Paquin ; je m'appliquerai néanmoins à écrire les traits particuliers et principaux de cette grande et patriotique figure, qui a laissé des souvenirs impérissables dans la paroisse de St. Eustache comme dans tout le pays.

Celui qui comme M. Paquin a écrit, commenté et frappé les fautes, les abus et le mal partout où ils se trouvaient, même en haut lieu, et cela avec autant d'indépendance que d'impartialité, a dû être la personnification parfaite de l'homme de bien, de l'homme de cœur.

Messire Jacques Paquin était natif de la paroisse de Deschambault, dans le diocèse de Québec.

Son intelligence précoce et son amour du travail le placèrent de prime-saut au premier rang parmi les meilleurs élèves du collège de Nicolet, où il fit un cours d'études brillant.

Il reçut l'ordre de la prêtrise le 24 de septembre 1814.

Après avoir été vicaire à Varennes, puis missionnaire de Saint-François-du-Lac où il évangélisa la peuplade des Abénakis, il fut promu à la cure de St. Eustache, en 1821.

M. Paquin avait alors une taille moyenne qui ne man-

quait point d'élégance et de fierté ; mais en acquérant de l'âge, il fut affecté par un excès d'embonpoint qui semblait le fatiguer ; cependant, son énergie physique et morale, en présence de l'accomplissement de ses devoirs de pasteur, lui faisait oublier et dompter facilement sa pénible obésité.

Sur ses épaules athlétiques on admirait une tête et une figure larges et belles où rayonnaient l'intelligence, la fermeté et la volonté. Son œil bleu, vif et animé, semblait vouloir pénétrer jusque dans les plis et replis les plus profonds de l'esprit et du cœur de ceux qu'il questionnait ou de ceux auxquels il s'adressait.

D'un tempérament sanguin, la circulation du sang devait se faire avec impétuosité dans ses veines ; aussi, n'aimait-il pas la contrariété, les obstacles, particulièrement quand une opposition lui était faite par des opposants frivoles, irréfléchis, préjugés et sans savoir.

Mais si dans les contrariétés vexatoires, il était d'une humeur vive, voire même emportée, d'un autre côté sa promptitude de caractère comme celle de son intelligence et l'excellence de son cœur l'aidaient facilement à faire un retour sur lui-même, et alors il calmait et persuadait ceux qui s'opposaient à ses arrêts, à ses fins.

Il exerçait une grande influence sur ses paroissiens. Il profitait et abusait quelquefois, disent ses contemporains, de cette autorité et de cette ascendance pour flageller et humilier ses adversaires, auxquels il parlait avec un sans gêne et une familiarité que l'on pouvait comparer à celle d'un père avec ses enfants. Quoique brusque, prompt et rude, il était cependant universellement aimé et respecté par ses paroissiens, que d'ailleurs il aimait lui-même de toute la tendresse d'un véritable père. Chacun savait que après l'orage arrivaient le calme, la douceur et les bienfaits.

Son influence ne se fesait point sentir uniquement sur ses coréligionnaires, il l'exerçait même sur tous les protestants de St. Eustache qui l'aimaient et le respectaient.

Il avait un mot favori et coutumier qu'il appliquait à tous ses inférieurs comme à tous ses intimes ; ce mot était celui d'*original* : " Viens ici *original* ; tais-toi *original*", disait-il.

A propos de ce qualificatif et de son influence, je me rappelle qu'un protestant, riche cultivateur du village de St. Eustache, me disait un jour, en parlant du regretté M. Paquin : " Je l'aimais comme un père, et ce qui me plaisait en lui, c'étaient son sans gêne et sa franchise ; il était l'ami du riche comme du pauvre ; bien des fois il me taquinait, il m'agaçait et quand je me fachais, il m'apostrophait toujours avec son mot favori que d'ailleurs il jetait à la figure de tous ceux qui badinaient avec lui, et quant à moi, il me disait : " Tais-toi donc *original d'Ecossais.*"

Tous ceux qui ont eu le plaisir et l'avantage de le connaître aiment à se rappeler son originalité comme ses reparties promptes, spirituelles et quelquefois fantasques.

Gai, plaisant, aimable et fort hospitalier, il aimait la jeunesse qu'il se plaisait à recevoir, à instruire et à divertir même.

Grand fumeur, il ne se séparait jamais de sa pipe de plâtre qui pour lui était le compagnon intime et joyeux de tous ses instants. Pour en donner la preuve, il faut savoir que après le feu de 1837, le presbytère n'existant plus, M. Paquin logeait sur l'une de ses fermes sise à l'extrémité Est du village. Conséquemment, il avait à se transporter de son domicile à l'église plusieurs fois dans le cours d'une journée ; mais durant ces courses quotidiennes ou ce va-et-vient nécessaire et répété, son camarade fumeur l'accompagnait toujours. Aussitôt qu'il

avait dit la grande ou la basse messe, le bedeau allait l'attendre dans l'une des tours de l'église, où d'une main il lui présentait cérémonieusement au bout d'une pincette un charbon ardent, et de l'autre main, la vieille pipe culottée ; deux objets qui fesaient venir l'eau à la bouche du digne curé et qui le faisaient tressaillir de plaisir. Ce cérémonial avait lieu de la même manière à la sortie des vêpres. Armé de sa favorite qu'il serrait tendrement entre ses dents, il passait dans les rues du village en lançant des bouffées énormes et précipitées qui, dans le lointain, représentaient le travail actif d'une locomotive vivante laissant échapper une traînée de nuages épais au milieu desquels l'heureux curé disparaissait.

Outre la pipe, il prisait copieusement et il semblait dire à ceux qui le voyaient ouvrir sa tabatière qu'il affectionnait souverainement, puisque dans l'église elle lui fesait oublier la pipe : Je pourrais bien vous appliquer la fameuse et sarcastique sentence de Molière qui est consignée dans ses œuvres : " Celui qui n'aime point le tabac n'est pas un homme d'esprit, et n'est pas digne de vivre ! "

D'un zèle infatigable, M. Paquin était partout où il y avait du bien à faire. C'est lui qui, après bien des difficultés, organisa la Société d'Agriculture du comté des Deux-Montagnes dont il fut longtemps le président actif et zélé. Aimant souverainement les agriculteurs, il publia maints écrits patriotiques pour faire progresser et aimer la carrière agricole ; mais M. Paquin (comme celui qui écrit actuellement sa biographie et qui a publié plusieurs lettres sur le même sujet) dut échouer et prêcher souvent dans le désert. Aussi, un jour qu'il revenait à la charge, il écrivait et formulait entre autres reproches, le suivant : " Nous qui appartenons à la " classe exclue, nous disions aux membres du Parlement : " Pourquoi, si vous voulez vraiment encourager l'agricul- " ture parmi vos compatriotes moins avancés que les

" Européens, pourquoi n'établissez-vous pas des fermes
" modèles dans différentes campagnes où des jeunes
" gens instruits puissent montrer aux habitants, par une
" expérience pratique, la vraie manière de bien cultiver
" leurs champs.

" M. Girouard (alors député pour le comté des Deux-
" Montagnes), ajoute M. Paquin, était de cette opinion ;
" mais sa voix fut étouffée dans un temps où l'on ne
" s'occupait que de révolte et de rébellion absurde. Que
" pouvait le bon sens d'un membre distingué flottant
" sur un océan.....de bêtises."

En 1837, il aurait voulu maîtriser ou brider l'ambition, les aspirations comme l'ardeur téméraire des chefs de la rébellion, spécialement celles du pétulant Dr Chénier ; car s'il blâmait les abus vrais (et non ceux exagérés) que l'on reprochait alors au pouvoir exécutif, il blâmait encore plus les fauteurs exaltés d'une révolte inopportune et plus que prématurée. Il entrevoyait un effrayant résultat, si non pour lui, du moins pour ses paroissiens qu'il chérissait avec tant d'amour et toute la tendresse d'un père éclairé et patriotique. Il recourut à tous les moyens possibles pour arrêter le Dr Chénier et préserver sa paroisse des fléaux qui allaient fondre sur elle, mais il échoua.

Comme historien désireux de s'instruire et d'instruire les autres et comme homme observateur, il n'avait pas de supérieur. Sa grande intelligence comme sa grande mémoire l'avaient porté à s'identifier avec l'histoire de tous les peuples et en particulier avec celle de son pays qu'il connaissait parfaitement.

Il avait parcouru presque toutes les paroisses de la province de Québec, afin d'y puiser des notes historiques dans les archives des fabriques et dans les bibliothèques publiques et celles des particuliers.

Il peignait avec une grande facilité les hommes et les choses, et il excellait dans le récit des faits généralement

dignes de mémoire comme dans le récit des événements publics et particuliers qu'il narrait avec concision, avec exactitude et avec toutes leurs circonstances. Tous ses mémoires qui restent sont des brouillons ou canevas écrits à la volée qu'il avait l'intention de mettre plus tard au net, mais il n'en eut pas le temps.

Il avait écrit l'histoire de l'Eglise en Canada ainsi que celle de son pays : ouvrage gigantesque qui datait du jour de la découverte de ce continent et qui ne se terminait qu'avec l'année 1842. Malheureusement et au moment même de mettre la clef à cet ouvrage principal qui lui avait coûté tant de voyages, tant de recherches, tant de veilles, tant de travaux et dont la publication aurait produit tant de bien, la mort vint le frapper. Cette histoire de l'Eglise et du pays qui formait plusieurs manuscrits volumineux, fut transportée après sa mort à l'évêché de Montréal ; mais le fruit de tous les travaux prodigieux de ce grand patriote ne devait jamais voir le jour, car cet ouvrage fut détruit (nous dit-on) lors de l'incendie de l'édifice épiscopal, en 1852.

Cette perte fut une véritable catastrophe pour la famille Paquin, et un grand malheur national au point de vue des lettres et de l'histoire du pays.

Des nécrologies écrites à la mémoire de M. Paquin, je dois reproduire celle publiée par les " Mélanges Religieux " et qui fera voir comment ce journal appréciait l'ouvrage historique du savant défunt :

" Au milieu de toutes ces occupations, au milieu de " tous ces travaux de fondation et de construction d'édi- " fices religieux, M. Paquin trouva encore moyen de " consacrer de fréquents moments à des recherches " historiques sur le pays. Mais *la mort a des rigueurs à " nulle autre pareilles ;* elle vient de nous l'enlever au " moment où l'on s'y attendait le moins ; elle l'arrête au " milieu de ses utiles travaux et ne nous laisse plus qu'à

" pl urer sur sa tombe..... Il s'est montré bon
" prêtre et bon citoyen ; il a encouragé l'éducation
" religieuse et profane et n'a pas craint de demander
" justice pour les fidèles consacrés à ses soins. Ce
" n'était pas assez pour lui. Il a voulu travailler pour
" le pays tout entier ; il lui préparait, en effet, un
" magnifique présent, œuvre de ses veilles. Mais la
" Providence ne lui a pas donné le temps de compléter
" son travail ; elle l'a retiré du milieu de nous pour lui
" donner la place que d'avance il s'était acquise au ciel.
" Pour nous, il ne nous reste plus qu'à pleurer la perte
" que vient de faire la religion et que la patrie peut bien
" aussi pleurer ; mais en même temps conservons l'es-
" pérance que l'œuvre patriotique de ce bon citoyen ne
" demeurera pas sans voir le jour, et que celui de nos
" compatriotes qui sera chargé de ses précieux *Mémoires*,
" se fera un [illegible]oir d'y mettre la dernière main et d'en
" faire joui[illegible] pays."

Outre ses talents historiques et littéraires, M. Paquin possédait à un haut degré ceux de la prédication, et il tenait la première place parmi les orateurs de la chaire. Personne mieux que lui ne savait développer plus efficacement la parole de Dieu, et il le faisait avec un genre d'éloquence qui plaisait à tout son auditoire et particulièrement lorsque cet auditoire était instruit. Les étrangers comme ses paroissiens aimaient à l'entendre. Quand il avait à prêcher sur un vice capital ou sur le scandale et lorsqu'il se laissait entraîner par sa nature vive et impétueuse, c'est alors qu'il se surpassait, qu'il tonnait, qu'il avait de grands mouvements d'éloquence et qu'il faisait trembler ses auditeurs comme l'enceinte même de l'église. Dans ses transports oratoires, sa voix mâle retentissait et se faisait entendre comme le bruit de la foudre, comme le grondement et le roulement du tonnerre. Aussi chacun s'en rappelle ! Ayant fait une étude assidue du cœur humain et de ses faiblesses,

il en pénétrait toute la profondeur ; aussi ce moraliste éclairé en profitait habilement et il s'adressait aux sentiments et à la sensibilité humaines pour exalter, pour transformer son auditoire et lui faire verser des larmes.

Si M Paquin a produit des œuvres historiques qui devaient avoir une meilleure destinée, d'autant plus qu'elles auraient été accueillies avec orgueil et empressement par le pays, il a aussi laissé d'autres œuvres que l'incendie ne pourra jamais anéantir. Ces œuvres impérissables sont des héritages et des souvenirs tangibles qu'il a légués à sa paroisse ; paroisse privilégiée qu'il aimait et chérissait avec une affection vive et toute paternelle, comme je vais le prouver.

Durant les 26 années qu'il a desservi la paroisse de St. Eustache, il n'a cessé d'y donner des témoignages éclatants et constants de ses largesses et de sa charité. Sa main était toujours ouverte aux malheureux. En 1845, il donnait deux belles cloches à sa paroisse qui, alors, n'avait pas les moyens de les acheter, vu les sacrifices considérables qu'elle venait de faire pour reconstruire son église ; sur chacune de ces cloches est gravée une inscription qui porte le nom du vénéré et généreux pasteur.

Mais ces superbes largesses n'égalaient point celle vraiment princière qu'il fit à l'éducation, puisqu'il fit bâtir à ses frais et dépens un magnifique couvent en pierre piquée, qui mesurait 55 pieds de longueur sur 36 pieds de profondeur ; mais la rébellion et la conflagration de 1837 détruisirent entièrement ce beau monument au moment où ses savantes légataires, les Dames Religieuses de la Congrégation, devaient en prendre possession. Après ce désastre, il en entreprit de nouveau la reconstruction, et il faisait alors de larges sacrifices pécuniaires et de temps pour faire rebâtir le beau temple que nous possédons aujourd'hui et que le malheureux

1837 avait réduit en cendres. L'entreprise de la reconstruction du presbytère fut également commencée sous ses auspices, sous sa surveillance, mais il ne put faire parachever ses travaux ; la mort inexorable vint interrompre le cours bienfaiteur de sa belle carrière, et il mourut en 1847, à l'âge peu avancé de 56 ans.

Après le trépas de ce digne prêtre, on avait lieu de supposer que ses actes de bienfaisance envers sa paroisse ne pourraient se manifester au-delà ; mais l'on se trompait. M. Paquin, malgré toutes ses largesses, avait pu acquérir des biens-fonds, mais il n'avait pas plus thésaurisé pour lui que pour sa famille, et au détriment de cette dernière, il donnait par un testament tous ses immeubles à la fabrique de St. Eustache, pour le bien et le plus grand avantage de l'éducation. Trois belles terres formant un seul et grand établissement avec de magnifiques dépendances, et deux prairies de valeur avec granges dessus construites furent léguées aux Dames religieuses de la Congrégation. Il légua en outre à la même fabrique une somme de $400, pour faire l'acquisition d'une statue de St. Eustache.

Où peut-on trouver l'égal d'un tel bienfaiteur qui, non seulement se dépouille durant sa vie des épargnes qu'il a gagnées à la sueur de son front, mais qui, après sa mort, en dépouille même sa famille (à laquelle il ne laisse que quelques légers souvenirs) pour léguer tous ses biens à ses paroissiens ! Personne plus que lui n'a porté si loin la bienfaisance en faveur d'une paroisse. Espérons que celle de St. Eustache, cette paroisse choyée et gâtée par de tels actes d'affection, de munificence, saura reconnaître les bienfaits qui lui ont été prodigués à pleines mains ; bienfaits qui lui ont été octroyés, sans doute pour lui faire aimer sa religion, ses ministres et sans doute aussi pour qu'elle garde un doux et pieux souvenir de celui qui fut son père et son très digne pasteur.

Ainsi s'est écoulée la vie de ce grand apôtre qui sut toujours se faire bénir et chérir par sa charité, par ses largesses et ses vertus évangéliques.

Je ne puis mieux terminer cette biographie ou le récit incomplet de la vie glorieuse et exemplaire de M. Paquin qu'en reproduisant l'éloge que lui fit un poëte canadien résidant au village de St. Eustache, M. Pierre Laviolette, co-seigneur des Mille-Iles :

Tu meurs ..... toi, le pasteur d'un immense troupeau,
Par tes soins vigilants si florissant, si beau !
Tu meurs..... C'est au milieu de ta noble carrière
Que l'inflexible mort vient fermer ta paupière !
Si l'automne à ta tombe a refusé des fleurs,
Entends..... reçois du moins nos soupirs et nos pleurs.
N'était-ce pas assez que naguères la foudre
Vînt briser ta houlette, hélas ! réduire en poudre
Ce bercail, tant de fois embelli de tes mains ?
Devais-tu donc fléchir aux rigueurs des destins ?
Déjà, grâce à tes soins, à ton ardent courage,
De Mars on recherchait le foudroyant passage.
L'étranger s'étonnait de voir que tes travaux
Eussent, si tôt, vaincu le sort et le cahos.
Il te restait, sans doute, encore beaucoup à faire,
Mais tu te promettais au bout de ta carrière
Que la justice, un jour, la main lasse du temps
Couronnerait, enfin, tes labeurs incessants.
Hélas ! vœux superflus ! espérance éphémère !
Si le ciel fut d'airain, ingrate fut la terre.
Console-toi, du moins : le digne monument
De ton zèle pieux, de ton saint dévouement,
A l'ombre des autels, loin des regards profanes,
S'ouvrit pour recevoir tes pacifiques mânes.
Mais dans ce moment, inachevé, si beau,
Que de pleurs épanchés, hélas ! sur ton tombeau.

Oui ! j'en fus le témoin, ta dépouille fragile
Descendit lentement à son dernier asile,
Au milieu des soupirs, au milieu des sanglots
D'un peuple dont en vain on refoulait les flots !
Après six lustres, plus, de ton saint ministère,
Tant mille souvenirs s'évoquaient de ta bière,
Pouvait-on refouler les mille sentiments
Qu'inspiraient tes vertus et tes bienfaits constants ?
Là, la haine s'éteint avec la calomnie ;
Là, là, ne sifflent point les serpents de l'envie.
Repose donc en paix, du sommeil des élus,
Dans cet asile saint, ouvert à tes vertus.
Désormais insensible à toute humaine gloire,
Tu vivras, cependant, aux pages de l'histoire
Dont ta débile main traçait les derniers traits,
Quand la mort te surprit, succombant sous le faix.
Pour toi, ce fut toujours une terre promise ;
Tu meurs, à son aspect, comme un autre Moïse.
Mais l'Eglise et l'Etat apprécieront toujours
Ce fruit de tes labeurs, de tes chastes amours.
Et la religion unie à la patrie
T'offriront, de concert, la palme du génie.

Cette élégie de M. Laviolette me fait faire la réflexion suivante :

St. Eustache a donc eu l'honneur de fournir au pays des hommes marquants, même des hommes célèbres dans les lettres et les sciences et je ne puis résister au désir et à l'orgueil légitimes de dire que, avec M. Paquin, je pourrais citer entr'autres hommes distingués :

1°. E. N. Lambert Dumont, seigneur des Mille-Iles, grand mathématicien.

2°. " Le Docteur Auguste Globensky (dictionnaire historique de Bibaud), arrivé en Canada comme chirurgien

dans les troupes Allemandes auxiliaires de la Grande-Bretagne, qui s'établit dans le pays après la guerre de l'indépendance, et qui fit ses preuves comme habile chirurgien.

3°. Le Docteur Labrie, membre du Parlement dans son temps ; renommé par son éducation, sa science, et l'établissement dans St. Eustache d'un pensionnat célèbre qui attirait de toutes les parties du pays la jeunesse avide de s'instruire.

4°. M. Antoine de Bellefeuille, co-seigneur des Mille-Iles ; grand orateur ; homme très versé dans les deux langues, française et anglaise, qu'il parlait avec élégance et une grande facilité. M. Paquin en fait l'éloge suivant dans ses Mémoires inédits et autographes : " Ce M. Antoine de Bellefeuille possédait d'immenses talents, et fut regardé comme un des meilleurs orateurs du pays. Il a occupé plusieurs places de confiance dans l'administration Dalhousie."

5°. M. Pierre Laviolette, co-seigneur des Mille-Iles, canadien qui cultivait la poésie avec les plus grands succès. L'un de ses poëmes figure dans le traité de Belles-Lettres enseigné de mon temps d'étude au collège de Montréal.

6°. M. Vital Durocher, célèbre artiste et sculpteur.

7°. M. Hyacinthe LeMaire St.-Germain, aussi instruit et spirituel qu'habile arpenteur. Ce digne citoyen avait écrit, lui aussi, des mémoires précieux et volumineux, même plusieurs pièces de poésie, entr'autres des chansons comiques et satiriques remplies de sel et de finesse ; mais l'incendie et des mains destructrices, durant une certaine période néfaste, semblaient s'acharner sur St. Eustache, pour le détruire et lui ravir même tout ce qu'il enfantait dans les lettres. Tel fut le sort réservé aux œuvres de M. LeMaire St.-Germain.

8°. Le Révérend Charles de Bellefeuille, célèbre missionnaire et colonisateur. Voici ce qu'en dit

M. Paquin dans ses Mémoires : " M. Charles de " Bellefeuille, membre du Séminaire de Montréal, *est* " *le premier* qui ait ouvert les missions sauvages des " Lacs Nipissing, Témiscaming et d'Arbitibi, pendant " trois ans, savoir en 1837 et 1838, et comme on peut " le voir par la relation de ses courses vraiment aposto- " liques, publiée dans les journaux de la Propagation de " la foi." Sur une autre page de ses Mémoires, M. Paquin ajoute : " Les missions principales sont la " Rivière Rouge, la Colombie, &c., &c., formées par M. " Charles de Bellefeuille, mort en 1838 à la suite de ses " *missions pénibles.*" Plus loin M. Paquin ajoute encore :

" M. Charles de Bellefeuille natif de St. Eustache " entra au Séminaire en 1819 et y mourut le 25 octobre " 1838. Il fit une touchante relation de ses missions " lointaines et périlleuses. Il séjourna près de trois " années dans ces pénibles missions qu'il a défrichées *le* " *premier* et dans lesquelles il avait produit beaucoup de " fruits suivant le témoignage de ses successeurs. Il n'y " avait qu'un mois qu'il était de retour de ses fatigants " voyages qu'une violente attaque de typhus occa- " sionnée par la fatigue l'enleva en 1838, aux vifs regrets " de toute la population de Montréal et de sa paroisse " natale, à l'âge de 44 ans seulement.

" M. Charles de Bellefeuille avait des talents, un " cœur extrêmement bon, un caractère sensible et plein " d'une douceur et d'une urbanité enchanteresses. Il " avait avec tout cela la vertu du cloître. Il était frère " du curé de St. Roch et du co-seigneur de St. Eustache. " Comme eux il passa jeune dans les bras de la mort."

9° M. Antoine de Bellefeuille, père de MM. Eustache et Antoine et du révérend Charles de Bellefeuille, dont il est parlé plus haut. Aussi l'aïeul de M. Eustache Marc Antoine de Bellefeuille ; de Charles de Bellefeuille, soldat d'Afrique, de Crimée, lieutenant dans le 100e régiment à Gibraltar, major de brigade * *, et

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

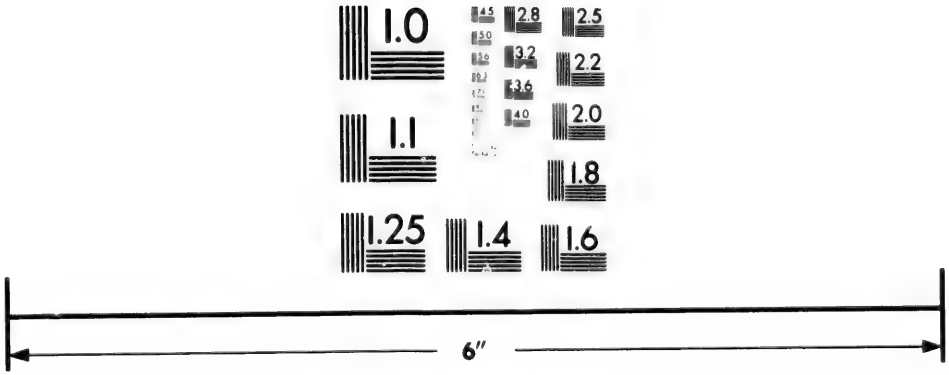

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
2.2
2.0
1.0

l'aïeul aussi de Mde A. C. de Lotbinière Harwood, mérite une mention toute spéciale.

Il combattit bravement en 1775. Fut fait prisonnier au blocus de St-Jean. Prisonnier sur parole, il suivit sir Henry Hamilton au Détroit comme son secrétaire privé et intime.

Fait plus tard prisonnier avec sir Henry Hamilton, le major Hay, le Dr McBeath et cinq autres officiers, à la prise du Fort Sackville ou Fort de Vincennes, il fut jeté dans un cachot à Williams-Burg, dans l'Etat de la Virginie, où il fut détenu durant 14 longs mois.

Les souffrances et les mauvais traitements qu'il eut à endurer durant sa captivité sont inqualifiables et indescriptibles.

Cette famille des de Bellefeuille a donc rendu des services signalés au pays et qui doivent valoir aux descendants *une belle et bonne note.*

10°. Le Dr B. Globensky auquel l'historien Bibaud dédie une page élogieuse pour sa science médicale.

Outre les comtemporains de M. Paquin qui se connaissaient et se voyaient intimement, je ne puis et n'ose en signaler un plus grand nombre ; mais je pourrais citer de notre époque, M. l'abbé Godin, renommé par sa science, par ses écrits, et qui aujourd'hui occupe une chaire de professeur à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

11°. M. le Chevalier Edouard de Bellefeuille qui tient son titre honorifique de l'ordre de la chevalerie de Pie IX, pour les écrits renommés qu'il a publiés sur la religion, et qui comme jurisconsulte a légué des traités de jurisprudence fort e timés, et qui comme littérateur profane et avocat a fait sa marque dans le monde savant.

12° Le Dr Marsil qui a acquis une belle réputation et qui est à l'accélérer par des études et des essais constants, dans cette partie difficile de la science médicale, la chirurgie.

Si St. Eustache a fourni des hommes de lettres, des

historiens, des missionnaires, des orateurs, des colonisateurs, des poëtes, des militaires, des mathématiciens etc., etc., il a aussi fourni d'autres hommes fort distingués, instruits et dont les familles occupaient et occupent le premier échelon dans la haute société.

LES CHEFS.

Après la biogaphie de M. l'abbé Paquin, je me rendrai, sans doute, doublement agréable au lecteur, si à l'aide de quelques coups de plume, je lui présente ou lui trace à grands traits la figure ou le portrait des chefs de la rébellion de 1837 dans St. Eustache, et si je lui fais connaître la position que chacun d'eux occupait dans sa paroisse.

Je ne parlerai point des chefs étrangers à St. Eustache, de ces chefs turbulents dont la présence dans le comté des Deux-Montagnes fut si funeste à ses habitants et qui tous abandonnèrent le Dr Chénier et ses compagnons d'armes à l'heure du combat. Non, je ne veux pas parler de ces chefs plus pétulants en paroles qu'en actions, et qui furent néanmoins la cause première du soulèvement au comté des Deux-Montagnes.

Je laisse à d'autres historiens la tâche de dire si ces hommes ont eu raison de soulever non seulement leurs compatriotes, mais si au jour du danger ils ont été justifiables de ne pas arrêter le combat et de tourner les talons à l'ennemi ; car ils devaient courir au devant des troupes royales pour se rendre et sauver la vie de tant de malheureux dont ils étaient et seront toujours responsables devant Dieu et la patrie. Oui, l'histoire nous dira si cet acte noble et patriotique de sauver des compagnons et d'épargner le village de St. Eustache, en courant au devant des troupes anglaises, ne valait pas mieux que fuir et abandonner le champ de bataille.

Je ne parlerai pas non plus des chefs de St. Benoît, qui, au dire de M. l'abbé Paquin, seraient plus qu'à blâmer ; mais je puis dire, et sans vouloir blesser personne, que je ne puis m'expliquer la cause qui a empêché ces chefs de concentrer leurs forces sur St. Eustache, sachant que ce village devait essuyer le premier choc, le premier feu, au lieu de garder ces forces ou réserves à St. Benoît où l'ennemi ne pouvait arriver qu'après avoir battu les insurgés de St. Eustache. Sans doute qu'en adoptant une telle tactique, il y avait un but particulier ; mais quel était-il ? Voilà ce que je ne puis m'expliquer, d'autant moins que la paroisse de St. Benoît n'est éloignée de celle de St. Eustache que de quatre lieues et je suis naturellement porté à me dire : cette manœuvre ne pouvait que difficilement être greffée sur l'art militaire, car en divisant ou en affaiblissant ainsi des forces qui déjà n'étaient pas trop nombreuses, on s'éloignait certainement des règles militaires d'un véritable tacticien, d'un véritable général. Personne ne peut en douter, parce que le soldat expérimenté doit mieux savoir placer ses troupes, soit pour les mettre en mouvement, soit pour qu'elles s'entr'aident, soit pour les faire manœuvrer et les conduire plus habilement au combat. Sans doute que ce plan fesait partie des combinaisons profondes du fameux Girod, qui s'était constitué le général en chef, et que les chefs de St. Benoît ne connaissaient point encore.

Ne parlons plus de ce général de triste figure.

Mais, je le répète, si j'ai consigné ces quelques faits historiques dans cet ouvrage, ce n'est point avec l'intention de blesser qui que ce soit ; car en parlant des chefs de St. Benoît, je parle d'hommes honorables qui, comme bien d'autres, se sont laissés tromper par un faux général, par un faux brave. En parlant de ces chefs je parle de gens qui, avant et après 1837, furent les amis de ma famille et je ne pourrais les censurer ni les attaquer.

L'un de mes oncles fit sa cléricature sous M. Girouard, ce notaire habile et savant, et dans la suite il fut toujours heureux d'établir avec son ancien patron des relations sociales et professionnelles qui ne se démentirent jamais. 1837 les avaient séparés, mais ce refroidissement causé par une politique différente ne fut que momentané, car plus tard il se virent intimement et de plus ils partagèrent les mêmes principes politiques. Les lettres qui sont reproduites plus haut, le prouvent éloquemment.

Espérons qu'il en sera toujours ainsi pour tous ceux que des événements fortuits et malheureux peuvent diviser et qui néanmoins sont nés pour se voir et pour se comprendre.

Enfin les chefs dont je vais essayer à faire la biographie sont MM. Chénier, Scott et Féré ; les seuls chefs marquants qui ont contribué plus ou moins au soulèvement d'une faible portion de la population de St. Eustache, au milieu de laquelle ils vivaient.

DR CHÉNIER

Le Dr Jean Olivier Chénier était natif de la paroisse de Longueuil. En 1828, il venait s'établir comme médecin à St. Benoît. En 1831, il épousait la fille du Dr Labrie de la paroisse de St. Eustache. Après la mort de ce dernier, il laissait St. Benoît pour venir se fixer à St. Eustache où il était alors peu connu.

Dès 1832, son nom figurait parmi les mécontents et les agitateurs du pays. Il était toujours au premier rang dans toutes les assemblées convoquées à St. Benoît, à Ste. Scholastique, où il prononçait des discours révolutionnaires.

En 1837, il convoquait une assemblée à St. Benoît où il avait plus d'influence qu'à St. Eustache, pour y faire adopter les 92 résolutions des représentants du parti Papineau ; car il n'eut osé convoquer une telle assem-

blée à St. Eustache où il comptait peu d'amis et peu de partisans politiques.

Le 23 d'octobre 1837, il se rendait à une assemblée convoquée à St. Charles où il fit son apparition avec le drapeau en mains des révoltés du comté des Deux-Montagnes, et où il séjourna trois jours, afin de se consulter avec les chefs de l'insurrection sur les moyens à prendre pour combattre l'Angleterre.

Ceux qui l'ont bien connu et qui ont vécu avec lui s'accordent tous à dire que le Dr Chénier était d'une stature moyenne, trapue et non élégante. L'expression des traits du visage annonçait la vivacité, la ténacité et le désir marqué de commander, de triompher en tout et partout. Le coloris du visage comme le teint de sa barbe et de sa chevelure avait une nuance très prononcée sur le roux. Il vivait seul, retiré et il ne figurait point dans la société du village qui était nombreuse et fort distinguée.

D'un tempéramment sombre et violent, il attaquait avec impétuosité tous ceux qui ne partageaient pas ses opinions personnelles et politiques. Il essayait à exciter, à ameuter, sans raison, les habitants de St. Eustache contre tous les notables et les loyaux qui formaient la très grande majorité de l'endroit, qu'il avait pris en grippe et contre lesquels il nourrissait une haine injuste, constante et impuissante.

Il avait à sa disposition un arsenal de moyens pour arriver à ses fins intimes et cachées. Hardi, dévoré par l'ambition de se placer au premier rang, il déployait son activité et tous ses pouvoirs d'intrigue pour aigrir, pour soulever le peuple et le forcer à l'accepter comme chef. Grâce à son infatigable ardeur, à sa fougue entraînante, il devait arriver au faîte de ses aspirations. Enivré par ses premiers succès de popularité, il se lança à corps perdu dans le tourbillon révolutionnaire. Jalousant les autres chefs de la révolte, il ne leur cédait

point le pas et il devait devenir insensiblement l'un des hommes les plus en évidence parmi les meneurs de l'insurrection. Grâce aussi aux promesses séduisantes qu'il fesait et grâce à l'entraînement de ses arguments captieux, il arrivait à remuer les sentiments de ses compatriotes et les entraîner avec lui à prendre les armes.

Au commencement de son ouvrage historique, M. l'abbé Paquin en fait le portrait suivant : " Les chefs principaux de ces premiers mouvements (de la rébellion) étaient le Dr Chénier du village de St. Eustache, depuis longtemps bien connu par son patriotisme outré, par ses emportements et la véhémence des harangues révolutionnaires qu'il prononçait à chaque assemblée, et un M. Girod, venu de Varennes au comté du Lac des Deux-Montagnes, pour travailler au soulèvement."

M. Paquin, comme on l'a vu et lu, dans un ouvrage autographe inédit, applique des qualificatifs on ne peut plus sévères et mordants à l'adresse du Dr Chénier, qu'il accuse de tous les malheurs qui sont venus fondre sur St. Eustache, mais je ne les répéterai point.

Conséquemment, le Dr Chénier, quoiqu'un étranger pour St. Eustache, puisqu'il venait d'y arriver et qu'il n'y demeura que cinq ans à peu près, fut donc le premier instigateur de la révolte et de quelques-uns des habitants de cette malheureuse paroisse et l'âme du soulèvement dans le nord.

C'est ici le cas de dire que " Nul n'est prophète dans son pays, et qu'il ne l'est qu'à l'étranger." Preuve, c'est que le curé et les notables de St-Eustache ne purent maîtriser ou brider la fougue et les aspirations révolutionnaires de ce terrible démocrate ; aspirations ou tendances vers la révolte qu'il inculqua malgré eux dans l'esprit de quelques-uns de leurs co-paroissiens, quoiqu'il fût pour bien dire un intrus dans leur localité. Mais il faut ajouter néanmoins que la grande majorité de la population de St-Eustache resta loyale et que les forces

de la rébellion se recrutaient dans St-Benoît, dans Ste-Scholastique et autres paroisses du nord, qui avaient envahi et choisi St-Eustache comme lieu de ralliement, parce qu'en face du village se trouvait la rivière des Mille-Isles, qui offrait une barrière naturelle, un retranchement que les troupes ne pourraient que difficilement franchir. Voilà pourquoi le malheureux village de St-Eustache fut choisi de préférence par les rebelles, afin d'y concentrer leurs forces, leurs opérations militaires et où séjournait leur chef, le Dr Chénier. Aussi, cette infortunée paroisse, quoiqu'hostile à la révolte, fut cependant mise à contribution, et cela, par la force, par le nombre et par la violence ; car elle fut maltraitée et pillée journellement, pour nourrir et soutenir la garnison des insurgés.

Enorgueilli, enivré par son triomphe et de se trouver à la tête de l'insurrection du nord, rien ne pouvait l'en détacher ou l'arrêter sur cette pente glissante et périlleuse. Preuve, c'est qu'au début des troubles, MM. Scott et Fèré qui, avec lui, étaient les hommes les plus influents comme les plus considérés parmi les révoltés, firent de vains efforts pour le détourner de ses desseins et complots aussi impossibles que dangereux ; mais, comme le dit M. Paquin, aucune influence ne put l'arrêter ou le maîtriser.

Un jour cependant, la vérité des nouvelles remontrances de M. Scott ainsi que celles bien appliquées par M. le curé Paquin, parurent lui faire entrevoir sa véritable position ; car sa tête était mise à prix, une proclamation lue à la porte de l'église de St-Eustache offrait $2,000 à qui le livrerait aux autorités militaires. Aussi, son front altier s'assombrit, sa tête se courba, il versa même des larmes en présence de M. le curé et de son entourage ; mais, comme on le suppose bien, il se dit sans doute en lui-même : puisque je me suis trop compromis et que ma

vie est en danger, il vaut mieux courir la chance de rester au milieu des insurgés et de mourir plutôt avec eux que de me rendre et de monter sur l'échafaud. Ou bien, il ne croyait point à la force ou à l'attaque des troupes du gouvernement.

Sa position compromettante et pleine de dangers semblait avoir bouleversé tout son être et obscurci sa vue de l'immense responsabilité qu'il assumait comme de l'existence réelle d'une catastrophe imminente ; catastrophe certaine vers laquelle il faisait courir ses malheureux compatriotes, qui n'y croyaient nullement, et qui étaient loin de supposer que le branle-bas du combat allait bientôt sonner.

Inutile pour nous de relater ou de redire ce que M. l'abbé Paquin a déjà écrit sur un combat inégal, meurtrier, et passons outre sans ouvrir de nouveau des pages sanglantes et trop douloureuses. Disons seulement que lorque l'église fut devenue la proie des flammes, le Dr Chénier se trouvait alors relégué dans le chœur de l'église avec deux des principaux insurgés de St-Eustache, MM. Joseph Robillard et François Cabana ; ce dernier vit encore. Disons que dans ce moment suprême et terrible, il dit à ses compagnons d'un air triste, d'une voix tremblante, tant il était agité par l'émotion et la grandeur du danger de sa position : " Nous sommes flambés ! nous sommes perdus ! sautons par la fenêtre de la chapelle de la sainte Vierge, et venez vous cacher avec moi sous le petit pont du fossé qui traverse le cimetière." M. Paquin, dans ses mémoires authographes dont nous avons inséré dans cet ouvrage les parties les plus saillantes, raconte ce drame émouvant et navrant de la bataille, et il ajoute : " Chénier lui-même sortant de l'église en disant, *c'est fini, sauvons-nous*, fut percé d'une balle."

Jetons un voile sur la catastrophe. Ne rappelons point le dénouement d'une tragédie sanglante. Ne

parlons plus du Dr Chénier et de sa fuite forcée de l'église au cimetière où il voulut s'aller cacher et où il fut atteint par une balle. D'ailleurs la résistance ou une défense dans ce moment suprême contre un ennemi trop nombreux, eût été un acte de démence de la part du Dr Chénier, et il devait recourir à tous les moyens possibles pour échapper des mains des vainqueurs.

Si dans nos commentaires, nous avons cru devoir discuter l'attitude qu'avait prise le Dr Chénier lors de la rébellion, et si nous avons blâmé son obstination coupable, nous l'avons fait comme historien et uniquement parce que nous y avons été forcé par ceux qui en 1875 nous ont injustement attaqué à propos des événements arrivés à St-Eustache en 1837, et que conséquemment nous avons été obligés de rectifier.

Maintenant que nous avons fait et avec franchise le portrait du Dr Chénier, tout en le flattant et en le ménageant beaucoup plus que ne l'a fait M. l'abbé Paquin, particulièrement dans son livre autographe, nous dirons : Ne troublons pas les cendres d'un homme qui, sans doute, était embrasé par le feu du patriotisme ou par un attachement indomptable à ses convictions.

Et partisans comme adversaires, respectons la mémoire d'un malheureux qui, victime de la position qu'il s'était faite, est tombé sur un champ de bataille. Celui qui reçoit pour quelque cause que ce soit la palme du martyre, a droit au respect de tous.

WM. HENRY SCOTT.

M. Scott était de taille moyenne ; mais sa stature avait des proportions athlétiques et proportionnées pour la lutte, pour le combat. Sa marche était hardie, sa tournure distinguée. Sa physionomie était agréable et pleine d'attrait. Une large tête recouverte d'une belle chevelure noire et bouclée, se fesait tout spécialement

remarquer. Sur un front haut et bien développé rayonnait l'intelligence. L'œil brillant comme une étoile lançait des éclairs lorsqu'il se trouvait en face d'un adversaire, d'autant plus qu'il était brave comme l'épée du roi ; et s'il n'a pas combattu en 1837, c'est uniquement parcequ'il savait qu'il aurait perpétré un acte de démence impardonnable. Sa parole dans laquelle il y avait un grasseyement naturel et moqueur, était remplie de sel et de reparties promptes et acérées comme l'acier. Son esprit pétulant en fesait un causeur charmant dans les conversations amicales.

Si dans la contrariété il était mordant et impitoyable, particulièrement en temps de lutte ou d'élection, d'un autre côté il était d'une affabilité et d'une bonté admirables dans les relations intimes et familières. Quoique d'un caractère vif, il était cependant naturellement doux et sympathique et il recevait chez lui avec distinction, avec bienveillance ; et les jeunes gens qu'il affectionnait tout particulièrement, l'aimaient on ne peut plus, pour l'hospitalité, l'urbanité et l'indulgence qu'il leur prodiguait. Il était l'ami du riche comme du pauvre et sa main généreuse fut toujours ouverte aux malheureux. Inutile de dire qu'avec de tels attributs il s'était acquis une grande popularité dans St. Eustache, et dans le comté des Deux-Montagnes qu'il représenta dans le Parlement durant un grand nombre d'années.

Sa résidence, à l'intérieur comme à l'extérieur, portait le cachet d'une demeure somptueuse et princière.

Il était à la tête d'un immense établissement de commerce qui attirait les chalands de plusieurs lieues à la ronde. Sa fortune était considérable, mais sa trop généreuse libéralité lui fit faire une brêche sérieuse et à sa mort sa succession était gravement affectée.

Quoique d'origine écossaise, il était canadien de cœur. Aussi, en 1837, il représentait avec M. Girouard le

comté des Deux-Montagnes et il n'a cessé de le représenter jusqu'à sa mort en décembre 1851.

Facile et porté à goûter les émotions enthousiastes et ardentes, rien d'étonnant qu'au début des troubles de 1837, il se soit laissé entraîner par la fougue des orateurs de l'époque à figurer parmi eux ; mais après avoir bu à la coupe de la rébellion, son jugement droit lui fit bientôt voir qu'il fesait fausse route et qu'il ne devait pas employer son influence et sa popularité pour engager ses co-paroissiens à la violence à la révolte. Aussi fit-il tous ses efforts pour les ramener à des sentiments plus tempérés et plus réfléchis. Il eut à ce sujet maille à partir avec les chefs exaltés et étrangers à St. Eustache. Il essaya de dompter l'impétuosité et l'orgueil téméraires du Dr Chénier, qui déployait toujours un zèle ardent à engager la population à prendre les armes. Mais sa parole énergique et patriotique comme ses supplications ne réussirent pas plus à réprimer la détermination désordonnée du Dr Chénier qu'à arrêter les progrès de la rebellion ; car l'entêtement du Dr Chénier qui ne raisonnait point et l'exaltation comme l'effervescence des révoltés qui étaient en outre chauffées à blanc, rien ne pouvait alors obtenir des concessions de paix. D'ailleurs l'exaltation fiévreuse des insurgés était trop bien nourrie et trop bien cultivée par le notoire Girod, pour y mettre un frein salutaire, d'autant plus que lui et les autres chefs les assuraient qu'ils étaient à l'abri de tout danger et que jamais les troupes anglaises n'auraient l'audace de venir les attaquer dans leur camp.

Le mal était fait. Les digues étaient rompues. M. Scott n'y pouvait plus rien. La frénésie, le vertige, l'emportement causés par des aspirations déréglées comme par des passions violentes de parti, ne devaient être subjugués et étouffés que dans le sang de nos malheureux compatriotes et les ruines fumantes du riche et grand village de St-Eustache.

EMERY FÈRÉ

M. Emery Fèré, issu d'une famille de notabilité remarquable, était un arpenteur habile qui s'était créé une excellente renommée dans sa profession.

Homme bien planté, d'une stature au-dessus de la moyenne et aux formes athlétiques, il imposait par un port majestueux et la distinction de ses manières gracieuses.

C'était en un mot un type rare et parfait de notre ancienne bourgeoisie française. Toujours mis avec soin et quelque recherche, il figurait toujours bien et la bonne société l'accueillait favorablement, particulièrement pour le charme de sa conversation attrayante et agréable.

Grand amateur de chasse et habile tireur, il enchantait les disciples de saint Hubert par le récit de ses exploits cynégétiques. A un âge même déjà avancé, il se livrait encore à cet amusement irré istible de la chasse qu'il affectionnait par dessus tout ; et bien des fois ce vieux Nemrod se donnait la douce et orgueilleuse jouissance d'enseigner aux jeunes chasseurs comment avec un fusil à deux coups on abat au vol le gibier à *right* and *left*, et cela sans perdre sa poudre et son plomb.

En 1837, il fut visité et choyé par les agitateurs de l'époque qui l'entraînèrent dans le courant révolutionnaire ; mais homme d'un sens parfaitement droit et lucide, il s'aperçut avec son ami M. Scott qu'il s'était égaré et qu'il fallait revenir dans le droit chemin de la prudence et de la sagesse.

Ami et beau-frère de M. l'abbé Paquin qui était hostile à la rébellion, il partagea en dernier lieu les sentiments de son noble parent et ne voulut plus pactiser avec ceux qui entraînaient le pays dans le désordre, dans l'anarchie et il fit tous ses efforts pour conjurer le Dr Chénier qui s'était emparé de la confiance des insurgés, de suivre son

exemple comme celui de M. Scott. Il supplia non seulement une fois, mais à plusieurs reprises ce chef dangereux qui était devenu l'âme de la révolution, d'abandonner des projets qui étaient impossibles et une violation coupable de la loi et de l'humanité. Le Dr Chénier répondit à ses conseils judicieux par des lieux communs et le menaça de le faire incarcérer, s'il continuait à donner de tels avis aux insurgés. " Vous défendez, lui répliqua M. Fèré, une position qui vous sera fatal ainsi qu'à vos malheureux compatriotes, et je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il y a chez vous plus d'orgueil et d'entêtement que de jugement et de patriotisme."

Cette semonce bien appliquée exaspéra le Dr Chénier qui, dès le soir même, fit arrêter M. Fèré et le fit garder comme prisonnier des insurgés.

Il faut ajouter que M. Fèré avait sucé, non le suc d'une pomme de discorde, mais le lait du libéralisme, de ce libéralisme modéré que nul ne peut réellement craindre ou comparer à celui des radicaux européens ; et il sympathisa toujours avec les libéraux avancés de notre pays.

M. Latte, français de passage au Canada, qui avait une certaine célébrité comme homme de lettres, fut durant plusieurs mois l'hôte bien accueilli de M. Fèré. Fier et heureux de l'hospitalité bienveillante que lui offrait M. Fèré, il en profita pour s'appliquer à écrire plusieurs lettres et ouvrages sur la politique de ce pays.

M. Fèré, à l'encontre de tant d'hommes qui ont le cerveau aussi exalté que les sentiments, fut durant les jours de 1837 comme plus tard un homme modéré, conciliant ; en un mot, un aviseur sage, prudent, et particulièrement très avide de la paix comme du bonheur de ses frères en origine.

Cet homme charmant, cet excellent patriote, est mort en 1860, à l'âge de soixante-et-cinq ans

ÉPILOGUE.

La paroisse de St. Eustache est mémorable par son ancienneté.

Elle fait partie de la première concession de la seigneurie des Mille-Iles, octroyée en mars 1714, par le marquis de Vaudreuil, alors gouverneur de la Nouvelle-France.

La plus ancienne concession mentionnée dans le terrier de cette première partie de la seigneurie des Mille-Iles, fut faite par le seigneur d'alors, Eustache Lambert Sieur Du Mont, en faveur de Toussaint Parent, le 3 avril 1739. Cette ferme appartient maintenant aux Dames Religieuses de la Congrégation, héritières de feu Messire Jacques Paquin, ancien et regretté curé de St. Eustache.

La paroisse de St. Eustache est sise sur le bord de l'une des branches de la rivière Outtaouais, connue sous la dénomination de rivière Jésus ou des Mille-Iles.

Les livres publics ou les registres de mariages, de baptêmes et de sépultures remontent à 1768.

Ce fut Monseigneur Jean Olivier Briand, évêque de Québec, qui, en 1773, fit la première visite pastorale.

Le premier presbytère fut construit sous le Père Berey, en l'année 1774, et il servit de chapelle ou d'église.

Le corps de l'église que l'on voyait en 1837, datait de 1783. Ce sont les mêmes fondations et les mêmes murailles qui restaurées existent encore aujourd'hui.

La bénédiction première de ce temple eut lieu le 10 de septembre 1783.

M. Paquin dont le zèle était admirable et infatigable, fit faire un ajouté de vingt-cinq pieds à cet édifice et le fit orner d'un magnifique portail en pierre de taille et de deux beaux clochers.

C'est durant les années de 1831 et 1832 que ce temple fut agrandi, embelli, et c'est en 1833 que le service divin

fut chanté et célébré. Malheureusement, trois années après, la révolution qui s'était audacieusement emparé de cette demeure du Très-Haut, la fit détruire de fond en comble.

Après le désastre de 1837, cette église fut rebâtie par les habitants au prix des plus grands sacrifices, et ce ne fut qu'en 1841 qu'elle fut ouverte au culte public.

En 1845, la bénédiction de deux belles cloches données généreusement par M. l'abbé Paquin, fut célébrée par Monseigneur Bourget. Les parrains et marraines de la plus grosse cloche sont classés comme suit dans les registres de la fabrique : M. Eugène Globensky, M. Pierre Laviolette et M. Wilfred Masson, fils de l'Hon. Joseph Masson ; Madame Pierre Laviolette, Madame Antoine Lefebvre de Bellefeuille et Mlle Angélique Lefebvre de Bellefeuille.

Comme M. l'abbé Paquin a fait une esquisse ou une peinture assez frappante, tant de la position que de la beauté du village de St-Eustache ; et comme il a aussi donné un compte-rendu très fidèle du jour et du lendemain du désastre arrivé le 14 de décembre 1837, je n'essaierai donc pas à en développer ou à en faire ressortir davantage le tableau.

Je me contenterai de dire que le village St-Eustache et ses environs offrent à l'œil du contemplateur, à celui qui est avide du beau et de grands panoramas, un site des plus pittoresques et une position exceptionnelle et charmante.

Le voyageur, l'étranger qui de Ste-Rose se dirige sur St-Eustache à bord du bateau à vapeur " Le Touriste " et qui par une belle soirée d'été franchit tout-à-coup les chenaux et les nombreux et coquets îlots de la Baronnie : îlots charmants groupés ensemble, d'où l'on ne croirait pas pouvoir sortir et qui cachent l'aspect du village de St-Eustache, cet étranger, ce voyageur, dis-je, est étonné et enchanté du tableau ou de l'ensemble des

objets brillants qui frappent sa vue, lorsque ce rideau de verdure est levé ou franchi.

Naviguant alors dans un immense bassin qui a à peu près deux milles de longueur, le voyageur aperçoit dans le lointain le pont Léprohon, l'église, le presbytère, le couvent et toute la partie sud-est du village, qui sont les premiers édifices que l'œil commence à contempler. Les beaux clochers du temple de Dieu qui brillent avec éclat sous les rayons du soleil couchant, donnent un aspect des plus riants; car l'ombre gigantesque qui se fait à cette heure avancée de la journée et qui se marie avec le mirage de l'astre solaire, provoque des reflets indescriptibles qui font croire que les fondations de tous les édifices mouillent dans la belle rivière qui borde et baigne les pieds de cette partie du village.

A peine rendu au milieu bu bassin ou de cette belle nappe d'eau, si le voyageur lève la vue vers l'est ou l'ouest, il est émerveillé du spectacle féerique qui se déroule ou éclate partout. Aussi, aucun artiste ne peut reproduire ou définir par la peinture ou la plume, la beauté imposante de notre grande et ravissante rivière avec tous ses décors, ses charmants îlots, ainsi que les points de vue enchanteurs qui jaillissent de toute part.

Un écrivain aussi distingué que fort influent en politique, étant fatigué de ses labeurs et voulant prendre le frais, écrivait dans son journal, en août 1880, ce qui suit :

" Les avantages naturels de St-Eustache ont depuis quelque temps attiré l'attention du public et je désire joindre mon témoignage à ceux qui ont déjà été publiés sur les avantages que possède cette charmante localité. Attiré par l'annonce je me suis payé le luxe d'aller faire une excursion dans " Le Touriste " et j'en suis revenu émerveillé.

" Quel panorama entre Ste-Rose et St-Eustache ! Le coquet petit yacht semble voltiger d'île en île. Je n'ai amais rien vu de plus frais et de plus poétique. L'onde

trace les contours les plus gracieux autour de ces charmants bouquets verdoyants, spécialement à la Barronnie où ils sont fort nombreux ; véritable dédale où l'on s'égarerait avec plaisir. C'est un continuel changement de décors, tantôt grave, plein d'ombre et de soleil."

Enfin, l'étranger ou le touriste qui pour la première fois arrive et pénètre dans St-Eustache, ne peut faire autrement que de s'extasier ou d'exprimer son admiration vive sur la beauté poétique de l'endroit.

S'il se rend ensuite à un mille du village, c'est-à-dire au Grand-Moulin, pour de là passer dans l'île élégante qui lui fait face, il tombe dans le ravissement ; car à cet endroit délicieux, il entend le grondement répété du rapide à ses pieds, et il contemple les vagues frémissantes qui viennent se briser sur la chaussée, puis sur la berge de l'île ou sur le roc qui lui fait ceinture. S'il tourne la vue vers l'ouest, il aperçoit et embrasse sur un parcours de dix-huit milles, le beau lac des Deux-Montagnes et dans le lointain à l'horizon la montagne du Lac, puis les maisons de St-Joseph, de Ste-Anne et même de Vaudreuil. S'il se retourne, s'il contemple les eaux aux nuances noires et argentées de notre rivière avec ses élégants attributs, c'est-à-dire les îles qui semblent dans le lointain autant de faisceaux de fleurs ou de bouquets verdoyants, et s'il embrasse en même temps le groupe charmant de notre village et le temple du Très-Haut qui trônent et se perdent au milieu des saules et des ormes séculaires, cet étranger tombe dans l'étonnement et l'admiration.

C'est au milieu d'un tel panorama bien faiblement rendu que des événements pénibles et douloureux sont arrivés à St-Eustache, en 1837.

Ce 1837 a été fatal au village. Il lui a ravi une partie de ses attributs, de sa beauté et il n'est plus ce qu'il était autrefois. Outre les nombreuses victimes qui sont tombées sur le champ de bataille il reste des ruines et des

débris du feu ou de l'incendie qui portent encore le deuil des événements funestes et douloureux de la journée néfaste du 14 de décembre 1837. Le portail de l'église encore tout mutilé et criblé par les balles, par les boulets, porte et portera toujours le sceau et les cicatrices des jours de 37, de la date sanglante et terrible d'un combat inégal et meurtrier qu'eurent à essuyer, malgré eux, nos malheureux compatriotes.

Nonobstant les erreurs qui ont été commises par les chefs de la rébellion de 1837 (sans oublier l'échauffourée, la folie de 1838), je dois rendre hommage à ceux d'entre eux, qui, par pur patriotisme ou la force des circonstances, ont été obligés de verser leur sang pour conquérir des libertés que, cependant, nous aurions pu obtenir avec des moyens constitutionnels, avec des moyens pacifiques, sans recourir aux armes ou aux horreurs d'une guerre civile, car la métropole ne pouvait faire autrement que d'octroyer à notre colonie toutes les libertés, toutes les franchises ou immunités que tout sujet anglais a droit d'avoir, et qui font aujourd'hui la puissance comme la gloire du gouvernement de la Grande-Bretagne.

C. A. M. Globensky.

Plateau-des-Chênes, 6 décembre 1877, à St-Eustache.

POST SCRIPTUM

Cet ouvrage, comme on le voit, était prêt à être publié dès l'année 1877 ; mais j'en ai retardé la publication jusqu'en 1883, espérant que les circonstances ne me forceraient point à rendre public et notoire un document autographe que j'avais l'unique intention de laisser à mes enfants pour leur défense.

Malheureusement j'ai été attaqué trop souvent et trop injustement dans la mémoire de mon père, à propos de

la part qu'il a prise aux événements de 1837. Mes descendants le seraient sans doute après moi, et il est temps que tout cela finisse.

Etant, je le répète, solidaire et fier des actes de ce vieux militaire persécuté, je ne veux plus permettre que l'on travestisse l'histoire, soit pour faire l'apothéose de certains hommes, soit pour faire la critique fallacieuse d'autres hommes qui auraient plus de droit qu'eux à une déification.

En terminant, je dirai à celui qui veut se livrer à la profession difficile d'écrivain ou d'historien : Soyez bien renseigné si vous voulez écrire les fastes du passé, particulièrement si vous n'existiez point à cette époque reculée ; soyez juste et honnête, ne sacrifiez jamais la vérité, la justice à des considérations particulières ou de parti ; et alors seulement vous pourrez avoir le droit, la mission de décerner des louanges et de distribuer des semonces ou des mercuriales.

C. A. M. G.

Evénements de 1837-38

A lire: -

A la suite de l'ouvrage C.A.M. Globensky, intitulé: "La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache" il s'est échangé, avec M. L.O.David, une correspondance relatée dans trois opuscules de M. Globensky réunis dans le Vol. 1247 de nos Brochures Canadiennes.

M. L.O. David, en 1884, a publié "Les patriotes de 1837-38" catalogué 1283: rayon 490 de l'index sur cartes, déposé dans l'armoire XIX.

ERRATA

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	Lisez :
8	3	hola	holà.
14	6	sang	rang.
37	25	Nelson	Neilson.
39	5	"	"
40	26	"	"
42	16, 20	"	"
39	8	17 mars	16 mars.
74	3	Derwith	Dewitt.
"	7	Froy	Foy.
138	20	interrompu	interrompus.
162	16	faite	faites.
172	dernière	nous nous	nous ne nous.
176	6	qu'il	qui.
275	8	que pourrais	que je pourrais.

N. B.—Page 9, après le premier alinéa, j'aurais pu dire d'une manière plus explicite que j'ai suivi d'aussi près que possible Garneau et Bibaud. Je tiens à ajouter que si je fais à ces auteurs des emprunts textuels, sans peut-être les indiquer toujours bien précisément, je ne veux pas être pour cela accusé de plagiat.

43	17	d'après Garneau	.....
51	5	dit Garneau	....
117	6	ou finit	on finit.
122	25	accusé	accusée.
128	3	cinq	six
152	27	vaincus à St Denis	vaincus à St Charles
191	5	devenu	devenue.
298	13	parties	partis.
324	10	fatal	fatale.

Les fautes de ponctuation, etc., et les oublis devront être excusés.

332

333

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avant-propos	7
Origines de la rébellion	9
Extraits de Garneau	35
L'insurrection à St-Eustache	52
Journal de l'abbé Paquin	"
Mémoires " "	53
Remarques	123
Lettres de M. de Bellefeuille	134
Déclaration de Paul Boileau	140
" " Luc Girouard	143
" " Joseph Paiement	146
" " E. Janvier dit Belair	148
" " F. Dumoulin	150
" " A. Poirier dit Desloges	157
" " F. Cabana	159
" " L. Langlois dit Traversy	162
" " B. Langlois dit Traversy	167
" " J. B. Bélanger	169
" " F. Binette	178
" " Révd Mercier et autres	207
" " B. Choquet	217
" " D. McNaughton	220
" " W. Inglis	223

PAGES

Déclaration de J.-B. Proulx dit Clément - - - 232
" " " " - - - - 234
" " B. Sauvé dit Laplante - - - 241
" " J. McGillis - - - - - 247
" " Plusieurs citoyens - - - - 252
" " Langlois et Bélanger - - - - 255
" " W. Greer - - - - - 258
" " Brayer dit St-Pierre - - - - 261
" " N. Choquette - - - - 266
" " T. Brunet - - - - - 269
" " A. Poirier - - - - - 271
" " Messire Guyon et autres - - - 278
Conclusion - - - - - - - 282
Biographie de l'abbé Paquin - - - - 299
" " Dr Chénier - - - - - 315
" " W. H. Scott - - - - 320
" " E. Féré - - - - - - 323
Epilogue - - - - - - - 325
Post-scriptum - - - - - - - 329

PAGES
232
234
241
247
252
255
258
261
266
269
271
278
282
299
315
320
323
325
329